

Revue Sociétés & Économies

***Revue du Laboratoire de Sociologie Économique et
d'Anthropologie des Appartenances Symboliques
(LAASSE)***

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire

Institut d'Ethno-Sociologie



Année : 2018

N° : 13-2018

N° ISSN : 2311-6501

Site web : www.laasse-socio.org

Directeur de Publication

Prof. Roch YAO GNABELI (*Professeur Titulaire de Sociologie, Université FHB, Abidjan*)

Rédacteur en Chef

Dr Serge LIDA (*Maître de Conférences de sociologue, Université FHB, Abidjan*)

Rédacteur en Chef Adjoint

Dr Rusticot DROH (*Sociologue, Enseignant-Chercheur Université FHB, Abidjan*)

Secrétariat de Rédaction

Dr Gbocho Roseline N'DA (*Sociologue, Enseignant-Chercheur Université AO, Bouaké*)

Dr Anick Etchonwa MIAN (*Sociologue, membre du LAASSE*)

Dr Soumahoro Kando (*Sociologue, Enseignant-Chercheur Université FHB, Abidjan*)

Dr Jean-Louis LOGNON (*Sociologue, Enseignant-Chercheur Université FHB, Abidjan*)

Chargé du marketing et de la Diffusion

Dr Loba Franck Akrou (*Maître de Conférences de Géographe, Université FHB, Abidjan*)

Dr Cyrille YORO (*Criminologue, Enseignant-Chercheur Université FHB, Abidjan*)

Le comité international de lecture

Alain CAILLE (*Professeur honoraire, Université de Paris 10, Nanterre*)

Patrick SAVIDAN (*Professeur de Philosophie, Université de Poitiers*)

François CUZIN (*Maître de Conférences, Université de Paris 9, Dauphine*)

Laurent BAZIN (*Anthropologue, Chercheur au CNRS, France*)

Paul ANOH (*Professeur Titulaire de Géographie, Université FHB, Abidjan*)

Aghi BAHI (*Professeur Titulaire, Sciences de la communication, Université FHB, Abidjan*)

Nicodème ZAKRA (*Directeur de Recherches, CNRA, Abidjan*)

Komi KOSSI-TITRIKOU (*Professeur Titulaire en Anthropologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Lomé – Togo*)

Moustapha TAMBA (*Professeur Titulaire de Sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar*)

Issiaka Prosper LALEYË (*Professeur Titulaire de Sociologie, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal*)

Gertrude NDEKO (*Sociologue, Maître de Conférences, Université Marien N'gouabi, Brazzaville*)

Issiaka MANDE (*Professeur de Sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal, Canada*)

SOMMAIRE**Éditorial.....5****SOCIOLOGIE**

Gninin Diatta TOURE et Dali Serge LIDA

Les descendants d'immigrés nigériens à l'épreuve de l'insertion professionnelle en Côte d'Ivoire : entre reconstructions identitaires et réseautage6

Tiéry SOKOTO et Jean-Louis LOGNON

Les logiques sociales d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans le secteur informel à Abidjan.....23

Emilia M. AZALOU TINGBE

Financement du développement A la base : Attitudes et pratiques d'inertie dans le département De l'Ouémé (Benin).....37

Théophile GAHIE et Rusticot De Bloganqueaux S. DROH

Les enjeux de la résidence prolongée des ouvriers de la zone industrielle de Yopougon (Abidjan) au sein du foyer parental.....54

Joseph Nékoua P. SAHGUI

Migrations socio-économiques des jeunes filles de la commune de Bonou au BENIN vers le NIGERIA 67

Robert G. LOBA

De la cour commune à la « concession privatisée ». Regard sur une nouvelle génération de citadins en Côte d'Ivoire85

Silvère Missikon BANDJOKOTOK

Les formes organisationnelles des forêts communautaires à l'épreuve des logiques d'action103

Padabo Kèlèm TATA et Essodinamodom KABA

Kara ou l'excentricité érotique d'une ville au cœur des grandes traditions123

Déného Adeline DJROU et Dali Serge LIDA

Lépreux un jour, lépreux toujours: Les kokobé de Duquesne-Crémone (Adzopé).....142

Kamenan Arthur YOBOUET et Martine GBOUGNON

*La dynamique du champ associatif étudiant face aux réformes à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)161***HISTOIRE**

Yacouba KONE

Les rapports de Mahomet au butin et au foncier 622 - 632176

Éditorial

Ce treizième numéro de la *Revue Sociétés & Économies* est le premier au titre de l'année 2018. Il contient des textes issus de la sociologie et de l'histoire. Les thématiques sont variées et couvrent divers aspects de la réalité sociale dans le contexte de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo et du Nigeria. Les sujets traités incluent la citoyenneté locale, les conflits sociaux, l'économie urbaine et rurale, les rapports à l'environnement, les rapports de genre, les services publics, l'action publique, les relations internationales. Ces aspects de la vie sociale, économique et culturelle sont bien illustrés par des études de cas. Il s'agit entre autres des descendants d'immigrés nigériens à l'épreuve de l'insertion professionnelle en Côte d'Ivoire, des logiques sociales d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans le secteur informel à Abidjan, du financement du développement à la base au Bénin, des enjeux de la résidence prolongée des ouvriers de la zone industrielle de Yopougon (Abidjan) au sein du foyer parental, des formes organisationnelles des forêts communautaires à l'épreuve des logiques d'action et de la dynamique du champ associatif étudiant face aux réformes à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Une fois de plus, je me réjouis de l'équipe de pilotage qui contribue à accroître la qualité et le dynamisme cette jeune revue. Je les encourage vivement pour leur investissement enthousiaste et bénévole.

Prof Roch YAO GNABELI
Professeur Titulaire de Sociologie
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
roch.gnabeli@laasse-socio.org

Les descendants d'immigrés nigériens à l'épreuve de l'insertion professionnelle en Côte d'Ivoire : entre reconstructions identitaires et réseautage**Gninin Diatta TOURE¹ et Dali Serge LIDA²****Résumé**

Cet article analyse les enjeux des reconstructions identitaires chez les descendants d'immigrés nigériens en Côte d'Ivoire, membres de l'Association des Élèves et Étudiants nigériens de Côte d'Ivoire (AEENCI). Ce papier montre que les descendants observés ont tendance à rompre avec les activités économiques de leur groupe d'appartenance en dépit des possibilités et opportunités relatives à leur insertion socioprofessionnelle que ces activités présentent. Plus précisément, il met en exergue les ressources idéologiques, les mécanismes structurels et les pratiques qui participent aux reconstructions identitaires de ces descendants et à leurs stratégies d'insertion socioprofessionnelles.

Mots clés : Côte d'Ivoire, immigrés nigériens, descendants, reconstruction identitaire.

Abstract

This article analyses stakes associated with identity reconstruction issues of identity reconstruction of Nigerian immigrants' descendants residing in Côte d'Ivoire and members of Nigerian Students Association of Côte d'Ivoire (AEENCI). The paper shows that the descendants examined tends to break with economic activities of their home group despite the possibilities and opportunities that these activities offer to them. Clearly, the article focuses on ideological resources, structural processes and practices that contribute to identity reconstruction of these descendants and their socioprofessionnal insertion strategies.

Key words : Côte d'Ivoire, Nigerian immigrants, descendants, identity reconstruction.

¹Gninin Diatta TOURE, Doctorante en sociologie à l'IES, Université Félix Houphouët Boigny, tourediatta@yahoo.fr

² Dali Serge LIDA, Sociologue, Maître de Conférences à l'IES, Université Félix Houphouët Boigny, sergelida@aol.fr

Introduction

Selon le RGPH 2014, la proportion de la population étrangère en Côte d'Ivoire, de l'ordre 24,2% demeure importante. Si le poids socio-économique et la citoyenneté de cette population, issue de l'immigration est illustré par plusieurs écrits (C. Bouquet, 2003 ; O. Dembélé, 2009; A. Babo, 2011), il n'en est pas de même de l'insertion économique des descendants nés sur le territoire ivoirien, scolarisés et diplômés du système éducatif ivoirien. Or, au regard de la composition démographique de la population étrangère dont 58,3% sont nés en Côte d'Ivoire (INS, 2014) et du caractère résolu de l'installation des immigrants, leurs descendants constituent un enjeu politique et social. En effet, les études scolaires et universitaires d'une frange de cette population³ ont fini par les construire comme potentiellement aptes à s'inscrire – du moins théoriquement – sur le marché de l'emploi formel en Côte d'Ivoire. Cependant, à la fin de leurs études, la plupart d'entre eux se heurtent aux barrières liées à *l'ivoirisation*⁴ des postes de l'administration publique de Côte d'Ivoire, entamée en 1975. Cette politique de préférence nationale sera encore plus restrictive aux étrangers à partir des années 90 comme l'illustre les exemples de lois contenus dans l'encadré qui suit.

Encadré 1 : Exemple de quelques lois de la législation du travail des étrangers en Côte d'Ivoire

-En 1997, par l'arrêté 4810 du Ministère du travail, le gouvernement exige que « [...] tout contrat de travail d'étranger lui soit préalablement soumis. L'employeur privé est astreint à verser à l'Etat 10 000 FCFA s'il recrute un manœuvre et 100 000 CFA s'il recrute un cadre ressortissant de la CEDEAO. Pour ceux des étrangers qui travaillent déjà, sur le territoire, un délai de six mois est accordé à l'employeur pour se conformer à la loi et régulariser le statut de son agent étranger [...].

-L'arrêté n° 1437 du 19 janvier 2004 souligne que « [...] l'employeur doit assurer à l'autorité que le poste pour lequel il a lancé un avis pendant deux mois et qui n'a pu être pourvu par un ivoirien va revenir à un ivoirien au bout de deux années [...] ».

Extraits de : O. Dembélé (2009)

³ Comparaison du taux de scolarisation des nationaux et de celui des étrangers. Même s'il est en-deçà de celui des enfants considérés par les enquêtes statistiques comme étant ivoiriens (entre 50 et 60%), le taux de scolarisation chez les enfants d'origine immigrée varient entre 35 et 45% depuis le premier RGPH de 1975 en Côte d'Ivoire.

⁴ L'ivoirisation des cadres de l'administration de publique est une politique initiée par le président Félix Houphouët Boigny. Elle consiste à réserver les emplois de la fonction publique aux ivoiriens, du fait de la croissance de leur nombre.

Face à ces barrières, la production des réponses chez les descendants d'immigrés en vue de leur insertion dans les activités économiques se fait suivant plusieurs stratégies et processus sociaux. Afin d'en explorer les enjeux, cette recherche s'appuie sur un ensemble de constats observés chez les membres de l'Association des Élèves et Étudiants Nigériens de Côte d'Ivoire (AEENCI), créée en 1979.

La population nigériane en Côte d'Ivoire est forte de 79 965 membres dont 65,9% sont nés sur le sol ivoirien (INS, 2014). Dans les stratégies éducatives des migrants nigériens, les écoles ivoiriennes aussi bien que des écoles dispensant le système d'enseignement nigérian sont sollicitées (G. D. Touré, 2013). Mais l'AEENCI est animée par ceux issus du système éducatif ivoirien et majoritairement du groupe ethnique yoruba.

Le premier constat relatif au cas des membres de cette association est lié au fait que les immigrés de façon générale détiennent le monopole des activités économiques liées au secteur informel (C. Bouquet, 2003 ; J-L. S. Lognon et Y.R. Gnabeli, 2010 ; D. S. Lida, 2014). Dans cette perspective, les premiers migrants nigériens et principalement yoruba se sont spécialisés dans la vente d'articles de quincaillerie, d'articles en plastique et dans l'artisanat comme menuisiers, couturiers, photographes (J. O. Igué, 2003 ; G. D. Toure, 2013 ; INS, 2014).

Ensuite, au regard des barrières pour accéder à la fonction publique, liées à la nationalité et en dépit des opportunités d'insertion professionnelle qu'offrent les activités économiques de leurs ascendants, les membres de l'AEENCI opèrent une triple rupture vis-vis de ces dernières. Premièrement, après le baccalauréat, ils ont tendance à développer des stratégies pour prendre en charge leurs propres frais de scolarité tout en déclinant souvent les offres de prises en charge proposées par leurs ascendants. Deuxièmement, une fois les diplômes obtenus, ils ont tendance à s'inscrire dans des trajectoires professionnelles différentes de celles de leurs ascendants, et ce, en dépit des contraintes liées au marché de l'emploi formel et des opportunités qu'offrent les activités économiques de leurs ascendants. Ces opportunités se caractérisent par une socialisation professionnelle des membres de l'association au cours de l'enfance et la connaissance des réseaux marchands dans lesquels s'inscrivent les ascendants. Troisièmement, ils sont caractérisés par un engagement associatif en dehors des filières de solidarité ethniques dans lesquelles sont inscrits leurs ascendants (tontines, association d'originaire).

Au regard de ce qui précède, cet article tente de comprendre pourquoi les descendants d'immigrés yoruba diplômés et membres de l'AEENCI, ont tendance à rompre avec leurs ascendants et leurs activités économiques, précisément dans leurs stratégies d'insertion socioprofessionnelles alors que les rapports socio-économiques à ceux-ci pourraient suffire à produire des réponses à leurs aspirations professionnelles et identitaires ? En outre, à partir de quelles ressources structurelles, idéologiques et symboliques opèrent-ils une mise à distance vis-à-vis de leurs ascendants ?

Plusieurs auteurs ont planché sur l'immigration et les questions de citoyenneté qui lui sont rattachés avec des auteurs comme C. Neveu (2004), P. Poutignat et J. Streiff-Feinart (1995). Etudiant les relations interethniques aux Etats-Unis, des théoriciens comme M. Gordon et A. Portes, à rebours d'une théorie assimilationniste classique qui prédisait la fin des différences entre groupes ethniques aux Etats-Unis, révèlent la persistance des inégalités économiques comme par exemple entre noirs et blancs (M. Safi; 2011). En France, des études ont montré que les enfants d'immigrés subsahariens et maghrébins reproduisent les positions sociales et professionnelles défavorables de leurs ascendants. Cela s'explique par la faiblesse de leur réseau relationnel (A. Frickey, J-L. Primon, N. Marchal; 2002). L'explication selon D. Meurs, A. Pailhé et P. Simon (2006) réside dans le faible niveau d'éducation, qui est à corréluer à l'origine géographique de ces descendants. Pour Y. Brinbaum et C. Guégnard (2011), il faut prendre en compte les parcours d'orientation et de formation, qui, s'ils sont contrariés, ont un impact négatif sur l'insertion socioprofessionnelle. P-Y. Cusset, H. Garner, M. Harfi et al (2015), incriminent pour leur part le milieu social défavorable des familles immigrés d'origine maghrébine (parents ouvriers, faible utilisation du français dans ces familles) et la discrimination à l'emploi liée à l'origine sociale des jeunes et à leur milieu de résidence.

D'autres chercheurs ont mis l'accent sur les parcours de réussite scolaire et professionnels des descendants d'immigrés. A ce propos, J. De Villers (2003) souligne que les trajectoires de réussite chez les descendantes issues de l'immigration marocaine en Belgique reposent sur un investissement parental important dans la scolarité de leurs filles, la manipulation des normes religieuses et des reconstructions identitaires par ces dernières. Le parcours de réussite consiste parfois en une reproduction des activités de la communauté d'origine comme c'est le cas des descendants turcs étudiés par C. Örtürk (2006).

En Côte d'Ivoire, les recherches ont plus mis en relief l'évolution de la définition de la citoyenneté des immigrés, corrélée aux mutations sociales, économiques et politiques qu'a connues le pays (A. Babo, 2009 ; O. Dembélé, 2009). D'autres s'attacheront à l'étude des modes d'inscription des immigrés dans les activités agricoles en milieu rural et informelles en milieu urbain (O. Dembélé, 2009 ; J-L.S. Lognon et Y. R. Gnabeli, 2010; D. L. Lida, 2014). Ces études abordent peu les parcours de formation et d'insertion des enfants d'immigrés, diplômés du système éducatif ivoirien.

1. Méthodologie

Sur le plan méthodologique, la collecte des données s'est réalisée à travers des entretiens semi-directifs avec les membres de l'AEENCI (qui enregistre une cinquantaine de participants lors des réunions mensuelles) et des ascendants. Dans cette perspective, douze « jeunes », c'est-à-dire membres actifs de l'association étant encore dans le circuit de la formation supérieure dont quatre (04) de sexe féminin et huit (08) de sexe masculin ont été interrogés. En ce qui concerne les « Anciens » (anciens membres de l'association, n'ayant plus le statut d'étudiants ou d'élèves, évoluant pour la plupart sur le marché de l'emploi), cinq (05) hommes et une (01) femme ont fait l'objet de l'enquête. Au total ; dix-huit membres de l'AEENCI ont été sélectionnés dont cinq (05) de sexe féminin et treize (13) de sexe masculin. Parmi ces dix-huit (18) sélectionnés selon leur disponibilité, deux (02) avaient la nationalité ivoirienne par filiation et par naturalisation. Le guide d'entretien abordait plusieurs thématiques : les rapports familiaux, le parcours scolaire et professionnelle (pour les Anciens), la question de la citoyenneté, la vie associative. Le critère principal de sélection était la reconnaissance d'une ascendance nigériane aux enquêtés (père, mère, grands- parents originaires du Nigéria), critère premier d'adhésion à l'AEENCI. En plus des membres de l'AEENCI six ascendants (06), ayant effectué une migration vers la Côte d'Ivoire et ayant des enfants scolarisés dans le système éducatif ivoirien, ont été interrogés. Leur insertion dans l'échantillon permet d'apprécier leur parcours migratoire, leurs stratégies d'insertion économique personnelles, les stratégies éducatives des enfants, leurs représentations de la citoyenneté. La plupart des entretiens ont été effectués au domicile des enquêtés où à leur lieu de travail après prise de contact.

En plus des entretiens, l'observation directe a été mobilisée dans la compréhension des pratiques de l'AEENCI en tant qu'institution. Les faits observés portent sur les différentes activités, leur contenu, les caractéristiques des participants et leurs discours. Au total vingt-quatre (24) personnes, ont fait l'objet des entretiens. Le traitement des données s'est fait à partir de l'analyse de contenu thématique qui permet de dégager, à partir d'un découpage du corpus d'entretien, le sens du discours de l'enquêté. (R. Quivy, L. Campenahout, 1995).

2. Résultats

La mise à distance que les membres de l'AEENCI opèrent avec leurs ascendants et leurs activités économiques s'enracinent dans plusieurs logiques : l'incohérence de leurs plages identitaires, des ressources idéologiques de reconstructions identitaires et professionnelles, la mise en association et le réseautage et enfin, la déconstruction du statut de l'immigré.

2.1. De l'incohérence des plages⁵ identitaires chez les membres de l'AEENCI

Les incohérences identitaires chez les membres l'AEENCI se manifestent aussi bien au niveau de leur identité sociale, personnelle que de leur identité professionnelle. De prime abord, les ruptures opérées par les membres de l'AEENCI sont à rattacher aux configurations socio-identitaires qui s'offrent à eux. Leurs rapports à la Côte d'Ivoire sont caractérisés par des tensions tournant autour de leur nationalité nigériane. Au cours de leur parcours scolaire, ils sont exclus des aides sociales affectés aux élèves de nationalité ivoirienne ou des établissements scolaires de référence auxquels les résultats les prédisposaient à intégrer (Lycée Scientifique de Yamoussoukro, EMPT de Bingerville). Par ailleurs, une fois leurs parcours scolaires achevés, dans leur rapport à l'Etat ivoirien (ceux qui n'ont pas la nationalité ivoirienne), les clauses du droit du travail en Côte d'Ivoire les repositionnent dans la catégorie des étrangers (se référer à l'encadré 1)⁶ Dans ces conditions, certains arrivent à occuper des emplois dans le secteur privé où à travailler dans des institutions étatiques, telles les universités publiques. D'autres par

⁵ On entend par plages identitaires les différentes définitions identitaires que se donnent les membres de l'AEENCI, liées à leurs sentiments d'appartenances et aux conditions sociales dans lesquelles ils évoluent.

⁶ Les enquêtés reconnaissent que les entreprises privées sont peu regardantes sur les conditions de recrutement du personnel étranger et cela leur profite. Ainsi, plusieurs membres se retrouvent dans des structures privées. Il convient ici de signaler les informations reçues au cours de l'enquête de ce que certains descendants occupent des emplois formels dans le public. Ils y sont soit du fait de leur naturalisation, soit en tant que contractuels.

contre évoluent à leur propre compte. Cependant, quelle que soit la configuration que prend le parcours professionnel, cette législation est perçue par les concernés comme des barrières réelles ou supposées d'accès à l'emploi en général et à leur bien-être social en particulier. Cette situation alimente leur sentiment de discrimination, exprimé en ces termes : « *malgré mon niveau, malgré mon intelligence, j'occupe un emploi marginal. Plusieurs des personnes avec qui j'ai fait mes études et moins brillantes que moi sont mieux casés parce qu'ils sont ivoiriens* » (SF, Ancien de l'AEENCI évoluant à son propre compte)

Les mécanismes d'accès à la nationalité ivoirienne (par filiation, naturalisation et droit du sol pour ceux nés jusqu'en 1972) sont assez complexes pour les membres de l'AEENCI. L'ensemble des enquêtés estiment qu'il serait juste d'accorder la nationalité à toute personne née en Côte d'Ivoire et qui y a acquis des diplômes. Ils se sentent donc privés de la citoyenneté ivoirienne, par le « manque de reconnaissance » de leurs qualifications scolaires et professionnelles par l'Etat Ivoirien. Or, ces derniers, quoique d'origine nigériane, se pensent comme des ivoiriens, ayant adopté *le comportement de l'ivoirien classique*, basé sur une logique de *valorisation du travail bureaucratique*. Cette situation engendre des tensions entre identité perçue et citoyenneté revendiquée (identité ivoirienne/citoyenneté ivoirienne) d'une part et l'identité du pays d'origine et la citoyenneté qui lui est rattachée (identité nigériane/citoyenneté nigériane) d'autre part. Ces tensions se manifestent par un malaise, un conflit identitaire chez les acteurs interrogés, plus marqué chez les « anciens » de l'AEENCI⁷ comme le souligne l'un d'eux :

« J'ai eu des problèmes psychologiques car je n'ai pu aller au Lycée Scientifique comme je l'aurais souhaité, à cause de ma nationalité. J'étais toujours major de ma promotion et au Bepc je fus major de mon école. La règle de l'époque était que les deux premiers soient orientés au Lycée Scientifique. Mais comme J'étais nigérian, je ne fus pas orienté. Je ne savais pas que moi et mes frères nigériens étions des étrangers en Côte d'Ivoire. C'est à partir des années 90 que nous nous en sommes rendu compte. Ce sont le deuxième et le troisième qui étaient ivoiriens qui furent retenus. Je ne savais même pas que je n'étais pas ivoirien. Cette situation m'a marqué au point où je me suis démotivé pour les études. Je me suis quand même débrouillé et ai eu le Bac C en 1990 » (SF, Ancien de l'AEENCI évoluant à son propre compte).

Les liens qui relient les membres de l'association et le Nigéria restent faibles. En effet, les membres de l'association qui ont été interviewés disent avoir une faible connaissance du

⁷ Ceux des anciens nés dans les années 60, 70 ont pu bénéficier des avantages socio-économiques accordés aux étrangers par le pouvoir politique en place : emploi, aides sociaux, prises en charge au niveau de l'éducation et de la santé).

Nigéria, l'ayant peu ou pas du tout visité. Ils ont tous déclaré avoir acquis leur qualification scolaire et universitaire à travers le système éducatif ivoirien. Ils savent tous qu'une partie des descendants d'immigrés d'origine nigériane repartent au Nigéria pour continuer les études après avoir fréquenté soit dans des établissements à système éducatif nigérian en Côte d'Ivoire⁸, soit dans le système éducatif ivoirien. Cependant, la barrière linguistique (le Nigéria étant un pays anglophone) et l'absence de parents pouvant les accueillir au Nigéria rendent difficile leur insertion économique dans ce pays. De plus, L'identité professionnelle induite par l'obtention des diplômes leur paraît en inadéquation avec l'identité professionnelle de leurs ascendants, caractérisée par les activités commerciales dans l'informel. En se fondant sur leurs parcours scolaires et les possibilités d'insertion professionnelle qu'auraient dû offrir les diplômes obtenus, ils se sentent « *désabusés* » par un système relationnel et un cadre institutionnel, qui ont contribué à les construire socialement comme des diplômés. Tout se passe, chez eux, comme si leurs ascendants en les socialisant, à travers le système éducatif ivoirien et sans mesure d'accompagnement comme la naturalisation, les prédisposaient à leur offrir que des opportunités d'inscription dans les mêmes trajectoires professionnelles qu'eux : « *les mettre à l'école pour seulement savoir lire et écrire et ensuite allé s'asseoir dans le magasin* » (FM, inscrite dans une Grande Ecole privée supérieure). Cependant, les représentations qu'ils se font de leur qualification et des espaces où ils espèrent les mettre en œuvre sont en inadéquation avec les *attentes* de leurs ascendants.

Au total, les membres de l'AEENCI se pensent comme des ivoiriens, des citoyens ivoiriens alors que le contexte institutionnel fait d'eux des citoyens nigériens. Devant ces incohérences identitaires, comment les membres de l'AEENCI produisent-ils des réponses en vue de leur insertion socioprofessionnelle ?

⁸ Des églises d'origine nigériane telle que First Baptist Church ont mis en place un réseau d'écoles, First Baptist School qui dispensent le système d'éducation nigérian, à Abidjan et dans certaines villes de l'intérieur. Certaines de ces établissements sont d'obédience musulmane quand d'autres, laïques, sont le fait de particuliers. Le cycle dans ces établissements va de la maternelle au secondaire.

2.2. Les ressources sociales d'insertion socioprofessionnelle des membres de l'AEENCI

2.2.1. Le mythe du nigérian travailleur et la compétence comme ressources sociales de reconstruction identitaire et professionnelle des membres de l'AEENCI

Les membres de l'AEENCI mobilisent le mythe du nigérian travailleur et la compétence pour se reconstruire et tracer leur trajectoire professionnelle. La reconstruction de l'identité personnelle s'appuie sur le discours idéologique diffusé par les « anciens » de la structure, perçus comme modèle de réussite et d'autonomie. Ces derniers mobilisent l'origine géographique de leurs ascendants, avec le mythe du nigérian/yoruba travailleur, pour construire un rapport au travail positif chez les jeunes. L'objectif ici est l'utilisation de toutes les ressources disponibles pour faciliter l'insertion professionnelle. L'un d'eux, interrogé lors de la collecte des données indique à ce propos que les « anciens » font admettre aux plus « jeunes » que « *chez les nigériens, c'est une honte de demander de l'argent aux parents à partir de 18 ans [...]* » (LG, « jeune » membre de l'AEENCI). Ainsi, une idéologie du travail basée sur l'appartenance au groupe ethnique yoruba en particulier et au Nigéria en général sert d'appui aux stratégies de réussite des membres de l'AEENCI. Elle (l'idéologie du travail) mobilise les acteurs interrogés autour de la débrouillardise, en disqualifiant l'ivoirien jugé « paresseux » et en valorisant le yoruba ou le nigérian présenté comme « courageux », « persévérant » et « débrouillard ». Ainsi, tout comportement jugé « anti-yoruba », « anti-nigérian » ou défini comme « le comportement de l'ivoirien classique », relatif à la dépendance financière vis-à-vis des parents, à la valorisation du travail bureaucratique et le refus d'activités jugées dégradantes, sont objets d'une stigmatisation par les membres de cette association et singulièrement par les « Anciens ».

Par ailleurs, l'idéologie de la compétence est mobilisée par les membres de l'association pour reconstruire leur identité professionnelle et se valoriser sur un marché de l'emploi, qui leur est d'emblée défavorable selon eux (exclusion des non-nationaux de la fonction publique par exemple). La compétence renvoie ici aux performances scolaires, au niveau d'instruction atteint et à la maîtrise du domaine de formation dans les représentations sociales des *Aeencistes*. Sous ce rapport, les nationaux sont disqualifiés car affectés d'un coefficient de « compétence » moins élevé que celui des nigériens ou des yoruba. En réalité, cette position idéologique traduit leur volonté de concourir au même titre que les nationaux qui ont « pris leurs places » sur le marché de l'emploi. Le témoignage de cette ancienne de l'association illustre ce fait :

Si un étranger fait bien son travail, on le choisira à la place d'un ivoirien. Les étrangers scolarisés en Côte d'Ivoire sont forts intellectuellement, c'est pourquoi, la nationalité ivoirienne leur est refusée. Ils occupent la grande partie des autres secteurs d'activités et si les pouvoirs politiques les laissent entrer à la fonction publique, ils prendront toutes les places et les ivoiriens n'auront rien » (MG, « Ancienne) de l'AEENCI, travaillant dans plusieurs entreprises privées).

En somme, leurs compétences doivent conduire à la prise en compte de leurs aspirations à la citoyenneté ivoirienne ; le cas contraire serait « *une perte pour la Côte d'Ivoire* » (KB, Ancien de l'AEENCI travaillant dans une entreprise privée).

2.2.2. La mise en association et le réseautage comme pratiques sociales associées aux reconstructions identitaires et professionnelles des membres de l'AEENCI

Les pratiques qui participent aux reconstructions identitaires et professionnelles des membres de l'AEENCI s'articulent autour de la mise en association et d'un processus de réseautage. En ce sens, l'AEENCI constitue l'exemple type. En effet, dans la recherche de solutions à leurs difficultés, ces descendants adhèrent à cette structure. Elle encourage les membres à s'investir conjointement dans des activités génératrices de revenus (commerce, répétiteurs à domicile, petits contrats de travail) et la poursuite des études supérieures, les premières servant à financer les secondes. La finalité de cette politique, visant l'autonomie financière, est la prise en main personnelle de leur destin scolaire et professionnel. En procédant ainsi, l'AEENCI travaille à soustraire les descendants d'immigrés de la domination de leurs ascendants dont ils se représentent les activités économiques et les trajectoires professionnelles comme peu valorisantes. La tendance à l'autonomie financière des membres de l'association est en cohérence avec leur représentation identitaire : l'identité ivoirienne. Contrairement à leurs ascendants, qu'ils estiment très peu demandeurs de la nationalité ivoirienne, ils activent ce processus lorsqu'ils en ont la possibilité. En procédant ainsi, les membres formulent généralement leur demande sans l'accord préalable de leurs ascendants.

Toutefois, face aux incertitudes des résultats aux demandes de naturalisation ou en attente de la demande, l'AEENCI travaille à orienter les membres vers des filières de l'enseignement supérieur pouvant offrir plus d'opportunités professionnelles, à travers des pratiques telle que la « journée de l'orientation » qui se déroule chaque année. Les « Anciens » participent à ces journées comme orateurs en prenant pour repères leurs propres expériences scolaires et professionnelles pour guider les « jeunes ». Souvent, les premiers prennent l'initiative personnelle de réorienter les choix des seconds lorsqu'ils les jugent en inadéquation avec le

marché de l'emploi et le statut d'« étranger » de la plupart des membres. Aussi, ils aident les plus jeunes par le financement de leurs études, mais aussi par le recrutement dans de entreprises dans lesquelles ils exercent ou ont exercé :

« Nous faisons un travail psychologique auprès des jeunes. En effet, nous sommes là avec notre témoignage pour leur dire qu'ils peuvent s'insérer, qu'ils ne doivent pas baisser les bras face à la montagne de difficultés [...]. Nous avons eu à donner des crédits sans intérêt à certains membres pour le SESAG de Dakar. Certains aussi ont pu partir en Europe grâce à nous. Ces personnes doivent nous rembourser quand elles auront du travail. Cependant, nous ne proclamons pas sur tous les toits que nous avons financé certains. » (DC, Ancien de l'AEENCI travaillant dans le privé au moment de l'enquête, mais qui devait intégrer l'administration publique).

L'AEENCI génère ainsi un réseau relationnel assez dense à travers les « anciens membres » qui, tout en étant présentés comme des modèles de réussite, fonctionne comme des points de connexion pour l'insertion socioprofessionnelle des « puînés ».

Par ailleurs, l'on observe une « course aux diplômes », « aux diplômes les plus élevés » au sein de cette structure. Cette logique a pour but de faciliter l'insertion professionnelle tout en matérialisant leurs compétences. C'est fort de cette logique que lorsqu'un membre est présenté au cours d'une réunion, il est beaucoup ovationné quand il a fait de multiples formations, assorties de nombreux diplômes.

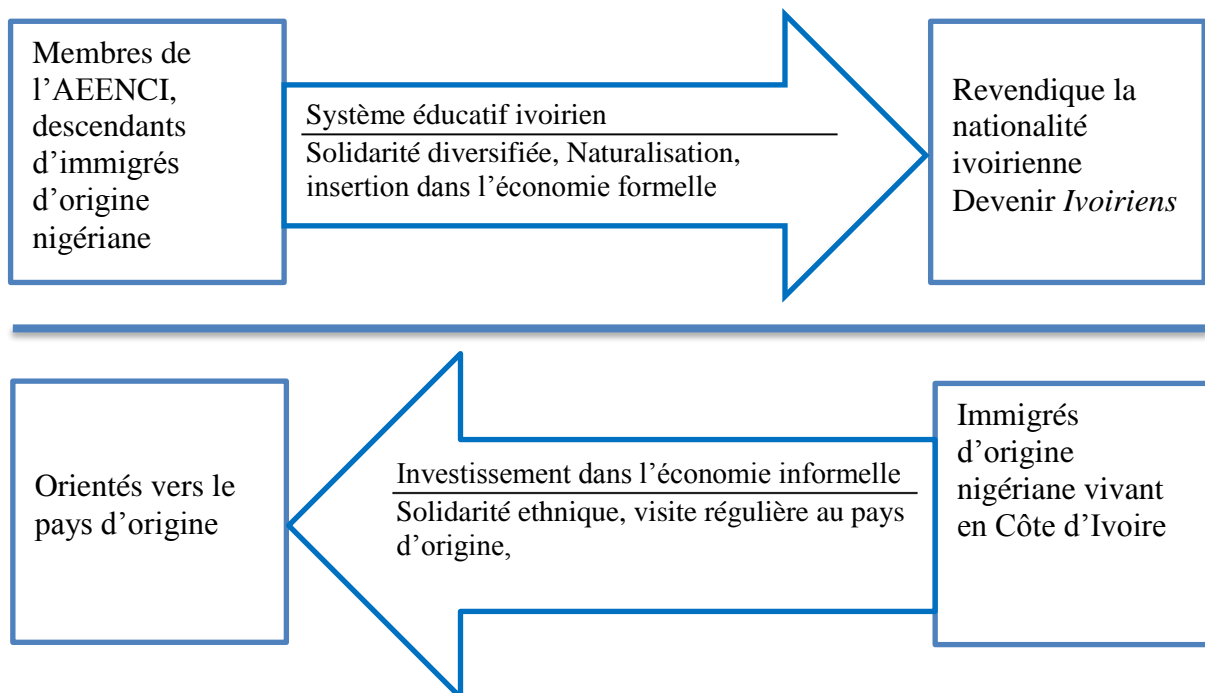
En dehors de l'AEENCI, les *Aeencistes* ont un engagement associatif orienté vers les espaces sociaux pouvant légitimer leurs acquis scolaires et universitaires (Lions' Club, Associations des Élèves et Étudiants Musulmans de Côte d'Ivoire, Association des Anciens Internes des Hôpitaux de Côte d'Ivoire, amicales de travailleurs yoruba ou de retraités yoruba). Ainsi, ils ont tendance à se *diluer* pour certains, dans des associations « dépourvues » de marqueurs ethniques en vue d'effacer symboliquement les marques identitaires liés au pays d'origine.

2.2.3. Du processus de déconstruction du statut d'immigré chez les membres de l'AEENCI

Les membres de l'AEENCI dans leurs rapports à leurs parents immigrés s'inscrivent dans une logique de déconstruction du statut de l'immigré. En effet, le statut d'immigrés de leurs ascendants est un indicateur leur origine sociale (pays d'origine des ascendants), qu'ils disent ne pas connaître et cela en raison de l'effet stigmatisant dudit statut. Ce « biais identitaire »

rendu fonctionnel dans une Côte d’Ivoire où les tensions identitaires sont au cœur des débats politiques et scientifiques, est réinterprété par les descendants d’immigrés. Ils déconstruisent la construction institutionnelle de l’étranger (celui qui n’a pas la nationalité ivoirienne) et sociale (celui qui est venue d’ailleurs). Pour ce faire, ils mobilisent le fait qu’ils soient nés en Côte d’Ivoire et y aient acquis leurs qualifications scolaires et universitaires pour repenser leur statut d’étranger. A rebours d’une solidarité orientée vers l’économie informelle et le pays d’origine chez leurs ascendants, les membres de l’AEENCI s’inscrivent dans la production d’un réseau relationnel orienté vers le marché de l’emploi formel et la quête de la citoyenneté ivoirienne. Tandis que les ascendants valorisent le lieu d’origine comme référent identitaire, les membres de l’AEENCI misent sur leurs qualifications scolaires et universitaires. Il y a certes une *homologie structurale* produisant des formes de citoyenneté différentes mais les deux processus montrent bien que les fabrications identitaires dépendent, pour une large part, du fonctionnement du système de relations sociales dans lequel l’on est inséré :

Figure 1 : fonctionnement du système de relations ascendants/descendants



Par leurs pratiques solidaires et les formes d’inscription dans les activités économiques informelles, les ascendants ont tendance à maintenir leur identité sociale et à reproduire le statut d’immigré (rapport au lieu d’origine, associations d’originaires, etc.). A l’inverse, les membres de l’AEENCI travaillent à la déconstruction du statut d’immigré à travers les opportunités de

redéfinition identitaires (naturalisation, obtention des diplômes scolaires et universitaires de la Côte d'Ivoire, inscription sur le marché du travail formel) que leur offre le pays d'accueil des ascendants. Cette structure symbolique est sous-tendue par des systèmes idéologiques eux-mêmes en tension. En effet, pendant que leurs ascendants se pensent toujours comme des « gens » qui sont de passage en dépit de la durée de leur présence en Côte d'Ivoire, les membres de l'AEENCI se voient plutôt comme des « Ivoiriens » en dépit de l'absence de reconnaissance juridique. Ils mobilisent le « droit du sol » (réactivé depuis 2013 par le nouveau pouvoir politique en Côte d'Ivoire et valable seulement pour les descendants nés sur le sol ivoirien jusqu'en 1972), l'absence de visite au lieu d'origine de leurs ascendants et le fait qu'ils soient diplômés du système éducatif ivoirien comme justifications de leurs aspirations/revendications identitaires.

3. Discussion

La rupture que les membres de l'AEENCI opèrent avec leurs ascendants dans leurs stratégies d'insertion socioprofessionnelle se comprend à travers un processus de reconstruction à la fois identitaire et professionnel. Ils ne se considèrent ni tout-à-fait comme Yoruba/Nigériens, ni tout-à-fait comme Ivoiriens, mais comme des citoyens ivoiriens d'origine nigérienne. Ainsi, ils refusent les mécanismes institutionnels de construction de la citoyenneté économique de l'ivoirien (voir encadré 1), de même que les trajectoires professionnelles tracées par leurs ascendants. Sous ce rapport, les membres de l'association sont face à des « *injonctions sociales contradictoires* », c'est-à-dire des attentes contradictoires de la part de leur environnement social, à l'origine de leur incohérence identitaire (J. De Villers, 2005). Étudiant le cas des filles d'origine maghrébine en Belgique, J. De Villers montre comment les injonctions contradictoires de leurs parents et celles de la société belge entraînent des incohérences et reconstructions identitaires chez ces acteurs. Pour les parents, leur réussite professionnelle doit aller de pair avec la valorisation des principes « maghrébins » sur la sexualité, le mariage, la maternité, les exigences parentales). Pour la société belge, cette réussite implique le rejet du modèle de la femme maghrébine pour celle de la société occidentale (par exemple, le rejet du port du voile, qui serait réservé aux moins scolarisées). La soumission à ces injonctions est perçue par ces filles comme un obstacle à leur réussite scolaire. Leur réponse dans ce contexte est une reconstruction identitaire différente des aspirations identitaires parentales et sociétales.

Ainsi, les parcours de réussite scolaire et professionnels chez les descendants d'immigrés incluent la mise en place de stratégies identitaires (L. Chouarra, 2004). Cet auteur distingue à cet effet trois types de stratégies identitaires chez les descendants d'immigrés en situation de réussite professionnelle : le syncrétisme qui est une combinaison de la culture familiale et de celle de la société d'accueil, l'identité religieuse islamique et l'identité découlant de l'assimilation. Quelle que soit la posture identitaire de ces descendants, c'est la reconnaissance de leurs différences et de leur droit à vivre pleinement dans le pays d'accueil de leurs parents qu'ils visent. L'auteure explique que « le dépassement de la condition des parents entraîne toujours des rapports complexes et contradictoires entre enfants et parents, qu'il s'agisse ou non d'enfants d'immigrés ». Ceci explique les tensions latentes entre certains « *Aeencistes* » et leurs parents pour qui « *il faut partir à l'école, savoir lire et écrire et ensuite venir s'asseoir au magasin* ». Les membres de l'AEENCI s'inscrivent alors dans une logique de *contradiction de l'héritage* selon la perspective de Bourdieu (A. Jourdain et S. Naulin, 2011). Comme l'expliquent ces deux auteurs, pour Bourdieu, « le fils doit refuser l'héritage du père pour se réaliser ou pour être autre chose ». En d'autres termes, il ne peut pas reproduire les mêmes positions sociales (si elles sont au bas de la hiérarchie sociale) que ses parents, si l'école sanctionne sa réussite. Ainsi, les diplômés de l'AEENCI, bien vrai qu'ayant connu une socialisation professionnelle dans les activités économiques des parents s'inscrivent en contradiction avec cet héritage, leur certification scolaire dessinant une autre trajectoire de réussite.

Les reconstructions opérées par les membres de l'AEENCI prolongent les résultats de S. Bredeloup (2003), qui a montré l'évolution des stratégies identitaires des immigrés en Côte d'Ivoire : Ces stratégies s'enracinent dans le contexte social, économique et politique que traverse le pays : Ainsi, distingue-t-elle trois stratégies identitaires correspondant à trois contextes sociaux différents : l'assimilation dans les périodes de croissance économique et de cohésion sociale (1960-1980), le repli identitaire dans les périodes de revendication identitaire des nationaux (1990-2000) et enfin, la valorisation de sa singularité à partir des années 2000. Les membres de l'AEENCI se sont plus ou moins inscrits dans ces différentes logiques identitaires avec quelques nuances. Ils s'identifient à la Côte d'Ivoire tout en instrumentalisant de façon idéologique l'appartenance au pays de leurs ascendants pour construire leurs stratégies d'insertion professionnelle.

Cette mobilisation de l'appartenance au pays d'origine des parents constitue une stratégie d'insertion importante chez les turcs installés en France, reproduisant ainsi l'héritage professionnel des ascendants. Selon C. Örtürk (2006), cette situation résulte de ce que les ressources sociales dont ils disposent favorisent cette orientation. Ce sont entre autre un fort réseau relationnel communautaire parental. Celui-ci sert de base au financement de projets d'insertion, de réseau de circulation d'informations et de mise au travail dans les entreprises Turcs. De plus, les choix scolaires des parents se font selon les besoins du groupe familial. Des stratégies collectives de lutte contre la discrimination supposée à l'embauche à travers les ressources associatives communautaires sont mises en œuvre. Il s'agit pour les jeunes turcs de mobiliser l'appartenance ethnique et de modifier son contenu afin de se valoriser aux yeux du groupe majoritaire. Par ailleurs il y'a un travail identitaire qui consiste en une récupération de l'identité stigmatisée pour construire un nouveau rapport au travail chez les descendants d'immigrés turcs. Chez les membres de l'AEENCI, le travail identitaire se caractérise par une déconstruction du statut de l'immigré, de l'étranger en Côte d'Ivoire et d'une valorisation de l'identité ethnique yoruba dans son rapport au travail.

Au-delà de la problématique identitaire et professionnelle, c'est la difficulté de construction de la citoyenneté (économique, politique) des immigrés et de leurs enfants en Côte d'Ivoire que révèle ce texte. Des auteurs comme O. Dembélé (2009), A. Babo (2011) informaient de l'informalité dans laquelle baignait la citoyenneté ivoirienne accordée aux étrangers durant les années 60 et 70 et les tentatives de formalisation qui ont suivi et les difficultés d'application. La réactivation du droit du sol depuis l'année 2013 pour les descendants d'immigrés nés jusqu'en 1972, constitue un début de réponse aux préoccupations identitaires et professionnelles des membres de l'AEENCI car plusieurs sont nés après 1972.

Conclusion

Cet article avait pour but de comprendre la rupture que les membres de l'AEENCI opèrent avec leurs ascendants dans leurs stratégies d'insertion socio-professionnelle. Cette rupture doit être comprise comme la résultante d'une reconstruction identitaire et professionnelle des membres de l'association. Celle-ci se conçoit à travers des processus idéologiques, relationnels et des pratiques mises en place par l'AEENCI dont la finalité, demeure la citoyenneté ivoirienne.

Références bibliographiques

BABO Alfred, 2011, « La politique publique de l'étranger en Côte d'Ivoire et la crise sociopolitique ». In AKINDES Francis, *La Côte d'Ivoire: la réinvention de soi dans la violence*, CODESRIA, pp.39-62. Disponible sur: <http://www.codesria.org/spip.php?article1469>.

BOUQUET Christian, 2003, « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire », *Annales de Géographie [en ligne]*. T 112, n°630, p.115-145. Disponible sur : <http://remi.revues.org/3361>, DOI:10.4000/remi.3361.

BRINBAUM Yaël, GUEGNARD Christine, 2012, « Parcours de formation et d'insertion des jeunes issus de l'immigration au prisme de l'orientation », *Formation emploi [En ligne]*, n° 118, p 61-82. Disponible sur : <http://formationemploi.revues.org/3603>. (Consulté le 30 septembre 2016.).

CHOUARRA Laila, 2004, « Éducation, identité et réussite », *L'éducation en débats : analyse comparée [en ligne]*, n° 2, p.131-146. Disponible sur : https://www.unige.ch/fapse/pegei/index.php/download_file/view/852/246/ (consulté le 21 Mars 2017.).

CUSSET Pierre-Yves, GARNER Hélène, HARFI Mohamed et al, 2015, « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique? », *La note d'analyse, France Stratégie*, Hors-série [en ligne]. Disponible sur: www.strategie.gouv.fr/strategie.gouv.fr/files/.../na26_27022015_bat12_0.pdf (consulté le 20 aout 2017).

DE VILLERS Johanna, 2005, « Entre injonctions contradictoires et bricolages identitaires : quelles identifications pour les descendants d'immigrés marocains en Belgique ? », *Lien social et Politiques [en ligne]*, n° 53, p.15-27. Disponible sur : <http://id.erudit.org/iderudit/011641ar>. (Consulté le 2 Novembre 2017.).

DEMBELE Ousmane, 2009, « Migration, emploi, pression foncière et cohésion sociale en Côte d'Ivoire », *OIM*. Disponible sur : http://www.iomdakar.org/profiles/sites/default/files/migration_emploi_pression_fonciere_2009.pdf (Consulté le 30 Janvier 2018.).

FRICKEY Alain, PRIMON Jean-Luc, MARCHAL Nathalie, 2002, « Jeunes issus de l'immigration : les diplômés de l'enseignement supérieur ne garantissent pas un égal accès au marché du travail », *Formation Emploi [en ligne]*, n° 79, p 31-69. Disponible sur : www.persee.fr/doc/forem_0759-6340_2002_num_79_1_2490 (Consulté le 18 janvier 2018.).

IGUE John Ogunsola, 2003, *Les Yoruba en Afrique de l'Ouest francophone : 1910-1980*. Dakar : Présence Africaine, 170 pages.

JOURDAIN Anne, NAULIN, Sidonie, 2011, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales [en ligne]*, n°166, p. 6-14. Disponible sur: <http://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2011-4-page-6.htm>RL. (Consulté le 12 juillet 2017.).

LIDA Dali Serges, 2014, « Logiques d’insertion et de maintien de jeunes nationaux dans les activités économiques monopolisées par des groupes d’immigrés. Etude de cas en Côte d’Ivoire », *Revue sociétés et économies [en ligne]*, n°2, p. 6-19. Disponible sur : www.laasse-socio.org. (Consulté le 14 septembre 2017.).

LOGNON Sagbo Jean-Louis, GNABELI Yao Roch, 2010 « Construction des monopoles dans l’économie informelle », *Itinéraris plus [en ligne]*, Vol. 7, n°8. ISSN : 1562-0921. (Consulté le 20 juin 2017.).

MEURS Dominique et al, 2006, « Persistance des inégalités entre générations liées à l’immigration : l’accès à l’emploi des immigrés et de leurs descendants en France », *Population [en ligne]*, Vol 61, n° 5, p. 763-801. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-population-2006-5-page-763.htm>. (Consulté le 14 mars 2018.).

NDA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*, Paris, l’Harmattan, 282 pages.

NEVEU Cathérine, 2004, « Les enjeux d’une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales [En ligne]*, vol. 20, n°3. Disponible sur : <http://remi.revues.org/2024> ; DOI : 10.4000/remi.2024. (Consulté le 30 septembre 2016).

ÖRZTÜK Ceren, 2006, « Les stratégies d’insertion des jeunes Turcs de France », *Revue des Migrations Internationales [en ligne]*, vol 22, n°3, p.173-201, in *Turquie 2006 : aux portes de l’Union Européenne*. Disponible sur : <http://remi.revues.org/3361>, DOI:10.4000/remi.3361. (Consulté le 15 janvier 2018.).

POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne, 1995, *Théories de l’ethnicité*, Paris : PUF, 1995, 267 pages.

REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE, INSTITUT NATIONALE DE LA STATISTIQUE, 2014, *Recensement Général de la Population et de l’Habitat*.

SAFI Mirna, 2011, « Penser l’intégration des immigrés, les enseignements de la sociologie américaine », *Sociologie [en ligne]*, Vol 2, p. 149-164, PUF. Disponible sur : <http://sociologie.revues.org/964RL>. (Consulté le 02 février 2018.).

TOURE Gninin Diatta, 2013, *Mécanismes d’insertion des descendants d’immigrés en Côte d’Ivoire : cas des membres de l’Association des Élèves et Étudiants Nigériens de Côte d’Ivoire*, mémoire de master II, sociologie des migrations et des relations interethniques. Abidjan : Université Félix Houphouët Boigny, 63 pages.

Les logiques sociales d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans le secteur informel à Abidjan

Tiéry SOKOTO⁹ et Jean-Louis H. Sagbo LOGNON¹⁰

Résumé

Cette étude aborde la problématique de l'insertion professionnelle des diplômés en Côte d'Ivoire. Fondée sur des entretiens semi-directifs, elle analyse les logiques sociales qui sous-tendent l'insertion des diplômés dans le secteur informel en dépit des initiatives de promotions d'emplois jeunes mises en place par l'État pour faciliter leur insertion dans les emplois formels. Cette étude fait ressortir : les perceptions que les diplômés ont du secteur formel et informel, les perceptions qu'ils ont des structures de promotion d'emploi. Elle fait ressortir également les enjeux et les ressources mobilisées pour s'insérer dans le secteur informel.

Mots clés : Secteur informel, secteur moderne, diplômés, insertion professionnelle, Abidjan.

This study addresses the issue of professional integration of graduates in Côte d'Ivoire. Based on semi-structured interviews, it analyzes the social logics underlying the integration of graduates into the informal sector, despite the youth job promotion initiatives put in place by the state to facilitate their insertion into employment formal. This study highlights: the perceptions that graduates of promotion of employment. It also highlights the issues and resources mobilized to enter the informal sector.

Key words: Informal sector, modern sector, graduates, professional insertion, Abidjan.

⁹ Doctorant à l'institut d'Ethnosociologie à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, membre du Laboratoire de Sociologie Économique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE) tiery.sokoto@yahoo.fr

¹⁰ Enseignant Chercheur à l'Université Félix Houphouët Boigny, membre du Laboratoire de sociologie économique et d'anthropologie des appartenances symboliques (LAASSE), jeanlouis.lognon78@gmail.com

Introduction

Depuis l'année 1999, la Côte d'Ivoire fait partie de l'un des pays d'Afrique subsaharienne touché par le chômage. Les données de l'ENV2002, ont permis de montrer que la situation sociopolitique créée par le coup d'État de Décembre 1999 a eu une incidence sur l'emploi. En effet, le nombre de chômeurs a augmenté entre 1998 et 2002, passant de 629 658 à 918 450. Le taux de chômage est passé de 8,9% en 1998 à 13,1% en 2002. Avec la crise de Septembre 2002, ce taux a augmenté, touchant en majorité les jeunes. L'enquête sur le niveau de vie des ménages réalisée en 2008 par l'Institut National de la Statistique (INS) montre que le chômage s'est d'une manière générale accru. De 13,1% en 2002, le taux de chômage de la population active est estimé à 15,7% en 2008. Selon les données de l'enquête emploi 2012, le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (15,2% contre 3,8%). Ce taux est encore plus élevé au niveau de la ville d'Abidjan (19,5%). Et, le chômage des jeunes est le plus important (17,5% pour ceux de 25-34 ans).

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a mis en place en 2003 un Fond national de solidarité pour la promotion d'emplois pour les jeunes, une plateforme de service composée de l'AGEFOP, de l'AGEPE, du FDFP et du FNS, pour renforcer la formation et l'insertion des jeunes. Des structures privées telles RMO, CIFIP existent également pour « faciliter » l'insertion des demandeurs d'emploi. De plus, dans le cadre du programme Pays pour la promotion du travail décent (PPTD 2008-2013), la Côte d'Ivoire a instauré plusieurs actions pour la promotion d'emplois décents pour les jeunes. Ce sont entre autres : la réactivation du Programme d'aide à l'embauche (PAE) pour l'emploi des jeunes diplômés. Par ailleurs, en 2011 le gouvernement ivoirien a placé la lutte contre le chômage au cœur de ses préoccupations. De ce fait, la création d'emploi en faveur des jeunes, surtout des jeunes diplômés figure au premier plan dans l'action gouvernementale (K.C. Kouakou, 2015, p.3). Pour y arriver, un ministère dédié à l'emploi des jeunes et une Agence pour l'emploi des jeunes ont été créés en 2015.

Cependant, bien qu'il existe ces dispositifs institutionnels pour faciliter l'insertion des jeunes et surtout des jeunes diplômés, nombreux sont encore les diplômés qui s'insèrent et se maintiennent dans le secteur informel. En effet, une étude réalisée en 2016 dans la ville d'Abidjan, précisément dans la commune de Yopougon a montré que 56% des acteurs présents dans certains segments d'activités du secteur informel ont au moins le Baccalauréat ; 32,22%

ont un diplôme de l'enseignement supérieure. Sous ce rapport, l'on se pose la question suivante : pourquoi les diplômés s'insèrent dans le secteur informel ?

Plusieurs auteurs ont abordé la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes et du marché du travail en Côte d'Ivoire et dans bien d'autres pays. Il s'agit notamment de (A. Kouakou, 2010, p.110) qui analyse le processus d'insertion professionnelle des jeunes urbains à Abidjan. Pour l'auteur, les politiques d'emploi jeunes ont relativement amélioré la situation des bénéficiaires à travers des effets de travailleurs additionnels et une mobilité professionnelle relativement favorable. Comme programme, il y a entre autres, le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE). Selon l'auteur, ces programmes ont relativement amélioré la situation des diplômés et des jeunes déscolarisés, mais leurs actions ont été insuffisantes parce qu'ils n'ont pas ciblé tous les bénéficiaires en question. S. El Boujnoun et O. Ouhejjou (2010, p.6) abordent la question de l'insertion professionnelle des diplômés sous un autre plan. Pour ces auteurs, il existe un lien direct entre les connaissances et les compétences professionnelles. Mais s'agissant de l'enseignement supérieur, notamment les universités publiques, l'étude montre une inadéquation entre l'offre universitaire et les besoins du marché du travail. Les auteurs soulignent qu'en dépit des avancées notables réalisées grâce aux dernières réformes du système universitaire, tel que l'instauration du système Licence, Master, Doctorat (LMD), et la mise en place des formations « professionnalisées » dans des domaines jugés à forte demande sur le marché de l'emploi tel que : Marketing, génie civil, logistique, finance, audit, etc. la perception globale de l'université publique demeure négative, et porte une réputation *"d'une fabrique à chômeurs"*.

Quant à P. Givord (2006, p.27), dans une de ses études portant sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail en France entre 2002 et 2004, soutient qu'un diplôme élevé n'est pas toujours garant d'un emploi stable. L'auteur soutient son argumentation à l'aide d'un certain nombre de données statistiques. Dans un premier temps, il montre que l'insertion professionnelle des jeunes est plus rapide quand ceux-ci possèdent des diplômes élevés : 68% des diplômés du supérieur de moins de trente ans qui travaillaient en 2003 ont toujours disposé d'un emploi à durée indéterminée contre 43% des non-diplômés. Parmi ces non-diplômés, plus d'un quart a connu une alternance d'emploi et de non-emploi, et plus d'un cinquième a toujours été sans emploi. Cependant, l'étude a montré que même pour les jeunes ayant un diplôme élevé, occuper un emploi à durée indéterminée n'est pas assuré. En effet, l'étude a révélé que parmi les diplômés de niveau bac+2 qui travaillent en 2003, 14% ont été sans emploi au moins une fois

au cours de l'année suivante, cette proportion est de 20% pour les jeunes actifs diplômés de l'enseignement supérieur long. Ceux de l'enseignement supérieur court occupent également souvent des emplois temporaires : 10% d'entre eux ont des emplois temporaires au cours de cette même année.

Selon une étude de l'APEC (2017), le premier emploi pour les jeunes diplômés actuellement sans emploi était souvent un « un job alimentaire ». Cette étude révèle que la cohérence du premier emploi avec la formation suivie et son adéquation avec le projet professionnel semblent peser sur la situation actuelle des jeunes diplômés.

H. Wapoh (2013, p.702), en abordant aussi la question de l'insertion professionnelle à travers le mode de recrutement des diplômés en Côte d'Ivoire, montre que le réseau social est le canal le plus utilisé et plus efficace pour obtenir un emploi stable. L'auteur souligne que dans l'ensemble, les diplômés sollicitent le réseau social plus que proportionnellement aux intermédiaires institutionnels avec une proportion plus importante pour les femmes et les moins diplômés. Il montre par ailleurs que l'expérience professionnelle facilite l'accès à un emploi stable et favorise le recours aux réseaux sociaux.

Y. Fondev (2009, p.1) dans une de ses analyses portant sur l'emploi des jeunes, soutient pour sa part que l'insertion professionnelle des jeunes est une succession d'étape. En mettant l'accent sur les déterminants processuels de l'insertion, l'auteur montre que l'insertion professionnelle des jeunes ne doit pas être appréhendée seulement comme un processus individuel. En effet, pour Yanick Fondev l'emploi des jeunes est déterminé par le contexte conjoncturel, ce qui signifie pour l'auteur que, les jeunes, en tant qu'entrants sur le marché du travail, subissent les transformations structurelles des normes d'emplois, lesquelles impliquent une volatilité accrue de l'emploi.

A travers cette brève revue de littérature, il ressort que les écrits susmentionnés ont d'une manière ou d'une autre abordé la question de l'insertion professionnelle des diplômés. Mais ces écrits ne questionnent pas leurs logiques d'insertion. De ce fait, la présente étude analyse les logiques sociales qui sous-tendent l'insertion des diplômés dans le secteur informel. De façon spécifique ce texte analyse : les perceptions que les diplômés ont du secteur formel et informel, les perceptions qu'ils ont des structures d'embauche. Il questionne également leurs ressources sociales d'insertion dans le secteur informel et les enjeux qui y sont rattachés.

Méthodologie

Au plan méthodologique, l'étude adopte une perspective qualitative. Elle porte sur deux activités, notamment la vente de friperie et la gestion de cabines téléphoniques dans la commune de Yopougon. La collecte des données s'est faite à travers des entretiens semi-directifs (des entretiens individuels). Les entretiens ont concerné les diplômés ayant au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS, Licence, Maitrise) et qui exercent dans le secteur informel. Seize (16) diplômés ont participé aux entretiens qui ont tourné au tour des perceptions qu'ils ont des structures de promotion d'emploi, de leurs représentations sociales du travail, des ressources mobilisées pour s'insérer et au tour des enjeux de leur insertion. Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique qui a permis d'obtenir les résultats ci-après.

Résultats

1. Les perceptions du secteur formel et du secteur informel

1. La corruption et le favoritisme comme des barrières à l'entrée du secteur formel

A partir des entretiens réalisés auprès des diplômés exerçant dans les deux activités à l'étude, il ressort que leur présence dans le secteur informel est en partie liée au fonctionnement du secteur formel. Ce secteur est caractérisé, selon ces diplômés, par des barrières d'insertion telles que la corruption et le favoritisme.

1.1.1. La corruption

Le secteur formel est perçu par les diplômés présents dans les activités du secteur informel comme un secteur qui présente des barrières à l'entrée ; et la corruption constitue l'une de ces barrières. En effet, pour ces diplômés de l'enseignement supérieur, les concours de la fonction publique ne sont plus réservés au plus méritants mais aux plus offrants en terme de ressources financières. Cette situation apparait dans les discours des diplômés comme en témoignent les propos suivants :

« L'emploi formel à la fonction publique c'est ce que tous les diplômés visent. Avant c'était facile pour les diplômés d'avoir un concours, mais maintenant, ce n'est plus facile, on connaît la Côte d'Ivoire, tout est régi par la corruption. » « Ici en Côte d'Ivoire, tout le monde sait que les concours sont payants. Ceux même qui sont sur la liste des admis sont connus d'avance. Donc nous on préfère faire les petits métiers que de passer des concours qui ne vont rien donner comme résultat positif »

Ces discours montrent que les diplômés, eux-mêmes, se disqualifient d'avance quand il s'agit de présenter un concours de la fonction publique. Cette disqualification est fondée sur les pratiques de corruption que ces acteurs attribuent au fonctionnement des structures d'emploi, de la fonction publique. Ainsi, pour ces diplômés, quels que soient le savoir et la connaissance, il est difficile pour ne pas dire impossible de réussir à un concours de la fonction publique sans passer par la corruption. Ce qui justifie donc leur présence dans les activités du secteur informel. A l'instar de la corruption, le favoritisme constitue aussi une des barrières à l'entrée du secteur formel.

2. Le favoritisme

Le favoritisme est considéré ici par les diplômés à l'étude comme une barrière d'exclusion qui caractérise les emplois formels. Ils considèrent le secteur formel comme un secteur non transparent. Selon eux, à l'instar de la corruption, le favoritisme constitue aussi un fait qui met en mal la transparence des concours et des tests de recrutement. Ces propos le soulignent bien « *Comme on le dit, en Côte d'Ivoire relation vaut mieux que diplôme, quand tu as relation, tu peux avoir concours. Mais c'est parce que nous n'avons pas de relation que les concours ne marchent pas.* » ; « *Une fois, moi j'étais avec une sœur, on est allé à la zone industrielle pour déposer nos différents dossiers mais là-bas aussi là, c'est connaissance* », « *Les gens préfèrent prendre leurs proches et les former même s'ils n'ont pas les compétences requises que de donner les postes aux plus méritants parce qu'ils ne les connaissent pas.* »

Ces discours montrent que le favoritisme et la corruption sont des faits qui empêchent les diplômés à l'étude de s'insérer dans le secteur formel notamment le secteur public et le secteur privé. Les diplômés imprégnés de tels faits préfèrent s'insérer dans les activités du secteur informel que de présenter des concours de la fonction publique ou de s'orienter vers les entreprises privées.

2. Les emplois du secteur informel comme des emplois transitoires

Les diplômés justifient leur présence dans le secteur informel par des nombreux échecs dans leur processus d'insertion à la fonction publique. De ce fait, leurs métiers de « cabiniste » ou de vendeurs de friperie constituent pour eux, un tremplin en attendant qu'ils trouvent un emploi qui correspond à leurs aspirations professionnelles. « *Actuellement c'est un tremplin. J'ai passé des concours ça n'a pas marché, j'ai déposé des dossiers dans les entreprises, ça n'a pas*

marché, donc j'ai choisi ça pour me débrouiller un peu. Néanmoins je vise encore plus haut, ça, ce n'est pas la fin de mes recherches.»

Pour les diplômés, étant donné qu'ils n'ont pas accès aux emplois du secteur public à cause des *barrières d'exclusion* qui caractérisent ce secteur, les activités du secteur informel constituent pour eux des activités de débrouillardises. Ce discours constitue une illustration : *j'ai essayé plusieurs fois des concours ça n'a pas marché parce que je n'ai pas de relation. Donc pour le moment je vends habits pour avoir un peu... C'est pour ne pas demander l'argent à quelqu'un qu'on vient se débrouiller sinon ce n'est pas ce que moi-même je veux faire* ». Les emplois du secteur informel sont présentés ici comme des emplois transitoires parce qu'en général, les diplômés présents dans ces emplois y sont de façon temporelle. Ils y sont en attendant qu'ils aient un emploi qui correspond à leur choix ; un emploi qui correspond au diplôme acquis. Cependant ce secteur est valorisé par d'autres diplômés.

3. De la valorisation des « petits métiers » à l'insertion professionnelle des diplômés

L'un des éléments explicatifs de la présence de certains diplômés dans le secteur informel est le fait qu'ils considèrent les emplois de ce secteur au même titre que les emplois formels. Pour eux, il n'y a plus de sot métier, tous les emplois se valent. Ces propos le justifient bien :

« J'ai une maîtrise en anglais mais je vends friperies... C'est parce qu'aujourd'hui il n'y a plus de sot métier, tous les travaux se valent pour vu qu'on gagne de quoi à manger et à s'occuper de sa petite famille » « Avant, les ivoiriens négligeaient les petits métiers au profit des emplois salariés, mais aujourd'hui, ivoirien ne trie plus travail parce qu'il n'y a pas de sot métier ».

De ces discours, il ressort que le travail salarié n'est plus le seul modèle d'emploi en Côte d'Ivoire comme dans le passé. Le secteur informel est désormais valorisé du fait de sa capacité à offrir de l'emploi et de ressources financières. *« Nous-mêmes qui sommes ici, ce qu'on gagne dépasse même le salaire de beaucoup de fonctionnaires qui vont tous les jours au plateau ».* Un tel discours montre que le secteur informel joue un rôle déterminant en tant qu'offreur de ressources symboliques (l'argent). Il est considéré par les acteurs à l'étude comme pourvoyeur d'emploi, pourvoyeur d'argent au même titre que les emplois de la fonction publique. Ainsi, si pour certains diplômés, les petits métiers représentent des emplois transitoires, pour d'autres cependant, ces activités constituent un modèle d'emploi au même titre que les emplois salariés. Il est même perçu comme l'expression d'une vocation entrepreneuriale.

4. L'emploi informel comme l'expression d'une vocation entrepreneuriale

A partir des entretiens réalisés avec les diplômés de l'enseignement supérieur, il ressort que certains diplômés ont nourri l'idée d'entreprendre, de créer une activité pour s'installer à leur propre compte. Ces diplômés aspirent travailler pour eux même plutôt que de se faire employer par d'autres personnes. Ils rapportent cela en ces termes :

Moi je cherche à créer ma propre entreprise. C'est mon souhait de tous les jours. Je veux être libre, indépendant, faire moi-même mes propres affaires (...) j'ai toujours nourri l'idée de l'entrepreneuriat c'est-à-dire de toujours travailler à mon propre compte. Sincèrement dit (...) quand tu travailles pour toi-même tu es encore plus à l'aise »

Ces propos montrent que l'emploi informel ne constitue pas simplement une activité de débrouillardise pour certains diplômés, il représente pour eux un domaine d'activité qui a été nourri. Ce secteur n'est toujours pas un phénomène temporaire dans lequel ces diplômés attendent d'entrer dans l'économie formelle.

2. « L'incapacité » des structures de promotion d'emploi à contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes comme élément justificatif de l'insertion des diplômés dans le secteur informel

Les diplômés à l'étude pensent que les structures de promotion d'emploi ne peuvent pas les aider à s'insérer dans les emplois formels. Ainsi, pour justifier leur présence dans le secteur informel, ils se basent sur « l'incapacité » de l'AGEPE à faciliter leur insertion. En effet, les diplômés perçoivent l'Agence d'Étude et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) comme une structure « inefficace » en matière d'insertion professionnelles des diplômés. Ces diplômés enquêtés font remarquer que cette structure peine à donner réponse à leurs préoccupations. Les diplômés qui ont déposé leurs dossiers au niveau de l'AGEPE dans l'espoir d'avoir un emploi par l'intermédiaire de cette structure témoignent qu'ils n'ont jamais été appelés.

« Après mon BTS, je me suis inscrite à l'AGEPE, je n'ai pas eu de suite au niveau de l'emploi donc j'ai décidé de mettre en place une activité que moi-même je vais gérer. »

Ceux qui ont été appelé témoignent avoir servi gratuitement aux entreprises en faisant des stages non rémunérés. Et souvent, c'est l'individu lui-même qui doit assurer son transport. Le faisant, il n'éprouvait pas de peine, tout se passe patiemment dans l'espoir d'être retenu à la fin du stage. Malheureusement, c'est le contraire qui se produit à la fin du stage et le diplômé est abandonné. Il reste livrer encore à lui-même toujours sans emploi. Ces propos recueillis relatent mieux ces faits :

« Cette structure (AGEPE) n'est pas sérieuse, elle est incapable de nous donner du travail. On a fait des stages qui ne sont jamais finis, on paye nous-mêmes notre transport dans l'espoir d'être embauché un jour. Mais c'est de l'exploitation, on exploite les chômeurs sans jamais les embaucher. »

Au-delà de cette perception que ces acteurs ont de l'AGEPE, il y a aussi le fait que certains diplômés ignorent ou manquent d'informations relatives à l'existence de cette structure.

« Je ne suis pas renseigné, je n'ai aucune information sur l'AGEPE ».

3. L'autonomie comme enjeu d'insertion dans le secteur informel

L'analyse du corpus des enquêtés montre que la vente de friperie et la gestion de cabine téléphonique sont des sources de revenus pour les diplômés, et surtout, l'exercice de ces activités favorise leur autonomie vis-à-vis de leurs parents. Le secteur informel constitue non seulement une éponge d'emploi pour les diplômés, mais s'ils y sont c'est parce qu'il leur procure des ressources financières nécessaires pour assurer leur bien-être social. Ce discours constitue une illustration :

« Ce que je fais actuellement me permet d'avoir un peu d'argent... Grace à ce travail, je ne demande plus l'argent à mes parents ».

Le commerce de friperie par exemple, procure à certains diplômés un revenu de 200.000 au moins par mois. Cette somme leur permet d'une part de prendre en charge leurs propres besoins tels que l'alimentation, le logement mais d'autre part, avec ce revenu, ils subviennent aux besoins de leurs parents.

« A la fin du mois je peux gagner on moins 200.000F, ça me permet de gérer ma petite famille, mais j'aide aujourd'hui mes parents dans certains besoins. Quand ma maman est malade c'est moi qui paye ses médicaments. J'envoie un peu d'argent à mes frères aussi » Ce discours illustre aussi cette réalité : « je paye ma maison avec, je gère ma petite famille avec. Avec ce commerce je suis moi-même chef de ménage, je ne compte plus sur personne ».

Comme on le perçoit, la présence des diplômés dans le secteur informel s'inscrit dans une logique d'autonomisation. Pour ces acteurs, les activités de vente de friperie et de gestion de cabine téléphonique prennent un sens particulier en tant que sources de bien être sociale. Elles leur permettent de faire face à certaines difficultés telles que le chômage, la faiblesse de revenu mais aussi, ces activités leur permettent de jouer leur rôle de chef de ménage en subvenant aux besoins de la famille.

4. Ressources sociales d'insertion des diplômés dans le secteur informel

L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans les activités du secteur informel se fait par la mobilisation de relations personnelles telles que les liens d'amitié et de parenté. Au-delà de ces relations interpersonnelles, ils mobilisent aussi la maîtrise de l'anglais comme un atout dans le secteur informel.

4.1. L'activation des liens d'amitié et de parenté dans le processus d'acquisition du capital de départ

4.1.1. Les liens d'amitié

Dans le processus d'acquisition du capital de départ, les diplômés à l'étude établissent des partenariats sur la base de leur amitié. A partir de ce partenariat, cimenté par des liens d'amitié, chaque partie mobilise de son côté la part du capital de départ nécessaire pour démarrer l'activité. Ces diplômés s'associent pour créer leur activité. Pour eux, Il est préférable d'unir leurs forces, leurs moyens pour mieux faire que d'agir individuellement sans pouvoir réaliser grande chose. C'est d'ailleurs ce que révèle cet enquêté quand il affirme :

« Nous sommes des amis depuis le campus. On a décidé de s'associer ensemble pour pouvoir avancer. Chacun a envoyé ce qu'il avait et on a eu un peu qui nous a permis de bien commencer à vendre ».

Outre ce partenariat, certains diplômés enquêtés mobilisent leur capital de départ à travers un prêt ou bénéficient de l'aide financière de leurs amis. Cet enquêté relève que *« J'ai commencé cette cabine grâce à l'aide d'un ami qui m'a donné la somme de 20.000Fcfa et j'ai fait un peu un peu »*. A travers ces discours il ressort que les diplômés s'appuient parfois sur les amis dont le rôle n'est pas négligeable pour l'accès au capital de départ. Cette amitié construite étant sur le campus est investie dans le processus d'acquisition du capital de départ et elle constitue pour ces diplômés un ciment des rapports de production et favorise leur insertion dans le secteur informel. Pour ces diplômés, cette amitié constitue un capital social.

4.1.2. Les liens de parenté

Les liens de parenté qui existent entre les diplômés à l'étude favorisent aussi leur insertion dans les différents segments d'activités. Certains enquêtés témoignent que leur insertion a été facilitée par leurs frères, leurs sœurs ou leurs parents qui exerçaient déjà dans les activités en question. Cela s'est fait par une contribution matérielle ou financière

« j'ai un grand frère qui faisait déjà le commerce d'habits et je partais là-bas pour l'aider à vendre. C'est donc avec lui que j'ai appris beaucoup de choses et après les parents ont décidé de me financer. C'est comme ça que je suis entré dans cette activité jusqu'à aujourd'hui ».

Ces discours font ressortir que les relations personnelles, les réseaux de parents et d'amis constituent un facteur déterminant dans le processus d'insertion professionnelle des diplômés. Ainsi, le recours aux liens faibles (connaissances) et liens forts (amis, parents) apparaît ici comme un capital social qui favorise ou facilite l'accès à l'emploi.

4.2.2. La maîtrise de l'anglais comme un atout dans le secteur informel

La maîtrise de l'anglais est un atout pour certains diplômés exerçant dans les activités du secteur informel. En effet, s'agissant de la vente de friperies, l'accès aux réseaux d'approvisionnement est facilité par la maîtrise de l'anglais. Car, certains diplômés qui ont pu maîtriser l'anglais grâce à leur niveau d'étude (Master en Anglais etc .) ont la facilité d'accéder aux réseaux d'approvisionnement que ceux qui ne maîtrisent pas cette langue. Puisqu' en général, les acteurs des réseaux d'approvisionnement sont des Nigériens, des Ghanéens, donc pour les diplômés, la maîtrise de leur langue (l'anglais) devient une véritable ressource d'insertion.

« J'ai une maîtrise en anglais et c'est mon passeport. Parce que ce sont les étrangers qui ont le monopole, c'est-à-dire les Ibos, Haoussas, les Ghanéens. Mais quand tu parles l'anglais, c'est facile d'avoir accès au réseau d'approvisionnement. Parce que c'est un cercle bouclé, c'est fermé, donc il faut un mystérieux pour percer le mystère. Il y a même un Ibo ici au marché, quand j'ai commencé à parler anglais avec lui, il dit que je suis son frère Ibo, parce que mon anglais est trop propre ».

L'analyse de ce discours montre que l'anglais constitue une ressource symbolique de contournement des barrières linguistiques. En effet, à l'entrée de l'activité vente de friperie il existe des barrières linguistiques bien qu'elles soient moins déterminantes. En plus du français et le dioula utilisés généralement comme langues commerciales, il y a aussi l'anglais utilisé par les ghanéens et les nigériens dans les échanges marchands. Par exemple, au niveau des réseaux d'approvisionnement, les nigériens et les ghanéens communiquent parfois en anglais pour camoufler certaines informations relatives aux coûts des balles de friperie. Cet avantage linguistique leur confère du pouvoir sur les autres acteurs. Plus précisément, les ghanéens et les nigériens disposent des informations relatives aux prix des articles de friperie. Ils partagent ces informations entre eux dans le but de contrôler l'activité. Cette pratique linguistique constitue une barrière à l'insertion des nationaux. Ainsi, pour contourner cette barrière linguistique certains nationaux, dans leur interaction avec les non nationaux, ont recours à l'anglais pour

accéder aux réseaux d'approvisionnement. Dans les échanges marchands entre nationaux et non nationaux, la maîtrise de l'anglais apparaît donc comme un atout pour les nationaux.

Discussion et conclusion

En définitive, ce texte se veut une contribution à une sociologie de l'insertion professionnelle. L'objectif de cet article était d'analyser les logiques sociales de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans les activités du secteur informel. Les entretiens semi-directifs avec ces diplômés et l'analyse de contenu thématique ont permis de dégager les perceptions des diplômés sur le secteur formel et sur le secteur informel. Plus précisément, les diplômés à l'étude perçoivent le secteur formel comme un secteur caractérisé par des barrières d'exclusion telles que la corruption et le favoritisme. Quant aux activités du secteur informel, elles sont perçues comme des activités temporaires pour certains, mais pour d'autres, elles représentent des activités pensées et muries ; en un mot, elles sont l'expression d'une vocation entrepreneuriale.

Ces résultats rejoignent les travaux de R. Yao Gnabeli et J.L. Lognon (2010, p.5), de A. Loukou (2003, p.105) et Y. Assogba(2011, p.21). En effet, R. Yao Gnabeli et J.L. Lognon (2010, p.5), ils montrent que de façon générale, les discours des opérateurs de l'économie informelle sur les raisons de la création de leur micro-entreprise font référence à « l'auto-emploi », « l'esprit d'entreprise », « la pauvreté » et à « la débrouillardise ». A. Loukou (2003, p.105), pour sa part, montre que le secteur informel n'est toujours pas un phénomène temporaire dans lequel des individus attendent d'entrer dans l'économie formelle. Pour lui, c'est un domaine d'activité pensé et mûri par des catégories d'acteurs bien structurés et qui se plaisent dans leur métier. Quant à Y. Assogba (2011, p.21), il souligne que l'auto emploi constitue pour les diplômés universitaires un mécanisme d'insertion socioprofessionnelle.

En outre, cette étude a fait ressortir que certains diplômés considèrent les structures de promotion de l'emploi comme des structures « inefficaces » en matière d'insertion professionnelle des jeunes et surtout des jeunes diplômés. D'autre encore ignorent l'existence de ces structures. Ce résultat corrobore les travaux de l'AGEPE (2013) qui montre qu'au niveau de l'inscription auprès des structures de l'emploi, seulement un tiers des chômeurs y ont recours, soit parce qu'ils ignorent généralement leur existence ou parce qu'ils pensent que ces structures ne peuvent pas les aider à s'insérer.

Par ailleurs, cette étude a mis en évidence que l'insertion des diplômés dans le secteur informel est rattachée à des enjeux de captation de ressources symboliques et d'autonomie. En effet, les différentes activités à l'étude offrent la possibilité aux diplômés d'obtenir un meilleur revenu, ce qui leur assure une autonomie vis-à-vis de leurs parents et également de jouer leur rôle en tant que chef de ménage. Dans ce même ordre d'idées Y. Gasse et G. Verna(1992, p.88) soutiennent que le secteur informel trouve une justification sociale puisqu'il confère à certains individus un rôle dans la société et répond à leurs besoins.

Pour finir, ce texte fait ressortir que les liens de parenté et d'amitié constituent des ressources d'insertion et de maintien des diplômés dans le secteur informel. Ces résultats vont dans le même sens que les travaux de Bortnick et M. Portes (1992, p.27), de M. Ports (1993, p.68) et de T. Bewley (1999, p.40). En effet, S. Bortnick et M. Portes (1992, p.27) et M. Portes (1993, p.68) trouvent que 23% des chômeurs utilisent les réseaux de relation amis et parents dans leur recherche d'emploi. Quant à T. Bewley (1999, p.40), à partir des résultats de 24 études sur les méthodes d'accès à l'emploi, estime que 30 à 60% des emplois sont trouvés par le biais des relations personnelles ou familiales.

Références bibliographiques

AGEPE,2013, *Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012*, Rapport de synthèse, Rapport enquête 2012, Document de travail.

APEC, 2017, *L'insertion professionnelle des jeunes diplômés : promotion 2014* www.cadres.apec.fr rubrique observatoire de l'emploi

BEWLEY, Truman, 1999, *Why Wages Don't Fall During a Recession*, MA: Harvard U. Press.

BORTNICK, Steven et PORTS, Michelle, 1992, « Job Search Methods and Results: Tracking the Unemployed », *Monthly Lab. Vol.115*, n.12, pp.19-35.

GASSE, Yves., VERNA, Gérard, 1992, «Le monde de l'entreprise informelle: économie souterraine ou parallèle ?», *Futuribles*, 163p

GIVORD, Pauline, 2006, «L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004», *Insee Premier*, n°1061

INS, 2008, *Rapport de l'Enquête niveau de vie des ménages en 2008*, rapport provisoire, Document de travail.

KOUAKOU, Kouadio Clément, 2010, «Politique active d'emploi et employabilité des jeunes dans la ville d'Abidjan», 2010, Document de travail, n° 159

LOUKOU, Alain, 2003, « Économie informelle et télécommunication en Côte d'Ivoire : le cas des cabines téléphoniques privés », NETCOM, 2003, vol.17 n°1-2, p99-112

PORTS, Michelle, 1993, «Trends in Job Search Methods: 1970-1992», Monthly Lab.Rev, pp.63-67.

WAPOH, Hilaire, 2013, « Mode d'accès d'emploi des diplômés en Côte d'Ivoire ». Economie et Société, n.35, p.691-723.

YAO, Assogba, 2011, « Insertion des jeunes exclus en Afrique, Université du Québec en Outaouais », Développement social, Série : Recherche, n°39.

YAO GNABELI, Roch., LOGNON, Jean-Louis, 2010, « Construction sociale des monopoles dans l'économie informelle abidjanais », Itinériss Plus, 2010, Vol.8, n°8, P.15.

Financement du développement a la base : attitudes et pratiques d'inertie dans le département de l'Ouémé (Benin)**Emilia M. AZALOU TINGBE¹¹****Résumé**

Au Bénin, la décentralisation, devenue une réalité depuis 2003, vise principalement l'enracinement de la démocratie à la base. Pour y parvenir, la nécessité d'un développement harmonieux et durable de toutes les entités territoriales s'impose et devra s'opérer par les efforts conjugués des élus locaux et des populations elles-mêmes. Mais à Dangbo, comme à Porto-Novo et à Avrankou, les acteurs sociaux utilisent diverses stratégies qui fléchissent la courbe de financement endogène de ces communes. Quels en sont les fondements ?

La démarche méthodologique repose sur une approche qualitative et quelques données quantitatives. Les techniques du choix raisonné et de la boule de neige ont été utilisées pour une collecte empirique de janvier à décembre 2017. L'échantillon est composé de 175 acteurs répartis dans les communes en étude. Les résultats ont été analysés sur la base de la théorie des organisations.

Plusieurs déterminants influencent le financement endogène du développement local. Le niveau d'instruction des élus locaux explique leur faible capacité à solliciter l'appui des partenaires au développement. Aussi, les acteurs sociaux sont-ils réticents dans le paiement des impôts et taxes en fonction notamment de la mauvaise gestion des ressources de financement disponibles, et de la quasi inexistence de la reddition de compte.

Mots clés : Décentralisation, développement local, financement, Ouémé

¹¹ Département de Sociologie-Anthropologie, Centre Universitaire d'Adjarra (CUA), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

Abstract

In Benin, decentralization, which has become a reality since 2003, is mainly aimed at rooting out grassroots democracy. To achieve this, the need for harmonious and sustainable development of all territorial entities is essential and must be achieved through the combined efforts of local elected representatives and the populations themselves. But in Dangbo, as in Porto-Novo and Avrankou, social actors use various strategies that weaken the endogenous financing curve of these municipalities. What are the foundations?

The methodological approach is based on a qualitative approach and some data quantitative. The reasoned choice and snowball techniques were used for an empirical collection from January to December 2017. The sample is composed of 175 actors distributed in the communes in study. The results were analyzed on the basis of organizational theory.

Several determinants influence the endogenous financing of local development. The level of education of local elected representatives explains their weak capacity to solicit the support of development partners. Also, social actors are reluctant in the payment of taxes based on the mismanagement of available funding resources, and the virtual absence of accountability.

Keywords: Decentralization, local development, financing, Ouémé

Introduction

La décennie 1990-2000 a connu, dans nombre de pays africains, des assises regroupant toutes les compétences internes. Il s'agit, au Bénin, de la conférence des forces vives de la nation, tenue en février 1990. L'une des recommandations de cette Conférence est la décentralisation du pouvoir au sommet de l'État, et une déconcentration plus accentuée. Pour V. Guillienet (2001), la décentralisation est le système d'administration qui permet à une collectivité locale de s'administrer elle-même sous le contrôle de l'État en la dotant de la personnalité juridique, d'autorité et de ressources propres. Elle vise essentiellement un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales territoriales ; une restructuration des autorités en vue de créer un système de co - responsabilité entre les entités dotées d'un pouvoir de gouvernance aux niveaux central, régional et local, conformément au principe de subsidiarité (PNUD, 2004).

Au Bénin, « *la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales* »¹² (art.2). Elle est divisée en arrondissements puis en quartiers de villes dans les zones urbaines ou en villages dans les zones rurales... (art.4, ibidem). De ce fait, les premiers conseils communaux furent installés en février 2003, suite aux élections locales. Ils avaient fondamentalement pour objectifs, de coordonner les activités de développement à la base, afin de réaliser le " bottom-up ". Mais au constat, les populations béninoises semblent se murer dans les perceptions relatives à l'État comme l'unique gestionnaire de la " chose " publique, sans que le citoyen n'y participe. Ceci indique que la décentralisation comme facteur de mobilisation sociale et de participation citoyenne, n'est pas encore ancrée dans les perceptions. Il se pose alors la question de savoir quels sont les rôles joués par les acteurs locaux dans le financement du développement à la base ?

L'objectif de cette recherche est d'analyser les facteurs financiers d'inertie du développement à la base dans les communes de Porto-Novo, Avrankou et Dangbo, situées dans le département de l'Ouémé.

¹² Article 2 Loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, J.O. n°3 bis, numéro spécial du 1^{er} février 1999

1- Problématique de l'étude

La décentralisation dans les pays africains s'identifie à l'instauration d'un système de représentation proche des populations. Pour M. Bazié (2007), « *la décentralisation est une redistribution d'autorité. Par elle, l'État partage, avec les communautés, les pouvoirs, les responsabilités et les moyens pour y faire face. Le citoyen n'est plus seulement contribuable. Il devient acteur participant* ». P. Sebahara (2000) précise alors qu'elle doit favoriser à la fois le développement local, la démocratisation, et la bonne gouvernance. Mais au Bénin, comme dans d'autres Etats africains, l'un des problèmes majeurs liés à la décentralisation est celui du financement du développement des collectivités locales. Malgré la mise à disposition du Fonds d'Aide au Développement des Communes (FADeC), les collectivités locales ont du mal à amorcer leur réel développement. Le cas des communes de Porto-Novo, Avrankou et Dangbo est remarquable. Dans ce sens T. Bierschenk et O. de Sardan (1998, p. 164) soulignent que les projets de décentralisation en Afrique reposent en règle générale sur le présupposé explicite que la trop grande centralisation des décisions politiques au sommet de l'État étouffe les initiatives politiques et économiques locales.

Par ailleurs, F. Labie (1995, p. 2), abordant les difficultés de mobilisation des ressources des collectivités locales, affirme qu'il est possible de prétendre que la décentralisation est réelle si les collectivités locales sont véritablement maîtresses de leurs finances ; et qu'à l'inverse, la décentralisation est purement apparente lorsque les collectivités locales n'ont pas de liberté financière même si elles ont des compétences juridiques étendues. Les difficultés qui entravent la mobilisation des ressources financières tant sur le plan interne qu'externe, sont dues à des facteurs qui découlent soit de l'incapacité des élus locaux à recourir aux sources de financement, soit de la mauvaise gestion des sources disponibles. De ce fait, la recherche des ressources propres au niveau local s'impose aux communes. Mais quelles difficultés rencontrent-elles dans la mobilisation de ces ressources nécessaires à la conduite du développement urbain ?

2- Méthodologie

La présente recherche est d'approche qualitative en raison de la nécessité de recueillir à travers les discours, les opinions, et les documents administratifs (lois et décrets), les perceptions des acteurs par rapport à un phénomène qui résulte de leur vie quotidienne et dont ils ont

connaissance. Cependant, certains résultats ont été transcrits en données quantitatives afin de faire quelques comparaisons entre les communes étudiées.

La population d'enquête est constituée des cadres techniques des mairies de Porto-Novo, Avrankou et Dangbo, des autorités locales élues, des agents du service des impôts d'une part, et des commerçants d'autre part. Les premiers ont été ciblés en raison de leur implication directe dans la mise en œuvre de la décentralisation, et les derniers parce qu'ils sont les acteurs incontournables de la finance locale. L'échantillon, tiré de ces cibles, a été sélectionné selon la technique du choix raisonné. Il s'est agi de prendre en compte les chefs de service, les élus locaux des arrondissements centraux, et les grands commerçants des trois localités. L'échantillon de cent soixante-quinze (175) informateurs a été retenu à la fin des investigations. Les informations ont été recueillies, sur leur lieu de travail ou d'activité. Au moyen d'un guide d'entretien, et suivant l'approche 'Boule de neige', les commerçants, dont l'échantillon de 35 a été retenu après saturation, ont été soumis aux sous-thèmes relatifs au paiement des taxes, leur perception de la gestion de la commune, et du développement local. Les autres acteurs ont répondu à un guide d'entretien abordant leur perception du développement local, de la décentralisation, et la gestion de la commune. Leur échantillon s'élève à 140. L'enquête a duré de janvier à décembre 2017.

Les données recueillies ont été traitées de façon manuelle. Quelques données ont été transcrites sur le co-logiciel Excel, afin d'en faire des représentations graphiques. Elles ont été dépouillées selon les thématiques, de manière à identifier les tendances et la représentation collective relative aux pesanteurs liées aux financements du développement à la base dans les trois (03) communes en étude.

Les résultats sont analysés sur la base de la stratégie des acteurs de M. Crozier (1977, p. 477), repris par H. Amblard et al. (1996, p. 84) qui précisent que « *L'acteur ne cherche pas l'optimisation, mais la satisfaction* ». En d'autres termes, la mobilisation des ressources locales, à savoir les ressources propres de la commune, les subventions de l'État et les apports des partenaires techniques et financiers, est influencée par les différentes catégories socioprofessionnelles d'acteurs développant des logiques diverses parfois contradictoires, et visant au prime abord, la satisfaction de leurs propres besoins.

3- Résultats de la recherche et discussions

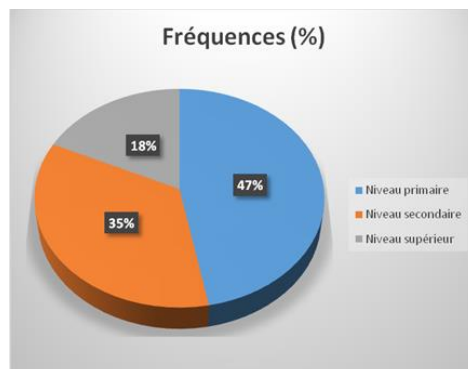
3-1 De l'application des lois sur la décentralisation

Les finances locales sont régies au Bénin par la loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin. Elle apporte des précisions sur les recettes, le fonctionnement et les investissements des communes. De plus, des lois de finances sont prises pour régler les impôts et taxes locaux ; tout comme le cadre général des impôts qui rassemble entre autres, les dispositions relatives à l'assiette et au recouvrement des impôts locaux et les autres impositions directes et indirectes perçues par l'État. L'article 8 de la loi précitée stipule que « *la création des impôts et taxe est du domaine de la loi. Le Conseil communal, par sa délibération, en fixe le taux dans la limite du plafond déterminé par la loi de finances* ». Les communes ne peuvent donc pas, nonobstant leur autonomie financière, créer des impôts, ni en déterminer l'assiette ou encore fixer le taux et les modalités de leur recouvrement.

La mise en œuvre de ces dispositions réglementaires exige une prise de conscience de l'acteur, et un niveau d'instruction nécessaire. Ainsi, le développement d'une localité est facteur du niveau d'instruction de ses dirigeants. La gouvernance locale fait référence à des compétences à la fois intellectuelles, culturelles, et bien d'autres. Or, plusieurs motifs orientent le choix des acteurs pendant les élections notamment locales. Ils votent plus pour le frère, pour le plus riche de la localité, ou encore le plus charismatique ou le plus charitable. C'est ce que confirment ces propos :

« Pour voter, je ne regarde le candidat que par rapport à ce qu'il avait déjà fait comme aide et assistance dans notre commune. Celui qui avait l'habitude de donner à ses frères, continuera de le faire s'il est dans une meilleure position » (Fèmi N., Commerçante, Porto-Novo, 2017)
« Ici, nous ne choisissons que notre frère pour les élections. Si notre frère n'est pas candidat directement (comme aux élections présidentielles par exemple), nous respectons le choix qu'il nous indique et nous votons pour celui-là » (Valère V., Commerçant, Dangbo, 2017)

Malgré ces qualités sociales, le niveau d'instruction de ces élus n'est pas souvent élevé. Le graphique ci-après présente le niveau d'instruction des conseillers communaux à Porto-Novo, Dangbo et Avrankou.



Graphique 1 : Répartition des conseillers communaux selon leur niveau d'instruction

Source : Données du terrain, Mai 2017

Il ressort de l'analyse du graphique 1, que la majorité des conseillers communaux est d'un faible niveau d'instruction. Ainsi, 52 % d'entre eux ont un niveau d'instruction primaire ; de sorte qu'il leur est difficile voire impossible de concevoir un projet de développement et de négocier avec les partenaires au développement. Cette négociation porte essentiellement sur l'investissement matériel et financier ; ce qui limite ces élus locaux dans leur participation au développement. Le niveau d'instruction est donc déterminant dans la gestion d'une localité et le développement d'un territoire. Les informateurs ont affirmé que la plupart des élus locaux éprouve des difficultés à faire recours aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les textes de lois sont peu expressifs dans l'accompagnement des dirigeants communaux, comme en témoignent les affirmations suivantes :

« Le législateur a mal pensé la décentralisation pour avoir permis à ceux qui n'ont pas un niveau appréciable d'être à la tête de nos territoires. Cela ne favorise pas un développement rapide de ces territoires » (Ignace O., Commerçant, Porto-Novo, 2017).

« La gestion des hommes n'est pas chose facile pour qu'on la confie à ceux qui n'ont aucune notion de management et qui n'ont même pas été à l'école. C'est dommage pour le développement de cette commune ». (Rodrigue C., Agent du service des impôts, Porto-Novo, 2017).

« Notre chef d'Arrondissement n'a pas beaucoup étudié. Cela se remarque même dans ses prises de parole et dans sa manière d'accompagner les actions de développement, identique pour notre chef village qui n'a que le niveau primaire ». (Sabine G., Commerçante, Avrankou, 2017).

En d'autres termes, le niveau d'instruction des élus locaux est un facteur favorisant la gestion des affaires de ce territoire. Il est à noter que la capacité de mobilisation des fonds nécessaires au développement d'une commune, d'un arrondissement ou d'un village est aussi liée au niveau d'instruction de celui qui le dirige. Or la majorité des élus locaux des communes étudiées n'ont pas un niveau d'instruction favorable à cet exercice. Ce qui ralentit le niveau de recouvrement

des ressources financières indispensable au développement local. Ces acteurs s'inscrivent dès lors dans une dynamique de jeu d'intérêt et de calcul politique sans accorder une importance à l'impact de leur niveau d'instruction sur le processus du financement au développement. Ce résultat confirme les travaux de D. Sanon et M. Milanese, (2016) sur le « rôle du gouvernement local dans le contrôle de la gestion communautaire du service en eau en milieu rural au Sénégal ». Ces auteurs, après avoir démontré les dynamiques positives enclenchées par les acteurs de gestion, ont relevé que le : « *niveau d'instruction de certains élus ne permet pas d'accéder facilement à certains concepts* ». En d'autres termes, l'insuffisance de connaissances intellectuelles limite certains élus locaux dans la compréhension, l'assimilation et la mise en œuvre de notions relatives à la gestion administrative, communautaire et des ressources humaines. Dans le même ordre d'idées, Leral.net (2009) affirme, parlant du Sénégal, que

« Malgré la volonté des autorités et des partenaires, le fonctionnement des collectivités locales fait face à un défi majeur : l'illettrisme, sinon l'analphabétisme de la grande majorité des élus qui, du coup, ont du mal à bien assurer leur mission ».

Or, dans les principes de la décentralisation au Bénin¹³, il est mentionné clairement aux points 2, 4, 5, et 9, des attributions qui requièrent de l'élu local, un niveau d'instruction pouvant lui permettre de les appliquer :

*« 2- L'administration des communes par des conseils élus au suffrage universel ;
4- La reconnaissance aux communes, de compétences propres, de compétences partagées et de compétences déléguées.
5- La commune dispose d'un budget propre dans le cadre de son autonomie financière et de sa personnalité juridique ;
9- La nécessité de promouvoir la démocratie à la base et d'assurer le développement local ».*

Mais dans la pratique, c'est l'intérêt individuel qui passe d'abord (H. Amblard et al., 1996, cité par J-P Brechet, N. Schieb-Bienfait). Ils évoluent dans une logique de conflits d'intérêt (M., Crozier, 1977, p. 477) qui influence le développement local. Le niveau d'instruction est alors un levier important dans le processus de décentralisation. Aux termes de l'article 84 de la loi N°97-029 portant organisation des communes,

« La commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à

¹³<https://www.etudier.com/dissertations/Principes-De-La-D%C3%A9centralisation-Au-B%C3%A9nin/283130.html>, consulté le 10/07/2018

l'ensemble des populations. Dans ce cadre elle élabore les documents de planification nécessaires... » (Mission de Décentralisation, 2002).

Le Plan de Développement Communal (PDC), constitue alors un guide pour les actions de développement de la commune ; « il est un cadre d'orientation stratégique qui traduit la vision, les attributions, les préférences et la volonté politique du conseil communal, l'organe chargé de la gestion du développement ». (M. Djihoun, 2007). Dans une recherche sur les communes de Boukoubé et Coby au nord-ouest du Bénin, M., Djihoun (2007), affirme que :

« L'ensemble des élus, avec à leur tête le maire s'est investi pour avoir cet outil précieux (PDC) ... En outre dans le cadre de la mise œuvre ... cette euphorie constatée autour de l'élaboration de PDC s'est malheureusement estompée pour plusieurs raisons: · le mauvais fonctionnement de l'administration de la mairie du fait de l'insuffisance du personnel, de la faible qualification des agents ; le recrutement fantaisiste du personnel (souvent des proches des maires) ; l'absence de planification dans la mise en œuvre des actions ; la non-transparence dans la gestion des finances locales ; ...l'ignorance et incompréhension persistante due à la non-maîtrise des rôles par les élus ».

Toutefois, les informateurs ont montré que le niveau d'instruction à lui seul n'explique pas les obstacles liés au financement du développement local.

3-2- Des perceptions différenciées du développement local au niveau des acteurs

Les discours des acteurs laissent comprendre qu'ils n'ont pas les mêmes perceptions en ce qui concerne le développement local. Pour certains acteurs, le développement local appelle à l'action collective de tous les habitants d'une commune, d'une localité, que ce soit les élus locaux ou les populations. Pour d'autres, c'est l'affaire des autorités locales. Le tableau I regroupe, à partir des données issues des entretiens, les perceptions des élus locaux.

Tableau I : Perceptions des élus locaux sur le développement local

Perceptions	Action individuelle	Participation	Action collective	Total
Fréquence en %	3	45	52	100

Source : Données d'enquête, Mai 2017

Ce tableau montre que les perceptions des élus locaux sont centrées surtout sur les concepts de « participation » (45%) et « d'action collective » (52%). Néanmoins, on remarque par endroit le concept « d'action individuelle » (3%). En somme, il faut noter que les élus locaux perçoivent le développement à la base comme un ensemble d'actions dont la finalité est le développement

d'une localité. Pour ces derniers, ces actions impliquent obligatoirement la participation effective des populations de cette localité. C'est ce que confirment les propos d'élus locaux extraits des réponses aux questions ouvertes du questionnaire, dans l'encadré ci-après :

« *Le développement de notre commune concerne tout le monde, étrangers ou autochtones. C'est à cause de ça qu'on parle de décentralisation* » (Godo, Chef d'Arrondissement)

« *Je ne peux pas moi seul être partant à la fois, c'est pourquoi il y a des conseillers qui sont en constat direct avec les populations pour recueillir leurs doléances* » (Kokou, Chef de Village)

Ces déclarations mettent en exergue le caractère collectif du développement local, car il implique la participation de tous les acteurs sociaux même si les intérêts sont parfois divergents. D'autres perceptions, comme celles des populations, influencent le développement local. En comparaison avec les données issues du tableau I, leurs perceptions recensées à travers les entretiens individuels, sont regroupées dans le tableau II.

Tableau II : Perceptions des populations

Perceptions	Participation	Affaire des élus	N'est pas concerné	Total
Fréquence en %	15	55	30	100

Source : Données d'enquête, Mai 2017

A la lumière des informations issues des tableaux I et II, les perceptions des acteurs sont très divergentes. Elles sont tributaires des intérêts de chaque acteur qui fonde ses actions sur la recherche d'intérêt. Or,

« *La participation du public peut accroître la capacité générale d'un pays de gouverner...La participation du public favorise la représentation d'intérêts multiples (ceux des groupes culturels, économiques, sociaux et politiques; ceux des gens d'affaires, des syndicats, des groupes communautaires ou des médias) au sein de la société civile.* » (I. Hentic, G.Bernier, 2000).

Cette contradiction de points de vue est un handicap majeur à l'effectivité de la décentralisation. Ceci s'explique par l'insuffisance de communications, voire de vulgarisation de la décentralisation dans sa dimension sociale. En conséquence, dans les trois (03) communes étudiées, il n'existe pas d'action collective pour le développement. A Porto-Novo par exemple, il existe des initiatives de balayage de rues par les ressortissants du Nigéria.

3-3- Des résistances humaines à l'incivisme fiscal

Les résistances humaines se manifestent essentiellement par le refus catégorique des populations de certains quartiers de participer aux travaux d'aménagement et d'assainissement pouvant conduire à une amélioration de leur cadre de vie. Pour preuve, au plan foncier, à Dangbo, les quartiers comme : Docoméy, Ké, Tové, Modotokpa s'opposent aux travaux de lotissement. Pourtant, ces quartiers ne disposent que d'un nombre insuffisant d'infrastructure. Selon les informateurs, à Porto-Novo, les propriétaires terriens, ou encore les autochtones, privilégient leurs intérêts particuliers au profit de ceux de la collectivité. Ils estiment être maîtres du territoire et ne doivent donc payer aucune taxe et autres obligations financières à la ville.

De même, les litiges domaniaux retardent le lotissement entraînant ainsi des manques à gagner à la ville sur le plan fiscal.

Ainsi, la population ne perçoit pas l'utilité de l'impôt dans la localité. Selon elle, les infrastructures sociocommunautaires sont insuffisantes et celles qui existent sont en mauvais états comme les routes presque impraticables, insuffisance des caniveaux. Pour elles, la mairie ne réalise rien avec l'impôt perçu, raison pour laquelle elle est réticente au paiement des impôts.

En témoignent quelques verbatims dans l'encadré ci-après :

Ils nous demandent chaque fois de donner l'argent, de donner l'argent ; et pourtant, quand il pleut il est très difficile d'aller chez soi. (Solange, Revendeuse, Porto-Novo)

Tout est brousse ici, et on nous demande de faire quoi ? A part le goudron de la grande voie là (voie inter État), il n'y a plus rien à Dangbo. (Kabirou, Vendeur, Dangbo)

A Avrankou ici, tout est détruit. Nos écoles sont toujours en pailles. Quand la pluie commence, nos enfants sont obligés de rester à la maison. Tout ce que nous payons à la mairie chaque jour de marché, je ne sais pas ce qu'ils en font. (Rose, Revendeuse, Avrankou)

Par ailleurs, d'autres variables influencent la participation des acteurs communautaires au développement local. Parmi elles figurent, le faible revenu dans les foyers, l'analphabétisme, la mauvaise compréhension des finalités des impôts par les contribuables, le manque de sensibilisation par les agents de la mairie et de l'impôt, la complexité des textes qui régissent l'impôt, l'affaiblissement de certains textes en matière de coercition, la corruption, le pouvoir politique, le manque de communication. Ces contextes génèrent l'incivisme fiscal qui se manifeste à travers le rejet, l'évitement, l'évasion. Lors des collectes des impôts, plusieurs types de comportement sont observés : la fuite de certains contribuables, la fermeture des boutiques, l'absence du contribuable quand il remarque que les agents percepteurs sont sur le terrain, la

diminution de l'étalage. D'autres encore refusent de payer sous prétexte qu'ils ne savent pas à quelle fin sont voués les fonds collectés.

3-4- Sources différenciées de financement du développement local

Chaque commune s'appuie sur des ressources propres ou internes et des ressources externes. Les ressources propres ou internes regroupent et prennent en compte les différents impôts et taxes collectés dans les marchés, et sur les boutiques installées au bord des voies publiques. Ces impôts concernent également les conducteurs de taxi moto à travers les paiements des « droits taxi » à la mairie. Les ressources propres découlent aussi des services rendus aux populations par le biais des institutions décentralisées telles que : l'état civil, la légalisation des documents et les services des affaires domaniales. Tandis que les ressources externes concernent surtout les appuis de l'Etat central par l'intermédiaire des fonds FADEC (affectés et non affectés) ; des aides provenant des ONG (nationales et internationales) et des personnes de bonne volonté. Ces différentes sources de financement exploitées par les acteurs du développement local, sont néanmoins insuffisantes, selon ces derniers, pour amorcer un réel développement. Ils soutiennent à l'unanimité qu'il est nécessaire voire indispensable de recourir à d'autres sources de financement qu'ils ne peuvent encore identifier.

3-5- Gestion des sources de financements du développement : cas de la commune de Dangbo.

Afin de financer ses activités, la commune de Dangbo dispose de ressources financières. Actuellement ces ressources sont de trois catégories : les recettes propres, les dotations de l'Etat et la contribution des Organisations Non Gouvernementales.

3.5.1. Recettes propres

Les recettes propres sont constituées des impôts directs qui proviennent des patentes, des licences et des contributions des propriétés bâties et non-bâties. Ces impôts sont recouverts par voie de rôle. Ensuite, il y a des taxes communales, qui proviennent essentiellement de l'exploitation des domaines de la commune ainsi que des services rendus (ex. actes de naissance, taxes de droit de place sur marchés, taxes sur la gare routière etc.). Le tableau III indique le taux de réalisation des ressources propres de la commune entre 2014 et 2016.

Tableau III : Évolution du taux de réalisation des ressources propres de la commune

Année	Ressources propres		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
2014	64 374 206	58 912 526	91,52
2015	94 769 731	90 158 386	95,13
2016	138 863 929	92 208 530	66,40

Source : Extrait des comptes administratifs de Dangbo, 2017

A la lecture de ce tableau III, durant la période de 2014 à 2016 les réalisations sont toujours inférieures à la prévision en matière des ressources propres de la commune. Le taux de réalisation des ressources propres a atteint 91,52% en 2014, et 95,13% en 2015. Mais, en 2016 il a chuté jusqu'à 66,40%.

Cette situation témoigne bien de l'incapacité de recouvrement des ressources propres. Car les recettes propres représentent en moyenne 84,35 % des recettes de la commune sur la période de 2014 à 2016.

Tableau IV : Évolution du taux de recouvrement des recettes budgétaires de la commune

Années	Recettes de fonction			Recettes d'investissement		
	Prévision	Réalisation	Taux (%)	Prévision	Réalisation	Taux (%)
2014	95 242 534	92 452 553	97,07	266 303 661	215 769 990	81,02
2015	146 063 733	107 412 845	73,54	303 115 964	243 096 251	80,20
2016	207 621 021	124 085 044	59,76	512 617 147	200 802 945	39,17

Source : Extrait des comptes administratifs de Dangbo, 2017

D'après ce tableau, le taux moyen de recouvrement des recettes budgétaires de la commune durant la période 2014 à 2016 est de 66,80%. Ce taux prouve que la commune éprouve des difficultés dans le recouvrement des ressources nécessaires pour son processus de développement.

Le développement de la commune en matière budgétaire est lié à la limitation des ressources. La commune de Dangbo, malgré la concentration en une forte activité économique, ne dispose

pas d'une importante base de recettes. Dans ce contexte, on note l'inexistence des services municipaux payants. Le manque de clarté au niveau des domaines de compétence de la collectivité etc., limite pratiquement les revenus de la commune pourtant en pleine croissance au produit des quatre impôts sur rôle, que sont le foncier bâti, le foncier non bâti, la patente et la licence pour financer leurs diverses dépenses. Ces quatre impôts entrent pour près de 75% dans la formation des recettes prévues dans le budget de la commune. Leur recouvrement conditionne donc la capacité d'autofinancement de la commune. Tels que se déroulent actuellement les travaux de recouvrement, les organes de gestion de la commune n'ont aucune prise, ni sur la qualité des travaux de recouvrement, ni sur les résultats obtenus. Ils doivent se contenter des montants qui auront été recouverts et par conséquent ne pourront fonder aucune politique de dépenses sur un recouvrement qui reste une incertitude. La commune ne fonctionne que sur les ressources mobilisées en son sein. Elle n'a pas un soutien extérieur qui va l'aider à recouvrir toutes les dépenses de cette dernière. Le peu de ressources qu'elle mobilise ne suffit pas pour assurer la moitié du budget. Ce problème est à la base du faible recouvrement des dépenses de la commune.

Toutefois il est important de souligner que pour remédier à cet état de choses, il sera signé chaque année, et pour compter de l'exercice 2018 un contrat de partenariat entre la commune et le service des impôts. Par ce contrat, le service des impôts s'engagera pour un niveau minimum de recouvrement à atteindre à tout prix.

Ainsi, les receveurs des impôts doivent dynamiser les actions en recouvrement pour forcer les contribuables résistants à s'acquitter de leurs dettes d'impôts. Comme le souligne E. Friedberg, M. Crozier (1977, p. 184), le jeu des acteurs est nécessaire pour le développement du groupe :

« Un groupe est toujours une construction sociale qui n'existe et perdure pour autant qu'il peut s'appuyer sur des mécanismes permettant d'intégrer les stratégies et les orientations différentes des individus membres et de réguler ainsi leurs conduites et interactions. »

Le financement du développement local est assuré en majorité par l'État central et est investi dans le fonctionnement. Pendant la période 2014-2016, les dotations, subventions et de l'État représentent en moyenne 62,88% pour le taux de fonctionnement et 71,1% pour le taux d'investissement. Le financement vient aussi du partenariat décentralisé, et même parfois des personnes physiques de bonne volonté.

3-5-2- Obstacles aux financements des projets de développement

La commune rencontre des contraintes dans l'élaboration des projets de développement comme le faible niveau d'instruction et l'incapacité d'un marketing social et politique à l'endroit des PTF, l'insuffisance des recettes propres. Le rendement au niveau de la rentabilité de l'exploitation des marchés, de l'occupation temporaire du domaine public, des autos gares routières etc. n'est pas à la taille des espérances, faute d'une gestion rigoureuse.

Sur le plan humain, il faut noter l'exode des jeunes et la mise à l'écart des femmes de la vie politique locale, la non association de la population au programme de développement.

La commune ne dispose pas d'un plan de développement cohérent depuis plusieurs années. Les responsables qui ont à charge la gestion de la commune n'arrivent pas à faire une identification des besoins des populations et à faire une programmation des investissements à réaliser. Cette absence de programmation conduit souvent à embrasser la construction de plusieurs infrastructures à la fois et finalement toutes deviennent des 'éléphants blancs'.

Par ailleurs, le principe de l'unité de caisse constitue une entrave au bon fonctionnement de la commune. En effet, la mise en œuvre de ce principe empêche parfois de disposer à temps des fonds nécessaires à certaines dépenses de fonctionnement ou d'investissement ; ce qui crée souvent des conflits entre le Maire et ses collaborateurs. En outre, le refus de paiement des taxes par la population, la faible exploitation et la faible valorisation des potentialités disponibles, et les querelles politiques sont aussi des facteurs handicapant la mobilisation des ressources pour le développement.

4- Perspectives pour recherche

La recherche sur les facteurs d'inertie du développement local gagnerait à être approfondie par l'analyse du jeu des acteurs, dans une vision prospective. L'anticipation permettra de recadrer la mobilisation et la participation communautaire à la gestion publique locale, et de susciter l'adhésion des partenaires de la décentralisation.

Conclusion

Les entraves au développement à la base s'étendent sur plusieurs strates. Le niveau d'instruction, par exemple, joue un rôle déterminant dans la mobilisation de ressources au niveau de la commune. Des élus locaux aux populations, il constitue le sous-bassement des logiques d'action et de participation ou non, des différents acteurs du développement local à la

‘‘chose commune’’. Aux plans social, économique et politique, se trouvent d’autres variables interpellant le chercheur, sur l’avenir des communes au Bénin. La mauvaise gouvernance, la mauvaise gestion, la non appropriation du concept de ‘‘développement à la base’’ par les populations y jouent un rôle prépondérant. Cette recherche aura permis de partir de la législation en vigueur relative à la loi des finances 1999, pour apprécier les potentialités des communes et les écarts dans les pratiques de développement local.

Références bibliographiques

AMBLARD Henri cité par BRECHET Jean-Pierre, SCHIEB-BIENFAIT Nathalie, Logique d’action et projet dans l’action collective Réflexions théoriques comparée, in <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/3-xviiieme-conference-de-l-aims/communications/269-logique-daction-et-projet-dans-laction-collective/download>, 19 p. (consultée le 16 juin 2018)

BAZIE Mathias, 2007, « Décentralisation et développement local : Rôles et places des acteurs », <http://lefaso.net/spip.php?article20636> (consulté le 10/05/2018)

BIERSCHENK Thomas, de SARDAN Jean-Pierre Olivier, 1996, Les pouvoirs au village : Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation, Paris, Edition Karthala

DAHOUE Germain, 2012, Problématique de financement des plans communaux de développement des communes béninoises : cas de la commune de Klouékanmè, Maitrise en science de gestion, Université d’Abomey-Calavi au Bénin : Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG), p10.

DJIHOUN Marcel Coffi, 2007, Développement local participatif dans un contexte de décentralisation : bilan de l’expérience SNV-Bénin dans le cadre de l’appui au renforcement de capacité des communes de Cobly et de Boukoumbé dans l’Atacora-Ouest, Mémoire de DESS/Développement et gestion de projet, Institut Universitaire du Bénin, https://www.memoireonline.com/07/09/2231/m_Developpement-local-participatif-dans-un-contexte-de-decentralisation--bilan-de-lexp.html (Consulté le 08/05/2018)

FRIEDBERG Erhard, CROZIER Michel, 1977, L’acteur et le système, Paris 6, Seuil, 417 pages.

HENTIC Isabelle, BERNIER Gilles, Rationalisation, Décentralisation et participation dans la Gestion du Secteur Public des Pays en Développement, Disponible sur <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/cafrad/unpan006269.pdf> (consultée le 09/05/2018) <https://www.etudier.com/dissertations/Principes-De-La-D%C3%A9centralisation-Au-B%C3%A9nin/283130.html>, consulté le 10/07/2018

LABIE François, Finances locales, 1995, Paris, Dalloz, p2.

LERAL, ILLETTRISME CHEZ LES ÉLUS LOCAUX : Le déficit de formation plombe le fonctionnement des collectivités locales, Disponible sur www.leral.net, (consulté le 9/05/18)
MISSION DE DECENTRALISATION, 2000, Bénin, Recueil des lois sur la décentralisation
OTAYEK René, 1999, La démocratisation locale entre mobilisation identitaire et besoin d'Etat : y a-t-il une « exception » africaine?, in Revue Autre part, n°10, http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_7/autrepart/010019322.pdf (Consulté le 05/05/2018)

SANON Daouda, MILANESI, Mario Implication des élus locaux dans le suivi de la gestion du SAEP, cas de l'Arrondissement de Tenghory au Sénégal, www.acra.it (consulté le 09/05/2018)

SAWADOGO Raogo, Antoine, 2001, L'État africain face à la décentralisation, Paris, Edition Karthala, 280p.

SEBAHARA Pamphile, 2014, Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local Expériences d'une commune du Burkina Faso, in <http://ecdpm.org/wp-content/uploads/DP-21FR-Acteurs-enjeux-decentralisation-developpement-local-Burkina-Faso-2014.pdf> (Consultée le 22/06/2018)

**Les enjeux de la résidence prolongée des ouvriers de la zone industrielle de Yopougon
(Abidjan) au sein du foyer parental**

Théophile GAHIE¹⁴ et Rusticot De Bloganqueaux S. DROH¹⁵

Résumé

Cet article analyse les enjeux de la résidence prolongée des ouvriers dans le foyer parental. L'on note qu'en dépit de leur situation de précarité d'emploi et du statut d'assisté qu'ils occupent au sein de leur famille, ces acteurs participent de façon active au maintien de l'équilibre budgétaire du foyer parental. À ce propos, le texte démontre spécifiquement que la résidence prolongée des ouvriers au domicile parental assure la préservation de leur autonomie résidentielle. Cette autonomie qu'ils s'acquièrent leur permet de s'organiser et de se projeter dans le futur. Par ailleurs, la cohabitation avec les parents répond à la nécessité du partage de risques sociaux afin de parvenir à la stabilité sociale du ménage.

Mots-clés: Solidarité familiale, ouvrier, foyer parental, emploi précaire, autonomie

Abstract

This article analyzes the stakes of the extended residence of workers in the parental home. Despite their precarious job situation and the assisted status they occupy in their families, these actors play an active role in maintaining the parental household's balanced budget. In this regard, the text specifically demonstrates that the extended residence of workers in the parental home ensures the preservation of their residential autonomy. This autonomy that they acquire allows them to organize and project themselves into the future. In addition, cohabitation with parents responds to the need for social risk sharing to achieve social stability in the household.

Key words: Family solidarity, worker, parental home, precarious employment, autonomy

¹⁴ Théophile GAHIE, Université Félix Houphouët-Boigny, Doctorant en Sociologie, membre de LAASSE, theophilegahie@gmail.com

¹⁵ Enseignant-Chercheur au département de sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny, membre du LAASSE, rusticot.droh@laasse-socio.org

Introduction

Durant les deux dernières décennies, la baisse de l'emploi en Côte d'Ivoire a été de 29% dans les entreprises totalement publiques et de 17% dans les entreprises à capitaux majoritaires publiques (A. Toh et S. Kouyaté, 2009). Cette baisse de l'emploi formel va s'aggraver à l'issue de la crise post-électorale de décembre 2010. En effet, pendant cette crise, l'effondrement du salariat d'entreprise est total. Selon l'enquête emploi-2014 d'AGEPE¹⁶, les deux tiers de la population active sont aujourd'hui exclus d'un emploi stable et d'une protection sociale, c'est-à-dire du rapport salarial au sens strict (23% des emplois sont non protégés et irréguliers et 42% sont des emplois indépendants). Cette étude souligne par ailleurs que la précarisation liée au marché du travail prolonge la durée de la vie des jeunes adultes¹⁷ dans le foyer parental. De fait, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, qui se sont considérablement accrues au cours des dernières années retardent leur autonomie.

L'enquête sur le niveau de vie (ENV 2015) corrobore cette étude d'AGEPE. En effet, elle souligne que dans 76% des ménages enquêtés, les jeunes adultes résident dans le ménage des parents et bénéficient d'un soutien financier régulier de ceux-ci. Cette solidarité familiale envers cette catégorie sociale concerne neuf jeunes sur dix lorsqu'ils font des études.

Cependant, selon I. Van Pevenage (2010), les normes sociales ou les critères qui légitiment le départ des jeunes adultes du domicile familial sont : la fin des études, le début de la vie professionnelle et la formation d'un couple.

Par ailleurs, le phénomène de résidence prolongée des jeunes adultes au domicile parental est observé hors de la Côte d'Ivoire notamment, aux États-Unis, en Espagne et en France. En effet, Aux États-Unis, B.A. Mitchell (2005) souligne une importance grandissante de ce phénomène. Pour lui cette situation est liée à la longue et incertaine insertion des jeunes dans le marché du travail: contrats précaires, Contrat à Durée Déterminée (CDD), stages, formations en alternance. En Espagne, la dépendance accrue des jeunes adultes à l'égard des parents est liée à l'augmentation de la durée des études, à l'insertion sur un marché de l'emploi peu favorable ou encore à l'instabilité des premières relations de couples K. Newman (2012). En France, c'est le travail de Katherine Newman qui aborde ponctuellement le prolongement de la durée de la

¹⁶ Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi

¹⁷ Le concept de jeune adulte est défini par Cicchelli VINCENZO comme étant une construction sociale regroupant des individus très différents dont l'âge est compris entre 22 ans et 35 ans (C. Vincenzo, 2001)

vie des jeunes adultes au domicile parental. K. Newman (2012) souligne que le nombre des jeunes adultes résidant chez leurs parents a augmenté car les possibilités d'intégrer le marché du travail sont rares. Ce marché, selon elle laisse peu de place à la jeunesse et souvent n'offre que des contrats précaires. Dans cette situation, la seule solution qui s'offre aux jeunes adultes, c'est de continuer de vivre chez leurs parents en dépit de leur maturité sociale. Et la famille s'y adapte.

Cette réalité sociale a été observée chez un groupe d'ouvriers de la zone industrielle de Yopougon. Il s'agit des travailleurs accumulant des CDD, payés à l'activité soit par jour, soit par semaine ou par quinzaine avec un salaire égal ou en dessous du SMIG¹⁸, générateurs de couverture amoindrie de risques sociaux. Cette catégorie sociale dont l'âge est compris entre 25 et 40 ans réside dans le foyer parental. Ces foyers sont de bas niveau de vie en raison de la faiblesse des ressources du chef de ménage. En effet, la plupart des chefs de ménage sont soit à la retraite ou soit inscrits dans des emplois informels.

Ainsi, de par leur présence au domicile parentale et surtout l'intervention des parents, les acteurs à l'étude se retrouvent en situation « d'aïdés », voire « d'assistés ». Pour C. Martin (1995) et I. Van Pevenage (2010), l'aide parentale constitue une forme de « dette » pour l'aïdé qui peut impliquer une certaine forme de contrôle et de surveillance pour le bénéficiaire, et par conséquent une perte d'autonomie. Ce qui fait dire à C. Denetière et *al.* (2017), qu'accepter « d'être aidé », c'est accepter d'être mis sous tutelle. Autrement dit, l'aide familiale a une signification sociale et met l'acteur dans une position de dépendance.

Cependant, les données du terrain montrent que les acteurs à l'étude acquièrent leur autonomie en prolongeant leur durée de la vie dans le foyer parental.

Sous ce rapport, cette étude vise à montrer les enjeux légitimant la résidence prolongée des ouvriers dans le foyer parental.

En effet, la littérature sur la résidence prolongée des jeunes adultes au domicile parental, met en évidence deux principales analyses.

La première, portée par S. Gaviria (2016), postule que pour que les acteurs sociaux quittent le domicile familial définitivement et se maintiennent en dehors, il faut pouvoir financer un

¹⁸ Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

logement autonome. Pour l'auteur, le logement apparaît comme un problème crucial étant donné la difficulté d'y accéder : prix des locations élevés et pénurie de logements à bon marché, exigences des bailleurs quant au niveau et au nombre des garanties demandées (caution, garant, etc.), dont l'obligation d'avoir un CDD avec un salaire trois fois supérieur au montant du loyer.

La deuxième, est celle de I. Van Pevenage qui soutient que le prolongement de la durée de la vie des jeunes adultes au domicile parental semble une pratique de solidarité familiale des parents. Elle écrit à ce propos que :

« Les pratiques de solidarité familiale se déploient lors des périodes de transition et de crise. Par exemple, lors de la perte d'un emploi, le réseau familial peut aider temporairement la personne dans le besoin non seulement en lui offrant une aide financière (prêt ou don), mais également en lui fournissant un logement ou encore des supports informationnels pour effectuer des démarches administratives ou trouver un nouvel emploi » (I. Van Pevenage, 2010, p.12).

Méthode de travail

Au plan méthodologique, l'article s'appuie plus précisément sur les données des travaux de thèse réalisées sur trois années (2015, 2016, 2017) sur les structures sociales des dépenses de consommation des ménages d'ouvriers de la zone industrielle de Yopougon. Cette étude se veut qualitative.

L'échantillonnage a été construit à partir de la méthode dite de saturation (F. Depelteau, 2000)¹⁹. Ainsi, 43 ouvriers dont 15 résidents au domicile parental et 28 chefs de ménage ont été interviewés à l'aide de guides d'entretien portant sur les thématiques suivantes: les conditions de vie des ouvriers, les représentations des acteurs sur la solidarité familiale et amicale, les stratégies de résilience, les pratiques de budgétisation des acteurs. La grille d'observation s'est intéressée, quant à elle, à capter d'une part la manière dont vivent les ouvriers et d'autre part, les différentes grilles des dépenses de consommation ainsi que les montants affectés aux postes de dépense. Dans l'optique de trianguler les informations recueillies auprès de ces ouvriers, un focus group qui a enregistré 12 participants a été mené. De façon spécifique cet entretien de groupe s'est déroulé avec des ouvriers migrants, des ouvriers chefs de ménage et les ouvriers résident au domicile parental.

¹⁹ La saturation est atteinte lorsque le phénomène investigué n'apporte plus rien de nouveaux en termes d'informations recherchées.

Ces données primaires ont été retranscrites manuellement afin de constituer des corpus d'informations. Elles ont été ensuite complétées par celles dites secondaires issues de recherche documentaire. Enfin, toutes ces données recueillies ont fait l'objet d'une analyse du contenu telle que développée par L. Bardin (2007). Ce procédé méthodologique a permis de dégager les catégories analytiques ci-après.

1. La résidence prolongée : entre la préservation d'une autonomie résidentielle et d'une autonomie acquise pour s'organiser et se projeter dans le futur

1.1. La préservation d'une autonomie résidentielle

Les données d'enquête insistent sur le coût élevé des loyers dans le district d'Abidjan. L'on assiste à une augmentation régulière des prix de logements dans toutes les communes d'Abidjan. Les quartiers précaires qui offraient des loyers à moindre coût connaissent eux aussi des flambées des prix du logement. Il est difficile dans ces conditions pour des travailleurs précaires de se loger décentement. Cette situation favorise donc le prolongement de la durée de la vie des acteurs au sein du foyer parental. Une façon pour les acteurs de préserver leur autonomie résidentielle.

« (...) Il n'y a plus de logement pour nous les *grouilleurs* (travailleurs précaires) à Abidjan ici. Tout augmente et le travail que nous faisons n'est pas stable ... Les prix des maisons si on veut bien vivre dépassent largement l'argent que nous gagnons ici ... c'est vrai que je n'ai plus envie de rester chez mes parents parce que je ne suis plus un enfant, j'ai 37 ans aujourd'hui ... Mais ce que je gagne à la zone, il faut le dire ne peut pas me permettre de louer maison ... » (T.S.I. 32 ans, ouvrier à Olam, habitant de Yopougon Siporex)

Comme on le voit, la situation de précarité d'emploi dans laquelle ces acteurs sont inscrits favorise leur maintien dans le foyer parental.

En plus du loyer, les factures d'électricité et d'eau connaissent également des augmentations. En effet, étant donné que le paiement du loyer est inséparable des factures, les acteurs à l'étude trouvent les dépenses relatives aux logements plus contraignantes. Pour réduire donc cette contrainte budgétaire, la résidence prolongée apparaît comme un atout.

« (...) J'ai vraiment envie de prendre une maison mais je ne peux pas ... les maisons dans les bons quartiers tournent autour de 40 000f à 50 000f, je veux parler des studios. Maintenant si on met les factures d'eau et de courant ... Tu comprends que je ne peux pas pour le moment

avec mon salaire que je touche actuellement (...) » (S.K. 29 ans, Ouvrier à Olam, habitant d'Abobo N'dotré)

Les dépenses de nourriture, de transport et de santé sont aussi contraignantes à cause de la flambée de leurs prix sur le marché. Le contre-coût de ces dépenses fragilise les modes de vie des travailleurs précaires. Ainsi pour éviter de tomber dans la précarité sociale et donc maintenir leur autonomie, les acteurs à l'étude font le choix de vivre au domicile familial. Une façon pour eux de bénéficier de la protection familiale.

« Dans la vie il ne faut pas te créer des problèmes inutiles ... Bien vrai qu'à cet âge je devrais être chez moi, mais je n'ai pas un bon travail ce qui fait que je suis encore là ... Avec ce travail, je ne gagne pas grand-chose et je ne peux pas prendre le risque de partir d'ici ... c'est sûr qu'après mon départ je reviendrai parce que je ne peux pas faire face à toutes les dépenses de la maison ... » (B.A. 35 ans, Ouvrier à Olam, habitant de Yopougon Siporex)

Par ailleurs, en poussant l'analyse et sur la base de certains éléments de discours des acteurs, la flambée des prix du loyer peut être rattachée au contexte de crises politico-militaire en Côte d'Ivoire, depuis 2002. En effet, le prolongement de la durée de vie de certains ouvriers au domicile parental apparaît comme une échappatoire du statut social de chef de ménage. Ce statut induit des obligations sociales ou rôles sociaux tels que le maintien des postes de dépense du ménage notamment, les dépenses de nourriture, de logement, d'éducation et de santé.

« Le fait que je vis encore chez mes parents, m'énerve et je peux vous dire que j'en ai honte parce que j'ai deux enfants tu vois. Je suis obligé de les laisser avec leur maman ... Si jamais je m'amuse à prendre un petit coin, je serai chef de famille et ce n'ai pas sûr que je m'en sorte avec ce travail-là ... Ma présence chez mes parents fait que je trouve un peu d'argent pour expédier à leur maman ... » (P.S.R., 32 ans, Ouvrier à Olam, habitant de Yopougon Lièvre rouge)

1.2. L'autonomie acquise pour s'organiser et se projeter dans le futur

La résidence prolongée des acteurs à l'étude au sein du foyer parental participe de leur organisation et projection dans le futur. En effet, le domicile parental apparaît comme un espace social d'organisation pour l'insertion professionnelle des ouvriers. Il est donc utilisé pour construire la réussite sociale. Pour les acteurs à l'étude, le domicile parental est considéré comme un laboratoire pour la préparation de leurs concours et tests de la fonction publique. Il procure dans ce sens la sérénité et la discrétion, gage de réussite des tests.

« Je suis encore à la maison pour passer mes concours ... Une fois que je serai admis à un test, je vais prendre ma maison directement ... Oui je me sens plus stresser et j'ai la pression de trouver un bon truc pour dégager, tu vois ... » (K.J., 37 ans, Ouvrier à OLAM, habitant de Yopougon Sable)

On le voit, le domicile familial apparaît contraignant pour certains acteurs à l'étude. Il est source de pression pour l'accélération d'une décohabitation. Par contre, pour d'autres acteurs, leur présence dans le foyer parental semble une pression pour les parents. Ce qui pousse leurs parents à être disposés à financer tous les tests qu'ils désirent passer.

« (...) Il faut dire que ma présence dans la cour familiale amène les parents à financer les concours mes tests ... Ma maman me rappelle toujours à l'ordre. Elle insiste sur mes candidatures aux concours de la Fonction Publique ... » (G.A., 29 ans, Ouvrier à Sicomex, habitant de Yopougon Andokoi)

Par ailleurs, pour les acteurs qui visent l'embauche dans les entreprises de la zone industrielle de Yopougon, le domicile parental semble un atout pour trouver les réseaux d'embauche. En effet, les CDI s'obtiennent à partir des dessous de table que les acteurs versent aux recruteurs. Le prolongement de la durée de la vie au sein du domicile parental permet aux acteurs de faire des économies pour financer pour certains les réseaux pour l'obtention d'un CDI et pour d'autres les concours de la fonction publique.

« Je suis devenu journalier à la zone pour avoir un peu d'argent pour passer mes concours. Je ne veux plus mener les parents à ça, je veux me cacher pour passer mes tests ... » (Ouvrier à Sicomex, habitant de Yopougon Ananeraie), « (...) Je sais pourquoi je suis encore chez mes parents ... Bientôt mes économies vont me permettre de décrocher une embauche ... J'ai presque réuni le montant que le recruteur m'a demandé » (K. F., 33 ans, Ouvrier à Olam, habitant de Yopougon Micao)

Comme on le voit, les acteurs à l'étude voient l'emploi d'ouvrier comme un tremplin financier plutôt qu'un aboutissement : après avoir travaillé un à deux ans dans ces usines ou au bout de quelques mois d'économie, ils s'inscrivent pour des tests de fonction publique, ou ils soudoient les employeurs pour être embauché ou encore ils montent des activités parallèles informelles. L'objectif est dans tous les cas l'obtention d'un emploi pérenne.

« (...) je ne suis pas journalier pour longtemps, je suis là pour économiser un peu, un peu mon salaire puis chercher un bon réseau d'embauche, c'est ça mon objectif ... je suis encore chez mes parents tout juste pour chercher à me faire embaucher afin de prendre mon indépendance ... » (Z.M., 31 ans, Ouvrier à Fima, habitant de Yopougon Sicogie)

Par ailleurs, la revendication du statut symbolique de débrouillard répond au besoin d'une stabilité économique que procure la domiciliation en famille. Les différents projets tels que l'inscription pour des concours de la fonction publique ou la recherche du réseau d'embauche, renforce davantage la résidence prolongée des acteurs à l'étude dans le foyer parental.

On le voit, l'aide des parents à l'égard des ouvriers à l'étude est active et bien accueillie. Cependant, ce soutien ne compromette pas la liberté de celui qui le reçoit et ne le fasse pas se sentir en dettes. Au contraire, cette solidarité parentale assure l'autonomie de ces acteurs à l'étude.

Ce premier résultat permet de comprendre que la résidence prolongée des acteurs dans le foyer parental favorise la préservation de l'autonomie résidentielle. C'est justement cette autonomie qui permet aux acteurs à l'étude de s'organiser et de se projeter dans le futur. En effet, une décohabitation des acteurs est susceptible de les faire tomber dans une précarité sociale vu la flambée des prix de loyer en milieu urbain et les revenus à leur disposition. Ainsi, pour se préserver contre la précarité sociale, les acteurs à l'étude privilégient le domicile parental comme lieu de résidence. Une façon pour cette catégorie sociale d'assurer l'autonomie résidentielle et de façon générale, l'autonomie financière. Ces résultats corroborent les travaux de F. Singly (1996), C. Chaland (2001) et O. Galland (2006). Selon ces auteurs, les jeunes qui résident encore chez leurs parents bénéficient de plus en plus d'autonomie mais sans avoir l'indépendance économique. Ce qui fait dire à O. Galland (2006) qu'il y a un retard dans l'acquisition de l'autonomie notamment de l'autonomie résidentielle.

Les travaux de Katherine Newman corroborent également ces recherches. En effet, en analysant le maintien des jeunes espagnoles au domicile parental, elle souligne que ces jeunes prolongent leur durée de vie dans le foyer parental pour une meilleure décohabitation d'avec leurs parents dans le futur car ils ont un projet viable et défini (K. Newman, 2012).

Que dire alors de l'intervention active de ces ouvriers dans le budget du foyer parental ?

2. L'évitement de la précarité sociale du ménage comme enjeu de la résidence prolongée des ouvriers dans le foyer parental

Les données du terrain révèlent que les ouvriers à l'étude sont particulièrement actifs dans le maintien de l'équilibre budgétaire du foyer parental. Le soutien financier apporté par ceux-ci permet de compenser une insuffisance de ressources. Ce soutien reste modeste dans la mesure où les donateurs eux-mêmes ne disposent pas de revenus importants. En revanche, il joue efficacement son rôle de complément de revenu et améliore, de façon significative, le niveau de vie du foyer parental. C'est ce qu'affirme cet enquêté :

« (...) Bien vrai que je n'ai pas grand-chose mais je fais tout pour donner quelque chose tous les mois à mon oncle pour l'aider dans les dépenses de la maison ... Ce n'est pas beaucoup, 25 000 franc seulement mais ça arrange vraiment mon oncle dans les dépenses et pour ça il ne cesse de me dire merci tout le temps » (A.T., 28 ans, ouvrier à Sicomex, habitant de Yopougon Niangon)

On le voit, l'effet du soutien financier des acteurs à l'étude sur le budget du foyer parental n'est pas négligeable. Il permet de compenser (ou au moins d'atténuer) des difficultés financières du ménage.

En outre, le soutien financier des ouvriers assure la conservation d'un rôle familial, notamment celui du statut social du chef de ménage. Il ne compense pas alors une difficulté particulière, mais permet au chef de ménage de tenir ses rôles sociaux. C'est ce qu'exprime cet enquêté :

« L'aide que j'apporte à la maison malgré mes maigres moyens, c'est vraiment pour permettre à papa de tenir. C'est pour ne pas qu'il soit stressé. Tu sais avec la retraite, l'argent devient un peu rare. C'est donc pour qu'il arrive à toujours jouer son rôle de père de famille que je l'aide tous les mois » (A.I., 30 ans, ouvrier à Fima, habitant de Yopougon Andokoi)

Toutefois, certains ouvriers considèrent l'aide apportée à leurs parents comme une obligation. Pour ces acteurs, il est nécessaire d'être généreux envers les parents. Et cette solidarité familiale ne peut se manifester que par la mise en commun des ressources économiques. En effet, vu la faiblesse des revenus du chef de ménage, la participation de tous les membres du ménage est essentielle pour accroître les ressources.

« Je préfère attendre un peu encore avant de prendre ma maison ... En fait, cela aide papa. Il n'est plus le seul à faire toutes les dépenses de la maison, tu vois. On se partage les charges de la maison et c'est plus facile aujourd'hui de régler les problèmes de la maison ... » (D.V., 29 ans, Ouvrier à Sicomex, habitant de Yopougon Andokoi)

On le voit, bien que la contribution au revenu familial des acteurs à l'étude soit insuffisante pour la survie de tous les membres du foyer parental, elle apparaît importante pour éviter la précarité sociale au ménage.

Par ailleurs, l'aide apportée par les ouvriers permet de les repositionner dans le ménage. Il s'agit de montrer le lien entre remise en cause du rôle au sein de la famille et la naissance d'un conflit de rôle. En effet, la solidarité dont fait preuve les ouvriers envers le foyer parental leur permet d'être perçue par les membres de ménage comme un des pourvoyeurs du ménage. Il y a donc la volonté chez les acteurs à l'étude de sauvegarder leurs apparences et leurs rôles sociaux.

Sous ce rapport, l'amélioration du bien-être du foyer parental apparaît comme une fierté pour les ouvriers à l'étude. L'apport financier au bien-être des membres permet de rehausser leur statut social, mais également d'accroître leur pouvoir de décision au sein de la famille, particulièrement s'ils deviennent des pourvoyeurs principaux.

« Le petit soutien que j'apporte à la famille fait que je suis bien vu. Les parents me mettent à la place qu'il faut et je suis vraiment respecté à la maison. Ma participation aux dépenses de la maison fait que même quand mon contrat fini et que je n'ai plus rien, les gens me soutiennent et continuent d'avoir de la considération pour moi » (T.M., 35 ans, ouvrier à Fima, habitant de Yopougon Andokoi)

Enfin, la résidence prolongée des acteurs à l'étude dans le foyer parental participe de la réduction des risques sociaux tels que la pauvreté et les maladies, étant donné que ces foyers sont dans une situation de précarité économique. En d'autres termes, la présence des ouvriers au domicile parental permet aux membres de ce ménage de ne pas tomber dans une précarité sociale. Ainsi, l'aide apportée par ces acteurs à savoir : les transferts financiers réguliers, des prêts intrafamiliaux à taux zéro, les dons et les cadeaux participent à maintenir la stabilité sociale du ménage.

Concernant ce second résultat, il faut dire que la résidence prolongée vise à contrer la précarité sociale du foyer parental étant donné que les chefs de ménage eux-mêmes sont en situation de précarité de revenu. Pour H. Belleau et R. Proulx (2011), le maintien des jeunes adultes au domicile parental favorise la mise en commun des revenus du ménage, une façon pour les acteurs sociaux d'accroître les revenus du pourvoyeur principal. Tout comme le suggèrent les travaux de P.A. Linteau et ses collaborateurs (1989), ces résultats présentent un renouvellement d'approche, sur le recours au domicile parental. En effet, ce dernier propose de partir de la

fonction traditionnelle de la famille, sinon du domicile familial comme un cadre de protection de tous ces membres, enfants ou adultes. De façon spécifique, la famille a l'obligation morale de veiller à la santé et au bien-être de ses membres et de fournir à ceux-ci l'appui nécessaire en cas de besoin. Pour Linteau et ses collaborateurs, l'économie domestique apparaît à la fois familiale et salariale du fait qu'elle dépend de l'apport en salaires de ces différents membres.

Comme on le voit, l'idée selon laquelle la solidarité familiale est l'unique gagne-pain du ménage est profondément ancrée dans la société ivoirienne et de l'ensemble de la société africaine.

Cette idée est reprise par B. Bradbury (1995). En effet, selon l'auteur, c'est en grande partie par nécessité que les jeunes travaillent pour aider financièrement leurs parents. Bien que leur contribution au revenu familial ait rarement été déterminante pour la survie du ménage à part dans certains cas de pauvreté extrême, celle-ci permet néanmoins à la famille de vivre un peu plus confortablement en augmentant légèrement le niveau de vie (N. Sutherland, 1997 et D. Baillargeon, 1993 : 131).

Par ailleurs, dans le contexte d'une amélioration générale du niveau de vie, l'apport financier des jeunes conduisait aussi à devoir départager « les besoins de la famille et les désirs individuels » tant au chapitre des dépenses que du partage des revenus (B. Bradbury, 1995). Les revenus des jeunes dans ce contexte pouvaient transformer les dynamiques de pouvoir dans la famille et créer de nouveaux types de tensions. B. Bradbury (1995) et D. Jean (1989) évoquent certaines sources de litiges possibles au sein des familles liées au travail rémunéré des enfants : il s'agit d'une part de la prolongation de la cohabitation des enfants salariés dans le foyer parental pour des motifs économiques versus la décohabitation des enfants aux fins d'indépendance ou de mariage. Puis d'autre part, de la séparation entre la partie collective et la partie personnelle de l'argent gagné par les enfants.

L'apport des ouvriers au domicile parental s'inscrit donc dans une réactivation des solidarités de proximité qui est propre à la sphère familiale. Elle évite à la famille des responsabilités et des charges trop lourdes susceptibles de rendre le cadre familial plus inégalitaires (S. Paugam, 2007). De fait, pour être pleinement efficaces, les solidarités familiales doivent s'appuyer sur l'apport de tous les membres de la famille et non sur les seuls revenus du chef de ménage, voire du principal pourvoyeur du ménage.

Conclusion

Le prolongement de la durée de vie des acteurs à l'étude au domicile parental, en même temps qu'il se traduit en termes économique, c'est-à-dire vise à contrer la précarité sociale au foyer parental, permet également de comprendre un problème social selon lequel habiter chez les parents apparaît important pour cultiver les socialités familiales. De façon précise, la résidence prolongée des acteurs au foyer parental constitue un moyen de préparer leur avenir, d'assurer leur intégration professionnelle et de pratiquer la solidarité familiale. Cette solidarité familiale concourt à partager les risques sociaux dans le ménage et à renforcer des liens sociaux.

Références bibliographiques

BAILLARGEON Denyse, 1993, *Ménagères au temps de la crise*, Montréal : Remue-Ménage, 312 p.

BARDIN Laurence, 2007, *L'analyse du contenu*, Paris : PUF, 291 p.

BELLEAU Hélène, PROULX Raphaëlle, 2011, « Le revenu familial, un concept vague et insidieux », *Enfances, Familles, Générations*, n° 15, p. 78-109.

BRADBURY Bettina, 1995, « Familles ouvrières à Montréal, âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation », *Annales de démographie historique*, vol. 1995, n° 1, p. 312-313.

CHALAND Karine, 2001, « Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme », in Singly de F. (dir.), *Individualisation et lien intergénérationnels. Famille et individualisation*, tome II, Paris, Éditions Le Harmattan.

DENNETIERE Camille, FONCIN Clémence, SIDIBE Diadie, 2017, « Surendettement et famille : Entre soutien familial et maintien des rôles sociaux », Université Paris-Est Marne – La – Vallée.

DEPELTEAU François, 2000, *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, Laval: Les Presses de l'Université Laval, 417 p.

GALLAND Olivier, 2011, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Éditions Armand Colin, 2006.

GAVIRIA Sandra, 2016, « La génération boomerang : devenir adulte autrement », Sociologies [En ligne].

JEAN Dominique, 1989, « Le recul du travail des enfants au Québec entre 1940 et 1960: une explication des conflits entre les familles pauvres et l'État providence », Labour / Le Travail, vol. 24, p. 91-129.

LINTEAU Paul-André et ses collaborateurs, 1989, Histoire du Québec contemporain, Tome II, Montréal, Boréal, 834 p.

MARTIN Claude, 1995, « Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique » in Kaufmann J.-C. (dir.), Faire ou Faire-faire? Familles et services, Rennes, coll. « Le Sens social », Presses Universitaires de Rennes, p. 55-73.

MITCHELL Barbara, 2005, The Boomerang Age. Transitions to Adulthood in Families, New Brunswick, Transaction Editions.

NEWMAN Katherine, 2012, The Accordion Family: Boomerang Kids, Anxious Parents, and the Private Toll of Global Competition, Boston (MA), Beacon Press.

PAUGAM Serge, 2007, Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Essais Débats », 980 p.

SINGLY de François, 1996, « Penser autrement la jeunesse », Lien social et politiques, n° 43, p. 9-15.

SUTHERLAND Neil, 1997, Growing Up: Childhood in English Canada from the Great War to the age of television, Toronto: University of Toronto Press, 327 p.

TOH Alain, KOUYATE Souleymane, 2009, « Caractérisation des Classes Moyennes en Côte d'Ivoire » [En ligne].

VAN PEVENAGE Isabelle, 2010, « La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères », Idées économiques et sociales, vol. 4, n° 162, p. 6-15.

VINCENZO Cicchelli, 2001, « Les jeunes adultes comme objet théorique », Recherches et Prévisions, n° 65, p. 5-18.

Migrations Socio-économiques des « jeunes » filles de la Commune de Bonou Au Bénin Vers Le Nigeria

Joseph Nékoua P. SAHGUI²⁰

Résumé

L'accroissement et la diversification des flux migratoires ces dernières années ont été accompagnés de changements plus fréquents dus à sa féminisation. Ils occupent désormais une place prioritaire dans l'agenda socio-économique et politique des institutions. L'objectif est d'analyser les principaux déterminants socio-économiques de la migration des « jeunes » filles de la Commune de Bonou vers le Nigeria. Les théories de la nouvelle économie et du marché du travail segmenté ont servi de modèle d'analyse. Compte tenu de la nature qualitative de la recherche, des entretiens semi-directifs ont été faits à partir d'un guide d'entretien sur un échantillon à choix raisonné. Les résultats révèlent après enquête, que l'accroissement exponentiel de la population de la Commune du Bonou a entraîné un décroissement arithmétique des ressources naturelles dû aux facteurs anthropiques. Cette situation entraîne la précarité des conditions de vie et du travail de nombreuses familles qui, pour faire face à leurs besoins sont obligées de contraindre leurs enfants à la migration. De même, l'analyse des résultats fait état de ce que le ménage est l'unité de prise de décision de la migration et le choix des filles plutôt que celui des garçons constitue pour les parents un choix évident en raison de la perception du sexe féminin dans le milieu.

Mots clés: Bonou/Bénin, Migrations, Féminisation, Socio-économiques, Précarité.

Abstract

The increase and diversification of migration flows in recent years have been accompanied by more frequent changes due to its feminization. They are now a priority in the socio-economic and political agenda of the institutions. The objective is to analyze the main socioeconomic reasons of the migration of girls from the Municipality of Bonou to Nigeria. The new economy and the segmented labor market theories have been used for the analysis. The qualitative nature of this research has led to semi-structured interviews conducted on the basis of semi-guided interviews on a reasoned choice sample. The results of our investigation reveal that the exponential increase in the population of the Municipality of Bonou has led to an arithmetic decrease in natural resources due to anthropogenic factors. This situation has led to precarious living and working conditions for many families who, in order to cope with their needs, are obliged to encourage their children to migrate. Similarly, the analysis of the results shows that the household is the decision-making unit of migration and the choice of girls rather than boys is an obvious choice for parents because of the perception of the female gender in the area.

Keywords: Bonou /Benin, Migrations, Feminization, Socio-economic, Precariousness.

²⁰ Enseignant au Département de Sociologie-Anthropologie, Université d'Abomey-Calavi (UAC)/Bénin
E-mail : sahpajos.lakrohoun@gmail.com.

Introduction

Depuis plus de trois décennies, la migration n'était pas au centre des préoccupations des chercheurs, même si depuis la Conférence Mondiale des Nations Unies sur la Population, tenue à Bucarest en août 1974, elle a été identifiée comme étant un problème de population. En Afrique de l'Ouest, 53,6 % des migrants internationaux de moins de 19 ans en 2010 étaient des filles; la plupart des migrations étant des mouvements Sud-Sud (Observatoire Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP) sur les migrants, 2012). Ce n'est que récemment, avec l'augmentation de la migration Sud-Nord, que les pays du Nord ont commencé à se préoccuper des problèmes liés à la migration et à mettre en cause le développement des pays d'origine (C. Daum, 1998). En 2005, la commission mondiale sur les migrations internationales estime qu'il y a sur la planète près de 200 millions de migrants, soit 3% de la population mondiale. La trajectoire migratoire a souvent pour origine les pays du Sud et comme destination les pays du Nord et/ou les pays du sud (PNUD, 2009). Dans cette dernière catégorie de migration, on note les migrations sous régionales. La principale raison justifiant le départ de ces migrants est non seulement l'espoir de trouver de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes mais également pour leurs familles restées au pays et ou au village d'origine car, dans de très nombreux cas, ils continueront de soutenir financièrement ces dernières (A. Adepoju, 2002).

En Afrique sub-saharienne, où près de 50% des personnes gagnent moins d'un dollar par jour PNUD (2009), la migration de travail est devenue un moyen de subsistance pour plusieurs familles : « La migration leur apparaît comme la seule stratégie possible d'autonomisation » (C. Daum., 1993). Le pays d'accueil est alors davantage considéré comme un espace de travail qu'un espace de résidence (A. Fall, 2003). La décision de migrer pour un individu est d'ailleurs souvent le résultat d'une stratégie familiale pour maximiser les revenus (S. Ammassari, 2004). Elle ne se prend donc pas par le migré seul, mais elle est un acte collectif. Le départ de ces ressources humaines constitue une grave perte aux plans économiques, culturels et politiques pour les pays du Sud et vient accentuer l'appauvrissement des habitants (A. Tebeje, 2005). Au cours des quinze dernières années, la migration féminine autonome est devenue une réalité dans plusieurs pays de l'Union Européenne (Commission des communautés européennes, 2000). D'après les Nations Unies, l'Europe comptait environ 12 millions de femmes migrantes dans les années 1990 (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2005). Les dernières statistiques sur la migration dans l'UE révèlent que 45 % des migrants sont des femmes (C. De Troy, 1987). Au Bénin, les tendances migratoires s'inscrivent dans une logique

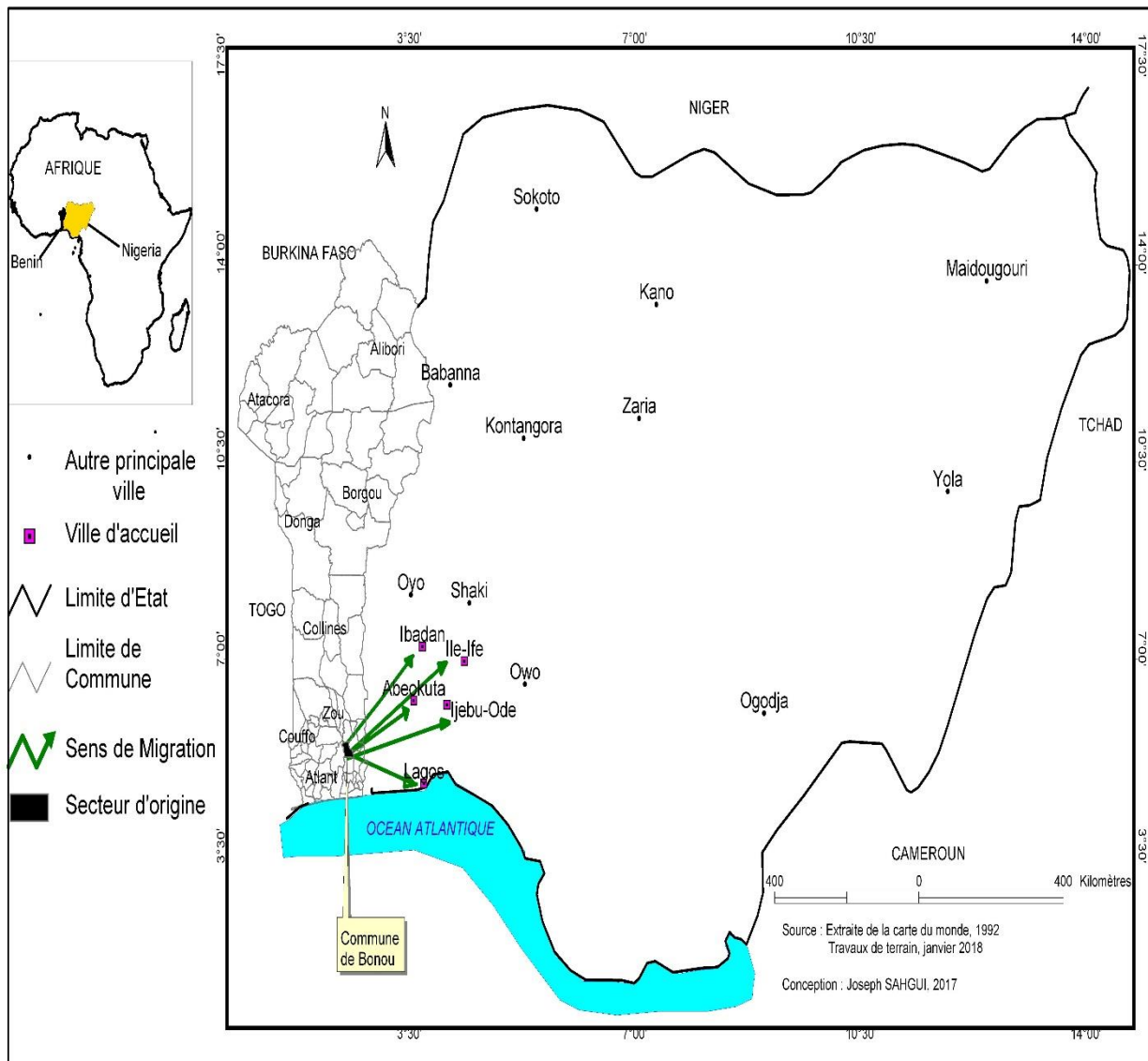
de dynamique impulsée par des zones de grandes productivités agricoles et par les opportunités offertes par les villes (RGPH4, 2013). Selon H. Ba et E. Kouton (2006), près de 98% des immigrés au cours des 5 ans précédant le recensement général de 2002 proviennent du Sud, notamment des pays voisins et les immigrants béninois en provenance du sud sont en majorité de sexe féminin (51,5%). On peut, de ce fait, parler d'une certaine féminisation des migrations dont les programmes du développement devraient tenir compte. Alors que les recherches sur les migrations se sont considérablement développées au cours des vingt dernières années, la mobilité féminine reste mal connue (H. Kombieni, 2012). Les migrations, traditionnellement dominées par les hommes se féminisent progressivement. L'importance prise par les femmes dans les migrations contemporaines est avérée : près de la moitié des migrants internationaux africains sont des femmes, et leur poids dans les migrations internes est probablement plus élevé encore (E. Comoe, 2005). Dans la Commune de Bonou, la part de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté (moins d'un dollar par jour) est de 47% RGPH4 (2013). Ainsi, entre 2009 et 2011, la pauvreté monétaire dans la Commune s'est accrue de 6 points passant de 33,10% à 39,86% contre un accroissement d'un point 35,25% en 2009 et 36,2% en 2016 au plan national sous la période revue (UNICEF, 2011). Malgré l'agriculture et le dragage de sable qui constituent de véritables mines d'or pour la Commune (*Social Entrepreneurship and Enterprise Development Strategies*, 2016). Ainsi donc pour la survie de ses populations confrontées à des difficultés socio-économiques, la Commune se voit s'intégrer dans la migration pour la recherche de conditions meilleures. Il faut noter que dans ce dynamisme de pauvreté économique l'habitant béninois particulièrement celui de la Commune de Bonou a toujours été mobile avec des départs et des arrivées sans cesse. Si l'existence du phénomène de la migration dans la Commune de Bonou à cet effet est une évidence, il reste que son ampleur et les mobiles réels de la décision de migrer ne sont pas encore élucidés. Ceci amène à s'interroger sur le profil sociologique des différents acteurs impliqués dans la migration, les facteurs socioculturels et économiques de la migration des filles dans la Commune de Bonou.

1. Cadre de la recherche

Le cadre de cette recherche est la Commune de Bonou. Elle est limitée au Nord par la Commune de Ouinhi, au Sud par celle d'Adjohoun, à l'Est par les Communes de Sakété et d'Adja-Ouèrè et à l'Ouest par celles de Zè et de Zogbodomey. Elle a une superficie de 250km² et compte une

population de 44430 habitants, dont 22989 femmes, soit 51,84% de la population totale de la Commune, répartis dans cinq (05) Arrondissements et vingt-huit (28) villages. D'un taux d'accroissement intercensitaire de 1,82% entre 1992 et 2002 il a atteint 3,64% en 2013 RGPH4 (2013).

Le choix de la Commune de Bonou comme site empirique de recherche sur la question de la migration relève de constats issus du Plan de développement communautaire de Bonou. Selon ce plan, les mouvements migratoires existent et sont fréquents dans la Commune. Ils concernent non seulement les jeunes garçons mais aussi les jeunes filles. L'exode rural concernant essentiellement les jeunes ruraux qui quittent leur village en direction des grands centres urbains (Cotonou et Porto-Novo) où ils s'adonnent à de petits métiers périodiques. Quant à l'émigration, elle s'effectue principalement en direction du Nigeria où diverses possibilités d'emplois sont offertes (Plan du Développement Communal du Bonou, 2014). La carte ci-dessous indique la situation géographique de la Commune et les principales destinations des filles migrantes au Nigeria.



Réalisation: Sahgui Joseph, 2018

Carte indiquant la situation géographique de la commune et les principales destinations des migrants au Nigeria.

2. Approche méthodologique

La présente recherche est essentiellement de type qualitatif. Elle porte sur une population catégorisée en deux groupes. Il s'agit notamment des parents (géniteurs et ou tuteurs) des filles migrantes et des « jeunes » filles migrantes revenues dans leur village pour une raison ou une autre. Le choix des parents de filles migrantes a permis de comprendre les raisons qui justifient le choix d'envoyer leurs enfants en migration et leur rôle dans ce choix. Quant aux « jeunes »

filles migrantes de retour, leur choix comme cible a permis de mieux comprendre les conditions dans lesquelles se déroulent la migration et leur part dans la décision de migrer. Les techniques d'échantillonnage utilisées pour déterminer la taille de ces groupes cibles sont les techniques boule de neige couplées au choix raisonné. Cette technique a permis d'identifier une migrante de retour ou un parent de migrante. Dans ce sens il n'a pas été défini dès le départ une taille précise pour l'échantillon. Un seuil de saturation lié à la redondance des informations ou à la constance du discours des informateurs a été retenu et a servi de signalisation pour mettre fin à la collecte des données. Ainsi, sur le terrain un échantillon de 49 acteurs répartis en parents de filles migrantes et migrantes de retour, des sages et notables et les autorités administratives du pays de départ a été retenu. Pour le recueil des informations sur le terrain nous avons eu recours à la recherche documentaire qui a permis d'obtenir des informations générales sur l'historique de la migration des filles dans la zone de cette recherche. Quant à l'entretien semi-directif, il a permis d'obtenir des informations sur les causes et les conséquences de la migration des filles de Bonou et les différentes destinations. L'observation directe quant à elle a permis d'identifier le profil sociologique des filles migrantes, les catégories d'acteurs impliqués dans la migration et les itinéraires des migrantes. Les données collectées sont soumises à une analyse de contenu structurale après un traitement manuel. La combinaison de la théorie du marché du travail segmenté et celle de la nouvelle économie a servi de modèle d'analyse des résultats. Le tableau ci-dessous fait la répartition des catégories d'acteurs interrogés.

Tableau I : Répartition des informateurs selon leur catégorie socioprofessionnelle

Catégories d'acteurs	Nombre
Filles migrantes du retour	17
Non migrantes	09
Parents (Hommes et femmes)	11
Sages et notables	07
Autorités administratives	05
Total	49

Réalisation : Sahgui Joseph, 2018

3. Résultats de la recherche et discussion

3.1. Profil sociologique des filles migrantes

Des échanges effectués avec la dizaine de filles migrantes de retour, il ressort qu'elles sont en général issues des familles nombreuses et la plupart polygame. Par ailleurs, selon les informations orales obtenues sur le terrain lors des entretiens, entre huit (08) et quatorze (14) ans et 60% n'ont jamais été scolarisés contre 30 % qui étaient instruites mais ont dû s'arrêter en cours élémentaire 1 ou 2 pour migrer. Celles qui n'ont jamais été scolarisées, affirment aider leurs parents ou tuteurs lors des travaux champêtres et tâches domestiques. Les 10% restants soit une (01) fille, qui est pour la plupart des aînées de la famille avec les mères ménagères, elle affirme être en apprentissage de couture quand il a été décidé de l'envoyer au Nigeria. De façon unanime, les filles migrantes de retour interrogées affirment ne s'adonner aujourd'hui qu'aux travaux champêtres et aux tâches domestiques depuis leur retour. Les cas les plus préoccupants sont ceux des filles qui fréquentaient avant la migration, qui de retour du pays de migration n'ont pu reprendre les classes à cause du refus de leurs parents ou tuteurs, notamment le parent de sexe masculin. En effet, l'Observatoire ACP sur les migrations affirmait à travers une étude menée au Sénégal en 2012, que d'une manière générale, pour les filles comme pour les garçons migrants, la plupart des travaux situent leur âge au moment de la migration entre 8 et 17 ans. Ensuite, le travail domestique reste la principale activité menée par ces filles une fois au Nigeria. Par rapport à la situation des filles qui fréquentaient avant la migration, le propos de D. H. est très évocateur.

« J'étais au CP et j'avais 09 ans, j'avais de bonnes notes en classe et devais passer au CE1 si... (Pleurs) »

Ces pleurs de la petite D.H. traduisent son amertume et son regret de n'avoir pas pu continuer les études. Elle continua sur ces mots :

« C'est pendant les congés en prélude aux fêtes de fin d'année que tout s'est passé. Mon père a décidé de m'envoyer au Nigeria pour pouvoir travailler auprès d'une "Alladja" afin d'aider notre famille à subvenir efficacement à nos besoins. J'ai accepté contre mon gré, et ma mère malgré qu'elle désapprouve cette option devait se soumettre à la décision prise par mon père ».

Il s'agit d'une décision du chef de ménage mais qui peut être considérée comme une stratégie familiale du fait qu'elle est prise sur la base de raisons justifiées par le chef de ménage. L'observatoire ACP sur les migrations en 2012, abondant dans le même sens a affirmé que les migrations des filles découlent tant de stratégies individuelles que familiales. Aujourd'hui, D.H.

regrette ce passage durant trois ans qui ne lui a rien apporté de positif et l'a arriéré selon ses dires.

« Je serais en train de préparer le CEP pour aller au collège. Aujourd'hui j'ai le sentiment que ma vie et mon avenir ont été fichus en l'air. Je suis vouée aux travaux domestiques et à assister mes frères au champ ».

De l'analyse des quelques propos de D.H. on retient que les filles migrantes de Bonou sont soit des préadolescentes et adolescentes ayant un âge compris entre 08 et 14 ans, qui sont peu instruites ou pas du tout et elles affirment ne pas garder de bons souvenirs de ce voyage c'est-à-dire de la migration.

Une autre fille retenue dans le cadre de cette recherche, E. M., reconnaît dans ses propos que la situation de ses parents ne leur permettait pas de subvenir aux besoins de toute la famille et qu'elle a accepté de migrer au Nigeria juste pour aider ses parents et réduire les charges. Cette acceptation d'E.M. de vouloir aider ses parents, est confirmée par (V. Petit, 1998), qui affirme que les filles sont parfois elles-mêmes consentantes de la décision de migrer. Parmi ceux-ci, on reconnaît l'Observatoire Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP) sur les migrations (2012), qui, dans une étude effectuée au Sénégal conclut que dans certains cas, les enfants participent même à la décision de leur migration, qui peut être ainsi le résultat d'une décision rationnelle et de tactique de leur part. Voici la suite des propos d'E.M.

« Mon père est polygame avec trois femmes, et nous sommes au total 13 enfants. Je suis la 11^{ème}. Les activités agricoles ne sont plus très rentables, notamment à cause de l'absence de pluies et papa a des difficultés à supporter toutes nos charges. Juste pour avoir un peu de sous, il y a deux ans, il a accepté de donner notre grande sœur âgée de 17 ans en mariage contre son gré. Au Nigéria la situation était plus pénible qu'ici avec mes parents. Non seulement je ne mangeais pas toujours mais de mauvaise qualité et le pire on me faisait faire tout. J'ai souffert dans mon corps et dans mon âme. Vraiment... »

E.M. fait ressortir dans ses propos la discrimination dont fait objet le sexe féminin au sein de la société et sous-entend la problématique du genre, notamment en milieu rural. Les résultats d'une étude menée en Philippines par *Department of Social Welfare and Development and the University of the Philippines Center for Women Studies* en 2002, confirment que les inégalités entre les garçons et les filles philippines se manifestent subtilement de plusieurs manières. En effet, le fardeau de la pauvreté pèse plus lourdement sur les filles philippines. Le travail prive les filles de l'énergie et du temps pour le repos, les loisirs et la scolarisation, compromettant ainsi leur développement physique et psychologique.

Aussi, l'analyse de ce discours d'E.M. révèle que l'agriculture de plus en plus inefficace serait l'une des raisons fondamentales de la discrimination que subit la femme à Bonou. Une étude, fruit d'une enquête portant sur cinq régions au Ghana, menée par *Catholic Action*

forStreetChildren and UNICEF (1999), abonde dans le même sens et souligne que la précarité de l'économie en milieu rural, les mauvaises expériences en milieu rural constituaient, selon les enfants des rues, les raisons principales qui les poussaient à quitter le milieu familial.

E.M. est si déçue de cette expérience vécue dans un autre pays qu'elle déclare en ces termes :

« Je regrette tellement, pourtant je voulais juste aider ma famille »

Il se lit du remord à travers cette phrase. Aujourd'hui, elle en veut à sa famille mais surtout à son père qui est l'acteur principal de cette décision. Elle continue comme suit :

« Aujourd'hui je me sens seule dans ma propre famille. Malgré que papa veut se rapprocher de moi je n'arrive pas à l'accepter. Je fais tout pour l'éviter. Même si je le veux, je n'y arrive pas ».

Ces propos d'E.M. montrent que la relation des filles migrantes de retour avec leurs parents ne sont pas des meilleures et sont très peu conviviales. Ces filles rendent responsables leurs parents notamment leur père de la mésaventure qu'elles ont vécue au point de développer parfois de l'amertume envers ce dernier.

3.2. Ménage : unité décisionnelle de la migration des filles de Bonou

Cette rubrique de ce travail traite de la stratégie mise en œuvre pour décider d'envoyer les filles en migration et s'inscrit en droite ligne de l'objectif qui est d'analyser le rôle de la famille dans la décision de migrations des filles dans la Commune de Bonou. Les informations issues tant des filles migrantes que de leurs parents seront traitées et serviront à atteindre ce premier objectif et à vérifier la première hypothèse qui y est directement liée. Partant des propos des filles migrantes de retour, une analyse va permettre de ressortir les points saillants liés au rôle de la famille dans la décision de migrer des filles de Bonou. Ensuite, une confrontation avec les résultats et conclusions d'autres auteurs serviront de discussions. A.G. raconte comment elle a été envoyée au Nigeria pour, avait dit son oncle, travailler et gagner de l'argent et aider sa famille à s'en sortir :

« C'était un mercredi après-midi. Comme d'habitude j'aidais mes mamans à faire essorer les noix de palme pour préparer la sauce. C'est à ce moment que papa appela ma mère, qui répondit promptement à l'appel. A son retour la joie et la convivialité qui prévalait dans le travail que nous faisons a fait place à la tristesse. N'ayant rien compris je continuai à exécuter les tâches qui m'étaient confiées. C'est le soir que ma maman m'ordonna de préparer mes effets et que le lendemain matin je devais voyager. Etonnée je lui demandai le but et la destination de ce voyage. Les larmes aux yeux elle répondit que c'était une décision de mon père sur conseil d'un de ses lointains cousins qui travaillait au Nigeria. Ce voyage me permettrait de travailler pour aider notre famille. Ma mère m'expliqua, en pleurnichant que la décision ne l'agréait pas non plus mais que si c'est ce qu'il faut pour que mes frères et sœurs vivent mieux qu'elle me demande de faire le sacrifice. Pleurs et gémissements s'en suivent et j'exclamai à maman, et l'école que je fréquente ? Vais-je abandonner ? Elle me serra fort contre elle et me dit en pleurs pardon ma fille ».

Il transparaît clairement dans le discours d'A.G. que la décision de migrer vers le Nigeria lui a été imposée par ses parents notamment son père. Ce dernier a pris sa décision sur conseil d'un cousin à lui qui fréquentait régulièrement le Nigeria. Ici contrairement à un exemple plus haut, la migration n'a pas été faite avec l'assentiment de la fille migrante. Se rapportant au discours du père d'une fille migrante on se rend aisément compte que la principale raison avancée par ce dernier pour justifier sa décision d'envoyer sa fille dans cette aventure est son désir de permettre à la famille restée à Bonou de vivre mieux et de sortir de la précarité. Il s'agirait donc pour lui une stratégie de survie pour la famille et il lui revenait en tant que chef de ménage de prendre la décision qu'il faut pour que les siens se portent mieux. Voici les propos de monsieur D. M. :

« Aujourd'hui je regrette fortement la décision que j'avais prise en son temps d'envoyer ma fille au Nigéria. Mon ami qui m'avait proposé ça m'avait dit que cela me permettrait de percevoir un peu d'argent chaque mois au nom de ma fille. Cet argent devrait me permettre de mieux subvenir aux besoins du reste de la famille. Nous sommes une famille de 22 personnes moi-même y compris. J'avoue que ce n'est pas facile et pis, les besoins augmentent davantage chaque jour. J'étais animé de bonne foi et je ne voulais que le bien de ma famille. Si je le pouvais je serais parti moi-même, mais on m'a dit que c'est des enfants qu'on avait besoin donc j'ai préféré une de mes filles. Aujourd'hui c'est un grand regret pour moi car je ne maîtrise pas les conditions dans lesquelles se trouve ma fille. O. une fille migrante d'un village voisin a raconté les difficultés dans lesquelles elle a vécu. J'ai peur que quelque chose arrive à ma fille, je ne connais même pas sa position (pleurs). Je regrette tellement. Même si on ne lui donne pas à manger à sa guise, elle était quand même heureuse d'être parmi les siens et ne subissait pas de sévices corporels. Je m'en veux énormément. Mes multiples efforts pour la retrouver ont été vains ».

A travers les propos du monsieur D.M. Il se lit une amertume et une forte envie de retrouver sa fille. De l'analyse de ces deux discours, on peut dire que non seulement la décision de migrer des filles leur est imposée par les parents, le père en l'occurrence. Ce dernier prend la décision sans en mesurer les contours et justifie le choix effectué comme une stratégie collective de la famille d'envoyer un de ses membres en migration afin que ce dernier (les filles) puisse soutenir le reste de la famille restée au village à travers ce qu'elle gagnera dans le pays de destination. Une étude menée sur les déterminants du travail des enfants en Côte-D'Ivoire affirme que plusieurs facteurs déterminent l'offre de main d'œuvre dans ce secteur.

Ainsi, (Diallo Y., 1998), dans cette recherche a affirmé que l'environnement socioculturel (les normes sociales), le dysfonctionnement du marché du crédit, la pauvreté des ménages, les faiblesses du système éducatif sont entre autres les facteurs explicatifs. Les facteurs législatifs sont à l'origine de la mise à disposition par les parents de leurs enfants pour travailler.

Vu le rôle important que jouent les parents dans la décision de migration des filles à Bonou, il nous est paru utile de présenter leur profil sociologique lié à leur niveau d'instruction notamment celui des pères.

3.2.1. Profil sociologique des parents de filles migrantes

A ce niveau, nous avons analysé le niveau d'instruction des parents des filles migrantes. Des informations recueillies, il ressort que : la situation des pères et mères de migrantes, montre qu'ils n'ont pas un niveau intellectuel élevé. En effet sur les 05 parents interviewés, 02 seulement sont déscolarisés et n'ont pas atteint le cours élémentaire. Le reste par contre n'a aucun niveau d'instruction. Sur le plan matrimonial, il est à noter qu'il s'agit pour la plupart des cas explorés que ce sont des parents dont les pères sont des polygames. Quant à C. Fayorsey (2002, p. 102), il a affirmé que :

« La polygamie est une pratique fréquente dans les milieux traditionnels en Afrique et que l'éducation des filles est inversement liée à la polygamie. En concluant que la décision de migrer est une stratégie collective du ménage et qu'elle s'impose à ces filles qui n'ont aucun pouvoir de décision. Par ailleurs, les parents notamment les pères, chef de ménage qui prennent la décision n'ont pas un très grand niveau d'instruction sinon qu'ils sont pour la plupart analphabètes ».

Ces résultats rejoignent les conclusions d'autres auteurs qui ont travaillé sur la migration notamment à travers la théorie de la nouvelle économie des migrations. Pour V. Piché (2013) la migration est analysée au niveau du ménage et de la famille et revêt un caractère de sécurité sociale. H. De Hass (2010, p. 67) affirme : « qu'en sortant de la vision individualiste et atomistique, il devient possible de concevoir la migration comme relevant d'actions collectives et familiales ». Le ménage comme unité de prise de la décision de migrer se confirme dans le contexte des filles migrantes dans la Commune de Bonou, avec comme particularité que c'est le chef du ménage notamment le père qui est le fil conducteur dans le processus décisionnel.

3.3. Les facteurs de la migration des filles à Bonou

3.1. Facteurs socioculturels de la migration des filles à Bonou

L'analyse des données collectées sur le terrain ont permis de comprendre que les filles migrantes ne sont pas les vraies actrices de la prise de décision de migrer. Cette décision est prise par le père de famille, car, c'est un honneur pour un père d'envoyer sa fille en migration. Car, hormis ces retombées matérielles et financières, la migration est une étape nécessaire pour les filles qui sont destinées à quitter la famille paternelle et se marier. Une migrante de retour est vue comme détentrice d'un capital d'expérience et économique qui rehausse l'image de la famille. Une migrante de retour a les potentialités de mener les activités lucratives. C'est une société dans laquelle les activités commerciales sont plus réservées aux femmes et les activités agricoles aux hommes. N'est-cea qu'un de nos informateurs H. S. qui a voulu se prononcer dans l'anonymat affirme en ces termes :

« En tant que chef du ménage, j'ai la responsabilité de subvenir aux besoins de toute ma famille. Voyez-vous, nous autres paysans nous avons deux grandes richesses : la terre et les enfants. Moi j'ai une famille de 32 têtes. J'ai 5 femmes et 26 enfants. Parmi mes enfants, il y a 8 garçons seulement or le garçon ici est plus utile que la fille dans les travaux

champêtres. Non seulement le garçon a la force physique que la fille n'a pas, mais même si il se marie il pensera toujours à vous contrairement à la fille. Elle doit se soumettre à son mari et oublier carrément ses propres parents. Vous voyez bien que s'il y a quelqu'un à envoyer en migration, le choix est vite porté sur la fille ! Donc j'ai envoyé trois des plus jeunes filles pour travailler chez une riche commerçante du Nigéria. Je percevais régulièrement 30.000 frs CFA par mois pour les trois. C'est quand la fille d'un voisin qui est partie au même moment que mes filles est revenue pour nous raconter les conditions dans lesquelles elles étaient traitées que sur pression de leurs mères, j'ai commencé à mener des démarches pour que mes filles reviennent. Mais hélas » !

De l'analyse de ce discours on retient d'abord que l'expression de la richesse à Bonou se résume en la terre et les enfants, donc celui qui a beaucoup de terres et d'enfants est riche à travers les propos des informateurs. Ensuite, la fille est un sexe marginal et pas très utile pour la famille paternelle, elle est plus utile à son mari, en tout cas moins utile que le garçon, ce qui justifie le choix porté sur elle quand il s'agit d'envoyer ses enfants en migration. Il se pose là la question du statut de la femme dans cette Commune de Bonou et fait appel aux inégalités des sexes qui restent aujourd'hui une problématique d'actualité. Ceci conforte (M. Boyd et E. Grieco, 2003), pour qui l'approche féministe considère le genre comme une construction sociale qui réfère au patriarcat comme système hiérarchique de pouvoir, de domination et de contrôle qui donne aux hommes un accès préférentiel aux ressources économiques et sociales. Pour V. Piché (2013), dans l'un de ses ouvrages, il affirme que cette construction théorique avait déjà démontré que la division sexuelle du travail, qui assigne aux femmes l'essentiel du travail domestique, les place dans une position subordonnée, restreignant leur mobilité géographique dans les zones de départ ou les confinant souvent à des emplois précaires dans les zones de migrations. Par contre pour Y. Diallo (1998, p. 69) :

« En Afrique, le travail des enfants demeure un moyen de socialisation et d'éducation important dans la société traditionnelle, surtout dans le secteur rural. Il traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte. Le jeune garçon doit par ce biais acquérir endurance physique et émotionnelle, tandis que la jeune fille se prépare au futur rôle d'épouse et de mère. Si pour les uns, la migration des filles au détriment des garçons est due aux représentations de la femme, pour d'autres, il s'agit d'un moyen de renforcement et de préparation de l'épouse de demain ».

Ces différentes conclusions permettent de dire que le statut social de la femme, les inégalités de sexes sont entre autres les raisons fondamentales d'ordre social qui justifient la décision de migrer prise par les familles aux filles migrantes de Bonou.

3.2. Facteurs économiques de la migration des filles à Bonou

Du point de vue économique, plusieurs raisons (manque de moyens financiers, l'insécurité alimentaire et la baisse de la productivité agricole, etc.) militent en faveur de la décision de migrer des filles de Bonou. B.T. est un ancien paysan qui travaille aujourd'hui comme ouvrier dans l'exploitation du sable fluvial. Il est père de 08 enfants et raconte les raisons qui l'ont conduit à envoyer sa fille unique en migration vers le Nigeria.

« J'ai dû abandonner l'agriculture il y a quatre ans parce qu'elle n'était plus du tout rentable. Les aléas climatiques et la nature de notre agriculture n'ont pas facilité les choses. Travailler dans les carrières a été la seule alternative qui s'était offerte pour moi. Mais là encore, la situation perdurait. Si je me tue au boulot je peux gagner jusqu'à 10000 frs par semaine. Voyez-vous-même. Je ne peux rien avec ça pour nourrir 9 bouches et ma deuxième femme est encore enceinte actuellement. C'est en travaillant à la carrière qu'un de nos chefs m'a proposé d'envoyer un de mes enfants travailler au Nigéria et que cela pourrait me permettre de joindre les deux bouts. Malgré le choix difficile et vu les conditions précaires dans lesquelles nous étions, j'ai dû accepter. Aujourd'hui grâce à ça je gagne 15000 frs de plus par mois. Même si tout n'est pas réglé, je m'en sors un peu mieux qu'avant ».

De l'analyse des propos du monsieur B.T. on retient que non seulement l'agriculture est devenue presque impraticable dans la commune mais que la deuxième activité qu'est l'exploitation du sable fluvial ne permettait pas non plus de s'en sortir notamment à cause de la faible demande dans cette activité et de la nombreuse famille qui semble être une norme dans la région. Le revenu du ménage est composé à la fois des gains des enfants et de ceux des parents sur le marché du travail, et du rendement du capital physique. L'accumulation de ce dernier passe par l'accroissement du taux d'investissement. On adopte l'hypothèse que l'origine du revenu n'influence pas les choix des individus (D. Parsons et C. Goldin, 1989). Des images prises sur le terrain ont permis de voir comment se déroule l'activité de dragage de sable dans la commune de Bonou.

Le discours de monsieur K.S. est évocateur et renseigne beaucoup. En effet K.S., 45 ans est paysan polygame avec 03 femmes et père de 12 enfants :

« Depuis que les récoltes se sont trouvées perturbées, je n'arrive plus à subvenir aux besoins de ma nombreuse famille. D'abord notre agriculture est essentiellement pluviale donc ne nous occupe que pendant quatre mois dans l'année et puisque ces pluies se font davantage rares, les ressources se sont amenuisées à mon niveau. Il fallait que je trouve d'autres sources de revenus pour joindre les deux bouts. Quand mon ami C. m'a proposé d'envoyer deux de mes filles pour travailler au Nigéria, je n'ai pas hésité. Même si cela a dû stopper leurs études il vaut mieux qu'elles fassent le sacrifice pour la famille. Avec ça, j'arrive à assurer

le manger même s'il faut aller acheter ça dehors. Tout le monde arrive à manger au moins quelque chose de consistant le soir. C'est mieux que rien ».

L'effectif du ménage et les aléas climatiques ajoutés à l'agriculture de type pluvial pratiquée à Bonou sont les principaux déterminants économiques de la décision de faire migrer ses filles. Ces propos sont confirmés dans SBS (2016) où il a été relevé plusieurs facteurs concourant à la précarité de la vie dans la Commune de Bonou. Il s'agit d'une part des contraintes liées aux aléas climatiques, à la dégradation de l'environnement, à l'accroissement démographique qui ont accentué la pression sur les ressources naturelles limitées, facteurs qui ont favorisé à leur tour la fréquence des sécheresses et des crises alimentaires ; et d'autre part de la prédominance de l'agriculture pluviale qui explique que les agriculteurs ne sont occupés que pendant cinq à six mois dans l'année. Ce type d'agriculture basée sur les pluies entraînent le désœuvrement partiel des bras valides (surtout les jeunes) qui finissent par considérer la migration interne et externe comme une seconde activité économique qui peut générer assez rapidement de revenus monétaires à travers une diversité de « petits boulots » (vendeurs, domestiques, etc.). De fortes disparités entre les régions au niveau interne tant au plan du développement que des infrastructures ou de l'accès aux services sociaux de base qui peuvent inciter les populations les plus défavorisées à se diriger vers les zones les plus favorables du pays ou hors du pays (Social Entrepreneurship and Enterprise Development Strategies, 2016).

4. Discussion

Des différentes théories traitant des causes de la migration, l'analyse néoclassique propose de considérer la migration comme une réponse aux inégalités de salaires existant au sein et entre les espaces économiques nationaux. Ainsi, selon M. P. Todaro (1976), la mobilité des travailleurs se fonde, selon les néoclassiques, sur l'écart des taux de salaires. Les travailleurs se déplacent des pays à taux de salaires faibles vers ceux où les taux de salaire sont plus élevés. Quant à la nouvelle économie, les individus font partie d'une famille, d'un groupe social. La décision de migrer est donc collective : c'est la famille qui décide, car elle serait bien plus rationnelle qu'un individu. Le but n'est donc finalement pas de réduire les inégalités par rapport aux villes ou pays riches, mais par rapport au groupe de référence qui se trouve dans l'environnement immédiat de la famille. Cette analyse semble largement admise en matière d'analyse des causes de la migration internationale. Ainsi qu'ils affirment :

« L'agriculture dans les pays en développement est particulièrement risquée car bien souvent les paysans ne disposent pas de moyen de s'assurer contre les risques. Par exemple, une mauvaise récolte peut entraîner une baisse des revenus » (E. Ambroseti et G. Tattolo, 2008, p. 112).

Des discours tenus par nos informateurs dans le cadre du présent travail, il ressort que les risques liés à l'agriculture de type pluvial, les charges familiales lourdes dues aux nombreux enfants, le sous-secteur de l'exploitation du sable fluvial qui est saturé où l'offre de main d'œuvre est supérieure à la demande sont entre autres les principaux déterminants économiques de la décision de migration des filles dans la Commune de Bonou. Ces conclusions sont confortées par les résultats obtenus par d'autres chercheurs comme S.A. Dieng (2008, p. 91), qui affirme dans le cadre d'une étude sur les migrations au Sénégal, que : « le manque d'infrastructures économiques et sociales a poussé nombre de sénégalais et de maliens à aller dans les pays riches où ils espèrent trouver du travail ». Tout ceci nous permet de confirmer que le statut social de la femme due aux inégalités des sexes et les conditions économiques précaires constituent les déterminants sociaux et économiques de la migration des filles à Bonou.

Par ailleurs, les résultats obtenus des recherches empiriques nous permettent d'affirmer que la migration féminine, quand bien même elle se manifeste par des départs volontaires et autonomes reste une contrainte exprimée par l'individu. Elle s'impose à ce dernier, ici la femme « comme une expérience qua-obligatoire de sa construction identitaire sinon de son insertion sociale », (M. Lesclingand, 2004, p. 121). Elles sont nombreuses, les femmes qui se sentent frustrées, humiliées parce qu'elles ne sont pas sorties de leurs cadres de vie habituel ou de naissance. Celles qui ne sont jamais migrées vivent deux pressions dans leur milieu d'origine : la réalisation de soi (l'habillement), et psychologique (les discours) de celles qui ont migré (Y. Yorou, 2012).

Conclusion

Au cours des deux dernières décennies, la migration féminine est apparue comme un phénomène dans le champ migratoire global. En confrontant les recherches menées en Europe et aux États-Unis sur le transnational on a noté, dans ce dernier cas, la propension des femmes à s'investir dans le local plutôt que dans le transnational, à l'inverse des hommes. En Afrique subsaharienne, ce phénomène a pris de l'ampleur et nécessite donc des études empiriques. Si la migration des femmes et des hommes est une

constante de l'histoire de l'humanité, l'ampleur des flux migratoires a augmenté et toutes les régions du globe sont aujourd'hui touchées.

Le présent travail s'est donné pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension de la migration des filles dans la Commune de Bonou à travers les déterminants sociaux puis économiques qui expliquent la décision de migrer de ces filles. De façon spécifique, il s'agissait d'une part d'identifier les déterminants socio-économiques de la migration des filles et d'autre part d'analyser le rôle de la famille dans la décision de migration de ces filles. Des hypothèses en relation avec chaque objectif spécifique ont été formulées. Après enquête, les résultats révèlent que la famille est l'unité décisionnelle dans le processus de migration. Des déterminants économiques de la migration des filles de Bonou, les conditions de vie difficiles à travers deux variantes, a retenu l'attention. Il s'agit de l'agriculture qui est de moins en moins rentable et la saturation des besoins de main d'œuvre dans le secteur de l'exploitation du sable. Pour ce qui est des déterminants sociaux la décision du ménage, notamment de son chef d'envoyer les filles plutôt que les garçons ; cette décision est liée à la perception du sexe féminin dans le milieu, où la femme est considérée comme le maillon faible et le sexe inférieur moins utile que l'homme. La survie économique et financière, et le manque de ressources agricoles sont les principaux mobiles de la migration des « filles » de la Commune de Bonou. Ces dernières occupent généralement des emplois moins qualifiés et subalternes. Le Nigeria est leur premier pays d'accueil. Il faut noter que l'insuffisance de la production agricole, à laquelle viennent s'ajouter les difficultés d'accès aux autres sources de revenus locales, témoigne de la nécessité de recourir à la migration.

Références bibliographiques

ADEPOJU Aderanti, 2002, «Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievements, Constraints, and Prospects for Intra-Regional Migration», In International Migration, n°127, p. 15-23.

AMBROSETTI Elenaet, et TATTOLO, Giovanna 2008, « Le rôle des facteurs culturels dans les théories des migrations », In Démographie et cultures, Aidelf, 25-29 août, Québec, n°111, p.101-127.

AMMASSARI Savina, 2004, Gestion des migrations et politiques de développement: optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'ouest, BIT, Bureau international du travail, 237p.

- BA Hamidou et KOUTON Etienne, 2006, Etude sur le profil migratoire du Bénin, Rapport Final, Coopération Union Européenne-Bénin, Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances, Projet d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, 9 ACP BEN 012, 216p.
- BOYD Monica et GRIECO Elizabeth, 2003, «Women and Migration: Incorporating Gender», In International Migration Theory, Migration Information Source, mars (en ligne), n°221, p. 99-111.
- Catholic Action for Street Children and UNICEF, 1999, The exodus, the growing migration of children from Ghana's rural areas to the urban centers, New York, 217p.
- Commission des communautés européennes (2000), Communication de la Commission au conseil et au Parlement européen. Une politique communautaire en matière d'immigration, Bruxelles, 98p.
- DAUM Christophe, 1993, « Immigration et développement », In Hommes & Migrations, n°1165, p. 68-87.
- DAUM Christophe, 1998, « Développement des pays d'origine et flux migratoires: la nécessaire déconnexion », In Hommes et migrations, 1214(1), p.58-72.
- DE HAAS Hein, 2010, « Migration and development: a theoretical perspective », In International Migration Review, n°11, p. 17-25.
- DE TROY Colette, 1987, Femmes migrantes et emploi, Rapport CEE, 156p.
- Department of Social Welfare and Development (DSWD) and the University of the Philippines Centre for Women Studies, (2002), Girl Children Have Rights, Too, UNICEF, New York, 2013, 128p.
- DIALLO Yacouba, 1998, Les déterminants du travail des enfants en Côte-d'Ivoire, Centre d'économie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV – France.
- DIENG Seydi Ababacar, 2008, « Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise », In Revue Asylon(s), n°3, Migrations au Sénégal, n°5, p. 23-29.
- FALL Abdou Salam, 2003, « Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine », In Cahiers de migrations internationales, BIT, Genève, p.37-41
- FAYORSEY Clara, 2002, “Multiple sequential marriages in perception on marriage and divorce” In Ghana, Sociology Department, University of Ghana, Legon, p. 89-115.
- KOMBIENI Hervé, 2012, Migration dans la Commune de Kandi : états, tendances et implications socio-économiques, Thèse de doctorat unique, UAC, EDP, FLASH, 297p.
- LESCLINGAND Marie, 2004, « Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une valorisation sociale », In Société Contemporaines, Paris, L'Harmattan, n°9, p. 71-87.
- Observatoire ACP sur les migrations, 2012, La migration des filles mineures en Afrique de l'Ouest, Le Cas du Sénégal, ACPOBS/2012/DI05, 217p.

PARSONS Denys, 1989, « Parental altruism and self-interest: child labor among late nineteenth century », In *Economic inquiries*, n°21, p. 29-33.

PETIT Véronique, 2005, « Femmes et migration en Côte-d'Ivoire : le mythe de l'autonomie » In *African Population Studies / Étude de la population africaine*, n°5, p.33-45.

PICHE Victor, 2013, « Les théories de la migration », In *Collections Les Manuels, Série des Textes Fondamentaux*, Paris, INED, n°7, p.67-93.

Plan de Développement Communal de la Commune (PDC) de Bonou, Avril 2014, 121p.

PNUD, 2009, *Lever les barrières : mobilité et développement humain, Rapport mondial sur le développement humain*, New York, Palgrave Mac Millan, 198p.

RGPH, 2013, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, INSAE, Cotonou

TEBEJE Ainalem, 2005, «Brain drain and capacity building», In *Africa IDRC reports*, Feb. 22,

TODARO Michael, 1976, *Internal Migration in Developing Countries: A Review of Theory, Evidence. Methodology and Research Priorities*, Geneva, Switzerland: International Labor Office, Geneva, 321p.

UNICEF, 2011, *Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV)*. Cotonou, UNICEF, 243p.

YOROU Yolande, 2012, *Déterminants socioculturels de la migration des jeunes filles de la Commune de Ouaké vers le Nigeria, Mémoire de Maitrise*, Flash/UAC, 86p.

Les causes de la désaffection progressive de la cour commune dans les villes ivoiriennes**Dr Robert G. LOBA²¹****Résumé :**

Depuis 1990, la cour commune est progressivement abandonnée au profit de la concession privatisée dans la plupart des villes ivoiriennes. Ce que de nombreux observateurs ont interprété comme un signe de modernisation. La présente contribution réfute cette lecture. A partir d'observations documentaires, d'entretiens semi-directifs et, dans une perspective à la fois comparative et diachronique, elle montre que la cour commune ne relève d'aucune tradition ivoirienne, mais qu'elle est au contraire un legs colonial. Par conséquent, sa désaffection progressive ne peut non plus être perçue comme l'expression de l'individualisme qui traduirait un processus de modernisation. En effet, la chaleur fraternelle et la solidarité qui fondent la vie communautaire traditionnelle continuent de s'exprimer malgré l'adoption de la concession privatisée. Au contraire, c'est l'exigence pour une plus grande protection de l'intimité et la recherche de meilleures conditions de sécurité et d'hygiène, ce que la cour commune avait répudié, qui motive la préférence pour la concession privatisée. Aussi, plutôt que la montée de l'individualisme, c'est le changement intervenu dans la structure sociale de la population urbaine, l'apparition d'une classe sociale dont les membres sont plus exigeants pour ces valeurs, qui explique l'abandon progressif de la cour commune.

Mots clés: Concession privatisée, Côte d'Ivoire, Cour commune, Habitat urbain, Recomposition de la population.

Abstract:

Since 1990, the common courtyard has been gradually abandoned in favor of the privatized concession in most ivorian cities. What many observers have interpreted as a sign of modernization. The present contribution refutes this reading. From documentary observations, semi-guidelines and in a comparative and diachronic perspective, it shows that the common courtyard does not belong to any ivorian tradition, but it is a colonial legacy. Therefore, its progressive disaffection cannot be seen as the expression of individualism that would reflect a process of modernization. Indeed, the fraternal warmth and solidarity that underpin community life continue to be expressed despite the adoption of the privatized concession. So, rather than the rise of individualism, it is the change in the social structure of the urban population, the appearance of a social class whose members are more demanding of these values, which explains the gradual abandonment of the common courtyard.

²¹ Dr Robert Gnabro LOBA, socio-économiste, Maître-assistant au département d'Anthropologie et de Sociologie à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké. robertloba@uao.edu.ci

Keywords: privatized concession, Côte d'Ivoire, Common courtyard, urban housing, Recomposition of the population.

Introduction

Une observation attentive des modèles d'habitat dans les quartiers populaires des villes ivoiriennes laisse entrevoir un timide changement de configuration depuis 1990. En effet, la plupart des nouvelles constructions adoptent un style nouveau que Soumahoro C. (1998), entre autres, désigne sous le vocable de concession privatisée. Par ailleurs, de nombreuses anciennes cours communes subissent des transformations en vue de se conformer à ce nouveau style. Tout comme la cour commune, la concession privatisée réunit sur une parcelle de 400 à 600 m² (Adebayo D., 2006) des logements d'une, deux ou trois pièces. Bien que contigus cependant comme dans la cour commune, ceux-ci sont isolés les uns des autres par des clôtures mettant chaque famille à l'abri du regard des voisins (Soumahoro C., op. cit.).

Cette évolution est diversement interprétée. Pour certains auteurs, elle procède d'une imitation par la dynamique populaire du modèle d'habitat promu dans les grandes opérations immobilières (Adebayo D., 2006). D'autres auteurs (Soumahoro C., 1997 ; Marie A., 1997 ; Leimdorfer F. et Marie A., 1998) la voient au contraire comme l'expression de l'acculturation dans et par l'habitat moderne, simple reproduction en Afrique de l'habitat européen. Certains autres auteurs pensent quant à eux qu'elle traduit plutôt la montée de l'individualisme en tant que figure centrale de la modernité (Marie A., 1997, Adebayo, 2006). La cour commune serait donc la continuation en milieu urbain de la vie communautaire traditionnelle, et son abandon progressif au profit de la concession privatisée, un processus de modernisation.

Toutes ces interprétations du passage progressif de la cour commune à la concession privatisée sont certes plausibles, mais ne semblent pas s'accorder avec les faits. Ceux-ci montrent une étroite relation entre ce phénomène et la dynamique qui affecte la structure sociale de la population urbaine en Côte d'Ivoire. En effet, la structure sociale de la population urbaine a connu de profond changement depuis la mise en place des villes. Au moment de la création des villes ivoiriennes pendant la période coloniale, la population urbaine était composée essentiellement de quelques Européens et assimilés à côté d'une masse de ruraux déracinés. Aujourd'hui, des classes sociales nouvelles ont fait leur apparition, avec leurs goûts et leurs exigences. D'où nous vient l'hypothèse suivant laquelle la désaffection actuelle pour la cour commune et son remplacement progressif par la concession privatisée résultent de cette recomposition de la population urbaine. Pour la vérifier, nous allons d'abord présenter la

méthodologie adoptée. Nous exposerons ensuite les résultats de nos investigations, puis nous procéderons à leur analyse et interprétation.

I. Méthodologie

La présentation de la méthodologie sera l'occasion de délimiter le champ d'étude, d'exposer les techniques d'échantillonnage, de collecte et de traitement des données, et d'expliciter le cadre théorique qui a sous-tendu l'analyse des données. En ce qui concerne le champ géographique, notons qu'il se situe dans le Centre de la Côte d'Ivoire. Si Abidjan représente l'illustration même de la production de la concession privatisée, il nous paraît mieux indiquer de l'observer dans une ville de l'intérieur plus proche du milieu rural. Ce qui offre mieux qu'Abidjan l'occasion de faire des comparaisons. Aussi notre choix s'est-il porté sur la ville de Bouaké. Les données ont été collectées dans trois quartiers : Sokoura, Broukro et Air-France 3. Sokoura a été choisi parce qu'il est l'un des tous premiers quartiers de la ville de Bouaké. De nombreuses maisons très anciennes y sont assez souvent démolies et remplacées par des constructions nouvelles. C'est donc un quartier dans lequel s'observe une dynamique de l'habitat urbain. Le quartier Broukro est né quant à lui dans les années 1960, mais continue de s'étendre. Il n'est donc pas rare d'y trouver des habitations construites avec des décennies d'intervalle. Ce qui donne des chances inespérées d'observation de l'évolution des modèles d'habitat. Quant au quartier Air-France 3, il a été inclus dans le champ d'étude parce qu'il est l'un des quartiers les plus récents de la ville. C'est un quartier de haut standing, mais de nombreuses habitations y sont construites dans le style de la concession privatisée.

Dans le champ géographique ainsi délimité, l'étude s'est intéressée aux promoteurs et aux habitants des concessions privatisées ainsi qu'à quelques-uns de leurs voisins. Les promoteurs sont essentiellement des personnes individuelles, les grandes opérations immobilières étant très rares à Bouaké. Nous avons également interrogé des promoteurs et des habitants d'autres styles de maison afin d'avoir des éléments de comparaison. En raison de la facilité que nous avons eue d'entrer en contact avec eux, dix-huit promoteurs, huit habitants de concession privatisées et dix de leurs voisins ont ainsi été interrogés dans ces trois quartiers. De façon générale, nous nous sommes entretenus avec le chef de ménage. Dans les cas où celui-ci n'est pas disponible, nous avons interrogé l'individu majeur présent, susceptible de nous donner l'information. Ce qui exclut les domestiques et les personnes présentes depuis peu. En définitive, l'échantillon d'enquête se présente comme suit :

Tableau 1 : Récapitulatif des personnes enquêtées

	Cours communes	Promoteurs Concessions privatisées	Autres styles	Habitants Concessions privatisées	Voisins de concessions privatisées	Total
Sokoura	2	1	1	1	2	7
Broukro	3	3	2	3	5	16
Air-France III	0	4	2	4	3	13
TOTAL	5	8	5	8	10	36

Source : Notre enquête réalisée en avril 2016

Pour la collecte des données, nous avons utilisé des observations documentaires telles que décrites par Mace G. et Pétry F. (2000 : 90) et des entretiens semi-directifs. Les entretiens se sont d'abord intéressés aux caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées. Ils ont ensuite visé les raisons qui ont amené le promoteur à préférer le style d'habitat que nous avons observé, ou celles qui ont guidé le locataire pour le choix de sa maison. Quant aux voisins, ils ont expliqué leurs relations avec ces derniers. Les données ainsi collectées ont fait l'objet d'une analyse de contenu. En ce qui concerne l'analyse des données, nous avons mobilisé en concurrence la méthode comparative et la méthode historique. Dans le cadre de la méthode comparative, nous avons procédé à des comparaisons lointaines en vue de mettre en évidence les traits communs de modèles d'habitat très éloignés les uns des autres. De même, des comparaisons proches ont mis en relief des éléments de dissemblance entre des modèles que l'on croyait identiques. En plus de ces comparaisons, nous avons observé notre objet dans une perspective diachronique. Ce qui a permis de faire ressortir comment la cour commune est apparue en Côte d'Ivoire et comment elle a évolué dans le temps.

II. Présentation des résultats

La présentation des résultats de nos investigations suit un plan en deux temps. Nous exposons d'abord les données qui réfutent l'idée d'une parenté de la cour commune avec un mode quelconque d'habitat traditionnel ivoirien. Ensuite, nous présentons celles qui montrent son origine coloniale.

En effet, bien que la ville d'Abidjan soit souvent désignée par l'expression « Perle des lagunes » en raison des gratte-ciels du Plateau, sept-dixième de ses habitants vivent entassés dans des cours communes (Antoine Ph. et al., 1987). Par conséquent, la cour commune peut être considérée comme étant la norme à Abidjan en matière d'habitat. Et ce constat pourrait être étendu, à quelques exceptions près, à la plupart des villes de Côte d'Ivoire. Dans chacune de ces villes, un observateur attentif peut constater avec une certaine régularité l'existence d'un

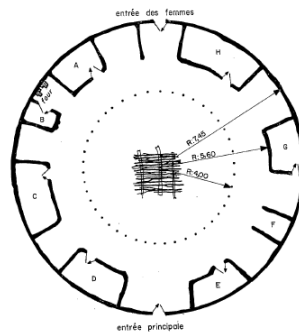
quartier des affaires, occupant une position centrale et construit dans le style européen dit moderne. A sa périphérie se déploient des quartiers populaires plus ou moins étendus et, un ou deux quartiers dits résidentiels abritant la classe moyenne. Cependant, il lui serait difficile de faire ces mêmes observations en milieu rural partout en Côte d'Ivoire. Nous en déduisons que la cour commune est un phénomène purement urbain. Ce qui prend le contre-pied des auteurs qui la considèrent comme une reproduction de l'habitat traditionnel. Pour résoudre cette opposition, nous allons montrer qu'il n'existe aucun lien de parenté entre la cour commune et certains modèles d'habitat traditionnel ivoirien, de même qu'à des modèles d'habitat ouest africain auxquels elle ressemble.

L'un des modèles d'habitat du Sud de la Côte d'Ivoire que l'on pourrait présenter comme étant l'ancêtre de la cour commune est sans nul doute l'habitation traditionnelle de la grande famille Avikam. Elle est décrite au chapitre « Habitat » de l'encyclopédie Larousse²² comme « une grande cour enclose par une haute palissade et s'ouvrant sur une ruelle intérieure qui dessert des deux côtés les cases des familles restreintes ». Si l'on remplace la palissade par un mur en parpaings et ignore l'origine des occupants des différents logements, l'on se retrouve dans une cour commune telle qu'il en existe dans tous les quartiers populaires des villes ivoiriennes. Mais la probabilité que ce modèle ait été exporté en ville est presque nulle, vue que les Avikams ne sont majoritaires ni en Côte d'Ivoire, ni en milieu urbain encore moins au moment où se mettaient en place les villes ivoiriennes. Aussi, malgré la ressemblance, il importe de se garder de tirer des conclusions hâtives, de même qu'il faudrait observer de la prudence face à la maison annulaire à impluvium décrite par Bernus E. (1964). De forme circulaire avec deux portes latérales diamétralement opposées selon cet auteur, la maison annulaire à impluvium rassemble les habitations des membres d'une famille élargie autour d'une cour centrale. Cette cour dont le diamètre peut atteindre quinze à vingt-cinq mètres est commune à tous les membres de la famille. Ce modèle d'habitat se serait développé en Côte d'Ivoire chez les Didas, les Gagous, les Baoulés, de même que chez les Diolas au Sénégal. Mais l'auteur précise bien qu'il est une forme très ancienne d'habitation en voie de disparition et dont les derniers spécimens, dans un état de dégradation plus ou moins avancé et guère entretenus, ont été observés çà et là. Par ailleurs, souligne-t-il, l'abandon de ce type d'habitation n'aurait pas été spontané, mais imposé par l'administration coloniale.

²² Source : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/habitat/57164>, consulté le 26/8/16.

Cette forme d'habitat, qui a eu une grande extension en Côte d'Ivoire, semble partout en régression, et même en voie de disparition. La transformation semble plus lente en Casamance qu'en Côte d'Ivoire où ce type de construction est désormais abandonné. Mais si cet abandon est aujourd'hui spontané, il a été à l'origine imposé par l'administration française. De 1908 à 1915, toute la zone forestière à l'Ouest de la Komoé, ainsi que le pays Baoulé, se soulevèrent, et le gouverneur Angoulvant donna l'ordre d'en entreprendre l'occupation réelle. Au cours de ces campagnes, les maisons circulaires furent systématiquement détruites. Tauxier signale que les colonnes faites entre 1908 et 1912 ont détruit beaucoup de ces cases, et, comme elles étaient relativement fortes et faciles à défendre, les militaires ont défendu de reconstruire celles qui avaient été détruites... (Bernus E., 1964 : 96)

Figure 1 : Schéma d'une maison annulaire à impluvium



Source : Bernus E. (1964 : 86)

Ce qui ne laisse pas de susciter des interrogations. En effet, si ce modèle d'habitat était en voie de disparition en milieu rural à cette époque, pourquoi aurait-il ressurgi en ville en s'adaptant à la forme rectangulaire des terrains urbains ? Pourquoi, alors qu'il était frappé d'interdiction en milieu rural, aurait-il été toléré en ville ? Ici encore, la ressemblance ne saurait impliquer la parenté.

L'autre forme d'habitation traditionnelle qui entretient des ressemblances très étroites avec la cour commune semble être la concession dominante dans toute l'aire culturelle sénoufo à cheval sur le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire. Dans les villes du Nord de la Côte d'Ivoire et dans le milieu rural les environnant, l'habitat sénoufo²³ tel que décrit au Musée du Manéga représente un exemple édifiant et déborde sur l'espace culturel malinké.

L'habitat Sénoufo est en forme circulaire composé de la gauche vers la droite : d'un fétiche protecteur ; d'un préau extérieur pour accueil et conversations ; d'une salle vestibule d'entrée ; d'un grenier pour les céréales ; d'une étable poulailler ; d'une case pour le chef de famille ; d'une réserve pour les toilettes ; d'une case pour chacune des épouses ; d'une case d'accueil avec cabaret intérieur ; d'un mur de clôture ; d'une case pour les étrangers.

Penser qu'un tel modèle d'habitat aurait été transposé en milieu urbain et aurait conquis toutes les villes ivoiriennes suppose de faire une brève incursion dans l'histoire de la mise en place des villes en Côte d'Ivoire. Elle se scinde en deux branches. Il y a d'une part la mise en place des villes soudano-sahéliennes et, de l'autre, celle des villes d'origine européenne. Les villes soudano-sahéliennes se situent essentiellement dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Elles sont les vestiges des relations commerciales et culturelles que ces régions ont entretenues jadis avec le monde soudanais et, au-delà, la civilisation arabo-berbère. L'adoption de la religion musulmane qui en a résulté a apporté une perception nouvelle de la place de l'Homme dans l'univers et, subséquentement, des rapports sociaux nouveaux qui ont influencé l'organisation de l'habitat. Mais un tel système culturel n'avait aucune chance de s'imposer aux colons français qui ont créé la plupart des villes ivoiriennes. Certes les

²³Source : Musée du Manéga, Burkina Faso, [en ligne] <http://www.musee-manega.bf/fr/habitats/habitatsenoufo/hsenoufo.htm>, 15/7/16.

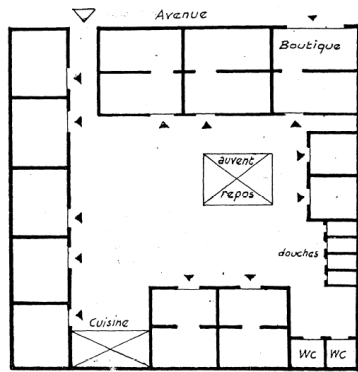
Sénégalais et les Maliens dont ils favorisaient l'installation, après avoir repoussé systématiquement très loin des postes militaro-administratifs les populations autochtones pour des raisons évidentes de sécurité (Kipré P., 1985), étaient-ils de culture soudanaise. Mais leur culture ne pouvait s'imposer tant il est vrai que les colons construisaient les villes en fonction de leur vision du monde, de leurs besoins coloniaux et de l'exigence de sécurité et d'hygiène. Aussi la mise en place du bâti ne pouvait-elle obéir qu'à cette vision, et les modèles discordant seraient-ils systématiquement détruits.

Il importe donc de rechercher l'origine de la cour commune dans l'action de l'administration coloniale. Et c'est Manou-Savina A. (1989 : 310) qui en donne la piste : « L'organisation de l'espace des cours communes ne se rapproche pas que des concessions villageoises ; on retrouve une organisation similaire avec les caravansérails des pays musulmans d'Asie ». Le caravansérail étant déjà bien connu en France, donc par les administrateurs coloniaux en tant que solution à l'habitat des populations flottantes de Paris depuis la période haussmannienne (Manou-Savina A., *ibid.*), il a été exporté dans la colonie en vue d'y résoudre un problème similaire. Il doit par ailleurs permettre de maîtriser la question de l'habitat des masses indigènes toujours plus nombreuses, tout en garantissant la sécurité des colons grâce à la réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des caravansérails²⁴.

Le Journal officiel de Côte d'Ivoire indique la création d'un caravansérail en 1912 à Aboisso puis en 1915 à Tabou et en 1916 à Abidjan et Grand Bassam. (...) L'organisation spatiale du caravansérail d'Abidjan reprend celle que décrit le Grand Larousse pour les caravansérails d'Asie : « une grande cour où l'on pénètre par une seule entrée et sur laquelle s'ouvre une succession de chambres accolées, vides, plus ou moins spacieuses ». Cette organisation n'est pas sans rappeler celle des cours communes d'aujourd'hui : elle est différente de celle de la cour villageoise où il existe le plus souvent une unité d'habitation indépendante pour chaque membre adulte et où les maisons, bien qu'ouvrant sur la cour qu'elles ceignent, sont isolées les unes des autres laissant ainsi des espaces privés préservant une relative autonomie, en même temps qu'une sécurité. (Manou-Savina A., *op. cit.* : 310).

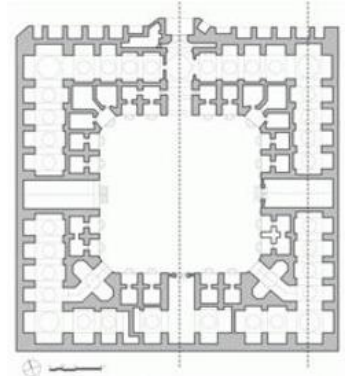
²⁴ Selon l'article 2 de la réglementation de la vie urbaine édictée par l'administration coloniale, l'heure d'ouverture des caravansérails était fixée à 5 h. 30 et l'heure de fermeture à 22 h.

Figure 2 : Schéma d'une cour commune



Source : Soumahoro C. (1998 : 266)

Figure 3 : Schéma d'un caravansérail



Source : <http://www.pinterest.com/pin/3913206550947652>, 15/7/16

Ainsi « La politique urbaine ivoirienne mise en route à l'époque coloniale reprend-elle l'idée de caravansérail toujours associé à l'habitat pour les Africains... » (ibid.). En effet après la deuxième guerre mondiale, la migration vers les villes en général et vers Abidjan en particulier atteint des chiffres record (Manou-Savina A., 1989 : 312) et demandent concomitamment de pouvoir loger le maximum de personnes avec le minimum d'investissement. La Société Immobilière d'Habitations de Côte d'Ivoire (SIHCI) récemment créée sera chargée de promouvoir des habitations à loyer modérés : des caravansérails en location, des pavillons individuels en location-vente, et des immeubles destinés à la catégorie européenne et aux Européens (Op. cit : 313). Mais devant l'incapacité de la colonie, puis plus tard de l'Etat indépendant à produire ces logements sociaux en quantité suffisante, la dynamique populaire spéculative a trouvé là l'occasion pour faire de bonnes affaires. Aussi s'est-elle attelée à produire, dans le même style que les logements promus par la SIHCI, des habitations en abondance pour satisfaire la demande toujours grandissante. Quoi de plus normal, ce sont des logements dans le style caravansérail qui seront les plus promus en raison de leur coût de production bon marché, de leur capacité à loger le grand nombre sur peu d'espace, et de l'abondance de leur clientèle potentielle. Les autres types d'habitations, les pavillons individuels et les immeubles, parce que leur coût de production est relativement

élevé et leur clientèle guère nombreuse, seront certes promus mais dans des proportions moindres. Ainsi les logements de style caravansérail, rebaptisés « cours communes » dans le langage populaire en Côte d'Ivoire, se sont-ils imposés comme modèle d'habitat dominant à Abidjan et dans la plupart des villes ivoiriennes. Et, sans partage pendant de longues décennies, ils ont fait les beaux jours de l'habitat des masses populaires urbaines en Côte d'Ivoire. Aussi la désaffection progressive dont ils sont l'objet depuis le début de la décennie 1990 mérite-t-elle d'être élucidée. L'hypothèse d'une recomposition de la population urbaine est-elle soutenable ou, au contraire comme l'ont relevé de nombreux auteurs, cela peut-il s'expliquer par la montée de l'individualisme dans les villes ivoiriennes, synonyme de modernisation, ou encore par les deux, l'un impliquant l'autre ?

III. Discussion et interprétation

Expliquer l'abandon progressif de la cour commune sous l'angle de la montée de l'individualisme suppose de préciser la notion même d'individualisme et de comparer ses indicateurs à des données de terrain. Notion polysémique par excellence parce qu'à cheval sur plusieurs champs disciplinaires, la notion d'individualisme recèle aussi un sens péjoratif mieux connu dans les milieux populaires. D'une façon générale cependant, et selon le *Dictionnaire critique de la sociologie* (Boudon-Bourricaud, 2002 : 301), « le terme individualisme sert à désigner [...] toute théorie, doctrine ou attitude qui considère l'individu comme une unité de référence fondamentale ». C'est une disposition intellectuelle qui privilégie les intérêts, les droits et les valeurs de l'individu par rapport à tous les groupes sociaux. L'intérêt individuel est considéré comme supérieur à l'intérêt général. C'est donc l'affirmation de l'individu, de son autonomie, de son indépendance à tous égards. D'où vient que les milieux populaires l'assimilent assez souvent à l'égoïsme en tant que tendance morbide à ne vivre que pour soi et à s'affranchir de tout devoir de solidarité. Aussi, lorsque l'on parle de la montée de l'individualisme dans les villes ivoiriennes, c'est d'abord à ce sens péjoratif que pense le commun des citoyens. Et le rapprochement est bien vite fait avec ces nombreux faits divers dont la presse occidentale en général, française en particulier a le

secret, et que l'on peut apprécier à travers l'exemple²⁵ ci-après que nous avons retenu parmi plusieurs dizaines de faits divers similaires :

... Mercredi [NDR : 26 août 2009] après-midi, un huissier, un serrurier et un policier ont fait une découverte macabre dans un appartement du centre-ville de Mâcon (Saône-et-Loire). Venus pour une procédure de saisie après des impayés de loyer, ils ont découvert le cadavre [...] de la locataire, une femme née en 1951 [...] Selon les premiers éléments de l'enquête ouverte par le parquet, le décès remonterait au début de l'année 2006. Aucun membre de sa famille, ni voisin ni administration ne s'était inquiété durant trois ans. [...] Le premier examen médical pratiqué sur les lieux semble écarter toute origine criminelle. [...] Les enfants ont confié aux enquêteurs qu'ils n'avaient plus aucun contact avec leur mère depuis huit ans. Les voisins pensaient qu'elle avait déménagé. (*Le Parisien*, 28 août 2009)

Situation d'individualisme si elle en est, cette situation qui n'est malheureusement pas un cas isolé témoigne d'un niveau très avancé de dégradation des liens sociaux. En effet, l'individu vit dans la foule d'une façon absolument solitaire que personne, pas même ses propres parents, ne remarque ni sa présence ni son absence. Une telle situation ne saurait survenir dans la société ivoirienne qu'à l'intérieur la haute hiérarchie sociale fortement européanisée. Et là encore, s'il n'est pas impossible que des voisins ne puissent s'intéresser les uns aux autres, il est pour le moins inconcevable que des enfants n'aient pas eu de contact avec leur mère depuis huit ans. La chaleur humaine, la convivialité, la communion fraternelle, sont presque toujours présentes malgré le développement des concessions privatisées. Les murs qui séparent les logements permettent simplement de préserver l'intimité et de réduire la promiscuité mais n'entament pas la solidarité, ainsi qu'il est ressorti des propos de S., un habitant du quartier Sokoura :

Les cours communes ne sont plus d'actualité. Il y a trop de litiges, et on n'est pas libre de ses mouvements car tous les voisins vous épient et se mêlent souvent de votre vie. Ça, ça ne me plaît pas du tout. Pour mieux vivre, il faut avoir une cour individuelle. Même s'il fallait déménager brusquement, je n'accepterais pas du tout d'aller dans une cour commune. [...] Ici, les relations avec les voisins sont bonnes ; on vit en famille. C'est vrai que chacun est chez lui, mais de temps à autre nous échangeons, nous nous rendons des visites mutuelles, et nous intervenons chez le voisin [NDR : sans avoir besoin d'être invité] lorsqu'il y a un événement heureux ou malheureux. S'il y a un voisin qui ne donne pas signe de vie un ou deux

²⁵ Source : *Le Parisien*, Faits divers du 28 août 2009, [en ligne] <http://www.leparisien.fr/faits-divers/la-locataire-retrouvee-chez-elle-etait-morte-depuis-2006-28-08-2009-618430.php> , consulté le 20/7/2016.

jours d'affilé, on se rend chez lui pour s'en quérir de ses nouvelles et, si la porte est fermée, on fait tout ce qu'on peut pour savoir ce qui se passe à l'intérieur.

Cette recherche de la solidarité en dépit de la nécessité de préserver son intimité est corroborée par les propos de A., une habitante de Air-France 3 :

Notre cour familiale à Yamoussoukro était une cour commune. Il y avait beaucoup de locataires, et il y avait toujours des palabres. Donc mon grand-père a fait en sorte que chacun ait un chez soi individuel où il peut mener sa vie sans être dérangé et sans déranger les autres, et les palabres ont pris fin. A cause de cela, je n'aime pas du tout les cours communes. Je préfère les cours individuelles parce que je veux éviter les histoires avec les voisins, et aussi parce que je n'aime pas partager les toilettes et autres.

[...] Cependant, j'ai choisi de vivre ici, dans cette cité parce que je suis souvent malade. Si je vis absolument seule, ça va poser problème. Ici, Il n'y a pas d'histoire. Les plus âgées nous traitent comme leurs petites sœurs ou leurs filles. La relation de voisinage est très bonne.

Il ressort de ces propos qu'en dépit de la désaffection de la cour commune, chaque individu recherche toujours la solidarité et la chaleur humaine. Partant, l'individualisme ne peut être la cause de l'expansion actuelle de la concession privatisée. S'il en avait été le cas, son développement se serait accompagné d'un relâchement de la solidarité et des relations de voisinage. Or, il n'en est rien. Les individus recherchent certes la concession privatisée, mais restent très jaloux de la solidarité et la recherchent même de façon très active. Ce qu'ils réproouvent dans la cour commune, c'est principalement la promiscuité et les conditions d'hygiène déplorables. C'est aussi les interférences dans l'éducation des enfants et la possibilité que ceux-ci adoptent des comportements non souhaités par les parents. Ce qu'ils recherchent au contraire dans la concession privatisée, c'est l'intimité, de meilleures conditions d'hygiène, une grande possibilité à orienter l'éducation de leurs progénitures conformément à l'idéal social qu'ils valorisent, le repos après le service étant donné que, ainsi qu'un habitant de Broukro l'a souligné, « la maison d'habitation doit être un lieu de repos ».

Mais, s'interrogera-t-on, ces différents éléments ne sont-ils pas pour la plupart soit des indicateurs de la vie communautaire, soit ceux de l'individualisme ? Les individus réproouvent, ainsi que l'ont souligné des auteurs présentés plus haut (Cf. supra), tout ce qui rappelle la vie communautaire villageoise pour rechercher ce qui relève de

l'individualisme. Et la conclusion coulerait alors de source que le développement de la concession privatisée traduit la montée de l'individualisme dans les villes ivoiriennes. Si une telle conclusion reste plausible, elle paraît pour le moins hâtive. En effet, bien des éléments ne semblent pas avoir été pris en compte. Par exemple, le rejet de la promiscuité et la recherche subséquente de l'intimité ne devraient pas être considérés comme étant l'apanage de l'individualisme. Même dans le milieu rural traditionnel reconnu comme étant le lieu de manifestation par prédilection de la vie communautaire, ces deux notions ne sont pas absentes. Elles se manifestent de deux façons. La première consiste pour la cour familiale à se situer à une distance appréciable des cours voisines et à se refermer sur elle-même de façon à préserver l'intimité de ses habitants vis-à-vis de l'extérieur. La deuxième est celle qu'a soulignée Manou-Savina A. (op. cit.). Pour cet auteur, l'organisation de la cour villageoise présente le plus souvent « une unité d'habitation indépendante pour chaque membre adulte » de la famille. Ce qui lui permet d'avoir un espace privé qui préserve son autonomie et son intimité vis-à-vis des autres membres de la famille. Il n'y a donc que les mineurs pour partager la même unité d'habitation que les personnes dont ils sont à charge comme cela est de règle dans la plupart des systèmes culturels y compris ceux reconnus comme étant les plus modernes, de même que les époux dans bien des cas. Même l'espace communautaire de la cour familiale est bien souvent ségrégué, dans certains systèmes culturels, en vue de préserver encore plus l'intimité de certains des membres supposés les plus vulnérables à l'instar des femmes.

Cette recherche de l'intimité et de l'hygiène que la cour commune avait mises en vacances en dépit des origines socioculturelles disparates et des comportements sociaux divergents de ses occupants ne doit donc pas être vue comme de la modernisation. Au contraire, elle traduit une exigence plus grande des masses populaires urbaines d'aujourd'hui, par opposition à leurs aînés d'hier, à l'égard de tous ces aspects de la vie sociale que sont l'intimité, la sécurité, l'hygiène, les valeurs et les comportements sociaux à promouvoir et à transmettre aux enfants, etc. D'où nous vient l'idée qu'il ne s'agit plus de la même population, mais d'une nouvelle génération de citoyens plus regardante et plus exigeante pour ces questions, une génération de citoyens dont les référents sociaux et culturels sont très différents de ceux

de leurs aînés d'hier. Et cela ne peut provenir que d'une recomposition en profondeur de la population urbaine ivoirienne dans le sens du géographe Guilly C. (2012) :

[...] la révolution industrielle a produit un paysage social, celui des régions et banlieues ouvrières. Les Trente Glorieuses fabriquent aussi leur paysage social, celui des banlieues pavillonnaires, territoires de la classe moyenne triomphante. Dans les années 1980, les premières émeutes urbaines modifient sensiblement ce paysage en imposant une nouvelle thématique territoriale, celle du ghetto.

Mais la recomposition dont il s'agit ici n'est pas spatiale comme pourrait le faire penser la référence à un géographe ; elle est plutôt sociale. Elle renvoie aussi bien à un ensemble de mutations démographiques, sociales, économiques, etc., qu'à leur résultat. Et ces mutations transforment le genre de vie des populations dont l'habitat représente l'expression matérielle (Yapi-Diahou A., 2000). En effet, la mise en place soudaine des villes engendrées par la colonisation française a produit un type particulier de populations urbaines constituées essentiellement de ruraux analphabètes et déracinés tenant lieu de masses populaires d'une part et, d'autre part, de la population européenne et assimilée faisant office d'élite. En l'absence d'une classe moyenne, intermédiaire entre ces deux antipodes, seule l'élite urbaine se montre regardante vis-à-vis des questions de sécurité et d'hygiène. Et cette exigence, elle la traduit par des textes réglementaires consacrant la ségrégation spatiale, les heures obligatoires de fermeture le soir et d'ouverture des caravansérails le matin, le contrôle des entrées et des sorties des quartiers européens pour les indigènes, etc. Aujourd'hui, une classe moyenne s'est constituée entre ces deux extrêmes, et tout le dispositif mis en place par l'élite d'hier pour se prémunir contre l'insécurité, la promiscuité et l'insalubrité n'existe plus alors que les villes de plus en plus grandes et de plus en plus peuplées exposent leurs habitants encore plus qu'hier à ces fléaux. Aussi les réponses individuelles à cette demande sociale se traduisent-elles de façons différentes suivant les classes sociales. Pour l'élite urbaine, elle s'exprime par des enclôtures de maisons, leur fortification et leur surveillance par des vigiles et/ou des « chiens méchants », de même que par la pose, à l'entrée de certains quartiers ou de certaines rues, d'un portail gardé. Pour les classes moyennes, elle se manifeste par l'érection de petites clôtures entre les logements dans les cours communes, ainsi de suite. Les masses populaires elles-mêmes ne sont pas en reste. Elles recherchent activement, au

prorata de leur niveau d'instruction et de culture que renforcent chaque jour l'information devenue démocratique, plus de sécurité, d'intimité et d'hygiène. Ainsi, comme l'a si bien fait remarquer le géographe Guilly dont nous avons parlé plus haut, chaque conjoncture sociale induit un type particulier d'habitat, et la montée de la concession privatisée en est une illustration.

Conclusion

La ressemblance entre la cour commune et certains modèles d'habitat traditionnel a fait dire à des observateurs qu'elle est une reproduction en milieu urbain de la concession villageoise. Aussi la transformation qui l'affecte aujourd'hui, son remplacement progressif par la concession privatisée est-elle perçue comme un signe de modernisation. Une telle lecture ignore la poigne avec laquelle la colonisation française a mis en place les villes et leur bâti dans les territoires qu'elle a contrôlés, notamment en Afrique subsaharienne. Elle y a reproduit la représentation du monde propre au système culturel qui la sous-tend, de même que les solutions haussmanniennes naguère appliquées à la question de l'habitat des populations flottantes de Paris. L'habitat de style caravansérail qu'elle a ainsi promu pour les masses indigènes des villes, réapproprié sous le nom de « cour commune », fait aujourd'hui l'objet d'une désaffection progressive de la part des nouvelles générations.

En effet l'intimité, l'hygiène et la sécurité que la concession villageoise savait si bien préserver n'étaient pas prises en compte par la cour commune. Or elle rassemblait sur un espace très réduit un grand nombre de personnes aux origines socioculturelles et aux comportements sociaux souvent très différents. L'exigence plus grande des citoyens d'aujourd'hui pour ces valeurs ne devrait donc pas être vue comme la montée d'un quelconque individualisme qui serait synonyme de modernisation. Au contraire, elle pourrait traduire une prise de conscience plus grande pour ces réalités. Toute chose qu'autorise le changement intervenu dans la structure sociale de la population urbaine, de même que le relèvement substantiel du niveau d'éducation et d'information des masses populaires urbaines d'aujourd'hui par rapport à leurs aînés d'hier.

Par ailleurs, cet abandon progressif de la cour commune n'est vraisemblablement pas sans lien avec la lutte actuelle des populations francophones d'Afrique pour la seconde indépendance²⁶. La francophobie et la traque systématique des vestiges de la colonisation qui en découlent impactent, à n'en point douter, le rapport des individus ayant pris conscience de leur statut de dominés économiques et culturels à ce type d'habitat qui rappelle la ségrégation de l'ère coloniale entre indigènes et évolués.

Références Bibliographiques

Références bibliographiques

ADEPOJU Aderanti, 2002, « Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievements, Constraints, and Prospects for Intra-Regional Migration », In International Migration, n°127, p. 15-23.

AMBROSETTI Elena et, et TATTOLO, Giovanna 2008, « Le rôle des facteurs culturels dans les théories des migrations », In Démographie et cultures, Aidelf, 25-29 août, Québec, n°111, p.101-127.

AMMASSARI Savina, 2004, Gestion des migrations et politiques de développement: optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'ouest, BIT, Bureau international du travail, 237p.

BA Hamidou et KOUTON Etienne, 2006, Etude sur le profil migratoire du Bénin, Rapport Final, Coopération Union Européenne-Bénin, Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances, Projet d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, 9 ACP BEN 012, 216p.

BOYD Monica et GRIECO Elizabeth, 2003, « Women and Migration: Incorporating Gender », In International Migration Theory, Migration Information Source, mars (en ligne), n°221, p. 99-111.

CATHOLIC ACTION FOR STREET CHILDREN and UNICEF, 1999, The exodus, the growing migration of children from Ghana's rural areas to the urban centers, New York.

²⁶ Les pays francophones d'Afrique Noire ont pour la plupart obtenu leur indépendance politique autour de l'années 1960. Cependant, leurs ressortissants ont découvert récemment que celle-ci n'était que formelle. Aussi un vaste mouvement de lutte s'est-il mis en place dénonçant et rejetant ce qui rappelle la colonisation sous toutes ses formes.

- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 2000, Communication de la Commission au conseil et au Parlement européen. Une politique communautaire en matière d'immigration, Bruxelles.
- DAUM Christophe, 1993, « Immigration et développement », In *Hommes & Migrations*, n°1165, p. 68-87.
- DAUM Christophe, 1998, « Développement des pays d'origine et flux migratoires: la nécessaire déconnexion », In *Hommes et migrations*, 1214(1), p.58-72.
- DE HAAS Hein, 2010, « Migration and development: a theoretical perspective », In *International Migration Review*, n°11, p. 17-25.
- DE TROY Colette, 1987, Femmes migrantes et emploi, Rapport CEE.
- Department of Social Welfare and Development (DSWD) and the University of the Philippines Centre for Women Studies, (2002), *Girl Children Have Rights, Too*, UNICEF, New York, 2013, 128p.
- DIALLO Yacouba, 1998, Les déterminants du travail des enfants en Côte-d'Ivoire, Centre d'économie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV – France.
- DIENG Seydi Ababacar, 2008, « Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise », In *Revue Asylon(s)*, n°3, *Migrations au Sénégal*, n°5, p. 23-29.
- FALL Abdou Salam, 2003, « Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine », In *Cahiers de migrations internationales*, BIT, Genève, p.37-41
- FAYORSEY Clara, 2002, “Multiple sequential marriages in perception on marriage and divorce” In Ghana, Sociology Department, University of Ghana, Legon, p. 89-115.
- KOMBIENI Hervé, 2012, Migration dans la Commune de Kandi: états, tendances et implications socio-économiques, Thèse de doctorat unique, UAC, EDP, FLASH.
- LESCLINGAND Marie, 2004, « Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une valorisation sociale », In *Société Contemporaines*, Paris, L'Harmattan, n°9, p. 71-87.
- Observatoire ACP sur les migrations, 2012, La migration des filles mineures en Afrique de l'Ouest, Le Cas du Sénégal, ACPOBS/2012/DI05.
- PARSONS Denys, 1989, « Parental altruism and self-interest: child labor among late nineteenth century », In *Economic inquiries*, n°21, p. 29-33.
- PETIT Véronique, 1998, Migrations et société dogon, Paris, L'Harmattan.

PETIT Véronique, 2005, « Femmes et migration en Côte-d'Ivoire : le mythe de l'autonomie » In African Population Studies / Étude de la population africaine, n°5, p.33-45.

PICHE Victor, 2013, « Les théories de la migration », In Collections Les Manuels, Série des Textes Fondamentaux, Paris, INED, n°7, p.67-93.

Plan de Développement Communal de la Commune (PDC) de Bonou.

PNUD, 2009, Lever les barrières : mobilité et développement humain, Rapport mondial sur le développement humain, New York, Palgrave Mac Millan.

Social Entrepreneurship and Enterprise Development Strategies, 2016, Présentation de la Commune de Bonou, Une ville pleine d'histoires et d'opportunités touristiques, Commune de Bonou.

RGPH, 2013, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, INSAE, Cotonou

TEBEJE Ainalem, 2005, «Brain drain and capacity building», In Africa IDRC reports, Feb. 22,

TODARO Michael, 1976, Internal Migration in Developing Countries: A Review of Theory, Evidence. Methodology and Research Priorities, Geneva, Switzerland: International Labor Office, Geneva.

UNICEF, 2011, Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV). Cotonou, UNICEF.

YOROU Yolande, 2012, Déterminants socioculturels de la migration des jeunes filles de la Commune de Ouaké vers le Nigeria, Mémoire de Maitrise, UAC/Flash.

Les formes organisationnelles des forêts communautaires à l'épreuve des logiques d'actions d'acteurs dans le département du Mbam-et- Inoubou au Cameroun

Silvère BANDJOKOTOK MISSIKON²⁷

Résumé :

Le présent article met en exergue les rationalités des acteurs ruraux en compétition entre elles et surtout en compétition avec les rationalités des opérateurs économiques des secteurs forestiers dans la localité du Mbam et Inoubou au Cameroun. L'objectif est d'appréhender les stratégies des acteurs dans la gestion des forêts communautaires en s'inscrivant dans la grille de lecture que donnent à saisir les approches participatives et la théorie de l'économie de la grandeur. Il en ressort de l'analyse que les formes organisationnelles prises par les FC ne garantissent pas toujours dans leur substrat la prise en compte de toutes les parties prenantes et permettent à certains acteurs d'exploiter, en fonction de leur position et à leur propre compte, des retombées qui auraient été plus rentables et productif pour le développement des communautés.

Mots clés : Organisation Forestière Communautaire ; Approche Participative; Action Collective.

Abstract

The present article on the logic actions of actors in managing community's forests organizations, put on front line rural actor's rationalities in competition between them and particularly in competition with those of economics operators of the sectors of forests in the Mbam-and-Inoubou division in Cameroon. The purpose of the present work is to apprehend main actors' strategies actions in management of community's forests organizations putting in argumentative way the participative approach of organizations and the theory of the 'Economie de la grandeur'. The result obtained is as follows: the forms took by organizational community's forests do not always guarantee in their substratum the consideration of all the stakeholders 'interest and enable some actors to have selfish benefits that would have been shared by the whole community.

Keywords: Community Forest Organization, Actor's strategy, Participative Approach

²⁷ BANDJOKOTOK MISSIKON Silvère est Docteur en sociologie économique, enseignant Assistant de Sociologie à l'Université de Douala, principalement à l'institut des Beaux-arts de Nkongsamba. Mes travaux se concentrent dans le champ de la sociologie des organisations communautaires et celui de la sociologie urbaine.

Email : zambelo1981@gmail.com

Introduction

Depuis la loi de 1994 portant régime des forêts au Cameroun, Trois formes organisationnelles sont reconnues pour assurer la gestion de la forêt communautaire (FC). Il s'agit de la coopérative, du groupement d'intérêts communs(GIC) et de l'association. Plus d'une vingtaine d'années après la mise en application de la loi et la création de plusieurs organisations forestières communautaires dans le Mbam et Inoubou, celles-ci ne parviennent pas à atteindre les objectifs qui leurs ont été assignés à savoir, le développement des communautés et des localités rurales. Parmi les contraintes qui entravent le fonctionnement et la rentabilité des OFC on peut noter l'incompatibilité des formes organisationnelles prises par celles-ci avec l'action collective et surtout, la question des logiques d'action des différents acteurs aux finalités divergentes et parfois contradictoires.

Ainsi, plusieurs questions abondent lorsqu'il s'agit d'analyser les logiques d'action et les formes organisationnelles en rapport à l'action collective. Mais les plus épineuses d'entre elles demeurent les questions de participation à l'action collective, de justification ou mieux de compréhension des logiques d'action des différents acteurs. De ce fait, la réflexion qui suit s'articule autour du questionnement suivant : Comment appréhender le déploiement des formes organisationnelles dans la gestion des forêts communautaires dans le Mbam-et-Inoubou ? Quelles sont les logiques d'action en œuvre et ou tirent-elles leurs ressources ?

A partir de la présentation des différentes formes organisationnelles et l'analyse de leurs fonctionnalités, Cet article poursuit un double objectif à savoir :

- Démontrer que les formes organisationnelles prises par les OFC dans le Mbam-et-Inoubou ne garantissent pas toujours dans leur substrat, la prise en compte de toutes les parties prenantes et la rentabilité socio-économique qu'elles sont censées promouvoir ;

- Etudier les logiques d'action des acteurs dans la gestion des foresteries communautaires afin de rendre compte des différentes rationalités en œuvres. Mais avant d'y parvenir un détour théorico-méthodologique est important.

1. perspective théorico-méthodologique sur la foresterie communautaire

1-1. L'OFC, entre approche participative et action collective

Le modèle organisationnel de la foresterie communautaire élaboré surtout dans son cadre sémantique, théorique et juridique stipule qu'un ou plusieurs villages riverains d'une forêt de superficie variable entre 2500 et 5000 ha pourraient se constituer en foresterie communautaire et exercer des droits et surtout des activités d'exploitation et de gestion à la fois de la forêt et de la redevance forestière à des fins de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations locales ²⁸

Dans l'esprit de ce modèle, il s'agit d'abord de la décentralisation de la gestion forestière. Cette dernière se rapportant à tout acte par lequel le gouvernement central cède des pouvoirs aux acteurs et aux institutions au niveau le plus bas dans une hiérarchie politique administrative et territoriale (A. Agrawal, J. Ribot, 1999). La décentralisation de la gestion forestière suppose l'implication et la participation des populations locales à la gestion directe des produits extraits de leur forêt. Ainsi ce modèle organisationnel a pour cadre d'analyse et d'application la gestion participative. A ce sujet, plusieurs auteurs consultés indiquent qu'elle est une question d'attitude et/ou de comportement. La gestion participative est une approche de gestion qui associe divers partenaires dans son processus notamment à la prise de décision, au contrôle et à l'évaluation. Dans ce sens, ces partenaires sont généralement appelés des experts (C. Bouchard, 1987).

Par ailleurs, l'union mondiale pour la conservation de la nature estime que la gestion participative est une situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent entre eux de façon équitable les fonctions, les droits et les responsabilités dans la gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble de ressources naturelles. C'est une telle

²⁸ Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. (Section II) art. (37), al (1), (2) et (3).

démarche qui a fait penser que la gestion participative est un outil pour la conservation de la biodiversité.

Pour que l'on parle de gestion participative, il faut bien que la participation porte sur des actes de gestion et que ces actes de gestion soient porteurs d'enjeux réels. Vu sous cet angle le modèle organisationnel de la foresterie communautaire met hors-jeu les populations dans la mesure où leur participation est très faible. La constitution des comités de gestion basée sur le modèle électif démocratique et non technocratique (avec pour ambition égoïste d'assurer tout en premier les intérêts personnels et non le bien de la communauté) a permis à des groupuscules de s'enrichir au détriment des villageois. La décentralisation de la gestion forestière avait pour objectif de faciliter la mise en place des conditions de participation publique à la gestion forestière, mais la contribution réelle et pratique à la gestion des forêts reste un débat dans la mesure où, le rôle de certains acteurs et surtout les acteurs absorbants, vient faire ombrage aux populations riveraines, (J. Mbairamadji, 2009).

Toutefois, le concept de participation tire ses origines d'une volonté certaine de prendre en compte le local dans les faits du développement (N. Uphoff et J. Goldsmith, 1979) ; les agents extérieurs étant vus ici comme les facilitateurs qui vont permettre selon les cas et les approches de concrétiser ou d'intégrer l'action des acteurs locaux dans un processus de développement (P. Aquino, 2002).

Par contre l'une des critiques adressées à la méthode participative porte sur la réalité effective des démarches participatives sur le terrain. La participation telle qu'employée sur le terrain se réduit souvent à des simples dialogues participatifs, des échanges ritualisés où les acteurs locaux servent de validation des choix faits parfois par des agents extérieures (C. Okali, J. Sumberg, et J. Farrington, 1994).

De plus, les démarches que doivent mener les communautés et les organisations qui les accompagnent vers l'obtention des forêts peuvent être longues et difficiles²⁹. Par ailleurs, si les communautés villageoises disposent des connaissances traditionnelles et culturelles sur la forêt, celles-ci sont peu ou du moins pas du tout mobilisées dans l'optique du modèle organisationnel de la foresterie communautaire tel que prescrit par la jurisprudence qui la fonde et oriente sa mise en place. Et même, ces connaissances paraissent peu adaptées à la gestion participative car, les étapes de la participation à la gestion exigent une technologie administrative relative à la constitution, organisation et attribution de la forêt ; puis une technologie technico-managériale en ce qui concerne la gestion de la captation des richesses et la redevance forestière à des fins de développement.

Ainsi, le modèle organisationnel de la foresterie communautaire, plutôt que d'appliquer la gestion participative qui est à son fondement, va privilégier une gestion exclusive à la limite frustrante avec des séances de consultations, des réunions informatives considérées comme des comptes rendus ; mais davantage seront privilégiées les logiques d'action d'acteur comme acte de participation, de négociation dans le sens du control des ressources.

Les logiques d'action puisqu'il s'agit d'elles, désignent l'ensemble des comportements rationnellement entrepris par des individus à des fins qui les sont profitables. La notion de logique d'action invite à une multipolarité théorique et réintroduit les dimensions culturelles, historiques et psychologiques dans l'analyse stratégique. Rendre compte des logiques d'action, c'est rechercher ce qui fonde les choix des acteurs, c'est comprendre quelles rationalités sont à l'œuvre derrière chaque action. Dans ce sens (L. Boltanski et L. Thévenot, 1991) offrent un appareil conceptuel qui permet d'appréhender les comportements à la fois individuels et collectifs en milieu organisé.

²⁹ Il n'y a qu'à consulter à ce sujet le « manuel de procédure d'attribution et de norme de gestion des forêts communautaires » qui donne les conditionnalités et toute la paperasse nécessaire à l'octroi de la forêt par l'état au Cameroun.

En effet, la base analytique de Thevenot et Boltanski prend en compte les systèmes d'équivalence c'est-à-dire des grandeurs communes qui servent de repère à chacun des acteurs et qui permettent aux uns et aux autres, dans la situation dans laquelle se noue l'accord, de se retrouver. Ces systèmes d'équivalence ou grandeurs évoluent à l'intérieur des situations différentes dans l'organisation qu'ils ont appelés les « mondes ou cités ». Ils en distinguent au total six : Le monde de l'inspiration, Le monde domestique, Le monde de l'opinion, le monde civique, Le monde marchand enfin le monde industriel.

Par ailleurs, ces différentes cités dans leur implémentation peuvent se rencontrer. Par exemple la cité domestique et la cité marchande ; c'est le cas de la commercialisation des services et biens culturels. Dans cette hypothèse, deux situations peuvent se produire : la rencontre de deux cités dans une même situation peut être pacifique. Dans ce cas les acteurs mobilisent les ressources issues des différentes cités pour justifier leurs actes. Il peut arriver également que la rencontre entre deux ou plusieurs cités provoque des tensions, de l'incompatibilité, dans ce cas les acteurs s'engagent dans la dénonciation et le conflit. Ainsi, les auteurs vont présenter un tableau de croisement des cités comparable à une fonction mathématique bijective et commutative dans laquelle chaque cité peut faire la rencontre d'une autre, leur synthèse produit une source d'inspiration dans la justification.

1-2. La méthodologie

La méthode se veut ici compréhensive compte tenu du fait que l'étude voudrait rendre compte de la subjectivité des acteurs engagés dans la gestion des foreries communautaires. Trois organisations ont fait l'objet de l'enquête à savoir l'OFC ADE du village Etong par Nitoukou, l'OFC PRODEVINDO du village Ndokayebe dans l'arrondissement de Ndikiniméki et l'OFC DEFOCOM dans l'arrondissement de Deuk.

Au total 32 individus ont été interrogés repartis comme suite : 04 membres de la délégation départementale des eaux et forêts du Mbam-et-Inoubou constitués de 03 chefs de poste forestier en raison d'un par arrondissement, et du chef service forêts et faunes de la

délégation. 12 membres des bureaux des organisations forestières communautaires parmi lesquels 03 présidents ou délégués de l'OFC, 03 secrétaires, 03 commissaires aux comptes et 03 trésoriers. Ensuite 03 Opérateurs économiques du secteur bois en contrat avec ces OFC et enfin, 13 membres des communautés des villages respectifs que sont : 03 chefs de village des différentes localités et le reste soit 10 personnes repartis à raison de 03 par OFC et représentant les catégories femme, jeune et paysan n'appartenant pas à un bureau dans ces OFC, plus 01 guide forestier.

La méthode d'échantillonnage est l'échantillonnage raisonné compte de la diversité des acteurs qui interviennent dans la gestion des OFC. A cela, l'étude de la documentation y afférente a complété l'analyse des contenus réservée aux données collectées à travers un guide d'entretien.

2. Les formes organisationnelles des FC : supports juridiques pertinents mais moins contraignants du point de vue de l'action collective et communautaire

Trois formes organisationnelles sont associées à la gestion des forêts communautaires. Il s'agit de la Coopérative, du Groupement d'Intérêt Commun (GIC) et de l'association résumés ci-dessous.

Tableau comparatif des formes organisationnelles prises par les FC.

Organisations	Coopérative	GIC	Association
Critères			
Cadre juridique	Loi n°92/006 du 14/08/1992 et décret n°92/455/PM du 23/11/1992	Idem	Loi n°90/053 du 19/12/1992
Membres fondateurs (minimum)	Sept	Cinq	Deux
Territoire	Libre mais fixé par les statuts	Idem	Libre
Capital social	Exigé	Non exigé	Pas de capital social
Pièces exigées pour l'inscription	Demande timbrée, Procès-verbal de l'AG, Statut.	Idem	Déclaration ; 02 Copies du statut

Activités principales	Économiques, épargne et crédits	Économiques	Sociales
Organes obligatoires	A.G ; C.A ; Comité de surveillance, Comité de crédit, Président, Vice-présidence.	A.G; Bureau ; Délégué ;	Libre
Prise de décision	Fixé pour chaque forme de réunion	Démocratique	Libre

L'économie de la présentation des trois formes organisationnelles permet de se rendre à l'évidence que celles-ci existent depuis 1992, deux ans avant l'élaboration du cadre juridique encadrant la foresterie communautaire. Toutes ces formes organisationnelles constituent le substrat juridique de certaines politiques publiques offensives dans la lutte contre le chômage, le recadrage de la productivité, l'accélération du développement et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Ces formes organisationnelles dans leur conception présentent des plates-formes plus ou moins complètes dans leurs aspects juridiques et managériaux. Lorsqu'on approfondit la lecture de ces entités organisationnelles, on se rend compte du fait que, peu importe qu'il s'agisse de la coopérative, du GIC ou de l'association, liberté est accordée aux membres après création de faire ce qu'ils veulent car, nulle part, il n'apparaît qu'après une période de latence sans activités justifiées, l'organe inscripteur pouvait dissoudre l'organisation. Or, l'absence d'une telle disposition a affaibli la compétitivité et a laissé planer l'inertie et le laxisme au sein de ces organisations.

Ensuite, c'est vrai qu'aujourd'hui on parle de la transformation des GIC en coopératives. Mais on voit bien que ces entités présentent très peu de différences. La question des dispositions d'encadrement de ces organisations s'avère plus pertinente que leur transformation car, le changement de nom ou d'entité juridique ne transforme pas les acteurs et leurs habitudes. Par ailleurs, les plates-formes organisationnelles ainsi présentées s'intègrent dans le vocabulaire des justifications au sein de plusieurs mondes qui encadrent et soutiennent les actes des acteurs.

D'abord le monde civique. Du fait qu'elles constituent des entités morales fondées au nom de l'intérêt commun du groupe et régies par la loi qui offre ainsi la légalité de l'action des membres,

pris dans un cadre aussi individuel que collectif. Ainsi, en agissant au sein de la coopérative il est possible non seulement d'engager ses ressources mais aussi, de faire assumer la responsabilité et les conséquences à toute l'organisation, c'est-à-dire à personne lorsque l'issue est négative et surtout à chacun des membres lorsque l'issue est positive.

Ensuite, les formes organisationnelles des FC mettent en exergue surtout dans leurs structures fonctionnelles les éléments du monde de l'opinion tant elles s'appuient sur les principes démocratiques pour fonder la légitimité de ses actions. Ainsi tel ou tel acte sera populaire à partir du moment où il reçoit l'assentiment de la majorité.³⁰ C'est dans cet ordre de choses que la procédure conduisant à la création de la forêt communautaire va mettre en avant l'implication de tous les membres de la communauté à travers les différentes sensibilisations.

La lecture à travers les éléments de la cité marchande s'observe dans la nature des activités que secrètent les plateformes organisationnelles en majorité tournées vers les activités économiques, la circulation des biens à l'intérieur des organisations qui dictent les niveaux de contribution et de rétribution des membres ou adhérents.

La cité industrielle peu perceptible à ce niveau du fait qu'aucune des formes organisationnelles n'insiste sur les compétences techniques nécessaires à la mise en place de telles initiatives. C'est ici qu'apparaît la faiblesse de ces matrices alors que d'une manière ou d'une autre, ces éléments doivent être dissous dans la déclinaison structuro-organisationnelle. Ainsi les organes tels le conseil d'administration pour la coopérative, le bureau exécutif, le délégué pour le GIC apparaissent comme une vue de l'esprit tant il est vrai que la plate-forme des compétences techniques reste également à déterminer par la raison sociale et l'activité.

D'autre part, la participation à l'action collective est régie par les principes démocratiques, ni plus ni moins, sans détails des catégories sociales, des parties prenantes, ni des proportions à prendre en compte dans la mise en place et le fonctionnement de ces plates-formes organisationnelles. Dès lors les coopératives, les GIC et dans une moindre mesure les associations étant des entités morales aux intérêts communs qui pourraient devenir publics, vont

³⁰ C'est en référence à ces éléments que les bureaux exécutifs et les dirigeants tirent leur légitimité et partant celle de leurs actes parce qu'élus démocratiquement.

jeter les bases de la discrimination, en restant muets sur cette dimension de la réalité organisationnelle. Ainsi on comprendra plus tard les conflits de genre et les conflits intergénérationnels que connaîtront les versions forêts communautaires de ces organisations.

En somme, les trois types d'organisations qui s'offrent à la foresterie communautaire présentent certaines similitudes mais surtout paraissent un peu techniques, si l'on excluait l'association, pour être mises en forme et en pratique par des simples ruraux sans expertise et parfois sans niveau académique requis. Ce qui encouragera l'émergence des logiques d'action dans leur fonctionnement.

3. Les OFCs et la diversité de logiques d'action en compétition

Plusieurs acteurs comme nous l'avons annoncé participent à la gestion et aux activités des foreries communautaires, ils sont tantôt acteurs individuels, tantôt acteurs collectifs. Nous avons entre autres les opérateurs économiques du secteur ; les délégués des organisations et les bureaux respectifs ; les chefs des villages ; les catégories sociales des populations rurales concernées que sont les femmes, les jeunes et les adultes.

3.1. Les opérateurs économiques et la logique d'action aux finalités controversées

Le constat qui ressort des enquêtes réalisées pendant cette étude est que l'ensemble des GIC dont la gestion des forêts communautaires a été attribuée ne dispose pas de plateau technique et financier leur permettant de réaliser les opérations pratiques d'exploitation. De ce fait, la collaboration avec les entités extérieures, malgré l'accompagnement de l'administration de tutelle, commence avec la réalisation du plan simple de gestion (PSG). Cette réalisation du (PSG) mobilise des compétences diversifiées et très expertes, y compris dans les activités d'exploitation proprement dites que sont l'abattage, le sciage, le transport et la commercialisation des produits forestiers ligneux. A l'exception des produits forestiers non ligneux qui intéressent très peu les GIC forestiers et les populations dans le Mbam-et-Inoubou du fait de leur rythme saisonnier et surtout pour la patience qu'exigent leurs prélèvements, les GIC forestiers font intervenir des opérateurs économiques détenteurs des capitaux nécessaires à l'exploitation de la forêt.

Dès lors, on assiste à la mise en place de plusieurs rationalités : celle de l'entreprise exploitante des ressources, celle du GIC, celle des villageois pris collectivement et individuellement. S'il est vrai que l'intérêt du GIC et de la communauté villageoise pourrait se rejoindre dans la réalisation des projets sociaux contenus dans le plan simple de gestion, les rationalités des acteurs individuels à tirer profit de l'action d'exploitation de cette forêt vont se rencontrer avec celle de l'opérateur économique en charge des activités.

De la confrontation de cette double rationalité économique, c'est le respect du plan simple de gestion et des projets sociaux qui s'y trouvent qui prendront un coup. Sinon comment comprendre que dans les trois organisations et/ou communautés forestières, nous avons retrouvé les traces d'émargement de sommes d'argent des personnes ou personnalités desdites communautés, octroyés par l'opérateur économique. Plus de 02 millions de FCFA pour le GIC ADE repartis entre le chef du village, certains de ses notables, le délégué du GIC et ses membres du bureau. On trouvera également près de 03 à 04 millions dans les GIC DEFROCOM et PRODEVINDO repartis dans les mêmes proportions.

Dès lors, on comprend bien que les intérêts individuels prennent le dessus sur les réalisations collectives et que la corruption et la criminalité politique et institutionnelle gangrènent et imprègnent les initiatives et l'aide publique au développement (J.F. Bayart, S. Ellis, L. Hibou, 1997 ; A. Lassagne, 2005 ; F. Vershave, et P. Hausser, 2004). Ce qu'on croyait vrai et particulier au sommet de l'Etat se trouve ainsi, avec la foresterie communautaire, vérifié à la base, en plus dans l'espace rural.

D'autre part, lorsque ces rationalités deviennent contradictoires, cela ne profite non plus à l'implémentation du plan simple de gestion. On assiste à des blocages des activités des uns sur les autres, comme l'illustre bien ces propos du chef du village Mouzi du GIC DEFROCOM : « j'ai demandé qu'on bloque les camions de bois de monsieur Mbala parce que je ne comprends pas comment depuis deux ans ce monsieur exploite le bois ici et il est incapable de m'apporter le whisky, ni du vin ».

Monsieur Mbala est, nous l'avons compris dans ces propos l'exploitant forestier, opérateur économique en contrat avec le GIC DEFROCOM. Approché dans le cadre de cette enquête il déclare :

Je ne comprends pas ces gens. Nous sommes en contrat. Au-delà des sommes que je dois verser au GIC pour la réalisation de certains projets, c'est moi qui dois financer la réalisation du plan simple de gestion qui attribuera définitivement la forêt au GIC. Car, pour l'instant cette forêt ne bénéficie que d'une convention provisoire. De plus, avant de commencer l'exploitation, j'ai donné des enveloppes individuelles à ces gens, du délégué jusqu'aux notables. Suite au blocage du camion j'ai rappelé mon équipe de la forêt afin de voir clair dans cette situation.

Du côté du GIC PRODEVINDO nous avons observé plus de 300m³ de bois sciés et abandonnés dans la forêt depuis plus de deux ans. D'après le délégué de ce GIC, l'exploitant avait abandonné le trafic de la forêt par ce qu'il avait été menacé d'une arme par un neveu du village qui estimait avoir été lésé dans le partage du gâteau, alors que l'exploitation ne produisait pas encore grand-chose ; « nous sommes au tribunal » affirmait-il.

En effet, l'analyse profonde de la documentation relative à cette OFC permet de comprendre que l'opérateur économique dans cette forêt joue avec les clauses du contrat qui le lie à l'OFC PRODEVINDO. Ce contrat stipule que le bois exploité n'est comptabilisé qu'à partir du moment où celui-ci est sorti sur la nationale n°4 ; soit à une trentaine de kilomètre du lieu de sciage. Pour l'instant malgré l'énorme quantité du bois scié et stocké en forêt, il ne tourne pas encore à la perte. De l'autre côté le bureau du GIC estime qu'il est lié à cet exploitant forestier pour une durée de 05 ans et il n'a encore respecté aucune clause du contrat. Ni les ponts, ni les routes ne sont construites. A la fin de ce contrat il y a de fortes chances qu'il ne soit plus reconduit, du moins qu'il n'ait plus l'exclusivité.

Il apparaît clairement que les différentes rationalités des acteurs se construisent autour des cités qui leur permettent de rendre compte des logiques de leurs actions et de leurs comportements. Ainsi, les opérateurs économiques fort identifiables dans les logiques marchandes concentrent des éléments des mondes civiques du fait de leurs entités morales et juridiques qu'ils constituent; des éléments du monde industriel, étant donné qu'ils disposent de la technologie et des

compétences pratiques mobilisables pour le prélèvement des produits forestiers non ligneux (scie, Lucas 2000, camion, et tous les techniciens etc.) ; ensuite les ressources des mondes marchands qui se traduisent par le capital financier nécessaire à la mise en activité de toutes les autres ressources y compris la concession des partenariats.

D'une part, les OFC comptabilisent des ressources relevant des cités civiques du fait également qu'elles soient des entités morales, les éléments relevant à la fois du monde domestique et du monde marchand³¹. D'autre part, les populations rurales dans leurs postures multiples tantôt membres des OFC, tantôt notables des villages, mobilisent les ressources émanant des différentes situations pour accroître leur influence dans les accords et par conséquent tirer autant que faire se peut, le maximum de profit. Ceci se fait par le déplacement des accords du monde civique (partenariat d'exploitation entre les OFC et les exploitants) vers les mondes domestiques, accords tacites caractérisés par le versement des pots de vin aux notables et membres influents des OFC : « je ne comprends pas ces gens, en plus du financement des projets contenus dans le plan simple de gestion, j'ai donné des enveloppes ».

Or, dans l'élaboration des accords, il vaudrait mieux s'en tenir au registre institutionnel caractérisé par la formalisation des partenariats qui symbolisent le recourt aux ressources civiques et marchandes de façon à intégrer les particularités des mondes domestiques. Lorsque l'accord sort de ce contexte, il alimente les appétits et peut être à tout moment nié ou remis en cause : « j'ai demandé qu'on bloque ces camions (...) il ne peut même pas m'apporter du vin depuis qu'il exploite le bois de la forêt ».

Du point de vue des opérateurs économiques l'élargissement des accords du monde civique au monde domestique « alors que je leur ai donné des enveloppes » a pour but de leur assurer une certaine couverture qui leur donnerait la liberté de poursuivre avec quiétude et complicité de ceux-ci (membres des bureaux des OFC, les chefs de village et certains notables), l'exploitation

³¹ La forêt et les PFNL³¹ relèvent d'un espace physique et culturel propre à chaque entité forestière et en même temps constituent un ensemble de biens marchands et domestiques.

des ressources forestières certainement au-delà même du cadre formalisé par les partenariats. Ainsi, cela leur permettrait de rentrer dans une exploitation qui part des accords formels peut-être lourds et même contraignants vers les accords informels qui leur garantiraient plus de marges de manœuvre et réduiraient la surveillance des populations rurales.

Le second aspect de l'analyse des logiques d'action entre les OFC et les opérateurs économiques est le jeu autour des règles de partenariat. En effet en prenant le cas de L'OFC de Ndokayebe et les ETS FOTSO, on assiste à une logique d'action de l'opérateur économique qui échappe à toute classification et à toute catégorisation. Il s'agit d'une logique illogique, d'une rationalité irrationnelle à première vue. Des quantités de bois sciés depuis plusieurs années laissé à la merci des intempéries. Certes la menace à main armée de l'un des ressortissants de cette contrée donne un début d'explication. Mais on essaie de comprendre avant la survenue de cette menace pourquoi le bois exploité était resté stocké dans la forêt ? Lorsqu'on sait que dans les autres cas à savoir l'OFC ADE et DEFOCOM les opérateurs à chaque fois prenaient le soin d'acheminer leur production. On ne comprend pas, en dépit du coût élevé de la production et des dépenses parallèles, que l'on abandonne dans la forêt de tels efforts. Sans doute l'examen des paramètres et dispositions de ces contrats de partenariat offrirait des pistes de compréhension.

En somme, l'analyse de l'ensemble de relation de pouvoir entre les différentes entités du développement durable et de l'exploitation des forêts est très complexe au point où nous avons envisagé de les cerner en termes de stratégie d'acteurs dans la gestion des OFC.

3. 2. Le monopole des acteurs dominants dans la gestion des OFC du Mbam-et-Inoubou

Nous entendons par stratégie de monopole la logique qui consiste à éloigner et à réduire l'implication des autres composantes rurales dans la gestion des organisations forestières. Signalons déjà qu'à la lumière des observations et entretiens réalisés pendant la phase de collecte des données, que deux acteurs majeurs ont focalisé notre attention du fait des rôles importants qu'ils jouent dans le fonctionnement de la foresterie communautaire. L'un est l'opérateur économique impliqué et extérieur au GIC et les autres sont les membres dominants du GIC.

Commençons par l'opérateur économique (exploitant forestier). Rappelons si nécessaire que toutes les communautés forestières étudiées ne disposent d'aucun patrimoine, d'aucune expertise qui leur permettrait de procéder à l'exploitation et à la commercialisation des produits forestiers ligneux. Dès lors elles vont se tourner vers un exploitant forestier, opérateur économique avec qui elles établiront des contrats. La lecture de quelques contrats établis entre ces organisations forestières et les opérateurs économiques laisse entrevoir cette idée de monopole. En effet, que ce soit le GIC ADE, le GIC PRODEVINDO, le GIC DEFOCOM, les contrats établis avec les opérateurs économiques ne laissent aucune place, ou aucune possibilité à ces organisations forestières de faire intervenir un autre exploitant pendant une durée relativement longue.

On comprend ainsi le déséquilibre des forces dans la négociation provenant surtout du manque des ressources des GIC qui n'ont pas mieux que de laisser l'exclusivité des opérations d'exploitation entre les mains d'un seul exploitant. Celui-ci, une fois le contrat établi et le plus souvent les *pots de vin* versés, se livre soit à une exploitation abusive et anarchique (la forêt du GIC PRODEVINDO du village Ndokayebe), soit à un abandon d'activités plongeant ainsi la foresterie communautaire dans une somnolence pendant la durée du contrat (GIC ADE du village Etong).

3.3. Les délégués des OFCs : acteurs absorbants et dominateurs.

La deuxième catégorie d'acteurs que nous mobilisons ici est le délégué du GIC. Les attributions qui sont les siennes conférées par l'organisation, font de lui une pièce angulaire dans le fonctionnement du GIC forestier. Les éléments de leurs profils observés, permettent de dégager au premier abord l'intérêt et la particularité des différents cas mobilisés dans le cadre de cette étude. Nous avons un cas stable du point de vue du dirigeant majeur qui est là depuis la création de l'OFC, c'est le cas du délégué PRODEVINDO. Ensuite nous avons une organisation qui est sur le point de réussir une transition douloureuse après le décès de l'ancien délégué, la

désignation du nouveau délégué bien qu'elle se soit faite dans la querelle³², porte des fruits. Enfin le dernier cas qui est celui de l'OFC ADE présente une organisation paralysée par la disparition du délégué.

Un second constat toujours au regard de ces profils, c'est le niveau académique des dirigeants qui les prédisposeraient à l'intégration des principes managériaux. De façon générale sur le plan académique le niveau est plus ou moins bas, mais reste mitigé du fait que ces acteurs capitalisent des expériences variées. Pris isolément le niveau d'étude CEPE des deux premiers, pondéré aux expériences professionnelles des deux délégués ADE et DEFOCOM n'ont rien à envier à un profil de niveau d'étude secondaire et même universitaire. Ensuite en postulant que les professions respectives d'agent administratif antérieurement assumé par le défunt délégué de DEFOCOM, et celle d'assureur dans laquelle le délégué de PRODEVINDO a roulé sa bosse relevant du secteur tertiaire, ceux-ci exigent un niveau élevé d'expertise et de connaissance. De ce fait, si les profils des managers principaux sont si peu en inadéquation avec les profils exigibles, sur quoi repose donc l'ensemble des griefs qu'on leur porte ?

En effet, les délégués des GIC s'investissent parfois au-delà des prérogatives que leur confèrent les assemblées générales. Ainsi dans le GIC ADE, le GIC PRODEVINDO et le GIC DEFOCOM, la lecture qu'on peut faire du fonctionnement des délégués est identique. Dans un premier temps il est détenteur exclusif de toute la documentation de l'organisation forestière, cumule des compétences et des postes bien distincts, détenteur exclusif des caisses de l'organisation et enfin seul interlocuteur valable dans la négociation entre les opérateurs économiques et l'organisation forestière. Ainsi se résigne le secrétaire du GIC DEFOCOM : « Je suis un secrétaire de nom. Je n'ai jamais touché un seul Bic de l'organisation communautaire, à plus forte raison un cahier. Le délégué faisait tout seul le travail et quand il voulait, il nous informait ».

³² Ayant assisté à cette cérémonie de désignation, les querelles ont porté sur la transmission des documents. Les enfants de l'ancien délégué qui confisquaient ces documents insistaient sur le respect de la mémoire de leur papa face aux accusations des autres membres du bureau d'avoir pendant longtemps mystifié l'organisation en gardant tout.

La genèse de ces organisations forestières montre à la base que ces délégués considèrent ces organisations comme leurs propriétés, du fait qu'ils étaient les principaux initiateurs, les autres membres de la communauté aidant juste à la légitimation et à la légalisation de l'affaire par leur présence et leur accord de principe. Ainsi, la capitalisation des expériences qu'ils cumulent et des postes de délégué qu'ils occupent leur permet de légitimer leurs actions en s'inscrivant dans plusieurs mondes.

D'abord ils sont investis des ressources de la cité domestique, en tant que membre occupant des positions de privilège dans les communautés rurales et villageoises (certains sont même des notables, par la suite les trois délégués faisant l'objet de notre analyse sont des chefs de famille), ce qui renforce la capacité à recourir à une argumentation propre à cette situation, pour rendre compte de leurs actes et des rapports qu'ils entretiennent avec les ressources de l'OFC. Ainsi l'expriment ces propos du délégué de l'OFC ADE : « Je dois garder les documents parce qu'on a vu en moi la personne en même de mieux prendre soins de ceux-ci. Ici au village la négligence des gens et leur désintérêt à la chose commune m'oblige à être tout à la fois ».

Ensuite, la personne de délégué concentre également les ressources des cités civiques et de l'opinion. La légitimation des actes se nourrit du caractère populaire et démocratique de leur statut, tant les autres membres des communautés leur reconnaissent des qualités appropriées issus des expériences qu'ils cumulent :

Depuis que le délégué est mort on ne parle plus de la forêt communautaire, lorsqu'il était là, il était le seul à monter et descendre pour la forêt, il n'avait pas peur de rencontrer les autorités et nous pensions que tout cela était facile. Il investissait de son temps et peut-être même de son argent. Propos d'un paysan du village Etong.

En somme, les logiques de gestion de la forêt ont beaucoup porté préjudice au fonctionnement de celle-ci en multipliant les zones d'opacité et d'illisibilité de l'action, ce qui a vraiment porté atteinte à l'action collective qui est le leitmotiv des organisations communautaires. Ainsi à l'image de l'acteur et le système de (M. Crozier, et E. Friedberg, 1997), l'acteur délégué de l'OFC s'encastre dans les dynamiques de mystification de données et des ressources organisationnelles qui mettent hors-jeu les autres membres de ces organisations. Ce ne sont plus

les acteurs et le système, ce sont plutôt les acteurs dans le système qui cherchent à maîtriser les zones d'incertitude en multipliant ce que nous désignons par goulots d'étranglement dans leur gestion.

Mais paradoxalement, nous devons le signaler ici, le bien commun inclut la gestion de ce même bien, comme cela est fait depuis des lustres. La ressource commune se décline en deux catégories : d'abord la difficulté d'exclure les bénéficiaires potentiels, ce qui a souvent encouragé les comportements selon lesquels une personne ne pouvant être exclue des bénéfices fournis par d'autres, la prédiction est que certains soient incités à se dissimuler et à ne pas prendre part à l'effort commun et profitent des efforts des autres. Ensuite, la deuxième catégorie rend compte du haut niveau de rivalité, c'est-à-dire de compétition dans la consommation du bien commun. Comme on le constate, les ressources communes sont complexes à gérer, à partir du moment où elles associent l'impossibilité d'exclure les bénéficiaires (ici similitude est faite aux biens publics), et le haut degré de rivalité qui rappelle le bien privé (E. Ostrom, 1990).

Conclusion

Il ressort de cette analyse du rapport entre les formes organisationnelles des forêts communautaires, les logiques d'actions des acteurs dans la gestion des OFC que plusieurs paramètres n'ont pas été pris en compte dans l'assimilation des deux réalités.

Premièrement le cantonnement de toutes les organisations forestières de la zone à un seul modèle juridique limite la capacité d'appréciation des deux autres formes qui s'offrent à elles. Appréciation qui permettrait de rendre compte du niveau d'adaptabilité aux réalités de l'action collective à la rentabilité managériale et économique. Mais tout au moins cette analyse permet de constater que le GIC, forme organisationnelle répandue a échoué ou mieux n'a pas pu intégrer l'ensemble des contraintes socio-économiques, anthropo-culturelles de l'environnement dans lequel il était appelé à se mouvoir. Ceci a laissé entrevoir l'implication discriminatoire, au sens

néгатif du terme, d'une gestion communautaire des ressources naturelles, c'est-à-dire des ressources qui appartiennent à tous.

Deuxièmement, l'analyse fait ressortir les éléments perturbateurs : les conflits d'autorité et d'intérêt, la marge de manœuvre très élargie de certains acteurs constituent entre autres des obstacles à l'implémentation des formes organisationnelles dans la gestion des forêts de cette zone.

Enfin, la personnification des postes de délégué ne laisse pas assez d'espace à la succession, celle-ci devait même être provoquée par les textes en cas d'inefficacité avérée des délégués, plutôt qu'attendre à chaque fois que la destinée divine s'en charge mettant ainsi à mal la continuité du service organisationnel et public qui ne devrait souffrir, ou du moins peu, de l'absence ou de la disparition d'un membre quel qu'il soit.

Au total, les formes organisationnelles qu'empruntent les entités forestières du Mbam-et-Inoubou sont une paraphrase très biaisée des formes institutionnelles agricoles. L'apparence du gain facile d'argent camoufle le travail d'équipe qui précède assurément à long terme l'optimisation de la gestion de celles-ci. Cette optimisation de la gestion passe nécessairement par l'utilisation et la maîtrise de l'outillage technique qu'offre la gestion de ce type d'organisation.

Ainsi à la suite de cette lecture s'ouvre une fenêtre intéressante : celle de l'implication des différentes catégories de la population rurale, à savoir la gente féminine très active dans notre contexte dans l'exploitation des produits forestiers non ligneux et les jeunes qui le plus souvent constituent la main d'œuvre dans les activités forestières.

Références bibliographiques

AGRAWAL, Arun & RIBOT Jesse, 1999, "Accountability in decentralization: A frame work with South Asian and African cases", *Journal of developing areas*, n°33, vol. 16, p 30-45.

- AQUINO, Patrick. 2002, *Accompagner une maîtrise ascendante des territoires, prémices d'une géographie de l'action territoriale*, HDR en géographie Université de Provence Aix-Marseille I en Provence.
- BAYART Jean François, ELLIS Stephen., HIBOU Béatrice, 1997, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Collection *Espace international Bruxelles*, Paris, Ed. Complexe.
- BOLTANSKI, Luc & THEVENOT Laurent, 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- BOUCHARD, Camille, 1987, « Intervenir à partir de l'approche écologique : au centre l'intervenante », *Service social* n°2, vol. 36, p 454-477.
- CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- LASSAGNE, Antoine 2005, « Exploitation forestière, développement durable et stratégie de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise ». *Anthropologie et sociétés*, n°1, vol. 29 p 49-79.
- MBAIRAMADJI Jérémie, 2009, « De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au sud-est Cameroun », *Revue électronique en sciences de l'environnement*, n°13, vol. 23, P 9-21. [En ligne]. Disponible sur « <http://vertigo.revues.org/> » (consulté le 07 /01/2018).
- OKALI Christine, SUMBERG James & FARRINGTON John, 1994, *Former participatory research, rhetoric and reality*, London, Intermediate technology publications, (ODI).
- OSTROM, Elionor, 1990, *Governing the commons the evolution of institutions for collective action*, Cambridge, Cambridge University press.
- UPHOFF Norman, COHEN Jean Michel & GOLDSMITH James, 1979, *Feasibility and application of rural development participation a state of the art paper*, Cornell University Ithaca, center for international studies.
- VERSHAVE, François-Xavier & HAUSSER Philippe, 2004, *Au mépris des peuples : le néocolonialisme franco-africain.*, Paris, la Fabrique.

Kara ou l'excentricité érotique d'une ville au cœur des grandes traditions**Padabo Kèlèm TATA³³ et Essodinamodom KABA³⁴****Résumé :**

Kara est une ville au carrefour de moult traditions culturelles ancestrales sur lesquelles reposent de nombreux tabous en matière de sexualité. Cependant, elle affiche depuis quelques décennies une sorte d'excentricité voire de perversion sexuelle qui contraste avec les valeurs traditionnelles. Le présent article a pour objectif d'analyser les déterminants du particularisme érotique de cette ville et ses incidences sur le développement de la société. Ainsi, l'application d'une approche méthodologique mixte et la discussion des résultats à la lumière des théories individualistes et systémiques, ont mis en lumière les logiques du particularisme érotique de la ville de Kara (Togo). Celles-ci reposent essentiellement sur le paradoxe de la célébrité propagandiste de la cité et son développement socioéconomique réel. Ainsi, les difficultés pour les populations de combler cet écart conduisent à des subversions aux incidences mitigées.

Mots clés : coutume, développement, Kara, sexualité, ville.

Abstract:

Kara is a city to the crossroads of many ancestral and cultural traditions on which rest many taboos in term of sexuality. However, it displays since some decades a sort of crankiness even of sexual perversion that contrasts with the traditional values. The present article aims to analyze the determinants of the erotic particularism of this city and its impacts on the development of the society. Thus, the application of a mixed methodological approach and the discussion of the results in the light of the individualistic and systemic theories, have put in light the logics of the erotic particularism of Kara(Togo). This one rest essentially on the paradox of the propagandist celebrity of the city and its real socio-economic development. Hence, the difficulties for the population to fill this gap drive to the subversions the mitigated impacts.

Key words: custom, development, Kara, sexuality, city.

³³ Enseignant chercheur, Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et Politiques, Université de Kara, Département de Sociologie, Togo. pktata@gmx.net / tatakelem@gmail.com

³⁴ Enseignant chercheur, Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et Politique (LERDYSOP), Université de Kara, Département de Sociologie, Kara, Togo. kabatho@yahoo.fr / essodika@gmail.com

Introduction

La problématique de la vogue de l'érotisme dans la société contemporaine n'est pas tout à fait nouvelle. Certains facteurs sociologiques du phénomène sont relativement connus mais pas assez pour enrayer ou du moins faire l'économie des interrogations sur des particularismes locaux. À juste titre, l'excentricité de la vie érotique dans la ville de Kara (dans le nord-Togo) contraste avec les valeurs socioculturelles traditionnelles qui lui sont associées de façon légendaire. G. A. Kéyéwa (1997, p. 268-269) évoque la bravoure, le sens de l'honneur, l'amour de la vie, du prochain et de la nature comme étant les valeurs traditionnelles kabiyè érodées au contact du peuple avec la colonisation, qui à travers de nouvelles valeurs culturelles véhiculées par le christianisme et l'école moderne imprime une autre vision du monde. Il précise qu'

Une relecture des manuels scolaires du primaire au secondaire montre qu'il n'y a pas de place pour les valeurs philosophiques, religieuses et morales héritées des ancêtres. Le symbolisme et l'art africains n'y ont aucune place. Les principes de l'éducation morale traditionnelle n'y sont pas intégrés ni enseignés à l'école. Il s'en suit donc au plan psychologique un complexe d'infériorité face à la civilisation de l'écriture qui devient ainsi un trait majeur d'"Evolution" (*Essagulutou*) assimilé à la notion de " Civilisé."

En effet, située non loin des sièges de nombreuses traditions, la ville de Kara en particulier se trouve au cœur des coutumes Kabiyè de la préfecture de la Kozah et de la Binah. Elle est encadrée aussi par de nombreux berceaux culturels dont celui des Nawda au nord (à environ 25 Km), au sud par la tradition Tèm de la préfecture d'Assoli et de Tchaoudjo, et à l'Ouest par celle de Bassar et de ses ramifications. La ville de Kara se présente donc comme un carrefour de cultures et une plate-forme " ruralo-urbaine " où s'entremêlent quotidiennement traditions et modernités. Comme région administrative, elle abrite de façon cyclique (chaque année ou chaque cinq ans), des événements culturels tels que : les rites initiatiques (masculin, *Evala*, *Kondona* et féminin, *Akpéma*), les funérailles « *Soo* », les fête agraires (*Kyèna* et *Sangaring*), la danse spirituelle Habiyè, etc. caractéristiques de la tradition culturelle kabiyè. A côté de ces événements culturels traditionnels, on enregistre d'autres tels que les concerts

musicaux, les foires commerciales et artisanales, etc. qui sont plutôt célébrés de façon moderne.

Par sa position géographique au centre du pays, son importance historique politico-militaire, ses infrastructures (administratives, hôtelières) et ses atouts culturels, le pays kabiyè en général et la ville de Kara en particulier apparaissent comme un point de mire des populations septentrionales, une destination privilégiée des touristes. La ville de Kara constitue également, un point de rupture entre la capitale à l'extrême sud et Dapaong plus au nord.

Toutes ces considérations ont fini par lui conférer un poids démographique et un statut particulier vis-à-vis des autres villes du pays. Avec ses 94 878 habitants, la ville de Kara se hisse aujourd'hui au rang de troisième ville la plus peuplée du Togo après Lomé et Sokodé. Nonobstant, la macrocéphalie qui caractérise le pays, les conditions climatiques et topographiques et quelques facteurs politiques ont rendu beaucoup plus béante la fracture entre la renommée de cette ville et le niveau réel de son développement. Le domaine médiatique, qui s'illustre au cours du XX^e siècle comme l'un des principaux canaux modernes de propagation de l'érotisme, y connaît une certaine léthargie. Le réseau internet y reste peu accessible et tourne au rythme des délestages de courant électrique. Mis à part les médias publics, c'est seulement quelques rares médias privés qui y sont accessibles du fait d'obstacles naturels liés au relief montagneux et dans une certaine mesure politiques.

Cependant, l'industrie érotique qui aurait pu pâtir de cet environnement culturel et médiatique morose s'épanouit au contraire. La vie érotique se donne un visage à travers la multiplication des "night-club", des couloirs clandestins de rencontre érotique" ainsi que le développement du proxénétisme à peine voilé. C'est au regard de toutes ces réalités dans une ville historiquement traditionaliste qu'apparaît l'ambiguïté de l'excentricité de l'activité sexuelle qui ne laisse personne indifférent. D'où la question de savoir : Qu'est-ce qui explique l'excentricité sexuelle actuelle dans la ville de Kara? Si la sexualité est un phénomène social total qui s'intègre parfaitement aux réalités de la vie en société (G. Balandier, 1981), à quelles réalités sociales correspond alors l'excentricité sexuelle de la ville de Kara ? Autrement dit, quels en sont les déterminants et les conséquences ? La

présente étude vise à expliquer l'excentricité sexuelle dans la ville de Kara. Plus spécifiquement, l'étude cherche d'une part à identifier les déterminants de l'excentricité sexuelle dans la ville de Kara et d'autre part à analyser ses incidences sur le développement de la société « karaenne ».

1. Méthodologie

Une enquête mixte portant sur le mariage tardif avait été conduite en 2014. Elle avait permis de constituer une base de données solide concernant la sexualité dans trois villes dont Kara. 130 individus avaient répondu à un questionnaire quantitatif et onze (11) entretiens qualitatifs avaient été réalisés. Pour compléter cette base afin de l'exploiter dans le cadre de cet article, une seconde enquête complémentaire est réalisée auprès de 10 individus.

En définitive, la collecte de donnée aura touché 151 personnes réparties comme suit :

- Volet quantitatif : 130 individus des deux sexes (dont 30 acteurs de l'excentricité sexuelle à Kara et 100 en qualité de témoins).
- Volet qualitatif : 21 enquêtés constitués de 10 acteurs et 11 personnes à savoir gynécologues, des responsables religieux, des chefs traditionnels, des acteurs des organisations de la société civile, etc.

Outre ces deux enquêtes, d'autres sources de données secondaires ont été beaucoup exploitées. Il s'agit des résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) de 2010, de l'Enquête démographique et de santé de 2013 et 2014 et enfin de l'enquête CAP réalisée par CNLS³⁵. Le traitement et l'analyse des données sont faits au moyen du logiciel CPro. La discussion des résultats s'est référée à l'individualisme méthodologique et l'approche systémique.

³⁵Le Conseil National de lutte contre le Sida

2. Résultats et Discussion

2.1. L'expression de l'excentricité sexuelle de Kara par les chiffres

Il apparaît difficile d'illustrer par des données statistiques l'intensité de la vie sexuelle d'une population aussi nombreuse, hétérogène que composite à moins d'une enquête démographique d'envergure. Néanmoins, l'Enquête démographique et de santé (EDS-III, 2015) présente un certain nombre d'indicateurs probants permettant tout de même d'évaluer l'ampleur à des fins de preuves à une assertion accablante et discriminatoire suscitée par l'observation quotidienne des faits.

Au nombre de ces indicateurs figurent en bonne place ceux qui ont trait à la dynamique de la nuptialité et son corolaire de fécondité. Les données d'EDS-III³⁶ peignent le particularisme qui caractérise l'érotisme sexuel de Kara à plusieurs niveaux. Bien qu'elle soit considérée comme ville, les jeunes s'y marient beaucoup plus tôt que la moyenne nationale. Après la Région des Savanes, c'est à Kara qu'on rencontre l'âge médian le plus bas au mariage. Il représente 19,4 ans chez les femmes de 25 à 49 ans et 25,2 ans chez les hommes de 25 à 59 ans contre respectivement 20 ans et 26 ans au plan national. Bien qu'en général l'urbanisation contribue pour peu à l'accessibilité et à l'intensification de la vie sexuelle (selon la même source), Kara enregistre tout de même l'âge le plus bas au premier rapport sexuel (soit 17,5 ans chez les femmes en l'occurrence).

Outre les données se rapportant à la nuptialité et l'entrée dans l'activité sexuelle, l'indice de fécondité présente un intérêt pour l'analyse. Il s'élève à 5,3 à Kara derrière la Région des savanes (6,0). Comme par hasard, Kara comptait le nombre le plus élevé de femmes enceintes au moment de l'enquête (9,7%) après la Région des Plateaux. Les rapprochements entre naissances consécutives y sont plus significatifs. L'intervalle inter-général de la Région de la Kara se révèle être la deuxième plus petite au plan national. Ces indicateurs mettent en exergue une différence remarquable que conforte l'observation empirique de la vie séculière.

³⁶ Résultats du troisième Enquête démographique et de santé au Togo publiés en 2015.

Plus rapprochées de l'intimité des femmes et des hommes, les enquêtes sur leur quotidien en matière de sexualité font état d'une forte intensité sexuelle dans la région en général et à Kara en particulier. Lorsqu'on considère le pourcentage d'hommes ayant eu des rapports sexuels payants au cours des 12 derniers mois, l'on constate qu'il est le deuxième plus élevé du pays soit 1,4% derrière Lomé la capitale (1,6%) contre une moyenne nationale de 0,9%. De plus, parmi les femmes de 15 à 49 ans (en union) enquêtées à Kara, environ 31,2% avaient une coépouse contre une moyenne nationale de 24,2%. Par contre la proportion des hommes de 15 à 49 ans ayant plus d'une épouse à la même période à Kara, se révèle la plus élevée du pays avec 24,3% contre une moyenne nationale de 18,5%. Au sujet du multi-partenariat sexuel qui traduit mieux l'intensité de l'activité sexuel, les statistiques sont impressionnantes.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés en fonction du record personnel de partenaires concomitants

Nombre de partenaires	Effectifs	Pourcentage
1 partenaire	52	40,0%
2 partenaires	51	39,2%
3 partenaires	22	17,2%
4 partenaires	3	2,3%
5 partenaires ou plus	2	1,5%
Total	130	100%

Source : Enquête de terrain

Les données de ce tableau montrent que plus de 39% des enquêtés ont eu l'expérience d'entretenir concomitamment deux relations, tandis que 17% en ont eu trois. Ces chiffres corroborent les résultats d'EDS (2015, p. 218) dans la mesure où 19,4% d'hommes ont eu deux partenaires sexuels et plus au cours des douze derniers mois à Kara, devant la région des Savanes (14,5%), la région centrale (16,4%) et la Maritime (15,2%).

Quoiqu'elles ne présentent qu'une facette congrue d'un phénomène social beaucoup plus important, ces données apparaissent assez significatives au regard de la pression morale et le mutisme personnel qui caractérisent la problématique de la sexualité en Afrique en général et au Togo en particulier. Bien que fragmentaires, toutes ces statistiques montrent l'acuité de l'activité sexuelle dans une ville qui a, depuis longtemps, prêté allégeance aux traditions

locales, connues pour leurs tabous en matière de sexualité. L'examen approfondi de l'excentricité érotique de cette ville met à nu la complexité du phénomène et son déterminisme multiforme.

2.2. Le déterminisme historique de l'excentricité érotique de la ville de Kara

L'on estime généralement qu'il existe une pléthore de facteurs du développement de l'érotisme dans les sociétés contemporaines. L'analyse des données recueillies sur le phénomène de l'excentricité sexuelle à Kara permet d'indexer non seulement son industrie culturelle et son relatif développement économique mais aussi son histoire sociale et politique dans la mesure où celle-ci en constitue, depuis un demi-siècle, l'un des terrains fertiles de sa croissance.

En effet, la ville de Kara représente un symbole dans l'histoire politique récente du Togo. Sa cinquantenaire notoriété mythique tient, d'une part, à son rôle politique et, d'autre part, au fait qu'elle soit la « ville d'origine » des présidents de la république qui se sont succédé depuis 1967. Elle est à la fois le berceau de nombreuses traditions ancestrales, de la politique de l'authenticité du président d'alors, ainsi que de son parti le RPT³⁷. A juste titre, Kara apparaît comme une ville politiquement stratégique, convoitée par tous les acteurs. Erigée en une sorte de seconde capitale, Kara sert depuis longtemps de plate-forme propagandiste du régime au pouvoir et une ville d'accueil pour les hôtes de marque du président de la république. Pour les circonstances, de nombreux ballets et groupes organisés défilaient sans cesse à Kara, au gré des événements, pour le plaisir des hôtes de marque, des autorités politiques et administratives ainsi que des touristes qu'ils peuvent drainer, faisant de Kara un pôle culturel, ludique et sensuel.

Pour entretenir cette ambiance acquise à la solde de l'enracinement du régime au pouvoir, le président Eyadema n'a eu de cesse, dans sa politique de prodigalité, de distribuer de l'argent à des mouvements politiques, aux associations folkloriques et à des corporations de

³⁷Désigne le Rassemblement du Peuple Togolais, un parti politique créé dans les années 1970 et qui est resté un parti unique jusqu'à l'orée des années 1990.

tout genre. Si la distribution qui se faisait les samedis à Lomé II visait à accroître sa notoriété et son hégémonie, celle plus attentionnée qui avait cours à Kara était emprunte d'un sentiment affectif, mais aussi d'une visée politique de prévention de la subversion de la population en vue de son maintien sous l'emprise du régime. Pour rien au monde, Eyadéma n'admettait qu'un Kabiyè épouse une idéologie politique autre que la sienne. Dans cette atmosphère, de nombreuses associations ont vu le jour sans un véritable but développementaliste, sinon pour tirer leur part de ce qui constituait pour les populations locales, une manne à n'en point finir.

En conséquence, cette dynamique festive emballe toute une génération de la région, enjointe à une dépendance politiste. Kara fascine et attire les jeunes à la recherche du gain facile, d'un meilleur cadre de vie ou d'études et cache pour longtemps de réels besoins de développement dans bien de domaines sociaux. Il convient aussi de souligner l'impact de la vague de migration de jeunes vers Kara, à la faveur de la prise en charge des frais d'inscription des filles dans le secondaire par Kpatcha Gnassingbé³⁸ au lendemain des années 2000. Cette politique populiste d'assistanat a conduit à une féminisation de la croissance démographique et le sevrage de tant de jeunes filles de la tutelle parentale. Logiquement, l'inadéquation entre politique propagandiste et développement économique laisse une ville peu développée avec une jeunesse en proie à une débrouillardise vicieuse.

La culture de l'érotisme dans la ville de Kara se trouve être entretenue par la mise en place d'institutions de développement dont l'impact n'est pas des moindres. L'installation des camps militaires depuis des décennies, la création de l'École de formation des forces armées togolaises (EFOFAT), de l'École nationale des auxiliaires médicaux (ENAM) et surtout de l'université depuis 2004 ont contribué indirectement au développement d'une clientèle érotique bon marché. Les camps militaires ont fait défiler de milliers de soldats à travers l'organisation des manœuvres militaires, les institutions de formation ont fait venir filles et

³⁸De la progéniture d'Eyadema, Kpatcha était un personnage très influent tombé en disgrâce en avril 2009 avec son demi-frère Faure, président du Togo depuis 2005.

garçons, mais aussi des enseignants missionnaires qui ne manquaient pas de compagnie pour se détendre de leurs journées harassantes.

Selon C. Toulabor (1986, p. 197), même l'Animation politique, présentée comme étant « un programme de formation politique et civique » à appliquer à tous les niveaux du système scolaire au même titre que les disciplines classiques (mathématiques, l'histoire, la géographie, etc.) a plutôt concouru activement à la pratique de l'érotisme. C. Toulabor (1986, p. 215) précise que le recrutement des animateurs au sein de l'A.RE.TO³⁹ s'opérait « suivant des paramètres obscurs, mais on pense que le don et l'amour de la danse, le sexe et la beauté doivent être pris en considération ».

Un enquêté ayant souvent servi au palais des congrès et sur les autres sites des manifestations politiques confit que : 'en dehors des animateurs, les troupes des majorettes Maman N'danida exclusivement constituées de jeunes filles, étaient avec leurs encadreurs (femmes matures), une eau riche en poissons dans laquelle des officiers de l'armée et des cadres politiques venaient pêcher facilement afin de satisfaire leur libido

En dehors des animateurs, les troupes des majorettes Maman N'danida exclusivement constituées de jeunes filles, étaient avec leurs encadreurs (femmes matures), une eau riche en poissons dans laquelle des officiers de l'armée et des cadres politiques venaient pêcher facilement afin de satisfaire leur libido. (Propos d'un ancien scout).

Toutes ces réalités ont contribué indirectement à cultiver chez ces populations locales un attentisme sans précédent. La génération de jeunes nés et grandis dans cette atmosphère, brille aujourd'hui par une tendance à l'oisiveté et la recherche de gain facile, se revendiquant éperdument du statut de citoyens, paradoxalement d'une ville qui ne peut leur offrir ni emploi encore moins un logement décent. Elle s'obstine encore à l'idée d'un salut providentiel du politique, le « grand frère au pouvoir » qui cependant semble avoir opté pour une politique du mérite. En d'autres termes, l'histoire politique et les conditions quotidiennes d'existence qu'elle aura imprimée pendant des décennies, ont constitué un ferment à l'expression de l'érotisme comme une plausible alternative au chaos de la paupérisation.

³⁹ Animateurs de la Révolution Togolaise

2.3. L'assise économique de l'érotisme à Kara

Il est admis généralement que la sexualité répond aux besoins de l'instinct sexuel. Mais les derniers développements des recherches sociologiques montrent aussi que le développement de la sexualité aborde non seulement une dimension sociale mais aussi économique. Ainsi, l'ampleur de l'érotisme à Kara repose en partie sur un malaise socioéconomique où l'instinct de survie rime avec banalisation des mœurs.

A bien des égards, Kara ressemble plus à une ville de propagande politique qu'un exemple de réussite en matière de développement socioéconomique. A la différence de Lomé la capitale, Kara s'illustre par sa pauvreté et la moindre place qu'elle occupe dans la contribution à l'économie nationale. En témoignent l'absence de grands investissements liée principalement à un manque de volonté du politique qui ne semble trouver d'intérêt à investir dans une région déjà acquise à sa solde. Même si T. Danioué (2011, p. 112) souligne que «tout chef-lieu de préfecture est considéré comme une commune urbaine quelles que soient la taille de la population et la proportion des agriculteurs qu'il renferme», il convient de noter il convient de noter avec A. Guézéré (2010, p. 194) que Kara échappe à bien de définitions de la ville en raison de ses nombreux déficits.

En réalité, le critère administratif considéré par le Togo pour définir la ville est très insuffisant et évidemment critiquable dans la mesure où certaines agglomérations considérées comme villes ont été choisies arbitrairement. La décision d'ériger une localité en ville n'est pas objective car découlant des considérations politiques. Par des calculs électoralistes, on récompense les localités d'où sont issus les meilleurs cadres politiques dévoués et fidèles au régime en place. Plusieurs villes ne sont en réalité que de grosses concentrations de paysans sans dynamisme économique.

La pauvreté des populations et le faible revenu qui les caractérise reposent en grande partie sur une absence d'infrastructures économiques. Les services déconcentrés de l'État sont pour l'essentiel constitués de la mairie, de la préfecture, des directions régionales de l'éducation et de la santé. Aux agences des grandes entreprises représentées s'ajoutent celles des banques dont les actions sont, pour l'essentiel, orientées vers les classes moyennes. Les rares usines qui existent ne concernent qu'une unité d'égrenage du coton et une brasserie dont l'impact réel ne se traduit que par la prolifération de buvettes, véritables lieux de rencontres

amoureuses. Les centres culturels et autres lieux de loisir (théâtre, cinéma, piscines, etc.) y sont inexistantes ou embryonnaires. Les offres d'emploi sont rares, de moindre coût et de piètre qualité. A cela s'ajoute une déconcertante cherté de la vie, alors qu'une partie de la population dépend encore du travail de la terre.

La précarité de Kara doit aussi beaucoup aux conditions climatiques et topographiques hostiles à une agriculture intensive. L'étroitesse de la ville et son faible rayonnement économique face à une démographie galopante laisse une population en difficulté. Cette situation s'est empirée par les troubles sociopolitiques des années 1990 et leurs impacts sur les transactions foncières dans la ville de Kara (P. K Tata, 2017, p. 746-747). La migration des années 2000 liée à la gratuité de la scolarité des jeunes filles dans la région, suppléée depuis 2004 par celle plus forte engendrée par la création de l'université, ont contribué à accroître le taux de chômage comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 2 : Répartition des populations enquêtées à Kara en fonction de leur situation face à l'emploi

Sexe	Travaille actuellement	Ne travaille pas actuellement	N'a pas travaillé au cours des 12 derniers mois	Total
Hommes	72,5	2,7	24,8	100
Femmes	69,1	5,0	25,9	100

Source : EDST-III.

Ces statistiques qui ne portent que sur des populations qualifiées ou diplômées cachent la monstruosité du phénomène. Néanmoins, les indicateurs du chômage montrent qu'environ 26% de femmes sont en chômage au moins depuis les 12 derniers mois précédents l'enquête. Cette valeur qui représente chez les hommes 24,8% transcende la moyenne nationale évaluée à 22% de la population masculine. Tout comme à Kara, M. Nantob (2016, p. 382) fait remarquer qu'il y a une distorsion importante entre la demande de plus en plus croissante d'un travail rémunérateur et les emplois offerts. La population se livre à toute sorte de métier pouvant lui assurer sa survie. Les difficultés d'emploi pour une grande partie de la population, conduisent à la délinquance sous toutes ses formes, à la criminalité, à la prostitution.

L'ingratitude des espaces culturels, le changement de tempo politique qui rompt depuis plus d'une décennie avec la générosité et la rudesse du contexte économique laisse de nombreux jeunes sur le carreau. Ces oisifs à l'affût de la moindre opportunité occultent héroïquement les tabous sexuels pour allier sensualité au besoin de survie. C'est ce que confirment ces deux enquêtés :

Moi j'interprète cela par le manque d'activité à Kara. Si aujourd'hui je travaille suffisamment, arrivé à la maison, je suis fatigué. Avec la fatigue, on ne peut pas circuler chercher une fille. Maintenant, on est là, on est libre. Je ne sais pas où aller, quoi faire. Tout de suite une fille passe là, si j'ai quelque chose dans la poche, je cherche à la courir. (Propos d'un enquêté).

Il y a aussi le fait que beaucoup se cherchent. C'est-à-dire les gens ont fréquenté, ils ont fini et finalement ils se débrouillent. Et pour se soulager, ils se contentent du sexe et ils se disent que c'est le seul plaisir que l'on peut faire et dire qu'il existe. Ça comble un petit besoin en lui de ne pas trop se lamenter. Il trouve chaque fois le sexe, il est un peu soulagé de sa vie. (Propos d'un enquêté).

Évidemment les enquêtés mettent en cause le chômage et la pauvreté dans l'explication de l'excentricité sensuelle à Kara. Dans un contexte où tous semblent être sensibilisés, presque personne n'échappe aux pressions ni de l'exhibition dans la rue, ni des besoins comme en témoigne les propos de cette enquêtée de 42 ans: *Si un homme m'appelait tout de suite pour coucher avec moi et me donner deux milles francs, pensez-vous que je vais refuser?* L'évidence de la réponse à cette interrogation oratoire traduit bien le mercantilisme sexuel et la décadence des mœurs. Celle-ci atteint un niveau tel que les rares opportunités qui existent encore pour redorer le blason des valeurs traditionnelles se trouvent malencontreusement être des occasions d'enlèvement.

2.4. L'influence de la culturelle sur l'érotisme de la ville de Kara

L'on n'a pas encore cessé de considérer que la beauté d'une fille constitue les prémices de son bonheur. Cette perception conduit, dans la tradition des peuples africains en général et du Nord-Togo en particulier, à un formatage esthétique du corps de l'individu dès l'enfance en fonction de sa catégorie sexuelle. A Kara, la pratique de la puériculture consiste à apporter des soins particuliers au corps. Au cours de la toilette du nourrisson de sexe féminin, l'on

cherche à donner à certaines parties du corps les canons esthétiques de la beauté féminine : la finesse de la peau et le teint, la mise en exergue de la hanche, la rondeur du visage et des joues. Par contre, la musculature générale du corps est recherchée chez le garçon. Sont ciblés dans ce massage, les muscles du cou, du thorax, du bras, de la jambe et des cuisses.

A une Akpéng/Akpénou, candidate aux rites initiatiques Akpéma, le vestimentaire entérine ces logiques esthétiques primaires. Ainsi pour la circonstance, l'accoutrement traditionnellement exigé est le torse nu comme pour exhiber la qualité esthétique du corps de la femme. On lui embaume le corps d'huile de karité (Noumkibam : bonne huile ou huile de vertu) non seulement pour la protéger des intempéries mais aussi pour donner un éclat particulier à la peau tout en mettant en exergue le développement des seins et la rondeur des fesses. La taille et le bassin, ornés d'une galerie de perles (minutieusement choisies et tissées), attirent tout spectateur et excitent la sensualité du sexe opposé.

Toutes ces pratiques contribuent à faire prendre conscience à la jeune fille de l'utilité de son corps comme vitrine de sa sensualité et un trésor. Mais dans un monde globalisé, où les cultures et les peuples s'interpénètrent, il peut y avoir des frustrations par rapport aux différentes positions vis-à-vis des valeurs morales et culturelles. En effet, un directeur d'école à la retraite dit avoir été très furieux pour avoir vu des étrangers (Ibo et Nago) en train de filmer et de photographier les jeunes filles un jour de Kama, c'est-à-dire « visite de la pierre sacrée ». Il dit en substance ce qui suit :

Ce jour d'août 2015, je revenais de la montagne de Lama et exactement, à la hauteur de la paillotte du Chef Canton de Lama, je vois deux jeunes, très sûrement un Ibo et un Nago, facilement reconnaissables par leur physique (peau dépigmentée et larges cicatrices sur les joues), très captivés et fixés sur leur écran androïdes au passage d'un groupe d'Akpéma. Voilà deux catégories de personnes, l'une en train d'accomplir un acte religieux, donc sacré et l'autre qui confond et ne distinguant pas le sacré du sensuel, le banalise tout simplement. Que vont devenir ces images et films ? N'est-ce pas qu'ils vont enrichir les catalogues pornographiques et servir les aventures sexuelles de leurs auteurs ? (propos d'un enquêté).

Dans les faits, Akpéma⁴⁰ et Évala⁴¹ apparaissent comme deux fêtes concomitantes à la suite desquelles les initiés obtiennent socialement le statut de majeurs. La survenue de ces fêtes entre Juillet et Août crée des circonstances particulières dans la mesure où elles riment avec « vacances » et libertinage.

C'est la période des vacances scolaires pour lesquelles les parents accordent souvent l'occasion aux jeunes de découvrir d'autres horizons géographiques et culturels. En raison de l'histoire de ces fêtes longtemps promues par le président Eyadema, elles sont aussi synonymes d'absentéisme obsessionnel des fonctionnaires de leurs postes, qui pour profiter de l'absence du premier responsable, parti pour y accompagner le président de la république, qui encore pour en profiter régler quelques affaires coutumières dans la région. C'est au point que P. K. Tata (2006, p. 101) se demande comment moderniser une administration dont le personnel peut, en dehors des vacances et congés, s'offrir le luxe de s'absenter de leur poste de travail des jours, voir des semaines durant. Il conclut que cette politique d'authenticité se révèle être en déphasage avec les exigences de la modernité.

En réalité, il s'agit d'un réel évènement de retrouvailles qui suscite un véritable engouement pour les expatriés de la région. Ceux-ci ne manquent pas de ménager leurs agendas et budgets annuels pour y répondre. En d'autres termes, les rites initiatiques « Evala » et « Akpéma » ont graduellement cessé d'être des moments de ferveur spirituelle mais apparaissent beaucoup plus comme une période de défoulement pour les élèves et étudiants, mais aussi pour toutes autres catégories socioprofessionnelle dans leur quête de répit. Les propos suivants corroborent cette analyse :

Quand les gens quittent Lomé pour venir au moment des Evala, c'est comme un moment de repos pour eux. Avant de venir ils se préparent d'avance. Ils prennent beaucoup d'argent et arriver ici, c'est un moment de manger, boire et dormir. Le reste qu'est-ce qu'il faut faire, il faut chercher des filles pour draguer. (Propos d'un enquêté).

⁴⁰ Fête initiatique pour les jeunes filles chez les Kabiye

⁴¹ Fête initiatique pour les jeunes garçons chez les Kabiye

Ainsi, avisées par l'habitude de l'ambiance au rendez-vous, nombreux sont ceux et celles qui s'appêtent à temps pour s'offrir un moment d'évasion érotique ou se faire de l'argent à la faveur de la nombreuse et hétérogène clientèle touristique ou de la diaspora. A la faveur de l'atmosphère fouguese du moment, de l'anonymat et la superficialité des contacts, l'on assiste à l'expression d'une sorte de « mercantilisme sexuel » où sexe rime avec argent et liqueur. Les nombreuses occasions de contacts créées par les arènes, les foires commerciales, les bars et les cabarets de vente de Tchoukoudou⁴² à moindre coût, trouvent souvent leur épilogue dans les hôtels. Ceux-ci connaissent par conséquence un développement spectaculaire au gré de ces évènements touristiques et sensuels.

A cette période de « moisson », succède celle de la glane. Les circonstances créées par ces évènements annuels ont profondément marqué les habitudes quotidiennes de leur empreinte. Par le truchement des médias, des réseaux sociaux et des feuilletons, il se développe une culture érotique généralisée. Car, d'après T. Danioué (2010, p. 54) même instruites, « 72% de femmes s'accrochent encore aux feuilletons » dont elles apprennent beaucoup. Elles sont de plus en plus nombreuses, ces « audacieuses », à passer une partie de leur temps dans les bars avec une bouteille à table dans l'expectative d'un aventurier dénué de pingrerie. D'autres par contre n'hésitent pas à proposer leurs prestations sexuelles en laissant leurs coordonnées dans des hôtels, bars, chez « DJ »⁴³ les démarcheurs, etc. L'activité sexuelle outrancière à Kara connaît un épiscentre : la rue de l'hôtel Kara dénommée « rue princesse » en comparaison à la rue populaire du quartier abidjanais Yopougon reconnue à l'échelle ouest-africaine pour son érotisme sans tabou.

C'est en définitive toutes ces réalités qui contribuent non seulement à donner un air érotique et ludique à la ville de Kara mais aussi à en faire un pôle touristique. En d'autres termes, l'excentricité de l'érotisme de Kara se fait avec ses conséquences sur le développement de la société.

⁴²Tchoukoudou est une boisson locale fabriquée à base du sorgho germé.

⁴³ DJ signifie Disc Jockey

2.5. Les incidences sociales de l'excentricité sexuelle à Kara

Le particularisme érotique qui s'installe depuis quelques décennies déjà à Kara comporte des conséquences énormes. L'affaiblissement des contraintes coutumières créent un cadre pour l'expression des libertés individuelles. Pour de nombreuses personnes, la sexualité constitue non seulement un loisir et un remède au stress de l'oisiveté et des conditions de vie difficiles, mais aussi un moyen de survie. Le chômage, le sous-emploi, le sous-développement de la ville ainsi que l'illusion suscitée par la propagande de celle-ci sont en partie à l'origine du mercantilisme sexuel. Comme l'écrit E. Kaba (2015, p. 63-64),

Le déséquilibre entre le pouvoir d'achat et le coût de la vie urbaine a entraîné une perception utilitariste des relations de sexe qui sont alors perçues, généralement par les femmes, comme de potentielles sources d'amélioration des conditions de vie. Nombreuses sont celles qui tablent de nos jours sur les relations sexuelles pour s'épanouir financièrement ou survivre. Le « matérialisme sexuel », qui consiste pour les filles à chercher du profit par échange du plaisir sexuel est une pratique en vogue en milieu urbain togolais.

Au demeurant, ils sont de plus en plus nombreux ces jeunes à assumer leur sexualité pour se prendre en charge au grand dam des parents qui n'ont de choix que de coopérer. L'ampleur du phénomène augmentant la sensualité de la ville, contribue à lui donner un air ludique et lui fait oublier ses déboires. Non seulement l'excentricité sexuelle participe au dynamisme de Kara, mais elle est aujourd'hui source de tourisme.

En effet, l'on observe depuis quelques années un phénomène de « tourisme sexuel » en pleine croissance. Celui-ci consiste pour des béninois à traverser la frontière vers le Togo tous les week-ends pour s'offrir des moments d'évasion sexuelle à Kara à moindre coût avec la complicité bienveillante des « DJ », les démarcheurs. Ainsi, cette ambiance festive participe relativement au développement économique à travers la multiplication des buvettes, l'amélioration sensible des revenus des centres de loisir et d'hébergements, mais aussi au développement de l'emploi.

Bien que le développement de l'érotisme participe tant bien que mal à la viabilité et la vitalité de la ville de Kara, il n'en demeure pas moins qu'il dissimule plusieurs fléaux sociaux. Le caractère événementiel de la ville et son hospitalité légendaire font d'elle le réceptacle

d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST). Pour cette gynécologue interrogée au CHU-Kara, «la prévalence des maladies sexuellement transmissibles par exemple le VIH, et l'hépatite B est, en tout cas, élevée par rapport à d'autres Régions ». Une belge en stage au CHU-Kara confirme cette situation lorsqu'elle dit être surprise de constater qu'environ 98% des personnes reçues en consultations étaient atteints de l'hépatite. Et elle s'interroge sur les raisons profondes de cette situation.

En effet, en considérant les hommes et femmes ayant eu plus d'un partenaire sexuel au cours des 12 derniers mois, seulement 42,7% d'hommes et 44% de femmes ont utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel. Par contre, jusqu'à 50,4% n'utilisent pas le préservatif même s'ils l'ont au moment des rapports sexuels. En conséquence, avec son taux de prévalence de 2,3 chez les femmes, Kara fait partie des villes où sévit la pandémie du VIH. On y retrouve le taux le plus élevé d'hommes ayant connu au moins une infection sexuellement transmissible soit 2,5 et le deuxième taux le plus élevé chez les femmes au plan national.

Aux conséquences économiques et sociales du développement des IST, s'ajoute le phénomène de filles-mères et la monoparentalité en pleine croissance. Ce qui confirme l'analyse de S. N. Apitshandenge (1992, p. 62) lorsqu'il dit que « la probabilité est grande pour une fille au passé mouvementé d'échouer dans une union ». L'excentricité de Kara participe non seulement à la fragilité du lien conjugal mais aussi à la détérioration de l'image de la femme traditionnelle qui se trouve être avilie par les usages.

Conclusion

Cet article a permis d'identifier les déterminants de l'excentricité érotique de la ville de Kara. L'analyse croisée des données collectées montre, qu'en définitive, le particularisme érotique de Kara repose sur un ensemble de facteurs historico-politique, socioéconomique et culturel. La pratique traditionnelle de la puériculture dans le Nord-Togo, en contribuant à sensibiliser les jeunes sur la « rentabilité » de leur corps, jette indirectement les bases du mercantilisme sexuel. Celui-ci trouve un terreau fertile à son épanouissement à la faveur de l'histoire

politique de la ville et sa polarisation spatiale et culturelle. Ainsi, l'emprise de la propagande politique sur le développement socioéconomique réel laisse apparaître une ville aux abois. Au sous-développement de la ville et à la rudesse des conditions de vie de la population correspondent des alternatives défiant tabous et mœurs. Le développement du tourisme lié au caractère évènementiel de la ville, la précarité des conditions de vie des populations et l'opportunité qu'offre chaque année la concomitance des « fêtes initiatiques » ont contribué à assoir une culture de sensualité. A la vitalité ludique de la cité s'ajoutent les incidences liées au développement du tourisme sexuel transnational, l'accroissement des fléaux sociaux relatifs à la prostitution, à l'alcoolisme et aux IST.

Références Bibliographiques

APITSHANDENGE Séraphin Ngondo., 1992, « Les mutations culturelles en matière de mariage et de sexualité en Afrique Subsaharienne : est-ce le début d'une transition démographique? » in Travaux et Recherches Démographiques, N°2. P.

BALANDIER Georges, 1981, *Sens et puissance ; les dynamiques sociales*, Paris, PUF.

DANIOUE Tamasse, 2010, « Genre et pouvoir en Afrique : fragments de réflexion sur les stratégies d'une meilleure représentation des femmes dans les instances décisionnelles », *Annale de l'Université de Lomé*, Ser. Lett., Tome XXX-2, p.51-64.

DANIOUE Tamasse, 2011, « Dis-moi où tu habites, je te dirai qui tu es : Logiques spatiales et dynamiques identitaires dans la ville de Lomé », *Cahier du CERLESHS*, Vol. 26, No 38, p.111-142.

GUEZERE Assogba, 2010, « Petites et moyennes villes et développement local au Togo: Quelle nouvelle armature urbaine au service de l'espace rural ? », *Actes du congrès de N-Aerus*, p. 191-204.

KABA Essodinamodom, 2015, « La nuptialité dans les contextes de crises : logiques explicatives et effets du mariage tardif dans les villes du Togo », *Notes Scientifiques : homme et société*, N°2, p. 53-71.

KEYEWA Georges Oulégoh, 1997, *Vie, énergie spirituelle et moralité en pays Kabyè (Togo)*, L'Harmattan, Paris, Montréal.

NANTOB Mafobatchie, 2016, « Difficultés d'insertion urbaine et lutte contre la pollution environnementale : regard sur le phénomène de la bidonvilisation au cœur des espaces insalubres dans la ville de Lomé », *Longbowu*, N°001, pp379-393.

TATA Padabo Kèlèm 2017, « Question foncière et difficultés de cohésion sociale dans la ville de Kara au Nord-Togo », *Longbowu*, No 2, p. 735-757.

TATA Padabo Kèlèm, 2006, *Approche sociologique des causes internes du sous-développement : la politique de l'«authenticité africaine» et paupérisation – cas des cérémonies funéraires traditionnelles des Kabyè au Togo*, Thèse de Doctorat, Université de Trier.

TOULABOR Comi, 1986, *Le Togo sous Éyadema*, Paris, Karthala.

Lépreux un jour, « lépreux » toujours : parcours des patients de Duquesne-Crémone (Adzopé-Côte d'Ivoire)**Déného Adeline Djrou⁴⁴ et Dali Serge LIDA⁴⁵,****Résumé**

Cet article analyse les dynamiques statutaires chez les « lépreux » de Duquesne-Crémone. Plus précisément, il analyse les déterminants sociaux associés au maintien du statut de lépreux chez les anciens pensionnaires de l'Institut Raoul Follereau d'Adzopé déclarés médicalement guéris à Duquesne-Crémone. Il adopte une approche qualitative et mobilise de ce fait les outils, techniques de collecte de données et méthode d'analyse appropriées. Les résultats révèlent que le maintien du statut de lépreux résulte, à la fois de la manière dont les acteurs perçoivent ce statut, des propriétés structurelles de ce statut et des enjeux qui lui sont associés. Le village de Duquesne-Crémone présentant les caractéristiques d'un espace social où les rapports sociaux se révèlent horizontaux (tous « lépreux »); il constitue un espace approprié à la résidence des lépreux déclarés médicalement guéris de la lèpre.

Mots clés : Lèpre, dynamique statutaire, maladie chronique, Côte d'Ivoire.

Abstract:

This article analyzes the statutory dynamics at the « lepers » of Duquesne-Cremorne. Specifically, it analyzes the social determinants associated with the maintenance of leprosy status among former IRF residents declared clinically cured in Duquesne-Crémone. It adopts a qualitative approach and therefore mobilizes the appropriate tools, data collection techniques and analysis methods. The results reveal that the maintenance of leprosy status results, both from the way in which the actors perceive this status, from the structural properties of this status and from the issues associated with it. The village of Duquesne-Cremona presenting the characteristics of a social space where social relations are revealed horizontal (all "lepers"); it constitutes a space suitable for the residence of lepers declared medically cured of leprosy.

Keywords: Leprosy, statutory dynamics, chronic disease, Ivory Coast.

⁴⁴Doctorante en sociologie à l'IES, Déného Adeline Djrou, Université Félix Houphouët-Boigny, lina2ouat@gmail.com

⁴⁵Enseignant-Chercheur, département de sociologie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, sergelida@aol.fr

Introduction

Longtemps déclarée incurable jusqu'à la découverte des premiers antibiotiques et de la polychimiothérapie (PCT)⁴⁶, la lèpre est devenue, depuis les années 1980, une maladie « guérissable ». De fait, ce traitement à la PCT a marqué un tournant décisif dans la prise en charge de la lèpre dans le monde. Désormais, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'est fixé pour objectif l'élimination de cette maladie. A cet effet, nombre de programmes de lutte contre la lèpre ont été mis en place. Dans cette optique, l'État ivoirien a, dès les indépendances, accordé une place importante à l'éradication de cette endémie. Aussi un vaste programme national caractérisé par un dépistage précoce et un traitement à base de la PCT ont vu le jour. De telles dispositions ont eu pour conséquence la réduction du nombre des lépreux. On est en effet, passé de 120.000 cas en 1960 à 859 cas au 31 Décembre 2011 (Ministère de la santé et de la lutte contre le sida, 2013). De sorte que l'OMS est passée d'un objectif de maîtrise à un objectif d'élimination de la lèpre à l'échelle mondiale. Cependant, si la lutte contre la lèpre prend plus en compte le biologique, il n'en demeure pas moins que la maladie comporte également des conséquences sociales qui engendrent parfois son instrumentalisation. En effet, la pathologie oriente certains patients vers différents itinéraires dont notamment l'Institut Raoul Follereau d'Adzopé (IRF). Dans cet institut, ils sont traités à la PCT sur une période requise selon la forme⁴⁷ de la maladie. Cependant, lorsqu'arrive le moment de sortir de la maladie, c'est-à-dire quand ils sont déclarés médicalement guéris, les anciens patients continuent de revendiquer le statut de malade de la lèpre. Cette revendication se manifeste sous plusieurs formes :

⁴⁶ La polychimiothérapie (PCT) : traitement antibiotique curatif de la lèpre. Gratuite, la PCT a été mis au point depuis 1981.

⁴⁷ Il existe trois grandes formes de lèpre, à savoir la forme paucibacillaire moins contagieuse bien qu'elle soit caractérisée par une grande visibilité due aux diverses séquelles qu'elle engendre, la forme multibacillaire et une forme intermédiaire très contagieuse mais comportant moins de difformité.

1) contrairement à l'objectif que l'OMS s'est fixé à savoir la réintégration des personnes guéries médicalement de la lèpre dans la société, les « lépreux »⁴⁸ de Duquesne-Crémone⁴⁹ se montrent peu enthousiastes au retour dans leur communauté d'origine, voire s'y opposent;

2) ensuite, ils se sédentarisent à Duquesne-Crémone, village postcure à l'origine;

3) en plus, ils continuent de produire un discours de personne malade de la lèpre;

4) enfin ils maintiennent le bandage destiné à la gestion du corps en cours de traitement. Et cela même après la déclaration de la guérison par l'équipe médicale.

Ce constat soulève une interrogation : Pourquoi les « lépreux » de Duquesne-Crémone continuent-ils de maintenir le statut de lépreux en dépit de leur guérison médicale ?

Une maladie chronique correspond à une pathologie de longue durée, évolutive, souvent associée à une invalidité et à la menace de complications graves (Ministère de la santé et des sports, 2010). Si nombre de ces maladies peuvent durer toute la vie, il convient de souligner qu'avec les progrès médicaux, certaines de ces affections deviennent de plus en plus curables comme c'est le cas de certains cancers (P. Bataille et S. Bretonnière, 2016) et de la lèpre (OMS, 2016). Pour I. Baszanger (1986), la maladie chronique se distingue de la maladie aiguë non seulement par sa durée qui peut aller de quelques mois à toute la vie, mais aussi par la gestion qu'elle impose. La lèpre, tardivement dépistée chez les « lépreux » de Duquesne-Crémone, leur a laissé des invalidités physiques irréversibles. Ces transformations corporelles et, surtout l'imaginaire social, lié à cette affection remettent en cause, et ce, de façon répétée et prolongée, l'inscription de l'individu dans divers champs sociaux. La littérature consacrée aux maladies chroniques telle la lèpre est marquée par des travaux qui se sont particulièrement intéressés à leurs diverses répercussions sur l'individu et son entourage. L'apparition de la maladie chronique demeure une source de rupture et de transformations identitaires dans la trajectoire de vie de l'individu (E. Goffman, 1975; A. Strauss, 1992; K. Proulx et al, 2014). Les analyses qui se sont intéressées à la maladie

⁴⁸ « Lépreux » : anciens pensionnaires de l'IRF déclarés médicalement guéris et vivant à Duquesne-Crémone d'Adzopé (Côte d'Ivoire).

⁴⁹ Duquesne-Crémone est un village postcure communément appelé village des « lépreux » situé à 1 km de l'IRF.

chronique ont saisi ces transformations comme tout un processus qui débute par l'entrée dans la maladie caractérisée par divers bouleversements et ruptures tels le choc du diagnostic ou du traitement, l'incertitude quant à l'avenir, la gestion du corps malade, les ruptures identitaires : (P. Bataille, 2005; E. Hermès et L. Sifer, 2005 ; T. Ando et K. Mbra, 2015). Cependant, comme le soulignent certains travaux comme ceux de I. Baszanger (1986), de S. Colinet (2010) et de F. Marin (2011), l'individu ne reste pas passif mais réagit en mobilisant diverses ressources pour se construire une nouvelle identité, celle de « malade » avec laquelle il va se repositionner dans la société. Toutefois, l'ensemble de ces travaux se limitent à l'irruption de la maladie dans la vie des personnes auparavant en bonne santé et à ses répercussions sur leur identité et sur les différents registres qui constituent leur vie quotidienne. Ils passent ainsi sous silence les dynamiques statutaires (changement et alternance de statuts différents) qu'engendre l'après maladie comme décrit dans le cas des « lépreux » de Duquesne Crémone. Ce faisant, la présente étude prolonge et approfondit cette dernière approche en accentuant l'analyse sur les dynamiques statutaires. Et à cet effet, la présente étude vise à : i) analyser les modes de légitimation du statut de lépreux à Duquesne-Crémone; ii) analyser les configurations relationnelles qui participent au maintien du statut de lépreux à Duquesne-Crémone; iii) identifier les enjeux liés au maintien du statut de lépreux à Duquesne-Crémone.

D'un point de vue méthodologique, nous avons opté pour une approche qualitative de type inductive. Des entretiens individuels semi-directifs (A. Blanchet et A. Gotman, 2015; P. N'Da, 2015) et des observations (A-M. Arborio, 2007) réalisés à Duquesne-Crémone, à l'IRF et à Yabayo auprès d'acteurs spécifiques. La détermination du nombre d'enquêtés s'est faite par la technique d'« échantillonnage en boule de neige » ou « par réseau », (P. N'Da, 2015). Cette méthode consiste à choisir les enquêtés à travers des réseaux sociaux, d'amitiés ou de connaissances. Dans notre méthode d'échantillonnage «boule de neige », nous avons choisi des noyaux, c'est-à-dire quelques informateurs clés de départ, à savoir les enfants

« kokobé »⁵⁰ d'une « ancienne » famille de « lépreux » de Duquesne-Crémone, l'ancien léprologue de l'IRF et l'ancien chef de village de Yabayo pour nous fournir les noms d'individus pouvant faire partir de l'échantillon. Avec leur aide, nous avons trouvé 29 personnes adéquates pour participer à nos entretiens sur une base volontaire. Ces dernières sont issues de 07 catégories sociales distinctes à savoir : la catégorie des « lépreux » avec 6 enquêtés; la catégorie des enfants « kokobé » avec 5 enquêtés, la catégorie des migrants (allochtones, allogènes) avec 4 enquêtés, la catégorie du personnel administratif et soignant de l'IRF avec 4 enquêtés, la catégorie des religieuses Notre Dame des Apôtres (NDA)⁵¹ de l'IRF avec 1 religieuse, la catégorie des lépreux en soin à l'IRF avec 4 personnes et les villageois de Yabayo avec 5 enquêtés. Le nombre d'enquêtés n'est arrêté sur le terrain qu'après la saturation des réponses données par ces derniers (F. Dépelteau, 2000). Les entretiens individuels, réalisés à partir d'un guide d'entretien, ont abordé plusieurs thématiques selon les catégories d'acteurs sélectionnées. Ils ont notamment porté sur l'historique de l'IRF et de Duquesne-Crémone, sur les représentations sociales de la lèpre, le vécu de la maladie, les processus de déconstruction et de reconstruction du statut lépreux ainsi que les enjeux de maintien de ce statut. Le corpus obtenu a fait l'objet d'une analyse de contenu thématique (N. Krief et V. Zardet, 2013). Les catégories analytiques qui en ont été dégagées sont présentées en guise de résultats dans les paragraphes qui suivent.

1. Les imaginaires sociaux associés au maintien du statut de lépreux à Duquesne-Crémone

1.1. La croyance de la lèpre comme une « malédiction »

La lèpre est perçue non comme une maladie, mais plutôt comme une « malédiction » dans les communautés d'origine des « lépreux » de Duquesne-Crémone. Elle n'est pas une maladie « normale » dans la mesure où il n'existe pas d'itinéraires thérapeutiques à l'image

⁵⁰ Enfant « kokobé » : enfant de la lèpre, kokobé étant le terme désignant la lèpre dans le groupe ethnique Attié de Côte d'Ivoire.

⁵¹ Congrégation Notre Dame des Apôtres : le 22 Avril 1942, la congrégation catholique Notre Dame des Apôtres crée, dans le département d'Adzopé, une petite léproserie qui va être baptisée plus tard, en 1968, l'Institut Raoul Follereau.

des maladies « normales » comme le paludisme. Cette « malédiction » résulte, selon les données de l'enquête, des théories étiologiques magico-religieuses, particulièrement de la sorcellerie:

«Mes deux frères et moi, depuis 1959, avons contracté la maladie ensemble. C'est un mauvais sort, c'est en rêve qu'ils ont vu que quelqu'un a mis un crapaud attaché dans notre puits. Et quand nous avons bu de cette eau nous avons tous les trois contracté la lèpre». (M, « lépreux»).

A côté du fait que la responsabilité de l'autre soit engagée dans la contraction de la lèpre, celle-ci peut être également le fait du « lépreux » lui-même par ses pratiques mystiques. Ainsi, la lèpre est due, soit à l'action néfaste d'un agent mystique communément appelé sorcier, soit à celle du « lépreux » lui-même. La lèpre en tant que « malédiction », dans ce cas, ne s'efface pas et demeure malgré la guérison médicale. Par ailleurs, contrairement à la logique médicale qui définit la lèpre comme une maladie non héréditaire, l'imaginaire populaire étend la maladie aux descendants du « lépreux » comme en témoigne un villageois de Yabayo:

« On doit faire attention avec un enfant de lépreux. Il doit être testé avant son intégration car la lèpre se trouve dans le sang et donc il peut être contaminé par le sang de son père malade. Elle est dans le sang une fois qu'elle tombe dans une famille forcée il en aura parmi les enfants », (G., une autorité villageoise).

Le « lépreux » est vu dans son groupe d'origine comme atteint d'une maladie héréditaire, contagieuse dont on ne guérit pas. Son sang contient une substance « anormale », le malheur qui met en danger tout le groupe, celui des « normaux ».

1.2. L'intégration du lépreux dans une communauté religieuse

La religion chrétienne, comme le souligne les religieuses NDA de l'IRF, considère tous les lépreux comme des enfants de Dieu. La communauté catholique de l'Institut, dans cette logique, reste ouverte à tous les lépreux qui arrivent sur cet espace. Désormais, le lépreux exclu de son groupe d'origine, particulièrement de sa famille, retrouve une nouvelle famille,

celle de Dieu « son Père ». Ainsi, la majorité des « lépreux » de Crémone s'est convertie au catholicisme et a intégré cette communauté pendant son séjour à l'IRF. Ces derniers et leurs enfants affirment tous dans leur discours, être baptisés et confirmés à l'église Catholique. Pour ce qui est de la minorité des « lépreux » non convertie au catholicisme, elle bénéficie du même respect de la part des religieuses NDA pour qui tous les hommes sont des « enfants de Dieu ». La logique chrétienne repositionne donc les « lépreux » dans le statut d'être humain en les intégrant dans la famille de Dieu. Ce repositionnement efface le discrédit attaché au statut de lépreux dans les milieux d'origine.

1.3. Les « lépreux » : les autochtones de Duquesne-Crémone

A Duquesne-Crémone l'autochtonie ne se construit qu'autour de la lèpre. En effet, ce village cosmopolite regroupe en son sein des « lépreux » venus des différentes régions de la Côte d'Ivoire ainsi que de la sous-région Ouest-africaine. Cependant, l'autochtonie dans ce village ne se construit pas autour de l'origine ; elle se fabrique plutôt uniquement par la lèpre. Ne peut être autochtone à Duquesne-Crémone que celui qui est reconnu comme « lépreux » de ce village. Cette autochtonie légitimée par la lèpre ne se limite pas aux seuls parents mais s'étend également à leurs enfants. Le fait de naître au moins d'un parent « lépreux » octroie d'office le statut d'autochtone dans ce lieu. Le statut de lépreux des parents légitime l'existence et la revendication de celui des enfants sur cet espace. Ainsi dans ce village, il existe et il est revendiqué un statut d'enfant de lépreux ou d'enfant « kokobé ». La lèpre est perçue comme un héritage qu'on doit léguer aux descendants et qu'ils sont tenus de préserver.

Par ailleurs, cette autochtonie à Crémone n'est pas fixe : elle est construite de façon différenciée. Cette construction de la qualité d'autochtone s'inscrit dans un cadre normatif. Seuls les « lépreux » venus de l'IRF sont considérés comme autochtones à Crémone. Un autre « lépreux », venu d'ailleurs et donc ayant été traité dans une structure médicale autre que l'IRF, ne peut prétendre à cette qualité dans ce village. Par conséquent, un « lépreux »

Malien issu de l'IRF est autochtone à Duquesne-Crémone par rapport à un « lépreux » Attié venu d'une autre léproserie comme Marchoux ou Bingerville.

2. La lèpre, un opérateur de catégorisation sociale

A en croire le discours des lépreux en soin à l'IRF ou des « lépreux » médicalement guéris à Duquesne-Crémone, la lèpre est un opérateur de catégorisation. De fait, la survenue de la lèpre engendre chez les « lépreux » de Duquesne-Crémone un processus de fabrication de deux types d'acteurs quel que soit l'espace social dans lequel ils s'inscrivent : les « normaux » et les « anormaux ».

2.1. La lèpre, un phénomène de différenciation entre malades « normaux » et malades « anormaux »

La survenue de la lèpre opère une distinction entre les malades « normaux » et les malades « anormaux » dans les communautés d'origine des « lépreux » de Duquesne-Crémone selon les enquêtés. Au fait, la lèpre est une maladie infectieuse chronique qui touche les nerfs périphériques, la peau et les muqueuses, provoquant ainsi des infirmités sévères. Tardivement dépistée, elle laisse des séquelles irréversibles tant au niveau des membres qu'au niveau du visage (perte des doigts, des mains, des pieds, la cécité, divers types de paralysies et certaines déformations du visage tel que le faciès léonin⁵²). Porter une telle « maladie » sort l'individu de la norme sociale pour l'inscrire dans l'anormalité. Sont donc considérés comme « normaux » sur ces espaces tous les individus bien-portants ou ceux atteints d'une quelconque maladie autre que la lèpre. En effet, porter une autre maladie que la lèpre dans ces milieux d'origine ne sort pas les membres atteints de la normalité comme c'est le cas avec la lèpre. Pour nombre d'enquêtés, leur trajectoire de vie a été marquée par plusieurs événements « *malheureux* », comme le deuil, la pauvreté et le divorce des parents et même la maladie, mais sans pour autant causer l'exclusion et la désintégration de leur

52 Faciès léonin : Faciès caractéristique de la lèpre lépromateuse faciale donnant au visage des traits qui évoquent une tête de lion.

communauté d'origine. La normalité dans ces milieux, ce n'est donc pas de ne pas porter une maladie ou une difformité quelconque. Au contraire, être « normal » dans les communautés d'origine inclut le fait qu'on puisse être malade ou vivre un quelconque événement malheureux. Mais, l'analyse du discours révèle qu'il y a une nette différence entre malades « normaux » et malades « anormaux » dans ces milieux. Seuls les membres ayant contractés la lèpre et présentant particulièrement des difformités liées à cette infirmité sont rejetés sur ces espaces. Le corps du « lépreux », du fait qu'il soit marqué par des séquelles dues particulièrement à la lèpre, ne coïncide plus avec les normes corporelles de son groupe. Il devient donc un symbole de différenciation et de marginalisation dans ces milieux d'origine.

2.2. Le lépreux, un exclu social

La différenciation entre gens « normaux » et gens « anormaux » tend à fabriquer le « lépreux » comme un exclu social. Dans les milieux d'origine où a commencé la lèpre, les personnes atteintes sont exclues ou isolées d'un certain nombre de champs sociaux. Bien que cette exclusion soit observable à tous les niveaux de la vie sociale, l'analyse des données révèle une désintégration plus importante au plan politique, matrimonial et dans les instances de sociabilité. D'abord, l'apparition de la lèpre affaiblit, voire annule la participation du « lépreux » à la gestion politique de sa communauté d'origine comme l'indique ce propos :

« Chez nous les Agni de Krindjabo, c'est la royauté. Un « lépreux » ne peut pas être roi même s'il fait partir de la lignée des rois et que c'est son tour de prendre le pouvoir. Si un bien-portant fait partir de la lignée de la royauté, il n'y a pas de problème. Mais avec la lèpre, même si on vous reconnaît, on cède la place à quelqu'un d'autre. Quand c'est comme ça, on le remplace par celui qui le suit et qui n'est pas malade ».

Cette exclusion de la gestion politique mentionnée par les « lépreux » de Crémone est confirmée par les membres de leurs communautés d'origine, comme le révèle cet enquête :

« Le Bété ne peut accepter d'être dirigé par un lépreux, non, non. Le lépreux est un banni de la société, on ne peut lui confier une fonction. Quant à être notable, oh Ouf ! (Non de la tête), c'est difficile ! Comment voulez-vous qu'un lépreux vienne donner des nouvelles de sa famille alors que lui, on l'a isolé ? » (M, villageois).

La lèpre est un déficit et un écart par rapport à la norme sociale. Le « lépreux » sur ces espaces, est tenu loin des postes de responsabilité et des prises de décisions politiques. La maladie lui enlève l'ensemble des droits et devoirs que la société lui a conférés pour l'inscrire dans une relation de subordination, de domination par les autres membres. Le « lépreux » sort ainsi de la normalité pour s'inscrire dans l'anormalité.

L'apparition de la lèpre engendre également des transformations dans les relations de proximité, les instances de sociabilité et sur le champ matrimonial. Ces bouleversements sociaux se traduisent par l'évitement et l'isolement du « lépreux » par les autres membres bien-portants de sa communauté d'origine. Les données révèlent que sur ces espaces, les autres membres bien-portants n'acceptent pas de partager le même domicile ou le même repas que le « lépreux ». La lèpre engendre ainsi des transformations dans les relations de proximité et les instances de sociabilité. Au plan matrimonial, cet évitement se traduit par le divorce ou le refus d'un mariage avec un « lépreux ». Pour les Bété de Yabayo, il n'est pas question d'accepter ce type d'union pour la protection et la dignité du bien-portant : « *Non, à Yabayo ici ce n'est pas possible, ça ne peut pas se faire. C'est répugnant, c'est comme si vous voulez la malédiction dans votre famille. Se marier avec une femme lépreuse, c'est s'isoler soi-même (...)* », (un leader communautaire de Yabayo).

2.3. L'IRF, un espace de catégorisation entre lépreux et bien-portants

La catégorisation qui prévaut dans les milieux d'origine est d'autant plus ancrée qu'elle se perçoit également à l'IRF. Le « lépreux », sur cet espace, est perçu comme une personne qui souffre d'une maladie invalidante, voire « *un pauvre* »; ce qui fait de lui un « *cas social* ». En effet, cet Institut est un centre de référence qui traite les cas compliqués de la lèpre. En arrivant donc dans ce centre, la majorité des malades porte déjà des invalidités permanentes. Celles-ci font du patient une personne vulnérable, incapable de travailler, de se soigner, de subvenir à ses propres besoins, comme le souligne le Directeur de cette institution. Cette situation de précarité du patient a eu pour conséquence l'institutionnalisation de la solidarité autour de ce dernier, au plan mondial. La journée mondiale des lépreux créée par Raoul

Follereau⁵³ et les quêtes bénévoles à travers le monde, pour soutenir financièrement et matériellement ces derniers en sont l'expression. Cette solidarité se traduit à l'IRF par la célébration annuelle de cette journée et surtout par la prise en charge gratuite du « lépreux » en tant qu'un handicapé. Ce faisant, la lèpre positionne les patients dans une catégorie de démunis et surtout de personnes à soutenir face aux autres acteurs de l'IRF (personnel administratif, soignant et religieuses) qui se retrouvent dans le rôle d'aidants. Cette perception des « lépreux » comme des « *cas sociaux* » transparait dans les propos d'une religieuse :

«Aider les lépreux, fait partir de notre apostolat. Notre charisme, soigner les malades, les pauvres et les marginalisés sans faire de distinction. Dieu a aimé les pauvres et nous en suivant le Christ qui a aimé les pauvres, nous avons pour vocation de nous occuper des pauvres. » (Propos religieux).

2.4. L'IRF, un espace de construction d'une communauté de « lépreux »

L'IRF est un espace où le « lépreux » se retrouve avec d'autres « lépreux » qui ont vécu la même expérience de la maladie et du rejet que lui. La rencontre des lépreux venus de divers horizons sur un même site crée des liens de fraternité, de solidarité et un sentiment d'appartenance à un groupe social. Ce groupe a été un soutien émotionnel, relationnel et social dans la gestion de la maladie. L'intégration au groupe de lépreux trouvé sur place en arrivant à l'Institut a été bénéfique pour lutter contre l'isolement et la perte d'estime de soi, comme le signifie les « lépreux » de Duquesne-Crémone. C'est donc à l'IRF que ces derniers vont réapprendre à communiquer avec les autres, à mobiliser un réseau d'entraide entre eux. Instruit de l'expérience médicale des plus anciens par exemple, les nouveaux lépreux apprennent à minimiser les conséquences de la maladie. Ainsi, la proximité avec les autres va réactiver de nouveaux liens sociaux comme les liens familiaux : « *Tous les enfants « kokobé » d'ici, ont leurs deux parents lépreux car les parents sont arrivés ici très*

⁵³ Raoul Follereau : l'un des acteurs historiques de la lutte contre la lèpre, Raoul Follereau est le père de la journée mondiale de lutte contre la lèpre et le fondateur de l'œuvre connue aujourd'hui en France sous le nom de Fondation Raoul-Follereau.

jeunes. Mon père avait 15 ans quand il arrivait à l'Institut. En devenant adultes ils se sont mariés ici, entre eux et nous ont eus. », (F., enfant kokobé).

3. Valorisation du statut de lépreux à Duquesne-Crémone

Les données révèlent que, contrairement à la disqualification sociale rattachée à la lèpre dans les communautés d'origine des « lépreux », Duquesne Crémone demeure un espace de valorisation du statut de lépreux. Ce statut s'affirme sur cet espace à travers plusieurs enjeux.

3.1. Le statut de lépreux : un facteur d'accès à l'espace social

Le statut de lépreux est une ressource déterminante pour l'appropriation de l'espace à Duquesne-Crémone. A la sortie de l'IRF, les « lépreux » de Duquesne-Crémone, pour ne pas subir l'exclusion une fois de plus, font le choix de ne plus retourner dans leurs localités d'origine. Avec l'aide des religieux, ils vont négocier et obtenir le site actuel du village en tant que « lépreux » à leur sortie de l'Institut. Le propriétaire terrien et ses frères ont fait ce don « *par compassion* » comme le soulignent les enquêtés : « (...) *c'est grâce à la compassion du propriétaire terrien envers les « lépreux » que nos parents ont pu avoir la terre ici pour s'installer et pour créer le village.* » (K., enfant « kokobé »).

Par ailleurs, cette position de malade continue d'être mobilisée non seulement par les « lépreux » eux-mêmes, mais aussi par leurs descendants, les enfants « kokobé » pour négocier l'extension du village vue le nombre de plus en plus élevé des descendants « lépreux ».

3.2. Duquesne-Crémone : un normalisateur du statut de lépreux

L'existence d'un village de « lépreux », Duquesne-Crémone consacre le statut de lépreux comme un statut normal. En fait, l'apparition de la lèpre chez ces derniers leur a enlevé le droit à l'espace dans les milieux d'origine. Cette exclusion dont ils sont victimes sur ces espaces a ainsi confirmé leur « anormalité » vis-à-vis des autres membres « normaux » du groupe. Ainsi, seuls les « normaux » sont habilités à avoir un village à eux. Par conséquent,

avoir un village spécifique de « lépreux », sort le statut de lépreux des statuts hors norme pour l'inscrire dans la normalité. Dans ce village, la norme, c'est de porter la lèpre. Désormais, l'on assiste sur cet espace à un retournement de statut. Ce sont les migrants (allogènes et allochtones) qui sont repositionnés dans le statut d'« anormaux » car n'ayant pas de lèpre. Par conséquent, ces derniers se voient exclure de certaines instances politiques telles que la chefferie, organe suprême d'autorité à Duquesne-Crémone et la présidence de la jeunesse exclusivement aux mains des enfants « kokobé ».

3.3. Le statut de lépreux, un facteur de captation des ressources matérielles

La captation des ressources matérielles à Duquesne-Crémone contribue à maintenir le statut de malade chez les « lépreux » du village. En effet, il leur permet, à eux et à leurs enfants, de bénéficier de diverses ressources matérielles. Dans la logique d'aide aux lépreux dans le monde, plusieurs donateurs tels que le père Roger Duquesne, les Amis de Crémone en Italie et l'ambassade des États Unis d'Amérique en Côte d'Ivoire ont soutenu matériellement et financièrement le village. Ainsi a-t-il été doté d'infrastructures modernes à savoir : un château d'eau, un dispensaire, une école primaire et maternelle, un marché couvert et un foyer des jeunes. A côté de ces dons, les « lépreux » de Crémone reçoivent d'autres dons en vivres et en non vivres.

Par ailleurs, il faut noter l'existence d'une catégorie de « lépreux » considérée comme des invalides du fait des séquelles qui les empêchent de se prendre en charge. Ces derniers, dépendent exclusivement de l'aide des missionnaires catholiques et autres organisations caritatives qui soutiennent Crémone. En plus des autres dons qu'ils reçoivent au même titre que les autres «lépreux» du village, ces invalides ont bénéficié régulièrement, depuis la création du village jusqu'au départ des sœurs européennes NDA en 2010, d'une aide financière de 6000f.CFA mensuellement. Après le départ de ces dernières, les nouvelles sœurs NDA africaines vont introduire une nouvelle forme d'aide aux invalides comme en justifie cette religieuse:

« Depuis 2015, nous avons sélectionnés un groupe de démunis avec l'aide de l'assistant social. Et avec l'argent que nous recevons de l'association et de la fondation Raoul Follereau, nous achetons des vivres pour eux au lieu de leur distribuer de l'argent. Nous achetons par exemple les sacs de riz de 5kg, de l'huile, du savon, etc. puis nous leur distribuons », (Propos d'une religieuse).

3.4. Le statut des lépreux comme ressource d'accès à la propriété foncière

Les « lépreux » de Duquesne-Crémone, face aux restrictions foncières dont ils sont objets, mobilisent leur statut de « malade » pour négocier la propriété foncière. En fait, le statut de « lépreux » à Crémone a permis aux premières grandes familles de « lépreux » installées dans le village d'avoir accès à des parcelles de terres cultivables. Ces parcelles leur ont été prêtées par les sœurs NDA qui ont le titre foncier. Le patrimoine foncier de ces dernières est constitué de plus de 250 ha de forêts dont l'espace qu'occupe l'IRF. Dans les normes foncières établies par les religieuses, ces parcelles ne doivent servir exclusivement qu'à la production du vivrier destiné à subvenir au besoin alimentaire (manioc, taro, riz, etc.) des « lépreux ». Il leur est donc strictement interdit de pratiquer les cultures pérennes sur ces portions contrairement aux migrants qui peuvent investir dans les cultures à cycle long telles que le palmier à huile, le cacao. Et bien que les parents « lépreux » adhèrent à la terre de façon éphémère et donc non permanente, il n'en demeure pas moins qu'il leur est reconnu le droit de transmission de ces parcelles à leurs enfants « kokobé ».

Ces derniers, face à l'insuffisance du vivrier à subvenir au besoin des familles « lépreuses » de plus en plus grandissantes, vont opter pour la négociation foncière. Dans cette négociation, ces enfants « kokobé » vont s'appuyer sur leur double statut de lépreux. D'abord, « lépreux » par la « maladie » des parents et donc vulnérables et dépendants de ces parcelles pour vivre mais également « lépreux » démographiquement. En effet, bien que l'effectif des « lépreux » venus de l'IRF ait baissé significativement du fait de leur mortalité élevée selon les enquêtés, les « lépreux » de Crémone connaissent aujourd'hui, une importante croissance démographique. Cette croissance est due au nombre élevé de naissances des descendants des « lépreux » comme le révèle les données. Cette forte

population de « malades », « démunis » et « exclus », va être mobilisée comme ressource de négociation pour accéder au foncier, particulièrement aux cultures pérennes.

4. Discussion

Les résultats présentés dans le cadre de cette étude montrent des similitudes avec d'autres travaux sur la maladie chronique. D'abord, le maintien du statut de lépreux à Duquesne-Crémone résulte de la dévalorisation du statut de lépreux dans leurs communautés d'origine. Cette dévalorisation se fonde sur des productions idéologiques faisant de la lèpre une « malédiction » et une maladie discréditée. A ce processus idéologique, il faut ajouter le rapport d'exclusion politique, économique et sociale que ces « lépreux » entretiennent avec leurs milieux d'origine. Les analyses de certains auteurs comme A. Zemleni (1985) et L. H. Kwilu (2016) relatives aux représentations sociales de la maladie confirment ces résultats. En effet, elles mentionnent que les représentations socioculturelles de la maladie chronique influencent les conduites et pratiques sociales des acteurs en interaction.

La stigmatisation du malade chronique peut donc être saisie au sein d'un groupe social donné. La perception du « lépreux » comme un « maudit » ou un « sous-homme » dans son milieu d'origine, lui fait perdre son statut valorisant de membre pour lui conférer un statut de méprisé. De ce point de vue, les résultats de cette étude sont corroborés par la théorie de la stigmatisation d'E. Goffman (1975). Celui-ci appréhende le stigmaté comme une marque de honte, de disgrâce, de désapprobation conduisant un individu à être évité et rejeté par les autres. Le stigmaté correspond à toute caractéristique propre à l'individu qui, si elle est connue, le discrédite aux yeux des autres ou le fait passer pour une personne de statut moindre.

La lèpre, en tant que stigmaté corporel, structure les individus en deux catégories bien distinctes : les « normaux » et les « anormaux ». Cette stigmatisation ne résulte pourtant pas seulement de la visibilité du stigmaté comme on le voit avec Goffman, mais s'opère également, comme il est mentionné plus haut, en lien avec le contexte socioculturel dans lequel évolue l'individu (A. Bargès, 1995). Étudiant les liens entre le genre et la lèpre, cette

auteure a souligné le poids de la conception magico-religieuse de la lèpre dans l'exclusion du lépreux dans la société malienne. Avec le modèle explicatif mandingue, l'exclusion du lépreux prend une valeur ajoutée chez la femme considérée comme doublement responsable de la transmission de la maladie. La lèpre, à l'instar des autres infections à long terme, engendre une rupture qui bouleverse toutes les sphères de la vie de l'individu (N. Dodier, 1983 ; M. Winance, 2003; J. Foucart, 2004). Si la maladie chronique engendre la rupture sociale, cette rupture peut être minimisée ou même inexistante selon le type de maladie chronique ou la période d'apparition de la maladie comme le révèlent certaines analyses. Pour M. Poglia (2014), les femmes migrantes infectées du VIH annulent la stigmatisation liée à cette maladie en se construisant comme bien-portantes. Le travail social du maintien de l'identité de bien-portantes chez ces dernières s'opère à travers le maintien du secret et la contraction des grossesses pour minimiser les ruptures identitaires liées au VIH.

Par ailleurs, K. Proulx et al (2014), dans leur analyse portant sur les enfants infectés par le VIH en période périnatale, appréhendent le vécu de la maladie chronique chez ces derniers, non pas comme une rupture, mais comme une mise en cohérence de leur vie. Ces enfants, ayant contracté le VIH depuis le sein maternel, n'ont connu que le mode de vie imposé par cette infection. Et même s'ils n'apprennent généralement leur sérologie qu'un peu tardivement, ils ne trouvent pas de différence entre l'avant et l'après maladie. Mais pour ceux qui subissent cette rupture, un réajustement statutaire est nécessaire. Ce réajustement s'opère à travers la mobilisation de diverses ressources existantes ou créées. Ainsi, contrairement aux sidéens qui rejettent le statut de malade, les « lépreux » de Cremone se sont construit non seulement un statut de lépreux, mais ils l'ont mobilisé pour lutter contre leur stigmatisation. Ce retournement de stigmatisme consiste, pour eux, à valoriser le statut de lépreux afin de capter les bénéfices sociaux liés à ce statut pour redevenir « normaux ». La maladie chronique, en dépit de ses inconvénients sociaux, comporte ainsi certains avantages qui participent au repositionnement de l'individu dans la société. Pour M. Maia (2008), la maladie confère une position de choix à l'individu, crée et améliore les liens sociaux, comme c'est le cas de l'enfant malade au sein de sa famille (A-C. Hardy et H. Lecompte, 2009). Ce dernier, par rapport à ces autres frères et sœurs, prend une place spéciale et importante auprès

des parents. Cependant, l'on appréhende avec l'ouvrage d'A. Sèye et M. Buhrig (2015), que loin de rechercher le statut de lépreux, les anciens malades de la lèpre de Dakar continuent de se percevoir comme des citoyens à part entière. Aussi luttent-ils activement pour leur sortie de ce statut à travers la revendication de leurs droits de citoyenneté et la recherche de leur reconnaissance sociale.

En définitive, cet article a contribué à mettre à jour les sens, les significations et les enjeux associés au maintien du statut de lépreux chez les individus médicalement guéris de la lèpre à Duquesne-Cremone. Il a révélé que la continuité statutaire de malade dans laquelle s'inscrivent les « lépreux » de Duquesne-Cremone s'explique par une logique de réduction du nivellement statutaire. Le réajustement statutaire à Duquesne-Cremone se fonde sur l'annulation de la dévalorisation idéologique et structurelle liée à la lèpre dans les communautés d'origine. Aussi, la lèpre demeure la ressource déterminante pour la captation des bénéfices sociaux nécessaires à ce travail de réajustement à Duquesne Cremone.

Références bibliographiques

ANDOH Tania, MBRA Kouakou, 2015, « Les maladies chroniques comme facteurs de recomposition sociale : cas du diabète, du cancer et du VIH/sida », *Revue Sociétés et économies* [en ligne], n°4, (version revue et corrigée), p.62-80. Disponible sur : <http://www.laasse-socio.org> (Consulté le 08/09/2016)

AKTOUF Omar, 1987, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, Une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, p.213.

ARBORIO Anne-Marie, 2007, « L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier », *Recherche en soins infirmiers*, n°90, p.26-34.

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, 1995, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, p.128.

BARGES Anne, 1995, « « Gender » et lèpre en Afrique de l'Ouest », *Bulletin d'AMADES*, 1995, n°26, p.1-3.

- BASZANGER Isabelle, 1986, « Les maladies chroniques et leur ordre négocié », *Revue française de sociologie*, (XXVII), p.3-27.
- BATAILLE Philippe, 2005, « Le cancer comme (re)découverte de soi », *Sciences Humaines*, n° 48, p.26-29.
- BATAILLE Philippe et BRETONNIERE Sandrine, 2016, *Vivre et vaincre le cancer*, Paris, Editions Autrement, p.246.
- COLINET Séverine, 2011, « Implication associative et travail biographique. Recherche auprès de personnes atteintes de sclérose en plaques », *Bulletin Amades* [En ligne], n°83, p.166. Disponible sur <http://amades.revues.org/1211>. (Consulté le 01 octobre 2013)
- DEPELTEAU François, 2000, *La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats*, Bruxelles, De Boeck Université, p.417.
- DODIER Nicolas, 1983, « La maladie et le lieu de travail », *Revue française de sociologie*, n°2, p.255-270.
- FOUCART Jean, 2004, *Sociologie de la souffrance*, Bruxelles, De Boeck, p.322.
- GOFFMAN Erving, 1975, *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit, p.180.
- HARDY Anne-Chantal, LECOMPTE Hélène, 2009, *Lorsque l'enfant guérit... Étude sociologique des effets à long terme de la prise en charge du cancer chez les enfants et leurs parents*, Nantes, Maison des sciences de l'homme Ange Guépin, p.84.
- HERMES Elisabeth, SIFER Lynda, 2005, « Le processus identitaire des patients en hémodialyse : l'impact de la technique sur la trajectoire de vie », *Recherche en soins infirmiers*, n°81, vol 2, p.56-77.
- KRIEF Nathalie, ZARDET Véronique, 2013, « Analyse de données qualitatives et recherche-intervention », *Recherches en Sciences de Gestion*, vol 2, n° 95, p.211-237.
- KWILU Landundu Hubert, 2016, *Sociologie de la santé au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, p.310.
- MAIA Marta, 2008, « Les Hépatants. Vivre avec une hépatite virale chronique et en guérir », *Revue ç Interrogations ?*, n°6, p.115-130.
- MARTIN Fabienne, 2011, *Reconstruire du commun: les créations sociales des lépreux en Inde*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, p.368.

Ministère de la santé et de la lutte contre le sida, 2013, *Célébration de la 60ème Journée Mondiale de la Lèpre Abidjan* [En ligne], disponible sur <http://www.sante.gouv.ci/index2.php?page=aud&ID=5> (Consulté le 01/09/2017)

Ministère de la santé et des sports, 2010, *Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011*, Rapport annuel du comité de suivi 10-051 [en ligne], Paris, Ministère de la santé et des sports, p.56. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000349.pdf>, (Consulté le 07/05/2018)

N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines - Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'Harmattan, p.275.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2016, *Relevé épidémiologique hebdomadaire* [En ligne], n°35, p.405-420. Disponible sur <http://www.who.int/wer> (Consulté le 29/08/2017)

POGLIA Miletta Francesca, MELLINI Laura, VILLANI, Michela, et al, 2014, « Liens sociaux, secrets et confidences. Le cas des femmes migrantes d'Afrique subsaharienne et séropositives », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°2, p.167-184.

PROULX-BOUCHER Karène, FERNET Mylène, BLAIS Martin, et al, 2014, « Bifurcations biographiques: l'expérience de dévoilement du diagnostic du point de vue d'adolescents infectés par le VIH en période périnatale », *Enfances Familles Générations*, Vol 21, n°1, p.197-215.

SEYE Aliou et BUHRIG Martine, 2015, *Vivre avec la lèpre dans les rues de Dakar: une anthropologie du handicap*, Paris, Édilivre, p.476.

STRAUSS Anselm, 1992, *La Trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, p.311.

WINANCE Myriam, 2003, « La double expérience des personnes atteintes d'une maladie **neuromusculaire**: rétraction et extension », *Sciences Sociales et Santé*, vol 21, n°2, p.5-30.

ZEMPLINI Andreas, 1985, *La maladie et ses causes*, Paris, L'ethnographie, n° 2, p.22-24.

La dynamique du champ associatif étudiant face aux réformes à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Kamenan Arthur YOBOUET⁵⁴ et Martine GBOUGNON⁵⁵

Résumé :

À l'issue de la fermeture et de la réouverture des universités de Côte d'Ivoire consécutivement au conflit militaro postélectoral de 2011, un ensemble de réformes ont été décidées et mises en œuvre. Dans le champ associatif étudiant, les réformes visaient principalement une rupture avec les violences enregistrées avant la fermeture des universités. Cependant et à rebours des réformes, l'on observe une recrudescence des formes de violences collectives impliquant les mouvements associatifs étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny. En présupposant que le processus de collectivisation des mouvements syndicaux sur la base de l'hypothèse d'un dispositif participatif, le présent travail s'attache à montrer comment la gouvernance participative dans sa forme prescriptive génère paradoxalement des écarts sociaux à la base des violences et autres mouvements de revendication observés au sein de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. Ce faisant, l'analyse se focalise sur les cadres sociaux et les normes instituées à l'occasion pour tenter de comprendre ce que les violences et autres mouvements de protestation font au fonctionnement du champ universitaire.

Mots clés : Réforme, champ associatif étudiant, violence, Côte d'Ivoire

⁵⁴ Doctorant à l'Institut d'Ethnosociologie de l'Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, Membre du Laboratoire de Sociologie Économique et de l'Anthropologie des Appartenances Symboliques (Lasse). arthur_kamenan@yahoo.fr

⁵⁵ Enseignante-chercheure, département de sociologie et d'anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Membre du Laboratoire de Sociologie Économique et de l'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE), martinegbougnon@yahoo.fr

Summary:

Following the closure and reopening of the universities of Ivory Coast following the election military conflict of 2011, a set of reforms were decided and implemented. In the student associative field, the reforms were mainly aimed at breaking up with the violence recorded before the universities closed. However, and in reverse of the reforms, there is an upsurge in the forms of collective violence involving student associative movements at Félix Houphouët-Boigny University. Assuming that the process of collectivization trade union movements based on the hypothesis of a participatory mechanism, the present work focuses on showing how participatory governance in its prescriptive form generates paradoxically, the social differences at the base of the violence and other claims movements observed at the Félix Houphouët-Boigny University in Abidjan. In doing so, the analysis focuses on the social frameworks and standards set up occasionally to try to understand what violence and other protest movements do to the functioning of the academic field.

Key words: Reform, student associative field, violence

Introduction

En Côte d'Ivoire, l'année 2012 se présente comme de *l'ère de la renaissance* des universités publiques. Plusieurs reformes ont été mise en place afin d'impliquer l'ensemble des acteurs sociaux légitimes dans la revalorisation du champ universitaire⁵⁶. Au niveau des groupements associatifs estudiantins, acteurs difficilement contournables dans la gouvernance universitaire, trois reformes majeurs ont vu le jour particulièrement à l'Université Félix Houphouët-Boigny⁵⁷. Il s'agit de ; la Création d'une Police

⁵⁶ 'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire : Bilan, actions réalisées et perspective. 2012

⁵⁷ L'Université de Cocody fut dénommée « Université Félix Houphouët-Boigny » par le décret n°2012-982 du 10 octobre 2012

Universitaire⁵⁸, la Signature de la Charte Universitaire Ivoirienne pour la Non-Violence (Cuinov)⁵⁹, et de la mise en place d'une Plateforme associative *commune*, connue sous le nom de l'Association des Étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny (AE-UFHB).

L'ensemble de ces reformes pointent essentiellement l'évacuation, du champ universitaire, d'un certain nombre de pratiques socialement dévalorisante émanant des associations d'étudiants. On peut citer entre autres ; les récurrents conflits inter-associations (Zinsou 2009), les violences dirigées vers les institutions de l'État (Banégas 2007, 2012), la persistance des mouvements de grèves et de revendications, l'absence d'interlocuteur *légitime et reconnue* entre les autorités universitaires les Étudiants. Ainsi, les reformes tendent à inscrire l'ensemble des associations dans un processus de dialogue visant à réduire voire rompre définitivement d'avec ces pratiques sur le campus universitaire.

Cependant, la mise en place des reformes dans le champ associatif étudiantin s'est traduite par un ensemble d'effets pervers (Boudon, 1977). En effet, la présence de la Police universitaire sur le campus de Cocody a plutôt contribué à accentuer les tensions entre associations d'étudiants et entre associations d'étudiants dans leur rapport aux autorités universitaires et politiques légitimes. A plusieurs reprises, des affrontements⁶⁰ ont éclaté entre associations d'étudiants et agents de la Police Universitaire. La récurrence de ces affrontements a conduit les autorités universitaires à mettre fin aux activités de la Police universitaire sur le campus de Cocody. Elle fut remplacée par la Police nationale. Cette

⁵⁸ La Police Universitaire a établi son siège au sein de l'Université Felix Houphouët-Boigny et fut opérationnelle dès la rentrée académique 2012-2013.

⁵⁹ La CUINOV, est aussi appelée « Charte Salif N'Diaye » portant le nom du Ministre de la Recherche Scientifique, de l'Enseignement Professionnel et Technique du 16eme gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 30 novembre 1990. Cette Charte est un document de 4 pages définissant les principes qui doivent régir désormais les pratiques des associations d'étudiants dans le sens de la stabilité des campus. L'ensemble des associations d'étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny l'ont signé à d'un séminaire organisé du 01 au 02 juin 2013 en présence de certains acteurs politiques.

⁶⁰ Le SYNESS (Syndicat National des Étudiants en Sciences de la Santé) organisa une marche de protestation le jeudi 06 Février 2014. Elle s'est soldée par un affrontement entre les étudiants et les agents de la Police Universitaire. Cet affrontement a fait plusieurs blessés. Quelques jours après cet affrontement, un nouvel affrontement eu lieu entre étudiant et agents de la Police Universitaire, le siège de la Police Universitaire fut saccagé.

dernière fut aussi impliquée dans plusieurs situations conflictuelles avec les associations d'étudiants, dont l'une d'elles causa la mort d'un étudiant en juin 2016. D'un autre côté, le processus visant à légitimer un seul intermédiaire reconnu entre les Autorités universitaires et les Étudiants de l'Université FHB s'est soldé par la reconnaissance d'une catégorie d'association ayant rejeté, dès le départ, son appartenance à la Plateforme associative dite commune.

La Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), refusant d'être membre de la plateforme associative *commune*, perdait par la même occasion le droit de participer aux processus de décisions concernant les Étudiants de l'Université FHB. Mais celle-ci est devenue l'intermédiaire légitime et reconnu des Étudiants de l'Université FHB auprès des autorités universitaires malgré son absence hors de la plateforme associative *commune*. De plus, l'engagement pris en signant la Cuinov de proscrire l'usage de la violence dans les pratiques des associations a contribué au développement des rapports de force entre associations d'étudiants. Érigeant de ce fait la violence comme une ressource de domination dans le champ associatif estudiantin (Barnégas, 2010).

En se fondant sur plusieurs enquêtes réalisées parmi les associations d'étudiants de l'Université FHB, cette contribution expose la façon dont le fonctionnement des réformes universitaires a participé à la production d'un ensemble d'effets pervers dans le champ associatif estudiantin. À partir d'entretiens semi-directifs et d'observations ethnographiques, nous mettrons en évidence les modes de constitutions des attentes sociales dans le champ universitaire et les processus qui participent à l'inscription des revendications associatives estudiantines dans l'agenda politique des autorités légitimes. Ce faisant, nous convoquons les sociologies de l'action collective et celle du champ, qui, à notre sens, contiennent les fondements théoriques à la compréhension des formes de violences postélectorales de 2011, nées des réformes liées au champ associatif estudiantin. En recourant à l'action collective, on remarque que l'approche de la frustration relative développée par Ted Gurr (1970) explique la façon dont les formes de mécontentements, née du fonctionnement des réformes (universitaires), se développent, se politisent et s'actualisent dans une violence dirigée contre

les objets et les autorités politiques légitimes. Quant à la sociologie du champ de Bourdieu (2002), elle éclaire sur les modes de construction de la citoyenneté dans le champ associatif étudiantin et dégage les logiques et enjeux spécifiques des parties prenantes.

Bipolarisation et conflit de légitimité dans le champ associatif étudiantin

La mise en place des réformes à l'Université Felix Houphouët-Boigny a particulièrement contribué à la bipolarisation du champ associatif étudiantin : l'AE-UFHB d'un côté et la FESCI de l'autre. Celle-ci fut possible grâce au développement de quatre logiques: des logiques d'institutionnalisation, d'animation et d'accompagnement, de frustration relative, d'antagonisme et d'opposition. En effet, dès la réouverture de l'Université FHB, le processus de restructuration engagé dans le champ associatif étudiantin impliquait que les associations d'étudiants s'institutionnalisent. Il s'agissait, pour ces derniers, de justifier (à nouveau) leur existence auprès du SVU⁶¹.

Cette institutionnalisation accordait de facto une reconnaissance institutionnelle aux associations d'étudiants, ce qui leur permettrait d'être intégrés efficacement dans le nouveau mode de gouvernance. Car, avant (et même après) la réouverture des universités publiques, l'actualité associative étudiantine était dominée par le débat sur la possible « dissolution des syndicats ⁶² d'étudiants ». La FESCI étant particulièrement visée à cause de ses liens étroits avec l'ancien parti au pouvoir de 2000 à 2010, le Front Populaire Ivoirien. Monopolisant les luttes syndicales étudiantines sur une dizaine d'années, la FESCI fut identifiée comme un puissant soutien du régime de Laurent Gbagbo dans les universités publiques en Côte d'Ivoire, et, particulièrement lors de la crise postélectorale de 2011. Dans

⁶¹ Service Vie Universitaire, organe en charge de la gestion des associations d'étudiants de l'UFHB. Les associations d'étudiants y déposent huit documents qui, après analyse, les habilitent à fonctionner sur le champ universitaire.

⁶²Voir :<http://www.ivoirebusiness.net/articles/affaire-«-dissolution-de-la-fesci-»-le-premier-ministre-duncan>; <http://guytressia.over-blog.com/article-fesci>; <http://www.225.ci/cote-d-ivoire/actualite/dissolutiondela-fesci/>

cette dynamique, la chute du régime Gbagbo fut aussi l'opportunité de mettre fin à la domination du champ associatif étudiantin par la FESCI.

En engageant l'ensemble des associations d'étudiants de l'université FHB dans ce processus de restructuration, le contrôle du champ associatif étudiantin se présente comme l'enjeu principal pour les gouvernants universitaires et politiques légitimes. Il s'agissait de faire fonctionner les associations d'étudiants sur des normes et valeurs sociales élaborées et mise en œuvre par ces derniers. Ce processus visait en fin de compte à la légitimation d'un seul représentant des Étudiants auprès de l'Administration universitaire. Car, dès la reprise des cours à l'Université FHB, l'on a assisté à l'émergence d'une pluralité d'associations d'étudiants, dont la plupart s'inscrivant dans une logique militante. En plus de ceux qui étaient restés invisible⁶³ du fait de l'hégémonie de la FESCI, de nouveaux « syndicats d'étudiants » se sont affichés sur le campus de Cocody. Ces derniers se sont lancés dans une logique de conquête et de la domination du champ associatif étudiantin. Parmi eux, l'on pouvait observer, en amont, l'omniprésence de pratiques engagées par la Liges, le FEDER ET LA COEECI⁶⁴. Dont les dirigeants sont des anciens militants de la FESCI.

La restructuration du champ associatif étudiantin a eu pour conséquence la bipolarisation de l'espace universitaire: L'AE-UFHB d'un côté et, la FESCI d'un autre côté. L'AE-UFHB, née de la coopération des autorités de l'université et d'une partie des associations d'étudiants, fonde sa légitimité sur une reconnaissance institutionnelle, octroyée par les autorités universitaires. L'implication de ces derniers pour la matérialisation de cette plateforme associative *commune* ont fini par convaincre la majorité des associations d'étudiants (à l'exception de la FESCI) du respect des différentes promesses faites en amont.

⁶³ Le CEECI (Comité des élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire) fut créé en 2003. L'AGEECI (Association Générale des Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire) fut créé en 2004 par des étudiants de la FESCI.

⁶⁴ Liges (Ligue Ivoirienne des Groupements Etudiantin) née en 2012. La FEDER (Fédération des Étudiants pour le Renouveau) née en 2012, elle fut le résultat de la fusion de huit associations militantes créées pendant la période de la fermeture des universités publiques. La COEECI (Coordination des élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire) créée en 2014.

Parmi elles, l'accès aux ressources financières disponibles pour le fonctionnement des associations d'étudiants de l'Université FHB semble aussi déterminant.

Ce faisant, elles ont induit des attentes sociales au sein des associations d'étudiants de l'Université FHB. Celles-ci s'articulant essentiellement autour d'un système de relations marquées par la collaboration, la confiance, la synergie entre les autorités universitaires et l'ensemble des associations d'étudiant, pour la cohésion sociale du champ universitaire. Elles ont aussi alimenté les espérances chez les associations engagées au point où ces dernières ont fait sienne cette réforme, se l'appropriant, vantant même ses éloges et avantages. La croyance en la réalisation des promesses faites par les autorités universitaires a, par la même occasion, tenté de masquer les rapports conflictuels et les intérêts partisans entre les différents acteurs engagés. Dans cette mouvance, les associations fonctionnant hors de l'AE-UFHB, qualifiées d'anticonformisme, se sont mises à l'écart, tout en s'exposant à d'éventuelles sanctions des autorités universitaires. Dans cette catégorie se trouve la FESCI, en parallèle de l'AE-UFHB, sera rejointe plus tard par d'autres associations de type militant, se retirant progressivement de l'AE-UFHB.

La FESCI, socialement marquée comme faiseur de troubles, va construire sa légitimité dans et hors du champ universitaire (Konate, 2003, Goin Bi, 2011). En s'appuyant sur ses représentations dans les UFR, les résidences universitaires, la FESCI va développer des stratégies visant à écarter, voire réduire au silence ses potentiels adversaires en activité dans l'espace académique. L'AGEECI semble le principal adversaire, car identifier comme étant un des soutiens du RDR, le parti⁶⁵ au pouvoir. Ses récurrents conflits⁶⁶ avec la FESCI après la réouverture des universités ont contribué en la croyance selon laquelle elle fut l'instrument du régime Ouattara pour mettre la FESCI hors d'état de nuire.

⁶⁵ Le Rdr (Rassemblement Des Républicains) parti au pouvoir, a sa jeunesse estudiantine sur le campus comme le Merci (Mouvement des Elèves et Etudiants Républicains de Côte d'Ivoire).

⁶⁶ En Juillet 2015, un des conflits entre la FESCI et L'AGEECI se solda par la mort d'un militant de la FESCI.

S'inscrivant dans une idéologie de survie, la FESCI prend pour cible toute association et institution qu'elle perçoit comme une menace directe et indirecte. Ce faisant, elle délégitime en premier lieu les réformes universitaires, les construisant comme ayant en vue son extermination politique, physique et sociale. Elle mobilise donc à la production d'actions collectives dite d'autodéfense. L'on enregistre alors plusieurs situations conflictuelles dans lesquelles la FESCI est impliquée: AGEECI-FESCI ; LIGES-FESCI ; Police Universitaire-FESCI ; Police Nationale-FESCI, AE-UFHB-FESCI. Le champ universitaire Felix Houphouët-Boigny se transforme en un champ de bataille, de lutte légitimité. Se développe ainsi une frustration relative qui sert de ressort à la lutte pour la reconnaissance institutionnelle.

D'un autre côté, au sein ses associations d'étudiants membres de l'AE-UFHB, la frustration relative est également présent. En regroupant leurs forces au sein d'une seule instance de décision, ces associations, dans leur grande majorité, s'attendaient à recevoir des soutiens financiers de la part des autorités universitaires, comme le souligne cet enquêté :

« L'autorité avait promis soutenir en accordant des subventions, et au séminaire cela avait été annoncé 5% du budget de l'université, donc nous on s'attendait à cela, même si bon, cela a été un leurre, on s'attendait à ce qu'on nous donne quand même quelque chose, vu le nombre d'associations, pour pouvoir bien mener les activités. Et jusqu'à présent, pour ce qui est effectif, aucun budget n'a été alloué » (A.F, Membre du Bureau du Conseil d'Administration de L'AE-UFHB, Février 2017)

L'inaccessibilité aux ressources financières, annoncées par les autorités universitaires, contribue aussi à l'inscription des associations membres de l'AE-UFHB dans une logique de frustration relative. Celle-ci étant soutenue par un système de relations marqué par le mécontentement, la méfiance, la trahison, le désengagement, l'abandon. Cet ensemble de relations participe à la fragilisation du lien de confiance qui s'était tissé entre les autorités universitaires et les associations membres de la Plateforme. Du coup, les efforts de ces derniers pour la consolidation des acquis associatifs ne s'enregistrent plus. Au contraire, l'on observe une perte dans l'élan de l'engagement commun.

De plus, l'absence des propositions faites par l'AE-UFHB dans les décisions arrêtées par les autorités universitaires porte une atteinte à la crédibilité et à la légitimité de cette institution associative. Sa mise en place répond, en dernière analyse, à une mise en scène visant à légitimer le nouveau de gouvernance participative instauré au lendemain du conflit militaire postélectoral de 2011.

Tandis que l'institutionnalisation et l'animation ont fonctionné à la constitution d'attentes sociales dans le champ associatif étudiant, en masquant les tensions sociales et rapports de forces existants, la frustration relative (en les dévoilant) a inscrit les associations d'étudiants dans la production des pratiques antagoniques dirigées contre les institutions et autorités politiques légitimes.

De la Politisation des revendications estudiantines aux enjeux de domination et de crédibilité.

Pour la satisfaction de leurs attentes socialement constituées, les associations d'étudiants mettent en place des stratégies visant à appeler l'intervention des autorités politiques légitimes. Ces derniers étant construits comme habilités à prendre une part active dans le processus de décision. Dans cette dynamique, l'usage de la violence dans le champ universitaire est mobilisé comme stratégie de communication. Ce faisant, elle contribue à la quête d'une légitimité hors du champ universitaire. Comme l'illustre cet enquêté :

« Bon ! Vous-même vous avez vu, depuis le 11 avril 2016 la Fesci est entrée en grève et toute la Côte d'Ivoire a su que c'est la FESCI qui est entré en grève et vous avez vu ça ! On n'a pas besoin de dire ça à quelqu'un et quand on devait lever le mot d'ordre de grève, la Fesci est passée à la télé pour lever le mot d'ordre de grève » (O. Membre du BEN, FESCI)

En effet, dans le cadre de l'organisation des 8^{ème} jeux de la francophonie à Abidjan en 2017, les autorités universitaires informent l'ensemble des résidents en cité que les cités universitaires seront utilisées pour l'hébergement des athlètes. Par conséquent, les résidents devraient libérer les locaux avant août 2016. Cette décision fut contestée, non seulement par l'AE-UFHB, mais aussi par la Fesci, car conçue comme étant défavorable aux étudiants de

l'université. Ainsi, l'AE-UFHB et la FESCI développent chacune ses propres stratégies pour l'annulation de cette décision. Dans ce contexte, la FESCI informe, par voie de courriers, les autorités universitaires son intention d'observer 5 jours de grèves à partir du lundi 11 avril 2016. La date choisie pour la production de la grève est politiquement marquée.

En effet, la date du 11 avril rappelle l'arrestation de l'ancien président de la république de la Côte d'Ivoire. Elle traduit par la même occasion la fin d'un régime politique. Donc la fin d'un système de gouvernance des acteurs reconnus comme l'ayant soutenu en prenant une part active dans ce conflit postélectoral de 2011. Et la FESCI, dans son rapport à l'ex président, est socialement désignée comme un acteur inscrit dans un système de relation caractérisé par le parrainage, le soutien. Le 11 Avril apparaît comme une date qui vu se produire une action inoubliable dans l'histoire de la nation ivoirienne. Au niveau du champ associatif étudiantin, en choisissant cette date pour protester, la FESCI s'inscrit dans un processus qui fera d'elle l'objet d'attention de la part de l'ensemble des acteurs de façon générale, plus particulièrement, des autorités politiques légitimes.

Le jour de la grève, l'on pouvait observer une répartition des agents de la Police Nationale sur l'ensemble du campus et, la façon dont ils étaient vêtus indiquait qu'il aurait des troubles. Dans le même temps, des groupes d'étudiants par coup de sifflet, demandent à leur « camarade étudiants » de se rassembler à l'esplanade de la Présidence pour leur donner des informations précises. Dans la foulée, ces derniers esquivent des pas de danse et chantent tout en parcourant les alentours de la Présidence. Par la suite, des affrontements se sont produits et les Étudiants ont été poursuivis jusqu'en dehors du campus par les forces de l'ordre. La violence qui s'est produite a considérablement perturbé (pendant toute la matinée) les activités se produisant dans et hors les périmètres du campus. Plusieurs étudiants furent arrêtés⁶⁷ par les agents de la Police Nationale. La violence qui accompagna cette grève (et celle de juillet 2016) ont conduit les autorités politiques légitimes à annuler

⁶⁷ Les étudiants arrêtés (au nombre de 29) furent détenus, jugés puis relâchés après leur procès pour trouble à l'ordre public au Tribunal de première instance du Plateaux.

cette décision. Ce faisant, la FESCI s'est imposé comme le seul acteur habilité à parler au nom de l'ensemble des étudiants de L'UFHB, particulièrement.

En inscrivant les revendications estudiantines à l'ordre du jour des débats publics, les associations d'étudiants s'inscrivent aussi dans une dynamique de captation des soutiens dans/hors du champ universitaire⁶⁸. Dans ce processus de politisation des revendications estudiantines, les médias jouent un rôle important. Dans le champ universitaire, plusieurs revendications sont présentées. Certaines passent sous silence tandis que d'autres reçoivent un écho favorable. La prise en compte d'une revendication estudiantine dépend de son traitement médiatique. Dans le cadre de cette réflexion, les médias se composent de la presse écrite, de la presse numérique, des réseaux sociaux, des chaînes d'informations nationales et étrangères. Ils servent de canaux de diffusions des pratiques et des positions des catégories d'acteurs. Au niveau des associations d'étudiants, l'utilisation de ces outils s'inscrit essentiellement dans la logique de recherche de soutiens. Ils leur servent de plateforme de débats, de clarifications des positions, de montrer la pertinence de leurs actions.

Les leaders des associations d'étudiants y donnent des interviews, font des déclarations, prennent des positions par rapport à un fait d'actualité et, tentent de légitimer une situation identifiée comme problème. Par ce canal, les réalités dans le champ associatif estudiantin sont construites et exposées publiquement. Ce faisant, des soutiens sont suscités. A plusieurs reprises, différents groupes sociaux ont pris des positions contre certaines décisions politiques visant à sanctionner certaines associations d'étudiants. A titre d'exemple, après l'affrontement entre la FESCI et l'AGEECI les 18 et 19 novembre 2015 qui a coûté la vie à un étudiant sur le campus, le Conseil de l'Université, à l'issue d'une Assemblée Générale tenue le 16 décembre 2015, annonça le projet de dissolution de ces 2 associations d'étudiants. Après l'annonce de ce projet, la Coordination Nationale des Enseignants

⁶⁸ La notion de « hors du champ universitaire » fait référence à la recherche des soutiens dans l'espace politique et social, tandis que « dans le champ universitaire » renvoie aux soutiens recherchés auprès des syndicats des enseignants chercheurs.

Chercheurs de Côte d'Ivoire (CNEC) produisit une déclaration⁶⁹ dans laquelle elle s'est dite opposée à ce projet, car, « anticonstitutionnel » selon elle. Autre exemple, l'intervention des forces de l'ordre dans les cités universitaires au lendemain de la grève du 11 avril 2016 fut condamnée par le SYNARES dans une déclaration⁷⁰ produite à cet effet.

De plus, l'usage que les associations d'étudiants font des médias s'inscrit dans une dynamique de se positionner dans l'espace politique. De façon particulière, les associations de type militant font usage des médias pour se prononcer sur les questions d'actualités de différents ordres. Par exemple, dans le cas de l'organisation du referendum constitutionnel, la FESCI, par la voix de son secrétaire général national, accorda une interview⁷¹ pour se prononcer. Aussi, *Prendre position* ou *donner sa position sur un sujet d'actualité* semble être une pratique courante « naturelle » pour ces acteurs :

« Je voudrais demander à notre ami T.H, quelles sont les situations dans lesquelles la Fesci n'a pas donné son opinion ? (...) en ce qui concerne la Constitution, la Fesci a donné sa position (...) la FESCI s'intéresse à tout ce qui touche à la société ivoirienne » (SGN, FESCI).

Prendre position, expression d'une identité estudiantine collective, permet de jouer un rôle actif dans le jeu politique ivoirien. Le militantisme estudiantin devient, à ce titre, un cadre de socialisation politique. Dans lequel l'enjeu spécifique s'articule autour de la conquête et du maintien du pouvoir dans le champ universitaire. L'inscription des revendications estudiantines à l'ordre du jour de l'agenda politique sert aussi à imposer une crédibilité des représentants des étudiants.

⁶⁹ <http://news.abidjan.net/h/576449.html>

⁷⁰ www.enseignementgouv.ci/grevedelafesci.declaration.du.synares

⁷¹ L'interview est le site Ovajab.media, et retranscrits par L.Keita, Source Aujourd'hui/N°1224, p4

La FESCI, en contraignant les autorités politiques à annuler leur décision⁷², s'est imposée comme le seul acteur crédible et légitime des Étudiants dans/hors du champ universitaire. Ce qui participe à l'affirmation de son autorité dans le processus de décision liée au champ associatif étudiantin. Ce faisant, l'usage de la violence physique et de la violence symbolique dans le champ universitaire devient une ressource fondamentale pour la satisfaction des situations construites comme étant défavorable aux étudiants. D'un autre côté, l'usage de la violence se présente comme une réponse aux interventions et aux décisions dite impopulaires des autorités politiques légitimes dans le champ associatif étudiantin. Dans cette logique, la constante de-légitimation des décisions politiques servent à identifier les autorités politiques comme les adversaires de la cohésion sociale dans le champ universitaire, « car déconnecter de la réalité sociale ». En obtenant des résultats satisfaisant des revendications étudiantines politisées, les dirigeants associatifs soulignent qu'ils ont la maîtrise de leur champ d'action, et, se sentent habilité à le représenter.

Discussion et conclusion

Les reformes liées au champ associatif étudiantin ont plutôt transformés le champ universitaire en un espace de bataille de légitimité, de lutte et de domination. Et cela, en creusant les écarts entre les attentes socialement constituées et les situations réelles auxquelles sont soumises l'ensemble des associations d'étudiants. Dans ce contexte, l'habitus du champ associatif militant conduit une catégorie d'acteurs à la recherche des soutiens dans et hors du champ universitaire. Faisant de l'insatisfaction des attentes socialement constitués la principale source de leurs actions collectives. En enregistrant des

⁷² « (...) les étudiants manifestent pour marquer leur refus de quitter les cités universitaires pour les jeux de la francophonie (...) cette question est réglée. La décision de ne plus tenir les jeux sur le site de l'université a été déjà prise, peut être que l'information n'est pas encore arrivée à leur niveau » (Discours du Président de la République Ivoirienne, après la protestation des étudiants du 18Juillet 2016)

victoires à l'issue des revendications estudiantines politisées, ces associations participent à la reconfiguration des pratiques de gouvernance aussi bien dans le champ associatif estudiantin que dans l'espace politique ivoirien.

A cet effet, les travaux de Brou (2015)⁷³ souligne que la dynamique des rapports entre l'État ivoirien et les Étudiants, de 1990 à 2012, se sont essentiellement cristallisés autour des enjeux de pouvoir. Ils décrivent les processus de parrainage entre partis politiques et syndicats d'étudiants et montrent comment l'accession au pouvoir d'un parti politique participe à la domination du champ associatif estudiantin par le syndicat que le soutien. Les syndicats d'étudiants étant ainsi positionnés comme des puissantes ressources politiques, ce qui engendre la production des effets pervers dans le processus de restructuration du champ universitaire.

D'un autre côté, l'appropriation des réformes par les gouvernés produit des résultats escomptés comme le montre les recherches de Fourniau et ses collaborateurs (2012). Ils montrent que l'implication et la participation des acteurs individuels et collectifs travaille dans le sens de la confortation des pouvoirs des représentants, des décisions et des programmes mise en place par les dirigeants. La participation, dans ce contexte, apparaît à leurs yeux comme une activité coopérative orientée vers la résolution d'un problème. Dans cette veine, Genier et Zeller (2014) soulignent le rôle de la mobilisation collective face à un changement institutionnel imposé. En s'appuyant sur le cas d'une université en contexte de la mise en place de la loi LRU⁷⁴, les auteurs montrent que l'adoption d'un changement institutionnel imposé (par la tutelle) est d'abord le fruit de pratiques nouvelles et de pratiques héritées. Ils soulignent aussi que l'absence d'accompagnement dans la carrière des enseignant-chercheurs inscrit ces derniers dans une posture d'abandon.

⁷³ Brou Georgette, « La dynamique des rapports entre l'État et les Étudiants de 1990 à 2012 ». Thèse de sociologie politique, Université Felix Houphouët-Boigny, Abidjan. Juillet 2015

⁷⁴ <http://www.cairn.info/revue-rimhe-2014-1-page-84.htm>

Références bibliographiques

ASSA Ayémou, *Regard sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche Universitaire en Côte d'Ivoire. La place de l'Université de Cocody*, Ministère de l'Enseignement Supérieur
Ministère de la Recherche Scientifique, Université de Cocody, Septembre 2004

ASSOGBA Yao, 1999, *La sociologie de Raymond Bourdon. Essai de synthèse et application de l'individualisme méthodologique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval-
'Harmattan, Collection sociologie contemporaine.

BOURDIEU Pierre, 1996, *Esprit d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique*, Paris, Le Seuil,

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, 2014, *Guide de l'enquête de terrain*, 4^e édition augmentée, Nièvre, Repère.

BANEGAS Richard, 2010, « La politique du « gbonhi ». Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d'Ivoire », *Genèses*, 4, n° 81, p. 25-44.

BANEGAS Richard, 2010, « Génération guerriers. Violence et subjectivation des jeunes miliciens en Côte d'Ivoire », in N. Duclos, Ed, *L'Adieu aux armes ? Trajectoires d'anciens combattants*, Paris, Karthala, pp 359-398.

BANEGAS Richard, « Reconstruction «post-conflit», violence et politique en Côte d'Ivoire », Octobre 2012

GOIN BI Zamblé Théodore, 2011, « Libertés académiques, syndicalisme et politique en Côte d'Ivoire », *JHEA/RESA* Vol. 9, Nos. 1 & 2, pp.133–146.

GRENIER Corinne, ZELLER Christelle, 2014 « La mobilisation collective face à un changement institutionnel imposé : Le cas d'une université dans le contexte de mise en œuvre de la loi LRU »; *Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, p. 84-104.

KONATE Yacouba, 2003, « Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de patriotes », *Politique africaine*, N°89, p. 49-70.

LAZZERI Christian, 2009, « Conflits de reconnaissance et mobilisation collective » *Politique et Sociétés*, vol.28, n°3, p.117-160.

NEVEU Catherine, 2011 « Démocratie participative et mouvements sociaux: entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, N° 1, p.186-209.

Les rapports de Mahomet au butin et au foncier 622 - 632

KONE Yacouba⁷⁵

Résumé

Cette étude porte sur le comportement exercé par Mahomet sur le butin et le foncier au lendemain de l'Hégire en 622. Une étape cruciale pour le projet dont il est porteur de 622 à 632. L'engagement religieux de Mahomet lui impose d'agir énergiquement dans la quête du butin et du foncier. Les buts sont de parvenir à la satisfaction alimentaire de ses partisans ; de se procurer des moyens financiers; ensuite asseoir son propre pouvoir politique et économique par la détention et le contrôle exercé sur les richesses des peuples ou tribus conquises.

L'atteinte de ces objectifs passe nécessairement par la mise en cause des accords établis entre les tribus, sur les terres. Ces accords ont constitué un véritable frein pour Mahomet. Cette mise en cause lui permet ainsi de mobiliser beaucoup de domaines fonciers à son profit personnel. Enrichi par l'exploitation de ses terres, Mahomet fait de nombreuses recommandations au soir de sa vie allant dans le sens de la continuelle prise des terres riches qui sont aussi un butin.

Mots Clés: butin, terre, alimentation, pouvoir économique, domination.

Abstract.

This study deals with the behavior exercised by Muhammad on loot and land in the aftermath of the Hegira. A crucial step for the project which he carries from 622 to 632. The religious commitment of Muhammad requires him to act energetically in the quest for loot land. The goals are to reach the food satisfaction of his followers; to obtain financial means; and then establish one's own political and economic power through ownership and control over wealth.

The achievement of these objectives necessarily involves challenging the agreements established between the tribes on the land. These agreements were a real obstacle for Muhammad. This challenge allows him to mobilize many land areas to his personal profit.

⁷⁵-Doctorant en Histoire à l'université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Kyacouba1973@gmail.com

Enriched by the exploitation of his land, Muhammad makes many recommendations in the evening of his life in the direction of the continual capture of the rich lands which are also spoils.

Keywords: loot, earth, food, economic power, domination.

Introduction

Conquérir pacifiquement ou violemment le butin, les bonnes terres, les champs cultivés et les jardins appartenant aux Juifs ou à d'autres tribus et les faire exploiter à son profit afin d'asseoir son hégémonie économique est un fait remarquable sous Mahomet en Arabie. Toute la structure politique économique et sociale de Mahomet, créée à Médine, trouve son épanouissement dans une telle pratique : la prise du butin et les terres. D'où notre contribution à travers cet intitulé : " Les Rapports de Mahomet au butin et au foncier de 622 à 632". Cette contribution vise à démontrer que l'intérêt de Mahomet pour le butin et le foncier, est, que ces deux ressources sont le moteur de la propagation de l'Islam.

Mahomet a eu un réel besoin économique à cause de ses nouvelles et nombreuses charges liées aux adhérents à la nouvelle religion qui le rallient de toutes parts à Médine. La responsabilité de Mahomet devient lourde dans ce nouveau contexte. Dans l'immédiat il faut occuper cette masse humaine qui augmente à un rythme élevé. Ainsi Mahomet opte pour l'orientation des tribus dans une direction commune à savoir la capture du butin et la prise des terres fertiles. Et cela d'autant plus qu'il vient à peine d'unifier les Arabes autour d'un idéal commun d'État arabe à Médine.

L'engagement religieux impose à Mahomet d'agir résolument avec force sur le butin pour aboutir dans un premier temps à la satisfaction alimentaire et commerciale de ses partisans et dans un second temps se procurer de moyens financiers conséquents pour organiser l'expansion de sa communauté. Dès lors l'acquisition de la terre devient une source

d'autorité pour Mahomet qui s'inspire des pouvoirs Perses et Byzantins, qui eux, sont au soir de leur longue domination économique et territoriale.

La définition de notre sujet, commence avec le terme "rapports" qui, exprime un lien, un attachement qui pourrait se muer, comme un amour porté pour un objet. Le butin se définit comme ce que l'on prend aux ennemis pendant une guerre, après la victoire. C'est aussi le produit d'un pillage. Le "foncier" désigne la terre plus précisément la terre fertile. La terre à l'époque que nous étudions représente la source de richesse, de domination politique et d'ascension sociale. La prise de la terre suivie de son exploitation tant au niveau des champs que de l'entretien des routes commerciales par le conquérant permet d'asseoir l'autorité et le rayonnement économique de ce dernier.

Notre étude s'inscrit dans la tranche temporelle allant de 622 à 632. C'est la période du besoin en moyens financiers pour étendre l'Islam naissant, jusqu'à la mort de Mahomet le chef des musulmans. Cette brève tranche est du point de vue de l'histoire riche en événements importants qui fonde le point de départ de la prise du butin et la gestion rationnelle des terres instaurée en milieu Arabe. Notre espace géographique est l'Arabie.

Comprendre et analyser ce grand attachement de Mahomet au butin et à la terre, a poussé certains Chercheurs à se préoccuper de la question. Ainsi de nombreux auteurs ont émis leur point de vue sur le sujet à travers leurs ouvrages ou leurs articles. H. Djait (1989, p.46) écrit que la visée sur l'extérieur de Mahomet est un élément qui est apparu assez tôt. Dès 629 il se concrétise par l'envoi d'expéditions militaires à la recherche de terres et de butin. Mahomet conçoit d'ailleurs la prise des terres comme le substitut au commerce. R. Mantran (1991, p93-94-95) affirme que les terres conquises sont prises en totalité par Mahomet qui ensuite les distribue aux Arabes sous la forme de butin. La volonté de prendre les terres, est aussi guidée par l'impérieuse nécessité de se doter d'un espace vital pour s'enrichir à l'image des Perses et des Byzantins par le paiement de l'impôt. Ensuite jeter les bases d'un État arabe d'essence théocratique.

Au nombre des articles, nous avons (J.J) Saunders ^(1965, p.85). Celui-ci fait remarquer que, les besoins économiques expliquent entièrement la prise des terres et que la prédication de Mahomet ne fut qu'une occasion et non plus une cause. Dans l'ensemble ces auteurs évoquent les aspects économiques, notamment les diverses taxes tant sur le foncier que sur les hommes. Ils traitent également la variété des produits issus du foncier, la typologie des butins liée au contexte même des conquêtes : la conquête pacifique ou la conquête violente. Malgré l'effort non négligeable de tous ces Auteurs, de nombreux points importants restent à élucider, notamment les conséquences du lien particulier de Mahomet au butin et au foncier.

Après l'analyse des informations recueillies dans ces documents, il nous semble important de bâtir notre problématique autour des questions suivantes : Pourquoi la prise du butin et des terres riches sont devenues les facteurs de stabilité du pouvoir politique et religieux de Mahomet? Comment s'y est-t-il pris?

La méthode d'approche de notre sujet est celle couramment utilisée en Histoire. L'étude de la table analytique nous a permis de cibler tous les chapitres qui ont un lien avec notre thème. Une fois ces informations recueillies, la deuxième étape a consisté à déterminer les centres d'intérêt en regroupant les idées et les thèmes selon l'ordre logique.

Aussi, il a fallu établir pour chaque source lue une fiche pour regrouper les points relevés, afin de confronter les sources entre elles. Ensuite nous avons utilisé les dictionnaires, lexiques et autres glossaires pour rechercher le sens des termes, la fréquence de certains noms de personnes, les mots inconnus ou ceux dont le sens a connu une modification. Aussi nous avons surmonté les difficultés liées à notre méconnaissance de la langue arabe en consultant de nombreuses sources arabes.

Au cours de l'étape de l'analyse des sources, nous avons eu recours à l'ouvrage intitulé : "les statuts gouvernementaux ou règles de droit public et administratif", une source littéraire dont l'auteur est A.Mawerdi un juriste d'obédience shâfite au service des khalifes

Abbassides. Dans son ouvrage il expose la doctrine sunnite du khalifat à une époque où les émirs bûyides shiites connaissent un retrait.

A. Mawerdi⁷⁶ (1982, p.358) montre bien l'importance que Mahomet accorde au butin et à la terre, il relate sa technique d'accaparement des terres avant de faire un classement des terres prises par ce dernier sous le couvert de biens attribués. L'auteur décrit les débuts de campagne de Mahomet avant d'indiquer le contrôle exercé sur le butin ; l'interdiction de vendre le butin avant le partage. Dans le second ouvrage, M. Hussein⁷⁷ (2009 ; p.450, T2) relève que le butin a permis à Mahomet de se concilier avec de nombreuses tribus de petite extraction. La méthode d'accaparement des terres et des biens provient de l'espionnage que Mahomet organise au sein des tribus afin d'obtenir des informations sur les positions de l'armée adverse.

Nous avons eu recours au tome trois des *Chroniques*, l'ensemble des ouvrages d'Al-Tabari⁷⁸ (1817, pp103-104, t3), originaire d'Amol dans le Tabaristan. Cet auteur s'est imprégné, au cours de ses études, des traditions prophétiques avant de s'installer à Bagdad pour donner des cours en sciences politiques. Tabari occupe une place importante dans les sciences Islamiques. Après avoir été un adepte de l'école juridique du chaféisme, il crée sa propre école d'interprétation : (*Djaririyya*) qui ne devait avoir qu'une existence éphémère. En théologie, il polémiqua contre les interprétations des Hanbalites.

Le lien avec notre travail est établi au niveau du fait que Mahomet a déclaré les riches terres de la ville de Fadak en Arabie, son butin privé. Al. Tabari montre les demandes de terres de Mahomet adressées aux Perses avant d'exiger aux souverains Orientaux de s'unir autour de lui, avec leurs biens et leurs richesses, sous peine de guerre totale d'expropriation.

⁷⁶-A. MAWERDI, *les statuts gouvernementaux ou règles de droit public et administratif*, Beyrouth - Liban, Fagnan, 1982, p.358.

⁷⁷-MAHMOUD Hussein, *Al-Sîra, Le Prophète de l'Islam raconté par ses compagnons, tome 2*, Paris, Hachette littératures, 2009, p. 450.

⁷⁸- AL- TABARI, *Chronique de Tabari*, trad. Par Hermann Zotenberg, tome troisième, Paris, imprimerie nationale, 1817, pp.103-104.

Le dépouillement de l'ensemble de ces documents nous a amené à délimiter les thèmes dont l'analyse doit permettre de cerner le contour de notre sujet : l'Attitude de Mahomet dans son milieu à travers la rupture des accords portant sur les terres appartenant aux juifs ensuite le point du butin acquis par ce dernier suivi de l'établissement de relations diplomatiques agressives et enfin montrer les recommandations de Mahomet relatives aux terres, au soir de sa vie.

1- L'Attitude de Mahomet dans son milieu.

L'évocation du nom de Mahomet renvoie de prime à abord à la religion musulmane. Mais ce dernier, dans sa situation quotidienne à Médine, apparaît plus en homme d'Etat. La charge sociale qui incombe désormais à Mahomet fait qu'il se comporte comme tout souverain normal en captant du butin et des terres Orient par la guerre. Il s'agit de mettre ses intérêts particuliers au-dessus de toute autre approche. Pour cela, il remet en cause certains acquis sociaux comme les traités d'amitié entre tribus, au prix de la parole donnée. Le pouvoir est une réalité lourde, d'où l'usage de la manière forte et la corruption.

1-1 La rupture des accords par Mahomet.

En Arabie chaque tribu dispose de ses terres, et pour mieux les protéger les tribus arabes et juives ont jadis établi entre elles des traités d'amitié et de paix, garant d'une bonne cohabitation. Cependant le souci majeur de Mahomet est de se rendre d'abord maître de toute l'Arabie, avant de chercher d'autres biens et terres ailleurs. Les Benî-Qaïnoqâ, tribu juive qui habitent près de Médine en Arabie, et avec lesquels Mahomet a conclu un traité se sont mis à railler les Qoraïschites.

En réalité Mahomet n'aime pas ce traité que les Juifs lui opposent car, il constitue un frein à sa politique d'expansion au sein de l'Arabie. Al.Tabari ⁷⁹(1817, p.3) nous montre cela en ces termes : « *Le prophète irrité de ces paroles, les quitta et leur renvoya leur traité, en*

⁷⁹- AL- TABARI, *Chronique de Tabari*, trad. Par Hermann Zotenberg, tome troisième, Paris, imprimerie nationale, 1817, p.3

leur faisant dire de se préparer à la guerre ». La rupture d'un traité éveille immédiatement les alliances car c'est un manquement grave à la parole donnée. Toute la structure sociale des Juifs et des Arabes s'est trouvée affectée par cet acte. Quand Mahomet et ses troupes ont la possibilité de vaincre une tribu et prendre leurs biens et leurs terres ainsi que les autres richesses, ils passent par de tels moyens.

En plus de cela, la prise de Tâïf, ville d'Arabie située au sud de la Mecque est composée de plusieurs villages considérables. Ces villages ont un grand nombre de vergers, de champs cultivés, de vignes et beaucoup de ruisseaux. Les habitants de la Mecque ont constamment recours à Tâïf pour se procurer les produits alimentaires et ravitailler les réseaux marchands. Tout habitant de la Mecque, excepté ceux qui sont tout à fait pauvres, possède à Tâïf un champ de vigne ou un jardin. Mahomet ambitionne de prendre cette ville. Il y met un siège qui dure dix mois. Fatigué et se voyant dans l'impossibilité de prendre les biens de Tâïf de cette manière, Mahomet ordonne la destruction des champs et des maisons pour contraindre les habitants à se rendre et perdre ainsi leurs terres.

Le repérage et l'ensablement des puits font aussi partie des techniques draconiennes de soumission, de Mahomet et ses compagnons. Des réserves de terres se constituent pour Mahomet et personne d'autre ne peut y établir une exploitation ou un titre quelconque, car il n'est pas permis de se mettre en opposition avec une décision de Mahomet soit pour la violer soit pour l'annuler. L'analyse de cette étape nous permet de faire le point spécifique des terres prises par Mahomet.

1-2 Les terres et la part de butin de Mahomet.

A. Mawerdi⁸⁰ (1982, p.359-363) dresse un tableau dans lequel il fait une classification des « biens d'attributions ». Le compte en est établi, vu qu'à sa mort il les laissa dans sa succession et que par suite ils sont déterminés comme suit :

⁸⁰- A. MAWERDI, 1982, *les statuts gouvernementaux ou règles de droit public et administratif*, Beyrouth - Liban, Fagnan, pp.359-363

« 1^o L'un est la première terre qu'il acquit, et est constitué par les legs provenant du juif Mokhayrik, grand docteur d'entre les savants des Benoû'n'-Nadîr, qui apporta son adhésion au prophète à la bataille d'Ohod et qui, propriétaire des sept jardins dénommés El-Mîthab, Eç-çâfiya, Ed-Delâl, El-Hosna, Barka, El-A'wâf et El-Machreba, les lui légua lors de sa conversion en en faisant des dîmes aumônières à son profit.

2^o Le second est représenté par sa terre provenant des biens des Benoû'n'-Nadîr à Médine...celui-ci en expulsa les habitants tout en s'abstenant de verser leur sang et leur permit de se retirer avec ceux de leurs biens, les armes non-comprises, que pouvaient emporter leurs chameaux.

3^o-5^o Les troisième, quatrième et cinquième biens d'attributions sont par trois des châteaux-forts de khayber qui en comptait huit : Nâ'im, El-kamoûç ; Chikk (ou Ech-Chikk), En-Natât, El-Ketîba, El-Watîh, Es-Solâlim et le château d'Eç-ça'b ben Mo'âdh.

6^o Le sixième des biens d'attribution est représenté par la moitié de Fadak. A la suite de la conquête de khayber et après la mission que remplit chez eux Mohayyiça ben Mas'oûd de la part du Prophète, les gens de Fadak prirent peur et conclurent avec lui un arrangement aux termes duquel ils lui abandonnaient la moitié de leurs terres avec les dattiers qu'elles portaient en s'engageant à les cultiver pour son compte.

7^o Le septième est représenté par le tiers du sol de wâdi'l-kora. De cette région un tiers appartenait aux Benoû'Odhra et les deux autres tiers aux juifs ; or le Prophète traita avec ceux-ci moyennant abandon de la moitié du sol leur appartenant.

8^o Le huitième est représenté par l'emplacement d'un marché, soûk, de Médine dénommé Mehzoûr ».

Telles sont les huit domaines attribués ou pris par Mahomet lui-même, et auxquels s'ajoute le butin en numéraire. Le butin constitue la richesse acquise à l'issue de batailles

victorieuses, ou devant la fuite de l'adversaire. Son impact est rapide. Le butin va en outre faire l'objet d'une réglementation stricte sous Mahomet. L'étude de la part de butin pris par Mahomet illustre l'attachement de ce dernier à ce type de richesse.

En plus des terres l'intérêt de Mahomet pour le butin sous toutes ses formes est considéré comme l'un des points qui ont motivés la sortie des Arabes. YA'KOUB (Abou yousof),⁸¹ nous confirme cet aspect lié à l'enrichissement de Mahomet dans les termes suivant : « *Le Prophète a dit : le butin, qui n'était permis à personne auparavant, a été rendu licite pour moi* ». Bien que les circonstances dans lesquelles cette phrase est créée et prononcée, nous soit totalement inconnues, nous pouvons cependant relever que Mahomet s'ouvre de ce fait, le butin.

De nombreuses guerres aux issues victorieuses sont menées. Ces victoires donnent accès aux butins dont Mahomet est l'heureux bénéficiaire. YA'KOUB (Abou yousof)⁸² note que :

« *Sur tout butin le prophète opérait un prélèvement à titre de préciput, par exemple, un cheval, un sabre ou une esclave... et il participa avec les autres musulmans au partage du surplus... Les biens attribués par Allah à son Envoyé provenaient donc d'une triple source : le préciput, la participation, au même titre que les musulmans, aux quatre cinquièmes, la portion du quint à lui réservée par prescription divine* ».

Le butin est sévèrement surveillé depuis les champs de batailles et sa vente ou son détournement pour un profit personnel, sont formellement interdits par Mahomet, tant que le partage n'en est pas fait c'est-à-dire la part revenant aux soldats et celle revenant à Mahomet. La diplomatie est aussi au nombre des techniques d'approche de Mahomet.

⁸¹ - YA'KOUB (Abou yousof), *Le livre de l'impôt foncier (kitâb el- kharâdj)* trad. de l'arabe par E. Fagnan Paris, éd. Paul Geuthner, 1921, p.304

⁸² - YA'KOUB (Abou yousof), *Le livre de l'impôt foncier (kitâb el- kharâdj)* trad. de l'arabe par E. Fagnan Paris, éd. Paul Geuthner, 1921, pp.35-36.

1-3 Établissement des relations diplomatiques agressives

A Médine, Mahomet s'impose comme chef politique, homme de guerre et législateur en quête de richesse. Cette période correspond à ce qu'on peut qualifier de période de basculement et d'audace de sa part. Il ébranle les puissants rois de l'époque avec de simple courrier. Mahomet décide d'établir des relations diplomatiques avec ses voisins immédiats. Pour cela, il lance un appel aux huit souverains Orientaux⁸³ à un ralliement autour de lui, avant de faire partir huit ambassadeurs vers eux .

Mahomet devenu riche, affirme son autorité désormais établie sur les Arabes, qu'il veut étendre aux autres peuples. Les envoyés sont tous éconduits car les rois sont unanimes pour dire qu'il ne pourra pas leur enlever leur pouvoir. Face au constat de l'échec de la voie diplomatique, Mahomet engage la prise des terres par la force. Il a eu quelquefois recours à une technique bien connue: la séduction. Mahomet s'intéresse particulièrement au Yémen situé aux pieds de l'Arabie. Le Yémen est aussi allié aux monarques chrétiens d'Abyssinie et de Byzance. On y trouve également des tribus juives qui bénéficient de l'appui des rois de Perse. Mahomet n'admet pas cela et le dit clairement dans des propos, à Bâdsân le prince du Yémen qui dirige ce pays pour le compte de la Perse. Ces propos sont rapportés par Al. Tabarî (1817, p. 97): « *Si tu embrasses l'islamisme et que tu croies en moi, je te ferai roi, en te plaçant à la tête des officiers de perse qui se trouvent avec toi. Mais si tu ne crois pas, Dieu donnera le gouvernement du Yémen et de la Perse à mon peuple, et ma religion régnera dans ces contrées* »

Dès qu'il parvient à prendre une terre, une garnison militaire et un service administratif sont automatiquement installés. Ces derniers organisent la mise en valeur des terres autour des populations locales.

⁸³ -Il s'agit des souverains suivants : « *Le gouverneur des Coptes Moquauqas en Egypte...le Gouverneur de Syrie Hârith fils d'Abou-Schimir le Ghassânide...le prince du Yemâma nommé Haudsa ...le prince d'Omân nommé Djâïfar-ben- djolonda...le gouverneur du Ba'hraïn Amrou fils d'Omayya...le roi de l'Abyssinie nommé Nedjâschi al-Adhkam... le César, roi de Roum nommé Hiéraclius... le roi Perse, nommé Kesru Parwîz fils de Hormuzd, fils de Nouschirwân* » selon Al. Tabarî, tome troisième pp.93-94.

2- Les recommandations de Mahomet au soir de sa vie

Face au retard de l'Arabie dans le domaine foncier par rapport aux Empires Byzantins et Sassanides qui ont dominé politiquement et économiquement l'Orient, Mahomet prend conscience du fait que les Arabes doivent s'organiser pour prendre leur destin en main en faisant comme les Perses l'ont fait jadis. Pour parer à cet état de fait le chef de fils des Arabes adopte une stratégie qui consiste à inciter ses compatriotes à étendre leur hégémonie même en son absence. Il formule des recommandations en vue de prendre les terres, qui plus tard feront l'objet d'exploitation pour financer les besoins de l'État naissant et son extension par la même occasion.

2-1 La recommandation relative aux terres.

Au regard de la brutalité de la prise de leurs terres, certains tributs, comme celles des Benî-Asad qui a pour chef Tolai'ha et la tribu des Ans avec pour chef Aswad, entrent en rébellion. Cette rébellion devient la menace la plus sérieuse à laquelle les khalifes ont eu à faire face au lendemain de la mort de Mahomet. Cette opposition a eu lieu au moment où Mahomet vivait encore. Pour endiguer ce phénomène, Mahomet s'adresse à tous les gouverneurs dans le Yémen en leur donnant l'ordre de tuer tous les rebelles et prendre leurs terres. Puis il remplace tout le personnel administratif par de nouveaux gouverneurs venus de Médine avec les pleins pouvoirs de reprendre en main la gestion des terres conquises et l'instauration de l'autorité de Mahomet. De ce fait le premier responsable des Arabes, assigne, à chacun des gouverneurs quelques villes et un territoire dans le Yémen avec l'ordre bien précis de tuer tous les chefs rebelles à Aden, çan'â et les autres villes autour. Ensuite Mahomet place à la tête de tous ces hommes repris, un agent qui a pour mission d'établir la perception normale de l'impôt d'après un schéma qui a valeur de feuille de route.

Le schéma consiste à se rendre successivement dans toutes les villes et territoire du Yémen, d'enseigner aux habitants les dogmes et le culte, et d'inspecter les agents afin de mieux collecter l'impôt. La collecte de l'impôt est l'un des poumons économiques précieux. Les troupes arabes attaquent les territoires rebelles, ils les pillent abondamment en tuant un grand

nombre de personne avant de prendre un butin considérable. Malgré le contexte difficile, les conquérants s'engagent à réaliser les vœux de leur chef Mahomet qui sont pour eux un objectif majeur

2-2 La mise en œuvre des recommandations de Mahomet.

En 632 les Arabes restent toujours confinés à Médine à cause de l'impact négatif provoqué par la rébellion des bédouins sous ses diverses formes : refus de reconnaître l'autorité de Mahomet, refus de payer l'impôt. Face à cet état de fait Abû bâkr, successeur immédiat de Mahomet la même année, fait le rappel d'une des grandes recommandations de Mahomet sur la prise des terres qu'Al. Tabarî⁸⁴ (1817, p. 239) nous montre dans son œuvre. La recommandation rapportée dit ceci : « *Le Prophète a dit : Après moi, vous ferez la conquête de la Syrie et de la Perse ; l'islamisme se répandra jusqu'au territoire des Turcs, et, du côté de l'Occident, jusqu'à la Nubie* ».

Après ce rappel qui est en réalité une directive de Mahomet, les Arabes sont galvanisés. Mahomet veut chasser les Perses et prendre possession des terres qui ont tant fait leur richesse au plan alimentaire et économique.

Les Généraux musulmans s'établissent sur les territoires des différentes tribus qui s'enfuient. Chacun d'eux avertit le khalife Abou-Bekr, par lettre, pour l'informer à propos du territoire qu'il occupe. Abou-Bekr les encourageait chacun de ses généraux à demeurer à l'endroit où il se trouve. Quand la force combattante disparaît, les terres sont libres et faciles à prendre. Tous les agents nommés par Mahomet pour la collecte de l'impôt sont tous restés à leur poste, même après sa mort et jusqu'à la fin de la révolte des bédouins. Pour mieux appliquer la recommandation de Mahomet, Abû bâkr forme onze corps de troupes qu'il met en ordre de bataille sous onze chefs de guerre. Puis le khalife remet à tous ces chefs, les

⁸⁴- AL- TABARI, *Chronique de Tabari*, trad. Par Hermann Zotenberg, tome troisième, Paris, imprimerie nationale, 1817, p.239.

commandements, les étendards et un écrit contenant ses instructions. Avant leur départ ils sont précédés d'un messager.

Les bédouins impressionnés n'opposent aucune résistance et prennent la fuite, abandonnant ainsi leurs terres. Le Général Khâlid s'empare de l'Irak, et du Sawâd et s'y installe.

2-3 La conséquence des recommandations : les apostats perdent leurs terres

L'objectif de prise de terre étant clairement défini, toute tentative d'y détourner les Arabes est sévèrement puni. Le cas de Sadjâ'h, la femme de Mossoul constitue un exemple palpable parmi tant d'autres. Cette femme, militaire de son état est ambitieuse. Elle veut reconquérir à son profit une partie des terres déjà aux mains des Arabes. Pour arriver à ses fins, Sadjâ'h, la femme qui s'est proclamé Prophétesse à la mort de Mahomet, établit un plan qui consiste à tromper les musulmans et les chrétiens en autorisant de part et d'autre les interdits. Elle attaque les plus faibles tribus sur lesquelles elle triomphe et fait main basse sur leurs terres. Le camp de Sadjâ'h s'agrandit au fil des victoires et devient très puissant. Elle réussit à convaincre Mosaïlima autre apostat qui s'y est proclamé prophète lui aussi, en affirmant selon A. Tabarî⁸⁵ (1817, p. 263) ce qui suit :

« La fonction prophétique sur la terre appartenait par moitié à Mo'hammed. Lorsque celui-ci est mort, Gabriel est venu et m'a confié l'exercice de cette fonction sur toute la terre. Cependant je t'abandonne la part des Qoraïscchites, et à présent la moitié de la terre sera à moi, et l'autre moitié à toi ; aucun autre en dehors de nous deux n'en aura une part ».

Comme on peut le constater l'attachement de Mahomet aux terres est bien confirmé ici, mais en plus cet attachement, a fait des émules. Le partage des terres est en bonne place dans l'accord, pour Sadjâ'h l'objectif à atteindre est la prise du pouvoir. Il s'agit d'adjoindre d'autres tribus à sa cause puis se mettre ensemble pour combattre, à l'instar de Mahomet

⁸⁵- AL- TABARI, *Chronique de Tabari*, trad. Par Hermann Zotenberg, tome troisième, Paris, imprimerie nationale, 1817, p 263

pour avoir des terres sur lesquelles l'impôt foncier sera prélevé à son profit. Elle ambitionne de récupérer toutes les terres de Mahomet et de les faire exploiter pour son compte.

Ayant aussi fait le constat que d'autres tribus notamment les Benî-Temîm, les Benî-Hodjaim, les Benî'-Amrou opposant de longue date aux partisans de Mahomet s'étaient joints à Sadjâ'h, Omar conseille à Abou Bekr de leur déclarer une guerre totale sur la base du fait qu'ils se sont révoltés déjà plus d'une fois. Autrement dit les apostats sont condamnés à mourir ; ainsi leurs biens et toutes leurs terres deviennent propriétés Arabes.

Conclusion

Au terme de notre travail, il apparaît que l'attachement de Mahomet au butin et aux terres est doublement stratégique. La propagation de l'islam par l'enrichissement de Mahomet et des siens. L'attitude de Mahomet sur les terres visait dans un premier temps à asseoir son autorité politique en tant qu'homme porteur d'un projet religieux. Ensuite privilégier la sécurité alimentaire, commerciale et économique de ses partisans par le contrôle des riches terres et les biens des juifs. Pour maintenir son action après sa disparition, Mahomet a fait des recommandations allant dans le sens des conquêtes des terres éloignées. Le terme de cet article laisse entrevoir de quelques perspectives, comme la recherche de ressources économiques facteur de propagation de l'Islam.

Références Bibliographiques

A. MAWERDI, 1982, *Les statuts gouvernementaux ou règles de droit public et administratif*, Beyrouth - Liban, éd. Fagnan, Paris, 584p.

AL-TABARI, 1817, *Chronique de Tabari*, trad. Par Hermann Zotenberg, tome troisième, Paris, imprimerie nationale, 776p.

DJAÏT Hicham, 1989, *La grande discorde : Religion et Politique dans l'islam des origines*, Nantes, éd. Gallimard, 421p.

ELISSEFF Nikita, 1997, *L'Orient musulman au moyen âge 622-1260*, Paris, éd. Armand Colin, 325p

MAHMOUD Hussein, 2009, *Al-Sîra, Le Prophète de l'islam raconté par ses compagnons, tome 1, tome 2* », Paris, éd. Hachette littératures, 544p - 719p.

MANTRAN Robert, 1991, *L'expansion musulmane VII^e-XI^e siècle*, Vendôme, PUF, 334p.

RODINSON Maxime, 1957, La vie de Mahomet et le problème et le problème sociologique des origines de l'islam, in *Diogene*, Revue trimestrielle, N° 20, Paris, éd. Gallimard, pp 37-64.

SAUNDERS John Joseph, 1965, Le nomade comme bâtisseur d'empire : Conquête Arabe et conquête Mongole, in *Diogene*, Revue trimestrielle, N° 52, Paris, éd. Gallimard, pp85-109.

YA'KOUB Abou Youssef, 1921, *Le livre de l'impôt foncier (kitâb el- kharâdj)* trad. de l'arabe par E. Fagnan Paris, éd. Paul Geuthner, 377p.